

**COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS  
ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES**

---

**PREMIER RAPPORT  
SUR LE PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR  
L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7 (A/36/7)



**NATIONS UNIES**

New York, 1981

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte indique qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
PREFACE .....		1
<u>Chapitres</u>		
I. PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 .....		3
Considérations générales .....	1 - 4	3
Analyse du projet de budget-programme pour 1982-1983 .....	5 - 18	6
Propositions quant à la répartition des ressources en 1982-1983 .....	19 - 23	12
Questions relatives au personnel .....	24 - 51	14
Coopération avec le Comité du Programme et de la coordination (CPC) .....	52 - 53	22
Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies .....	54 - 58	23
Tableau 1. Tableau récapitulatif des postes permanents (budget ordinaire) .....		25
Tableau 2. Tableau comparatif des crédits demandés et recettes prévues par le Secrétaire général et des montants recommandés par le Comité consultatif .....		28
II. EXPOSE DETAILLE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME		
A. PREVISIONS DE DEPENSES		32
<u>Titre I. Politiques, direction et coordination         d'ensemble</u> .....		32
Chapitre premier. Politiques direction et coordi- nation d'ensemble .....	1.1 - 1.34	32
A. Organes directeurs .....	1.4 - 1.17	33
B. Direction exécutive et administration .....	1.18 - 1.34	36

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<u>Titre II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>		42
Chapitre 2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix .....	2.1 - 2.36	42
A. Organes directeurs .....	2.2 - 2.6	42
B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité .....	2.7 - 2.23	44
C. Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer .....	2.24	50
D. Missions spéciales .....	2.25 - 2.34	50
E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .....	2.35 - 2.36	54
<u>Titre III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u> .....		55
Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation .....	3.1 - 3.21	55
A. Organes directeurs .....	3.2 - 3.4	55
B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation .....	3.5 - 3.9	56
C. Namibie .....	3.10 - 3.17	57
D. Centre contre l' <u>apartheid</u> .....	3.18 - 3.20	58
<u>Titre IV. Activités économiques, sociales et humanitaires</u> .....		60
Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales) .....	4.1 - 4.13	60
Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale .....	5A.1 - 5A.9	64
Chapitre 5B. Centre pour la science et la technique au service du développement .....	5B.1 - 5B.10	66
Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales .....	6.1 - 6.21	68
Chapitre 7. Département de la coopération technique pour le développement .....	7.1 - 7.12	75



TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
Chapitre 8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales .....	8.1 - 8.8	78
Chapitre 9. Sociétés transnationales .....	9.1 - 9.11	80
Chapitre 10. Commission économique pour l'Europe .....	10.1 - 10.8	83
Chapitre 11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	11.1 - 11.10	88
Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine .....	12.1 - 12.19	92
Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique .....	13.1 - 13.12	98
Chapitre 14. Commission économique pour l'Asie occidentale .....	14.1 - 14.14	102
Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	15.1 - 15.14	106
Chapitre 16. Centre du commerce international .....	16.1 - 16.8	110
Chapitre 17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	17.1 - 17.23	114
Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	18.1 - 18.16	125
Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) .....	19.1 - 19.11	131
Chapitre 20. Contrôle international des drogues .....	20.1 - 20.9	134
Chapitre 21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	21.1 - 21.13	136
Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe .....	22.1 - 22.9	139
Chapitre 23. Droits de l'homme .....	23.1 - 23.7	143
Chapitre 24. Programme ordinaire de coopération technique .....	24.1 - 24.5	145
<u>Titre V. Justice internationale et droit international</u>		147
Chapitre 25. Cour internationale de Justice .....	25.1 - 25.11	148

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
Chapitre 26. Activités juridiques .....	26.1 - 26.14	151
<u>Titre VI. Information</u> .....		154
Chapitre 27. Information .....	27.1 - 27.16	154
<u>Titre VII. Services communs d'appui</u> .....		159
Chapitre 28. Administration, finances et gestion .....	28.1 - 28.141	159
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion .	28.4 - 28.8	163
B. Bureau des services financiers .....	28.9 - 28.18	164
C. Bureau des services du personnel .....	28.19 - 28.33	167
D. Bureau des services généraux (New York) .....	28.34 - 28.64	172
E. Service de gestion administrative .....	28.65 - 28.69	185
F. Division de vérification intérieure des comptes	28.70 - 28.74	186
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques ....	28.75 - 28.82	187
H. Division de l'administration (Genève) .....	28.83 - 28.91	189
I. Division des services généraux (Genève) .....	28.92 - 28.106	191
J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales) .....	28.107 - 28.116	194
K. Dépenses diverses .....	28.117 - 28.118	197
L. Activités administratives financées en commun ..	28.119 - 28.125	198
M. Services administratifs (Vienne) .....	28.126 - 28.141	200
Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques .....	29.1 - 29.60	209
A. Département des services de conférence (New York) .....	29.11 - 29.39	215
B. Services de conférence (Genève) .....	29.40 - 29.46	223
C. Services de conférence (Vienne) .....	29.47 - 29.51	225

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
D. Bibliothèque (New York) .....	29.52 - 29.54	227
E. Bibliothèque (Genève) .....	29.55 - 29.58	227
F. Bibliothèque (Vienne) .....	29.59	228
<u>Titre VIII. Dépenses spéciales</u> .....		229
Chapitre 30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies .....	30.1 - 30.2	229
<u>Titre IX. Contributions du personnel</u> .....		230
Chapitre 31. Contributions du personnel .....	31.1 - 31.2	230
<u>Titre X. Dépenses d'équipement</u> .....		231
Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien .....	32.1 - 32.25	231
A. Travaux de construction .....	32.2 - 32.7	232
B. Transformation et amélioration des locaux .....	32.8 - 32.16	233
C. Gros travaux d'entretien .....	32.17 - 32.21	235
D. La propriété "Les Feuillantines" à Genève .....	32.22 - 32.24	236
 B. PREVISIONS DE RECETTES :		
Chapitre premier des recettes : Recettes provenant des contributions du personnel .....	IS1.1 - IS1.2	238
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales .....	IS2.1 - IS2.5	239
Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes .....	IS3.1 - IS3.19	240

## SIGLES

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APNU	Administration postale de l'Organisation des Nations Unies
CAC	Comité administratif de coordination
CCI	Corps commun d'inspection
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIC	Centre international de calcul (Genève)
CIOIC	Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
CPC	Comité du programme et de la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISE	Organisation des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FNULAD	Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désarmement
FUNU	Fonds d'urgence des Nations Unies
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ILPES	Institut latino-américain de planification économique et sociale
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SWAPO	South West Africa People's Organization
TEI	Traitement électronique de l'information
UIT	Union internationale des télécommunications
UNDC	United Nations Development Corporation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle



## PREFACE

1. Les principales fonctions du Comité consultatif, qui sont définies dans la résolution 14 A (I) de l'Assemblée générale, en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

"a) Procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget;

b) Donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées;

c) Examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers et budgétaires à conclure avec ces institutions;

d) Examiner les rapports des vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée à leur sujet."

2. Aux termes de l'article 156 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large répartition géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Le Comité consultatif s'est réuni à New York du 28 avril au 10 juillet 1981. Il se composait des membres suivants :

M. C. S. M. MSELLE (Président)

M. Andrzej ABRASZEWSKI

M. Henrik AMNEUS

M. Michel BROCHARD

M. Hamed Arabi EL-HOUDERI

M. Mohamed Maloum FALL

M. Lucio GARCIA DEL SOLAR

M. Ernesto GARRIDO

M. Anwar KEMAL

M. Sumihiro KUYAMA

M. Valentin K. PALAMARCHUK

M. George F. SADDLER

M. Rudolf SCHMIDT

M. Jianven TANG

M. Christopher R. THOMAS

M. Norman WILLIAMS

4. Le présent rapport contient les conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées sur la base des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983

lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par des renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.

5. Comme pour les exercices antérieurs, des crédits sont prévus à certains chapitres du projet de budget-programme pour 1982-1983 pour des dépenses au sujet desquelles des Etats Membres ont formulé des objections de principe. Certains membres du Comité ont réitéré ces objections en exposant leurs raisons. Toutefois, le Comité a considéré que la controverse concernant ces dépenses n'était pas de la compétence du Comité consultatif qui, aux termes de l'article 157 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, est "chargé de soumettre le budget de l'Organisation à un examen technique".

Le Président,

(Signé) C. S. M. MSELLE

Juillet 1981



## CHAPITRE PREMIER

### PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

#### CONSIDERATIONS GENERALES

1. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 1/, le Secrétaire général prévoit des dépenses d'un montant total de 1 535 989 000 dollars et des recettes d'un montant total de 284 606 900 dollars. Le montant net des crédits nécessaires pour 1982-1983 est donc de 1 251 382 100 dollars. Le tableau ci-après permet de comparer les montants prévus pour l'exercice biennal 1982-1983, le montant révisé des crédits ouverts pour 1980-1981 que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 35/226 du 17 décembre 1980, et le montant effectif des dépenses et des recettes de l'exercice biennal 1978-1979.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 6 (A/36/6).

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants prévus pour 1982-1983</u> (1)	<u>Montant révisé des crédits ouverts pour 1980-1981</u> (2)	<u>Augmentation prévue pour 1982-1983 par rapport à 1980-1981</u> (3)	<u>(Pourcentage)</u> (4)	<u>Montant effectif des dépenses et des recettes de 1978-1979</u> (5)	<u>Augmentation prévue pour 1982-1983 par rapport à 1978-1979</u> (6)	<u>(Pourcentage)</u> (7)
Dépenses	1 535 989,0	1 339 151,2	196 837,8	14,7	1 077 492,9	458 496,1	42,6
Recettes	284 606,9	238 333,1	46 273,8	19,4	190 635,0	93 971,9	49,3
	1 251 382,1	1 100 818,1	150 564,0	13,7	886 857,9	364 524,2	41,1

Le montant net des crédits demandés pour 1982-1983 (1 251 382 100 dollars) représente presque le double du montant effectif des dépenses (déduction faite des recettes) de 1976-1977 (647 805 100 dollars).

2. Les crédits demandés par le Secrétaire général pour 1982-1983 1/ concernant les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'Organisation qui sont couvertes par les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres. Pour information, le Secrétaire général a également inclus dans le projet de budget des données sur les fonds extra-budgétaires dont l'Organisation disposera vraisemblablement durant le prochain exercice biennal. Ces fonds atteindront 165 millions de dollars pour des services fonctionnels et administratifs et 1 860 000 000 dollars pour des projets opérationnels, soit 2 025 000 000 dollars au total. Dans ces prévisions, il n'est pas tenu compte du coût des opérations de maintien de la paix, pour lesquelles des contributions distinctes sont mises en recouvrement (FNUOD et FINUL) ou qui sont financées par des contributions volontaires (Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre); la question de savoir s'il faudra engager des dépenses à ces fins en 1982-1983 dépendra des décisions que prendra le Conseil de sécurité. En outre, les Etats Membres seront également invités à contribuer en 1982-1983 au budget d'autres organismes des Nations Unies dont ils sont membres; le Comité consultatif présentera à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session un rapport distinct sur les budgets administratifs de ces organismes.

3. En ce qui concerne la date à laquelle le Secrétaire général a présenté son projet de budget-programme pour 1982-1983, le Comité consultatif a noté que la situation s'était améliorée par rapport à deux ans auparavant 2/. Le mode de présentation du projet de budget-programme et la méthode utilisée sont essentiellement les mêmes que pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Le Comité a jugé les tableaux satisfaisants en général mais, dans un certain nombre de cas, la qualité des textes explicatifs était inégale. Lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme, le Comité a reçu, oralement et par écrit, des renseignements complémentaires des représentants du Secrétaire général, ainsi que des responsables des divers programmes.

4. On trouvera plus loin, au chapitre II, les observations détaillées et les recommandations du Comité consultatif. Pour les raisons exposées dans ledit chapitre, le Comité consultatif recommande des réductions d'un montant total de 45 853 700 dollars à apporter aux prévisions de dépenses et une réduction nette de 2 145 900 dollars à apporter aux prévisions de recettes. Ces réductions sont récapitulées, par chapitre du budget, dans le tableau 2 qui figure à la fin du présent chapitre. Dans plusieurs cas, les réductions recommandées par le Comité consultatif sont provisoires, en attendant que le Secrétaire général présente des rapports spéciaux dans lesquels l'Assemblée générale sera saisie d'estimations plus précises et plus à jour des ressources nécessaires. Dans le cas de plusieurs unités administratives où le nombre des postes d'administrateur vacants dépasse régulièrement le chiffre moyen, le Comité consultatif recommande un abattement pour mouvements de personnel qui est supérieur au taux standard de 5 p. 100; le Comité fait ces recommandations en considérant que, si la situation quant aux postes

---

2/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), chapitre premier, par. 4.

vacants s'améliorait, le Secrétaire général demanderait les crédits additionnels nécessaires dans son rapport intérimaire sur l'exécution du budget. En d'autres termes, les recommandations du Comité n'obligent nullement le Secrétaire général à garder des postes vacants dans le but de réaliser les économies supplémentaires que suppose l'augmentation de l'abattement pour mouvements de personnel. Le montant total des réductions recommandées par le Comité aux différents chapitres des dépenses peut se décomposer comme suit (y compris, dans chaque cas, le montant des contributions du personnel) :

	<u>Dollars</u>
Suppression de crédits demandés à titre provisoire	32 876 700
Augmentation de l'abattement pour mouvements de personnel	5 870 300
Réductions "réelles" des dépenses renouvelables et non renouvelables	7 106 700
	<hr/>
	45 853 700

#### ANALYSE DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR 1982-1983

5. Comme il est dit plus haut, au paragraphe 1, le Secrétaire général prévoit pour 1982-1983 des dépenses d'un montant total de 1 535 989 000 dollars, alors que le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981, que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 35/226, était de 1 339 151 200 dollars. Cela représente un accroissement de 196 837 800 dollars, soit 14,7 p. 100. Au paragraphe 2 de l'avant-propos, au projet de budget-programme pour l'exercice biennal de 1982-1983, le Secrétaire général déclare que le projet de budget-programme n'implique aucune croissance réelle. L'accroissement par rapport à 1980-1981 est imputable à l'effet différé de décisions prises par l'Assemblée à sa trente-quatrième session et à l'inflation en 1981, 1982 et 1983. Les montants correspondants peuvent être récapitulés comme suit :

	<u>Dollars</u>
Montant révisé des crédits ouverts pour 1980-1981	1 339 151 200
<u>A déduire</u> : Dépenses non renouvelables en 1980-1981	78 798 000
	<hr/>
Dépenses renouvelables de 1980-1981	1 260 353 200
<u>A ajouter</u> : Croissance différée imputable aux ressources approuvées pour 1980-1981	24 000 900
Réévaluation des coûts aux taux de 1981	55 055 000
Ajustements spéciaux	179 700
	<hr/>
Total réévalué de la base de ressources aux taux de 1981	1 339 588 800
Accroissement de ressources proposé pour 1982-1983 aux taux de 1981	<u>(3 450 500)</u>
	1 336 138 300
Inflation en 1982-1983	<u>159 882 100</u>
Dépenses renouvelables prévues pour 1982-1983	1 496 020 400
Dépenses non renouvelables prévues pour 1982-1983	<u>39 968 600</u>
	<hr/>
Montant total des dépenses prévues pour 1982-1983	1 535 989 000

Les divers facteurs qui ont été pris en considération dans le calcul des montants ci-dessus sont examinés plus en détail aux paragraphes 7 à 16 ci-après.

6. Le Comité consultatif note que toutes les dépenses prévisibles pour l'exercice biennal ne sont pas indiquées dans le projet de budget-programme pour 1982-1983. Le Secrétaire général mentionne aux paragraphes 40 et 41 de l'avant-propos certaines dépenses supplémentaires qu'il faudra peut-être prévoir. D'autres dépenses supplémentaires possibles n'ont pas été prises en considération parce que le Secrétaire général estimait ne pas disposer d'informations suffisantes au moment où le projet de budget-programme a été établi. Un exemple en est le regroupement prochain de locaux loués à l'extérieur, à New York, dont il est question au paragraphe 28D.6 du projet de budget-programme.

7. La croissance différée en 1980-1981 (24 millions de dollars) est imputable essentiellement à la création de postes en 1980-1981. Pour tenir compte des délais de recrutement, les postes nouveaux ne sont pas financés intégralement pendant l'exercice biennal au cours duquel ils sont créés. Le Comité consultatif a expliqué dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 <sup>3/</sup> comment est calculé l'abattement pour délais de recrutement. A ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions, l'Assemblée générale a approuvé

---

<sup>3/</sup> Ibid., chap. premier, par. 10.

au total 486 postes permanents nouveaux (202 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 284 postes d'agent des services généraux et autres postes). Il s'agissait dans un certain nombre de cas, de postes antérieurement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire qui ont été transformés en postes permanents (auquel cas il n'y a pas eu de croissance différée), mais ce facteur a été compensé par la création de nouveaux postes temporaires lors des trente-quatrième et trente-cinquième sessions de l'Assemblée.

8. Le montant de 55 055 000 dollars au titre de la réévaluation des dépenses renouvelables de 1980-1981 aux taux de 1981 (voir le tableau figurant ci-dessus au paragraphe 5) se ventile de la façon suivante :

	<u>Dollars</u>
Réévaluation de la partie du montant révisé des crédits ouverts pour 1980-1981 correspondant à 1980, calculée aux taux révisés de 1980, aux taux révisés de 1981	40 549 000
Réévaluation des montants estimatifs révisés et des incidences financières approuvées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session	1 763 800
Restitution des montants annulés dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/C.5/35/100) en raison du nombre considérable de postes vacants	18 086 400
	<hr/>
	60 399 200
<u>A déduire</u> : Variations des taux de change	5 344 300
	<hr/>
	55 054 900

Le Comité consultatif rappelle à ce propos que les "taux révisés de 1981" sont les taux moyens estimatifs pour 1981 et non les taux qui seront vraisemblablement applicables à la fin de l'année.

9. Le montant de 179 700 dollars au titre des ajustements spéciaux est un montant net. Les divers ajustements spéciaux par chapitre (il s'agit dans la plupart des cas de transferts de ressources d'un chapitre à l'autre) sont indiqués à l'annexe II de l'avant-propos.

10. Le montant prévu pour faire face à l'inflation en 1982-1983 (près de 160 millions de dollars pour les dépenses renouvelables) correspond à 12 p. 100 environ du montant prévu pour les dépenses renouvelables en 1982-1983, aux taux de 1981 (1 336 000 000 dollars). Les projections des taux d'inflation pour les objets de dépense autres que les dépenses de personnel sont indiquées à l'annexe IV de l'avant-propos. Les projections des dépenses de personnel sont prises en considération dans les coûts standards qui ont été utilisés pour établir le projet de budget-programme. Pour calculer ces coûts standards, on est parti de certaines hypothèses en ce qui concerne le moment où des changements interviendront dans le classement des lieux d'affectation aux fins de l'ajustement (indemnité de poste ou déduction) et l'importance des majorations de traitement des agents des services généraux et des agents locaux. Ces coûts standards font apparaître, par exemple, que pour un administrateur de 1ère classe (P-4) à New York, le traitement (déduction faite de la contribution de personnel) et les dépenses communes de personnel devraient augmenter d'environ 9,7 p. 100 en 1982 par rapport à 1981, et de 6,7 p. 100 en 1983

par rapport à 1982. Pour Genève, les pourcentages approximatifs correspondants sont de 3,9 et 4,5 p. 100; pour Vienne, de 5,4 et 5,1 p. 100 et pour Santiago, de 8,6 et de 8,8 p. 100. On prévoit les augmentations suivantes en ce qui concerne les traitements des agents des services généraux et des agents locaux : New York, 8,4 et 8,6 p. 100; Genève, 4 p. 100 par an; Vienne, 3,5 et 6,8 p. 100 et Santiago, 38,6 et 27,9 p. 100. On considère donc que, dans l'ensemble, les traitements augmenteront à un taux légèrement inférieur aux taux annuels moyens d'inflation indiqués à l'annexe IV de l'avant-propos.

11. Au paragraphe 19 de l'avant-propos, le Secrétaire général déclare que le montant estimatif des dépenses qui devront être faites dans d'autres monnaies que le dollar des Etats-Unis a été converti en dollars en utilisant les taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU en novembre 1980, taux qui ont été appliqués pour le calcul de l'ouverture de crédit révisée pour l'exercice biennal 1980-1981, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/226A du 17 décembre 1980, et qui sont indiqués dans l'annexe IV à l'avant-propos. Après avoir fait allusion à la hausse du dollar depuis novembre 1980, le Secrétaire général déclare au paragraphe 20 que les taux de change seront réexaminés de façon que les crédits finalement approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session soient fondés sur les toutes dernières prévisions en la matière.

12. Les dépenses non renouvelables de 1980-1981 et de 1982-1983 sont indiquées à l'annexe III à l'avant-propos. Le montant de 40 millions de dollars qui est prévu pour les dépenses non renouvelables dans le projet de budget-programme pour 1982-1983 ne représente que la moitié des crédits ouverts à ce titre en 1980-1981 (78,8 millions de dollars). A ce propos, le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget pour 1980-1981, le Secrétaire général ne prévoyait aussi que 40 millions de dollars au titre des dépenses non renouvelables (c'est-à-dire la moitié du montant approuvé en définitive par l'Assemblée générale) et qu'une situation analogue s'était produite en 1978-1979 <sup>4/</sup>. Comme il ressort de l'annexe III, les travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux représentaient 40,3 millions de dollars sur les crédits de 78,8 millions de dollars qui ont été ouverts au titre des dépenses non renouvelables dans le budget-programme de 1980-1981, tels qu'approuvés par l'Assemblée à sa trente-cinquième session. Pour 1982-1983, sur les crédits de près de 40 millions de dollars qui sont demandés pour des dépenses non renouvelables, les activités de construction représentent 32,8 millions de dollars.

13. En ce qui concerne les dépenses renouvelables prévues dans le projet de budget-programme pour 1982-1983, le Comité consultatif note qu'au paragraphe 4 de l'avant-propos, il est fait référence aux directives formulées par l'Assemblée générale, notamment dans sa résolution 35/209 du 17 décembre 1980, touchant l'identification des activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficace. Il ressort du tableau figurant au paragraphe 5 que le Secrétaire général estime que les ressources nécessaires au titre des dépenses renouvelables accuseront une diminution de 3 450 500 dollars aux taux révisés de 1981. Par comparaison avec le total réévalué de la base de ressources de 1980-1981 (1 339 588 800 dollars), cela correspond à un taux de croissance réel négatif de un quart pour cent. Au paragraphe 2 de l'avant-propos, le Secrétaire général déclara ce qui suit :

"Pour la première fois depuis 1954, le projet de budget-programme n'implique aucune croissance réelle. J'y suis parvenu en adoptant une politique budgétaire délibérément axée sur le maintien et le renforcement de la crédibilité financière de l'Organisation, à un moment où de nombreux Etats Membres sont aux prises avec de graves difficultés économiques et financières."

<sup>4/</sup> Ibid., chap. premier, par. 12 et note 7/.

Les taux de croissance réelle indiqués par le Secrétaire général pour les différents chapitres du budget ont été calculés de la même manière que le taux de croissance pour l'ensemble du budget. Pour plusieurs chapitres, ces taux de croissance sont négatifs. Toutefois, le montant prévu pour faire face à l'inflation en 1982-1983 étant beaucoup plus important que la diminution des ressources 5/, en dollars courants on enregistre des augmentations à tous les chapitres.

14. Si on la ventile par objet de dépense, la réduction des ressources (3 450 500 dollars) s'explique par les diminutions et augmentation ci-après (les unes et les autres par ordre d'importance décroissant) :

	<u>En milliers de dollars</u>	
<u>Diminutions</u>		
Postes temporaires	(3 624,0)	
Personnel temporaire	(2 506,1)	
Travaux de construction et gros travaux d'entretien	(1 314,0)	
Contributions du personnel	(936,7)	
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	(842,8)	
Mobilier et matériel	(798,2)	
Consultants et groupes spéciaux d'experts	(469,2)	
Frais de voyage	(395,7)	
Eclairage, chauffage, énergie et eau	(364,5)	
Location et entretien des locaux	<u>(200,3)</u>	(11 451,5)
 <u>Augmentations</u>		
Postes permanents	5 257,8	
Location et entretien du matériel	504,3	
Activités administratives communes	458,5	
Communications	370,4	
Fourniture pour les ateliers de reproduction du Secrétariat	300,0	
Bourses, etc.	259,7	
Dépenses communes de personnel	243,3	
Heures supplémentaires	207,1	
Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	164,3	
Divers (montant net)	<u>235,6</u>	8 001,0
		<u>(3 450,5)</u>

Pour l'ensemble des services de personnel, y compris les dépenses communes de personnel et compte non tenu des contributions du personnel, on enregistre une diminution de 891 100 dollars.

5/ Le tableau qui figure au paragraphe 5 indique que, pour l'ensemble des dépenses, le montant prévu pour faire face à l'inflation en 1982-1983 est de près de 160 millions de dollars, alors que les réductions imputables à l'accroissement négatif des ressources se montent au total à 3,5 millions de dollars.



15. La ventilation donnée au paragraphe précédent montre que l'augmentation la plus importante concerne les postes permanents (5 257 800 dollars) qui représentent une obligation continue pour l'Organisation. Certaines des diminutions, en revanche, concernent des objets de dépense (tels que l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau ou les frais de voyage) sur lesquels il faudra exercer une surveillance constante pour éviter tout dépassement de crédit.

16. Sur la diminution totale de 842 800 dollars, aux taux révisés de 1981, des frais d'imprimerie et de reliure (travaux confiés à des imprimeries commerciales), un montant total de 741 200 dollars concerne le Siège, où le volume de ces travaux a diminué du fait de l'installation en 1981 de matériel supplémentaire d'imprimerie et autre pour un coût de 216 000 dollars. On trouvera au tableau 29.11 du projet de budget-programme une ventilation par chapitre de cette réduction de 741 200 dollars; le Comité consultatif a appris que dans la plupart des cas, les montants avaient été calculés en appliquant une réduction de 11 à 12 p. 100 au montant réévalué de la base de ressources de 1980-1981 pour les frais d'imprimerie. Le Comité note que la diminution de 741 200 dollars des frais d'imprimerie et de reliure (travaux confiés à des imprimeries commerciales) au Siège est contrebalancée en partie par une augmentation de 300 000 dollars des dépenses prévues au titre de l'achat de fournitures pour les ateliers de reproduction du Secrétariat.

17. Bien que le budget de l'ONU soit un budget-programme, le coût de divers services communs, y compris celui des locaux et de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau n'est pas imputé sur les programmes, et les ressources correspondantes sont regroupées au chapitre 28D. Dans le projet de budget pour 1982-1983, le Secrétaire général a fait une exception à cette procédure pour les communications téléphoniques interurbaines et internationales des services du Siège et pour l'utilisation de la valise diplomatique par le Département de l'information. Au paragraphe 28D.79, il dit que le coût de ces communications sera ventilé entre les différents services du Siège intéressés, "l'expérience ayant montré que les contrôles administratifs n'ont pas permis de contrôler les dépenses au niveau central". Le Comité croit comprendre que la situation s'est aggravée depuis que le téléphone interurbain et international est devenu automatique. Le Comité consultatif espère que les nouvelles procédures budgétaires seront couronnées de succès. En même temps, le Comité pense qu'une estimation fondée sur les dépenses engagées à un moment où les contrôles étaient quasiment non existants excède les besoins véritables. Par conséquent, le Comité recommande de réduire de 76 800 dollars le montant estimatif des communications téléphoniques interurbaines et internationales au Siège, pour le ramener de 669 800 dollars à 593 000 dollars. On trouvera ci-après au chapitre II les réductions correspondant à chaque chapitre du budget-programme, qui sont récapitulées dans le tableau qui fait suite au paragraphe 28.59.

18. Conformément à la pratique antérieure, les divers facteurs qui ont été pris en considération pour calculer les ressources nécessaires pour 1982-1983 (voir plus haut, par.5) sont récapitulés dans le tableau figurant au début de chaque chapitre du budget. Pour éviter toute répétition inutile, il n'est pas fait mention au chapitre II ci-après de l'effet de l'inflation sur le montant du crédit demandé dans chaque cas. Le Comité consultatif ne reprend pas non plus les divers facteurs qui ont influé sur le montant réévalué de la base de ressources de 1980-1981 aux taux révisés de 1981, tel qu'il a été calculé par le Secrétaire général (dans la mesure où ils sont présentés sous forme de tableau dans chaque chapitre du projet de budget-programme), à moins qu'ils ne fassent intervenir des ajustements importants (par exemple l'exclusion de dépenses non renouvelables importantes) qu'il y a lieu d'expliquer pour bien comprendre les prévisions de dépenses (la réduction des ressources au chapitre 19 offre un bon exemple à cet égard - voir plus loin, par. 19.6).

PROPOSITIONS QUANT A LA REPARTITION DES RESSOURCES EN 1982-1983

19. On trouvera au paragraphe 21 de l'avant-propos au projet de budget-programme la ventilation des crédits demandés pour 1982-1983 par principaux domaines d'activité.

20. Dans le tableau ci-après, la ventilation pour 1982-1983 est comparée avec la ventilation correspondante des crédits demandés pour 1978-1979 et pour 1980-1981 et du montant révisé des crédits ouverts en 1980-1981. Ainsi qu'il ressort de ce tableau, la part relative des diverses activités de fond (activités politiques et maintien de la paix; activités politiques et décolonisation; activités économiques, sociales et humanitaires; justice internationale et activités juridiques) proposée pour 1982-1983 est plus proche de la part correspondante de ces activités dans les crédits demandés pour 1980-1981 que dans les crédits révisés, ouverts pour 1980-1981; cette situation s'explique en grande partie par le fait que les crédits révisés ouverts pour 1980-1981 comprennent les crédits nécessaires pour les missions non périodiques et les conférences spéciales.

Répartition des ressources (en pourcentage) par principaux domaines d'activité

	Crédits demandés pour <u>1978-1979</u>	Crédits demandés pour <u>1980-1981</u>	Crédits révisés pour <u>1980-1981</u>	Crédits demandés pour <u>1982-1983</u>
	(En pourcentage)			
Politiques, direction et coordination d'ensemble .....	2,0	2,0	2,1	2,2
Activités politiques et maintien de la paix .....	5,4	4,7	5,0	4,7
Activités politiques et décolonisation .....	0,9	1,0	1,1	1,0
Activités économiques, sociales et humanitaires .....	33,9	33,4	33,7	33,5
Justice internationale et activités juridiques .....	1,6	1,5	1,5	1,5
Services communs (services d'appui et information) .....	35,5	37,2	37,1	38,0
Divers (obligations émises par l'Organisation des Nations Unies, dépenses d'équipement, contri- butions du personnel .....	20,7	20,2	19,5	19,1
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

21. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, il avait mentionné le changement assez net dans le sens d'une diminution relative des dépenses concernant les activités de fond et d'une augmentation relative des dépenses concernant les services communs, et qu'il avait attribué ce changement en partie à l'utilisation

du Centre international de Vienne et à une demande plus forte de services de conférence 6/. Comme il est dit au paragraphe précédent, la part relative des activités de fond dans les crédits révisés ouverts pour 1980-1981 est plus importante que dans les crédits initialement demandés pour cet exercice biennal.

22. Le tableau figurant au paragraphe 21 de l'avant-propos ainsi que le tableau suivant le paragraphe 20 ci-dessus portent sur la totalité des prévisions de dépenses. Si l'on ne tient pas compte des contributions du personnel, qui ne constituent pas un "domaine d'activité", et des dépenses d'équipement, qui pour la plupart ne sont pas renouvelables, on constate que la répartition des ressources par principaux domaines d'activité est extrêmement stable. Ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant, la seule différence relativement importante entre les prévisions initiales pour 1982-1983 et les prévisions initiales pour 1980-1981 se rapporte à une augmentation des ressources demandées pour l'information.

Répartition des ressources (en pourcentage) par principaux domaines d'activité (compte non tenu des contributions du personnel et des dépenses d'équipement)

	Crédits demandés pour <u>1980-1981</u>	Crédits demandés pour <u>1982-1983</u>	Augmentation/ (diminution)
	(En pourcentage)		
Politique, direction et coordination d'ensemble .....	2,5	2,7	0,2
Activités politiques et maintien de la paix	5,9	5,7	(0,2)
Activités politiques et décolonisation ....	1,2	1,2	-
Activités économiques, sociales et humanitaires .....	41,1	40,9	(0,2)
Justice internationale et activités juridiques .....	1,8	1,8	-
Information .....	4,5	4,9	0,4
Services communs d'appui .....	41,3	41,4	0,1
Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies .....	1,7	1,4	(0,3)
	100,0	100,0	-

23. Ainsi qu'il ressort du tableau qui précède, le projet de budget-programme pour 1982-1983 ne fait pas apparaître de redéploiement sensible des ressources entre les domaines d'activité. Le Comité consultatif note toutefois qu'il est dit au

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), chap. premier, par. 30.

paragraphe 4 de l'avant-propos qu'à sa trente-sixième session, l'Assemblée générale sera saisie des résultats d'un examen spécial, en cours à l'heure actuelle, du programme de travail de l'Organisation, et que "les décisions que l'Assemblée jugera bon de prendre à ce moment-là, sur la base de ce rapport, seront prises en considération lors de la présentation des demandes de crédits révisées, qui offrira également l'occasion de réorienter l'utilisation des ressources vers les programmes particulièrement utiles". Le Comité espère que le rapport du Secrétaire général sera présenté à l'Assemblée générale au début de sa trente-sixième session.

#### QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

24. Les ressources en personnel dont l'Organisation dispose pour exécuter son programme de travail comprennent les titulaires des postes permanents, un certain nombre de postes temporaires, du personnel temporaire et des consultants; ces ressources sont financées tant par les crédits inscrits au budget ordinaire que par des fonds extra-budgétaires.

25. Le Secrétaire général estime le coût total des ressources en personnel qui sont imputées sur le budget ordinaire à 1 212 839 200 dollars, qui se répartissent comme suit :

<u>Budget ordinaire</u>	<u>En milliers de dollars</u>	
Traitements nets et dépenses communes de personnel .....	963 531,3	a/
Contributions du personnel .....	233 876,3	
Consultants .....	<u>15 431,6</u>	1 212 839,2

a/ Chapitres des dépenses et chapitre 3 des recettes : postes permanents, postes temporaires, personnel temporaire, heures supplémentaires.

26. Dans l'annexe VIII à l'avant-propos au projet de budget-programme, le Secrétaire général estime à près de 87,5 millions de dollars les traitements et dépenses communes de personnel 7/ dont le montant est imputé sur les fonds extra-budgétaires prévus pour des services d'appui. L'élément "dépenses de personnel" des dépenses prévues pour des activités de fond (à l'exclusion des projets opérationnels) qui seront financées par des fonds extra-budgétaires n'est pas indiqué dans l'annexe VIII. Dans l'annexe VIII c), le total des fonds extra-budgétaires prévus pour des activités de fond est estimé à près de 165,5 millions de dollars (dont 64,4 millions de dollars de contributions volontaires versées au PNUE et 64,9 millions de dollars de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés). Comme les dépenses de personnel représentent généralement 75 à 80 p. 100 du total des dépenses, on peut considérer que, sur le montant susmentionné, 120 millions de dollars environ seraient consacrés à des dépenses de personnel. On peut donc dire, pour citer un ordre de

7/ En réponse aux questions du Comité, les représentants du Secrétaire général ont déclaré que le montant des dépenses communes de personnel correspondant aux postes du Siège financés par des fonds extra-budgétaires a été évalué à 42 p. 100 du montant des traitements, contre 32 p. 100 dans le cas des postes inscrits au budget ordinaire. Cette différence est imputable à la nécessité de rembourser les impôts nationaux sur le revenu; dans le cas des postes inscrits au budget ordinaire, ces remboursements sont imputés sur le Fonds de péréquation des impôts.

grandeur, que les dépenses de personnel à imputer sur des fonds extra-budgétaires (à l'exclusion des dépenses relatives aux projets opérationnels) s'élèveraient en 1982-1983 à un total de 200 millions de dollars environ.

Postes permanents et postes temporaires imputés sur le budget ordinaire

27. Aux chapitres des dépenses et au chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme pour 1982-1983, le Secrétaire général demande 11 579 postes au total. Le tableau ci-après permet de comparer le nombre des postes demandés pour 1982-1983 et le tableau d'effectifs approuvé pour 1980-1981.

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux et autres catégories			Total		
	1982-1983	1980-1981	Augmentation (diminution)	1982-1983	1980-1981	Augmentation (diminution)	1982-1983	1980-1981	Augmentation (diminution)
Postes permanents	4 238	4 255	(17)	7 207	7 115	92	11 445	11 370	75
Postes temporaires	<u>75</u>	<u>100</u>	<u>(25)</u>	<u>59</u>	<u>93</u>	<u>(34)</u>	<u>134</u>	<u>193</u>	<u>(59)</u>
Total	<u>4 313</u>	<u>4 355</u>	<u>(42)</u>	<u>7 266</u>	<u>7 208</u>	<u>58</u>	<u>11 579</u>	<u>11 563</u>	<u>16</u>

28. L'augmentation nette de 16 postes que le Secrétaire général propose résulte des changements suivants :

	Administrateurs	Agents des services généraux et autres catégories	Total
Postes nouveaux .....	16	45	61
Postes supprimés .....	(56)	(20)	(76)
Résultat net des reclassements (déclassements) de postes .....	(2)	2	-
Transformation de postes temporaires en postes permanents .....	16	30	46
Transformation de postes destinés à du personnel temporaire et à des consultants en postes permanents .....	<u>9</u>	<u>35</u>	<u>44</u>
Total partiel, postes permanents .....	(17)	92	75
Postes temporaires nouveaux .....	1	2	3
Postes temporaires supprimés ou qu'il est proposé de transformer en postes permanents	<u>(26)</u>	<u>(36)</u>	<u>(62)</u>
Total	<u>(42)</u>	<u>58</u>	<u>16</u>

29. Comme le Secrétaire général l'indique dans les paragraphes 27 et 28 de l'avant-propos au projet de budget-programme, 10 des 16 nouveaux postes d'administrateur sont demandés pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), pour permettre d'y assurer des services linguistiques en chinois et en russe. Sur les 56 postes d'administrateur qui seraient supprimés, 47 seraient éliminés du fait de l'application progressive de la traduction autorévisée dans les services de traduction du Département des services de conférence.

30. Pour les raisons qu'il expose plus loin dans le chapitre II, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver, sur les 61 postes nouveaux demandés par le Secrétaire général, 55 postes (15 postes d'administrateur et 40 postes d'agent des services généraux et d'autres catégories).

31. Comme on peut le voir dans le tableau qui figure au paragraphe 28 ci-dessus, les reclassements (déclassements) de postes demandés par le Secrétaire général aboutissent à diminuer de deux le nombre des postes d'administrateur et à augmenter d'autant le nombre des postes d'agent des services généraux. La plupart des reclassements demandés par le Secrétaire général, cependant, consistent à reclasser des postes à l'intérieur d'une catégorie et non d'une catégorie à une autre. Abstraction faite des reclassements qui seraient opérés entre les catégories des services généraux, du Service de sécurité et des travailleurs manuels, le Secrétaire général demande de reclasser en tout 236 postes comme suit :

Reclassement de postes inscrits au budget ordinaire dans le budget-programme pour 1982-1983

<u>Reclassement de :</u>	<u>A</u>	<u>Nombre de reclassements demandés</u>	<u>Effet net</u>
D-1	D-2	2	+2 D-2
P-5	D-1	11	+9 D-1
P-4	P-5	63	+52 P-5
P-3	P-4	113	+50 P-4
P-2/1	P-3	30	-83 P-3
Agent des services généraux et d'autres catégories	P-2/1	-	-32 P-2/1
Agent des services généraux et d'autres catégories	Agent des services généraux (1ère classe)	17	+19 G-5

32. Le total des 236 reclassements demandés pour 1982-1983 représente plus du triple des 71 reclassements qui étaient demandés dans le projet de budget-programme pour 1980-1981 8/. Cent soixante-huit des reclassements à opérer dans la catégorie

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), chap. premier, par. 41.

des administrateurs résultent de l'application des propositions du Secrétaire général relatives au classement des emplois et à l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques, propositions qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/225 du 17 décembre 1980. En outre, 11 reclassements (chiffre net, compte tenu d'un déclassement) à opérer dans la catégorie des administrateurs résultent de l'enquête que la Section du classement des emplois (Bureau des services du personnel) a faite sur le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA); ces reclassements ont été mentionnés dans le rapport du Secrétaire général sur l'application des systèmes de classement des postes de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux (A/C.5/34/37), présenté à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. L'Assemblée a pris acte de ce rapport dans la section IV de la résolution 34/219. Les résultats de l'enquête de la Section du classement des emplois concernant des unités administratives autres que la CEA, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/37), ne semblent pas avoir été inclus dans le projet de budget-programme pour 1982-1983.

33. Le tableau ci-après indique la répartition (en pourcentage), par classe, des postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur qui ressort des chapitres de dépenses du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, ainsi que les pourcentages correspondants pour l'exercice biennal 1980-1981 :

	<u>Pourcentage</u>	
	<u>1982-1983</u>	<u>1980-1981</u>
SGA et SSG .....	1,2	1,2
D-2 .....	2,4	2,3
D-1 .....	6,9	6,6
P-5 .....	18,2	16,7
P-4 .....	30,0	28,6
P-3 .....	27,3	29,9
P-2/1 .....	14,0	14,7
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

34. Le tableau ci-dessus indique une diminution de la proportion des postes P-2/1 et P-3 et une augmentation de la proportion des postes des classes P-4, P-5, D-1 et D-2. Les postes d'administrateur les plus nombreux en 1982-1983 seront des postes de la classe P-4.

35. Lorsqu'il a examiné les reclassements de poste demandés par le Secrétaire général, le Comité consultatif a rappelé que l'Assemblée générale, au paragraphe 2 de la section VIII de sa résolution 35/217, avait fait siennes les recommandations que le Comité avait formulées aux paragraphes 41 à 44 de son rapport sur le reclassement de postes inscrits au budget ordinaire 9/. Le Comité a constaté que

9/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), document A/35/7/Add.8.

ces recommandations n'étaient pas toujours respectées. En particulier, le projet de budget-programme contient plusieurs demandes de reclassement de postes qui n'ont été ni examinées ni approuvées par la Section du classement des emplois (Bureau des services du personnel). En outre, les définitions d'emploi soumises au Comité n'indiquaient pas dans la plupart des cas les changements de fonctions et de responsabilités sur lesquels les demandes de reclassement auraient dû être fondées. En conséquence, le Comité n'a pu s'assurer que tous les reclassements demandés étaient vraiment justifiés.

36. Dans le chapitre II du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver 209 des 236 reclassements demandés par le Secrétaire général, comme il est indiqué ci-après :

<u>Reclassement de :</u>	<u>A</u>	<u>Nombre de reclassements demandés</u>	<u>Effet net</u>
D-1	D-2	2	+2 D-2
P-5	D-1	6	+4 D-1
P-4	P-5	56	+50 P-5
P-3	P-4	111	+55 P-4
P-2/1	P-3	23	-88 P-3
Agent des services généraux et d'autres catégories	P-2/1	-	-25 P-2/1
Agent des services généraux et d'autres catégories	Agent des services généraux (1ère classe)	11	+13 G-5

37. Comme on peut le voir dans le tableau qui figure au paragraphe 28 ci-dessus, le Secrétaire général propose de transformer en postes permanents 90 postes temporaires et postes destinés à du personnel temporaire et à des consultants (25 postes d'administrateur et 65 postes d'agent des services généraux).

38. Lorsqu'il a examiné ces demandes du Secrétaire général, le Comité consultatif a tenu compte du fait que des postes temporaires sont prévus pour deux raisons principales : a) pour permettre d'exécuter des tâches précises de durée limitée (assurer, pour les questions de fond, le secrétariat des conférences spéciales par exemple), et b) dans les cas où il n'est pas encore prouvé qu'un poste particulier soit nécessaire à long terme (lorsque le volume de travail est encore incertain, par exemple, ou lorsqu'il est possible de redistribuer des tâches entre les fonctionnaires en poste). De l'avis du Comité, les postes qui peuvent être approuvés sans avoir été demandés dans le projet de budget-programme pour un exercice biennal devraient, en règle générale, être désignés comme postes temporaires, étant entendu que, si le Secrétaire général estimait que ces postes étaient nécessaires pour des tâches de caractère continu, il demanderait dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant que ces postes soient transformés en postes permanents.

39. Lorsqu'il a examiné les demandes du Secrétaire général, le Comité consultatif a conclu dans plusieurs cas qu'il n'avait pas été prouvé que les postes en question étaient nécessaires de façon permanente. Dans ces cas, le Comité a recommandé que les postes considérés demeurent des postes temporaires ou soient supprimés. Sur les 46 postes temporaires que le Secrétaire général demande de transformer en postes permanents, le Comité recommande dans le chapitre II du présent rapport que



34 postes (9 postes d'administrateur et 25 postes d'agent des services généraux) soient transformés en postes permanents, que 10 postes demeurent des postes temporaires et que 2 postes soient supprimés. Cela étant, le nombre total des postes temporaires en 1982-1983 sera de 144 (81 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 63 postes d'agent des services généraux).

40. Le Comité consultatif a également appliqué les critères qui sont exposés brièvement au paragraphe 38 ci-dessus à un groupe de postes ad hoc dont la transformation en postes permanents n'a pas été demandée par le Secrétaire général. Les postes ad hoc en question ont été affectés pour plusieurs années au Programme intégré pour les produits de base, qui est un programme de la CNUCED, mais, parce qu'ils étaient considérés comme "non renouvelables", ils n'ont pas été inclus dans la liste des postes temporaires. Pour les raisons exposées ci-après aux paragraphes 15.7 et 15.8, le Comité recommande de créer 24 postes permanents pour le Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED et de supprimer tous les postes ad hoc.

41. Sur les 44 postes destinés à du personnel temporaire et à des consultants dont le Secrétaire général a demandé la transformation en postes permanents, le Comité consultatif recommande que 11 postes (8 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) soient transformés en postes permanents et que 33 postes demeurent des postes destinés à du personnel temporaire ou à des consultants.

42. En examinant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, le Comité consultatif a constaté que, dans plusieurs chapitres, le Secrétaire général mentionne le transfert de postes entre programmes ou sous-programmes dans une même unité administrative. Un nombre important de ces transferts concernent les commissions économiques régionales, à l'exception de la CEA. Le Comité rappelle à cet égard qu'au paragraphe 28 du chapitre premier de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 il avait fait observer que

"... on n'y donne guère ou pas de raisons à l'appui du redéploiement considérable de ressources en personnel entre programmes dans les commissions régionales. Le Comité rappelle qu'un redéploiement analogue des ressources a été opéré dans les commissions régionales il y a deux ans. Le Comité met en garde contre les réorganisations et un redéploiement de ressources en personnel trop fréquents qui ne manqueraient pas d'avoir des répercussions néfastes sur la productivité du personnel et ne permettraient pas de mener à bien les projets entrepris 10/."

#### Postes extra-budgétaires

43. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'ils avaient estimé que les fonds extra-budgétaires disponibles en 1982-1983 permettraient de financer un total de 2 559 postes utilisés pour des services d'appui et des activités de fond (à l'exclusion de projets opérationnels).

---

10/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7).

Le tableau ci-après indique la répartition de ces postes par classe et permet de comparer le total des postes extra-budgétaires prévus pour 1982-1983 et le nombre total de ces postes en 1980-1981.

Classe	1982-1983			1980-1981 Total	Augmentation (Diminution)
	Services d'appui	Activités de fond	Total		
SSG	2	1	3	3	-
D-2	11	4	15	18	(3)
D-1	74	18	92	96	(4)
P-5	125	36	161	173	(12)
P-4	138	74	212	205	7
P-3	160	111	271	269	2
P-2/1	81	100	181	193	(12)
Total partiel	591	344	935	957	(22)
Agents des services généraux :					
lère classe	67	20	87	80	7
Autres classes	802	123	925	990	(65)
Agents locaux et autres catégories					
	1	611	612	641	(29)
Total partiel	870	754	1 624	1 711	(87)
Total	1 461	1 098	2 559	2 668	(109)

44. Le Comité consultatif constate que les totaux qui lui sont maintenant communiqués pour 1980-1981 diffèrent des chiffres estimatifs qui figuraient dans l'annexe VIII à l'avant-propos au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 11/. Les différences sont récapitulées dans le tableau suivant :

	Postes d'administrateur et de fonctionnaires de rang supérieur	Postes d'agent des services généraux et d'autres catégories	Total
Postes approuvés par le Secrétaire général pour 1980-1981 .....	957	1 711	2 668
Chiffres estimatifs pour 1980-1981 .....	1 095	1 486	2 581
Augmentation (diminution)	(138)	(225)	(87)

11/ Ibid., Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et Add.1), vol. I.

Le Comité croit comprendre que les différences sont surtout dues au fait qu'il est difficile de prévoir le montant des fonds extra-budgétaires.

45. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 48 du chapitre premier de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981, il avait énuméré les sept chapitres dans lesquels on trouvait le plus grand nombre de postes extra-budgétaires 12/. La comparaison de ces estimations et du nombre de postes effectivement approuvés par le Secrétaire général pour 1980-1981 révèle une assez grande exactitude des estimations pour trois chapitres : le chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement), où l'on trouve 348 postes approuvés par le Secrétaire général, contre un chiffre estimatif de 326 postes, le chapitre 12 (Commission économique pour l'Amérique latine), où l'on trouve 183 postes approuvés par le Secrétaire général, contre un chiffre estimatif de 195 postes, et le chapitre 18 (Programme des Nations Unies pour l'environnement), où l'on trouve 319 postes approuvés par le Secrétaire général, contre un chiffre estimatif de 306 postes. Pour trois chapitres, les ressources en personnel imputées sur les fonds extra-budgétaires avaient été largement surestimées : au chapitre 11 (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), où l'on trouve 148 postes approuvés par le Secrétaire général, contre un chiffre estimatif de 289 postes, au chapitre 13 (Commission économique pour l'Afrique), où l'on trouve 63 postes approuvés par le Secrétaire général, contre un chiffre estimatif de 183 postes et au chapitre 17 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), où l'on trouve 383 postes approuvés par le Secrétaire général, contre un chiffre estimatif de 425 postes. Pour le chapitre 21 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), le nombre de postes extra-budgétaires approuvés par le Haut Commissaire pour 1980-1981 (746) représente presque le double du chiffre estimatif de 399 postes.

46. Le Comité consultatif note que les chiffres estimatifs des postes à imputer sur les fonds extra-budgétaires pour 1982-1983 sont assez proches des résultats obtenus en 1980-1981. Les chapitres où l'on trouve le plus grand nombre de postes extra-budgétaires sont, par ordre décroissant : le chapitre 21 (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), 688 postes, le chapitre 17 (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), 393 postes, le chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement), 380 postes et le chapitre 18 (Programme des Nations Unies pour l'environnement), 328 postes.

47. En examinant les chiffres estimatifs des postes à imputer sur des fonds extra-budgétaires qui figurent dans les divers chapitres du projet de budget-programme, le Comité consultatif a constaté qu'il y avait encore un certain manque d'uniformité dans la manière dont ces postes étaient indiqués dans les tableaux d'effectifs. En particulier, les chiffres indiqués pour chaque classe de la catégorie des administrateurs comprennent parfois non seulement les postes d'administrateur proprement dits (P-2/1, P-3, P-4, P-5, D-1, D-2) mais aussi les postes d'agent engagé au titre de projets et ceux de conseiller technique (L-2/1, qui correspond à P-2/1 à L-7, qui correspond à D-2). Dans plusieurs cas, le Comité consultatif a demandé des renseignements sur le nombre de ces derniers postes et a consigné ces renseignements dans le chapitre II du présent rapport pour chacun des chapitres en cause du projet de budget-programme.

---

12/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7).

## Personnel temporaire et consultants

48. Comme on peut le voir dans l'annexe VI à l'avant-propos un total de 14,3 millions de dollars est prévu aux chapitres de dépenses du projet de budget-programme pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales. Un autre montant de 2,8 millions de dollars est prévu à ce titre au chapitre 3 des recettes. Ainsi, le montant total des crédits nécessaires pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales est estimé par le Secrétaire général à 17,1 millions de dollars.

49. En règle générale, le personnel temporaire affecté à des tâches générales sert à remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et à renforcer le personnel permanent pendant les périodes de pointe. La plupart des fonctionnaires dont la rémunération est imputée sur les crédits ouverts pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales n'appartiennent pas à la catégorie des administrateurs. Un montant de 17,1 millions de dollars correspond à environ 746 années de travail d'agent des services généraux (taux appliqués au Siège). Etant donné qu'une partie de ce personnel temporaire affecté à des tâches générales est demandée pour des unités administratives situées dans des lieux d'affectation où la rémunération des agents des services généraux est plus élevée qu'au Siège, on peut dire, pour fixer un ordre de grandeur, que les demandes de personnel temporaire affecté à des tâches générales correspondent à au moins 350 postes d'agent des services généraux.

50. Le total des crédits demandés pour recruter du personnel temporaire pour les réunions est de 36,2 millions de dollars (annexe VI à l'avant-propos). Ces crédits sont demandés pour permettre d'engager pour des périodes de courte durée des interprètes, des traducteurs, des dactylographes et d'autres fonctionnaires assurant le service des conférences. Cela correspond à environ 330 années de travail d'administrateur et 330 années de travail d'agent des services généraux.

51. Comme on peut le voir dans l'annexe VI à l'avant-propos, le montant total des crédits demandés pour des services de consultant et des groupes spéciaux d'experts est de 15,4 millions de dollars. Le Comité consultatif a été informé que, sur ce total, 12,4 millions de dollars étaient demandés pour des consultants. Une partie seulement de ces crédits sert à rémunérer des consultants qui sont payés au mois; le reste sert à financer des accords contractuels de travail à forfait. Toutefois, théoriquement, les crédits demandés pour des services de consultant pourraient couvrir le coût d'environ 165 années de travail d'administrateur.

### COOPERATION AVEC LE COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION (CPC)

52. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa vingt et unième session du 4 mai au 9 juin 1981, c'est-à-dire pendant la période où le Comité consultatif examinait le projet de budget-programme pour 1982-1983. Un exemplaire préliminaire de la version non éditée du rapport du CPC a été mis à la disposition du Comité consultatif, dans une langue seulement. Au paragraphe 469 de son rapport, le CPC déclare ce qui suit :

"L'examen du budget-programme doit avoir lieu à des dates qui permettent au CPC d'examiner les aspects du budget relatifs aux programmes et de formuler les recommandations à leur sujet avant que le Comité consultatif ne commence à en examiner les aspects administratifs et financiers. Lorsque le CPC recommande d'apporter au projet de budget-programme des changements concernant les programmes, les incidences administratives et financières de ces changements seront incorporées dans les recommandations que le Comité consultatif soumet à la Cinquième Commission. Le Secrétaire général entreprendra une étude du problème des dates de l'examen du projet de budget-programme et des autres difficultés pratiques connexes que peut soulever l'application de cette recommandation en temps voulu pour que le CPC et l'Assemblée générale puissent l'examiner avant l'adoption du plan à moyen terme pour la période 1984-1989. Cette étude devra proposer des solutions à ces problèmes, y compris des suggestions pour faciliter la coordination entre le CPC et le Comité consultatif." 13/

Le Comité consultatif présentera ses observations sur les dates de l'examen du projet de budget-programme lorsqu'il sera saisi de l'étude demandée par le CPC au paragraphe 469 de son rapport.

53. Les incidences administratives et financières qu'auraient les recommandations du CPC qui figurent aux paragraphes 477 à 514 de son rapport, si elles étaient approuvées par l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social, selon le cas, seront examinées par le Comité consultatif selon la pratique établie.

#### COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

54. Au cours de sa session tenue du 28 avril au 10 juillet 1981, le Comité consultatif a examiné avec les commissaires aux comptes des Nations Unies les rapports du Comité des commissaires aux comptes concernant les rapports financiers et les comptes pour 1980 relatifs au PNUD, au FISE, à l'UNRWA, à l'UNITAR, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au FNUAP et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Comité a également examiné avec les commissaires aux comptes la question de l'organisation et des pratiques professionnelles du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité consultatif présentera des rapports distincts sur ces questions à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

55. Le Comité consultatif a présenté des rapports au Conseil d'administration du PNUD sur :

a) Le projet de budget des services administratifs et des services d'appui au programme du FNUAP pour 1982 (DP/532);

b) Le budget additionnel des services administratifs et des services d'appui au programme du PNUD pour 1980-1981 (DP/551);

c) Le projet de budget des services administratifs et des services d'appui au programme du PNUD pour 1982-1983 (DP/549).

13/ Ibid., trente-sixième session, Supplément No 38 (A/36/38).

56. Le Comité consultatif a présenté à la Commission des établissements humains un rapport sur le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1982-1983, contenu dans le rapport du Directeur exécutif (HS/C/4/9); et au Conseil d'administration du PNUE des rapports sur l'exécution du programme et les dépenses d'appui au programme du Fonds pour l'environnement pour l'exercice biennal 1980-1981 (UNEP/GC.9/L.2) et sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983 (UNEP/GC.9/L.3).

57. Le Conseil d'administration du FISE a décidé à sa session de mai 1981, sur recommandation du Comité de l'administration et des finances,

"a) De prier le Comité consultatif d'examiner périodiquement les budgets biennaux et les budgets additionnels du FISE et de faire des observations à ce sujet;

b) De prier en outre le Comité consultatif d'examiner dès que possible le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983 (E/ICEF/AB/L.225) et de faire des observations à ce sujet. Il serait demandé au Comité consultatif d'examiner le projet de budget tel qu'établi initialement par le Directeur général. Les révisions proposées le 16 mai - dans lesquelles le Directeur général propose de remettre à plus tard, lors de l'examen du budget additionnel pour 1982 (E/ICEF/CRP/81-44/Rev.1), la création de certains postes et l'étude de divers points - seraient mises à la disposition du Comité consultatif pour qu'il puisse se faire une idée des priorités établies par le Directeur général en ce qui concerne le calendrier. Le Directeur général est également prié de fournir au Comité consultatif la documentation concernant le mandat, les politiques, le programme de travail et l'organisation du FISE 14/."

58. Conformément à cette décision, le Comité consultatif a rencontré le Directeur général du FISE et ses principaux collaborateurs. Le rapport du Comité sera soumis au Conseil d'administration du FISE à la reprise de sa session en automne 1981.

---

14/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 8 (E/1981/48-E/ICEF/685), par. 66.

**Tableau 1**  
Tableau récapitulatif des postes permanents (budget ordinaire)

Chapitres	1980-1981			1982-1983			1982-1983			1982-1983			Total des postes permanents dont la création est recommandée		
	Postes permanents			Postes supplémentaires			Postes supplémentaires			Postes supplémentaires			Total		
	Administrateur et fonctionnaire de rang supérieur	Autres catégories	Total	Administrateur et fonctionnaire de rang supérieur	Autres catégories	Total	Administrateur et fonctionnaire de rang supérieur	Autres catégories	Total	Administrateur et fonctionnaire de rang supérieur	Autres catégories	Total	Administrateur et fonctionnaire de rang supérieur	Autres catégories	Total
1er	84	91	175	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	176	84
2	170	615	785	4	2	6	-	-	-	-	-	-	-	785	170
3	69	52	121	3	1	4	-	-	-	-	-	-	-	123	69
4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 A	14	11	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	14
5 B	17	15	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	17
6	280	229	509	6	4	10	-	-	-	-	-	-	-	509	280
7	83	116	199	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	199	83
8	20	16	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36	20
9	46	32	78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78	46
10	122	111	233	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	233	122
11	177	331	508	11	6	17	-	-	-	-	-	-	-	525	191
12	187	390	577	4	3	7	-	-	-	-	-	-	-	581	188
13	194	382	576	2	5	7	-	-	-	-	-	-	-	583	196
14	98	148	246	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	248	99
15	289	187	476	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	480	283
16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	359	387	746	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	746	356
18	41	70	111	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	111	41
19	44	32	76	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	76	44
20	32	27	59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59	32
21	105	192	297	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	297	105
22	21	13	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34	21
23	48	33	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	81	48
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	16	21	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	16
26	56	49	105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105	56
27	220	470	690	3	-	3	-	-	-	-	-	-	-	693	223
28	400	1 642	2 042	7	46	53	-	-	-	-	-	-	-	2 056	401
29	1 090	1 217	2 307	2	12	14	-	-	-	-	-	-	-	2 321	1 044
Total partiel Chap. Dépenses Rec. 3	4 222	6 959	11 181	40	96	136	-	-	-	-	-	-	-	11 216	4 211
Total	4 255	7 115	11 370	41	110	151	-	-	-	-	-	-	-	11 410	4 243

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 1)

Chapitre 3 :

a/ Chiffre net, compte tenu de la déduction de 2 postes (dont 1 poste d'administrateur) annulés par le Secrétaire général à compter de janvier 1982 (la suppression de 2 postes supplémentaires d'administrateur à compter de janvier 1983 n'est pas prise en compte dans le total).

b/ Chiffre net, compte tenu de la déduction de 2 postes d'administrateur (P-2/1) déclassés par le Secrétaire général à la catégorie des services généraux (agent de première classe) et d'un poste d'administrateur annulé par le Secrétaire général (voir ci-dessus note a/).

c/ Chiffre net, compte tenu de l'addition de 2 postes d'agent des services généraux (première classe) (voir ci-dessus note b/) et de la déduction d'un poste d'agent des services généraux annulé par le Secrétaire général (voir ci-dessus note a/).

Chapitre 6 :

d/ Le Secrétaire général demande la création de 2 postes nouveaux (dont 1 poste d'administrateur) et la transformation de 8 postes (dont 5 postes d'administrateur) en postes permanents.

e/ Chiffre net, compte tenu de la déduction de 6 postes (dont 3 postes d'administrateur) transférés au chapitre 11 et d'un poste d'agent des services généraux transféré au chapitre 28J.

Chapitre 11 :

f/ Le Secrétaire général demande la création de 16 postes nouveaux (dont 10 postes d'administrateur) et la transformation d'un poste temporaire d'administrateur en poste permanent.

g/ Compte tenu de l'addition de 6 postes (dont 3 postes d'administrateur) transférés du chapitre 6.

Chapitre 15 :

h/ Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif tendant à créer 24 postes permanents pour le Programme intégré pour les produits de base (voir ci-après chap.II, par. 15.8).

Chapitre 17 :

i/ Compte tenu de la déduction de 15 postes (dont 3 postes d'administrateur) transférés, sous forme de ressources équivalentes, à la rubrique "activités financées conjointement" au même chapitre.

Chapitre 26 :

j/ Compte tenu de l'addition de 3 postes (dont 1 poste d'administrateur) transférés du chapitre 29.



(Suite des notes du tableau 1)

Chapitre 28 :

k/ Compte tenu des demandes tendant à créer 9 postes nouveaux (dont 2 postes d'administrateur) et à transformer 44 postes temporaires (dont 5 postes d'administrateur) en postes permanents.

l/ Chiffre net, compte tenu de la suppression de 3 postes d'administrateur au chapitre 28D et du transfert de 4 postes d'agent des services généraux/travailleur manuel du chapitre 28D au chapitre 29.

Chapitre 29 :

m/ Compte tenu des demandes tendant à créer 5 postes nouveaux (dont 2 postes d'administrateur) et à transformer 9 postes temporaires d'agent des services généraux en postes permanents.

n/ Chiffre net, compte tenu de l'addition de 4 postes d'agent des services généraux/travailleur manuel transférés du chapitre 28D, compensés par la déduction de 56 postes (dont 48 postes d'administrateur) due aux facteurs suivants :

- i) suppression de 47 postes d'administrateur en conséquence du classement des emplois et de l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques;
- ii) transfert d'un poste d'administrateur du chapitre 29 au chapitre 26;
- iii) suppression de 6 postes d'agent des services généraux; et iv) transfert de 2 postes d'agent des services généraux du chapitre 29 au chapitre 26.

Total partiel, chapitres des dépenses :

o/ Compte tenu du nombre total de postes nouveaux et de transformation de postes demandés par le Secrétaire général.

p/ Chiffre net, compte tenu de la déduction des postes dont le Secrétaire général propose la suppression.

Chapitre 3 des recettes :

q/ Compte tenu de la suppression de 2 postes d'administrateur à l'Administration postale des Nations Unies (New York).

Tableau 2

Tableau comparatif des crédits demandés et recettes prévues par le Secrétaire général et des montants recommandés par le Comité consultatif

(En milliers de dollars)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1982-1983	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
<u>Prévisions de dépenses</u>			
TITRE Ier <u>Politiques, direction et coordination d'ensemble</u>			
1er Politiques, direction et coordination d'ensemble	33 787,7	33 534,4	(253,3)
TITRE II. <u>Activités politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix</u>			
2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	72 423,8	72 140,9	(282,9)
TITRE III. <u>Affaires politiques, tutelle et décolonisation</u>			
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	15 908,1	15 841,1	(67,0)
TITRE IV. <u>Activités économiques, sociales et humanitaires</u>			
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	1 816,5	1 431,6	(384,9)
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	3 026,1	3 019,2	(6,9)
5B. Centre pour la science et la technique au service du développement	3 719,5	3 658,1	(61,4)

Tableau 2 (suite)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1982-1983	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	46 658,5	45 051,3	(1 607,2)
7. Département de la coopération technique pour le développement	16 433,4	15 966,2	(467,2)
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	3 184,4	3 222,9	38,5
9. Sociétés transnationales	9 164,2	9 141,6	(22,6)
10. Commission économique pour l'Europe	26 888,4	26 888,4	-
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	32 438,1	31 533,0	(905,1)
12. Commission économique pour l'Amérique latine	61 227,4	60 349,3	(878,1)
13. Commission économique pour l'Afrique	36 012,6	35 462,3	(550,3)
14. Commission économique pour l'Asie occidentale	16 795,6	16 192,3	(603,3)
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	57 256,5	56 851,0	(405,5)
16. Centre du commerce international	9 429,3	9 429,3	-
17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	83 350,2	83 103,8	(246,4)
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	13 148,6	13 029,2	(119,4)

Tableau 2 (suite)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1982-1983	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	9 705,5	9 705,5	-
20. Contrôle inter- national des drogues	6 822,0	6 822,0	-
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	30 670,3	30 670,3	-
22. Bureau du Coordon- nateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	5 251,3	5 251,3	-
23. Droits de l'homme	10 249,0	10 249,0	-
24. Programme ordinaire de coopération technique	32 258,5	32 258,5	-
TITRE V. <u>Justice internationale et droit international</u>			
25. Cour internationale de Justice	9 755,2	9 718,9	(36,3)
26. Activités juridiques	12 864,6	12 851,2	(13,4)
TITRE VI. <u>Information</u>			
27. Information	61 247,7	60 549,9	(697,8)
TITRE VII. <u>Services d'appui communs</u>			
28. Administration, finances et gestion	283 892,9	280 958,3	(2 934,6)
29. Services de conférence et bibliothèque	237 884,5	233 965,0	(3 919,5)

Tableau 2 (suite)

Chapitres	Crédits demandés par le Secrétaire général pour 1982-1983	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
<u>TITRE VIII. Dépenses spéciales</u>			
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	17 220,3	17 220,3	-
<u>TITRE IX. Contributions du personnel</u>			
31. Contributions du personnel	229 946,6	226 768,3	(3 178,3)
<u>TITRE X. Dépenses d'équipement</u>			
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	45 551,7	17 300,9	(28 250,8)
	<u>1 535 989,0</u>	<u>1 490 135,3</u>	<u>(45 853,7)</u>

Prévisions de recettes

Chapitre des recettes	Recettes prévues par le Secrétaire général pour 1982-1983	Montants recommandés par le Comité consultatif	Augmentations (diminutions)
1er Recettes provenant des contributions du personnel	233 876,3	230 698,0	(3 178,3)
2. Recettes générales	34 521,6	33 795,0	(726,6)
3. Activités productrices de recettes	16 209,0	17 968,0	1 759,0
	<u>284 606,9</u>	<u>282 461,0</u>	<u>(2 145,9)</u>

CHAPITRE II

EXPOSE DETAILLE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME

A. PREVISIONS DE DEPENSES

TITRE I

POLITIQUES, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	33 787 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif	33 534 400
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981	28 114 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981	25 113 400
Dépenses effectives de 1978-1979	21 625 400

1.1 Au chapitre premier, le Secrétaire général demande un crédit de 33 787 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 5 673 000 dollars (20,2 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Au tableau 1.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique pour l'accroissement des ressources un chiffre négatif de 239 800 dollars (aux taux révisés de 1981) et pour le taux de croissance réelle, moins 1,3 p. 100.

1.2 Outre les crédits inscrits au budget ordinaire, les fonds extra-budgétaires disponibles pour ce chapitre sont estimés à 507 600 dollars, dont 147 600 dollars représentent le montant estimatif des sommes à rembourser pour la vérification des fonds extra-budgétaires par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le solde (360 000 dollars) concerne le secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

1.3 Le chapitre premier est subdivisé en deux parties et les crédits se répartissent comme suit entre ces deux parties :

	A. Organes directeurs	B. Direction exécutive et administration	Total
(En dollars des Etats-Unis)			
1982-1983	15 769 400	18 018 300	33 787 700
1980-1981	13 872 700	14 242 000	28 114 700
Augmentation	1 896 700	3 776 300	5 673 000

## A. Organes directeurs

1.4 Le crédit de 15 769 400 dollars qui est demandé pour les organes directeurs accuse une augmentation de 1 896 700 dollars (13,6 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le Secrétaire général attribue la majeure partie de cette augmentation aux dépenses supplémentaires prévues pour le Conseil mondial de l'alimentation et pour l'Assemblée générale. Ce crédit fait apparaître un accroissement négatif net des ressources de 259 600 dollars (aux taux révisés de 1981); déduction faite des dépenses non renouvelables, le Secrétaire général évalue le taux de croissance réelle à moins 3 p. 100 (tableaux 1.5 et 1.7).

### Assemblée générale

1.5 Le Secrétaire général estime le coût des trente-septième et trente-huitième sessions de l'Assemblée générale à 5 439 700 dollars (3 147 900 dollars pour les frais de voyage des représentants, 1 063 700 dollars pour l'imprimerie et la reliure et 1 048 600 dollars pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales), ce qui représente une augmentation de 816 600 dollars (17,6 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert à ce titre pour 1980-1981. L'augmentation correspond à un accroissement net des ressources de 112 000 dollars (aux taux révisés de 1981) imputable aux dépenses supplémentaires à prévoir au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales (155 300 dollars) et des services contractuels (77 000 dollars), qui sont en partie compensées par une diminution des dépenses nécessaires pour l'imprimerie et la reliure (120 300 dollars) (tableau 1.8).

1.6 L'accroissement des ressources de 155 300 dollars (aux taux révisés de 1981) pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales comprend un crédit de 70 700 dollars demandé pour pouvoir recruter 8 agents temporaires supplémentaires du Service de sécurité pour l'Assemblée générale en 1982 et 1983 ainsi qu'un crédit de 84 600 dollars (par. 1.3 du projet de budget-programme) demandé pour le Bureau des services généraux et le Département de l'information de façon qu'ils puissent fournir les services nécessaires pour la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui se tiendra en 1982. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture du crédit de 70 700 dollars demandé par le Secrétaire général. En ce qui concerne le montant de 84 600 dollars, le Comité note que le Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement soumettra son rapport intérimaire à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session (résolution 35/47 du 3 décembre 1980). En attendant d'examiner ce rapport, le Comité consultatif recommande de déduire le montant de 84 600 dollars aux taux révisés de 1981 (96 900 dollars aux taux de 1982-1983).

1.7 Au paragraphe 1.3 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que, si l'on exclut les huit agents temporaires du Service de sécurité dont il a demandé le recrutement, l'effectif sur lequel on s'est fondé pour calculer le montant des dépenses à prévoir au titre du personnel temporaire nécessaire pour assurer le service de l'Assemblée générale est, pour l'essentiel, le même que pour la trente-sixième session. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les ressources nécessaires en 1980-1981 au titre du personnel temporaire lors des sessions ordinaires de l'Assemblée générale s'établissaient comme suit :

Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale	un poste d'administrateur, 8 postes d'agent des services généraux
--	--

Cabinet du Secrétaire général	2 postes d'agent des services généraux, un poste de travailleur manuel
Bureau des services du personnel	5 postes d'agent des services généraux
Bureau des services généraux	37 postes d'agent des services généraux, 2 postes de travailleur manuel
Département de l'information	18 postes d'administrateur, 20 postes d'agent des services généraux
Division de la presse et des publications (11 postes d'administrateur, 14 postes d'agent des services généraux)	
Services de la radio et des moyens visuels (7 postes d'administrateur, 5 postes d'agent des services généraux)	
Division des relations extérieures (un poste d'agent des services généraux)	

1.8 Au titre des services contractuels, le Secrétaire général indique un accroissement des ressources de 77 000 dollars aux taux révisés de 1981 (85 500 dollars aux taux de 1982-1983) pour couvrir le coût des reportages radiophoniques et télévisés sur la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement (tableau 1.8 et par. 1.6 du projet de budget-programme). Pour les raisons exposées au paragraphe 1.6 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de supprimer ce montant des crédits demandés.

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

1.9 Le montant estimatif des dépenses prévues pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) s'élève à 1 542 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 244 200 dollars (18,8 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Dans le tableau 1.9, le Secrétaire général indique qu'il ne prévoit pas d'accroissement des ressources au titre de cette activité.

#### Comité des contributions

1.10 Le crédit de 199 300 dollars demandé pour le Comité des contributions doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président et des membres du Comité. Un accroissement de ressources de 19 600 dollars (aux taux révisés de 1981) est prévu pour couvrir les dépenses nécessaires pour prolonger d'une semaine les réunions du Comité des contributions en 1982 à l'occasion de la révision du barème des quotes-parts; on prévoit que la session du Comité en 1982 durera cinq semaines. En réponse à ses demandes d'éclaircissement, le Comité consultatif a été informé qu'en 1979, c'est-à-dire lors de la dernière révision générale du barème, le Comité des contributions s'était réuni pendant 39 jours au total (du 4 juin au 6 juillet et du 8 au 13 août 1979). Au paragraphe 1.12 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que ces prévisions de dépenses pourront faire l'objet d'ajustements en fonction des modifications dans la composition du Comité.



### Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

1.11 Le crédit de 2 425 300 dollars demandé à cette rubrique représente une augmentation de 398 900 dollars (19,6 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours. On ne prévoit pas d'accroissement de ressources (voir tableau 1.12). Ce montant pourra être modifié lorsque le Comité des commissaires aux comptes aura passé en revue son programme de travail.

### Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

1.12 Le crédit de 1 260 000 dollars demandé pour ce programme comprend un montant de 1 178 800 dollars pour couvrir la part des dépenses du secrétariat de la Caisse des pensions que l'ONU prend à sa charge et un montant de 81 200 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres désignés par le Comité des pensions du personnel de l'ONU (tableau 1.14). Le Comité consultatif note que ces chiffres ne sont présentés qu'à titre préliminaire en attendant que le Comité mixte réexamine ses prévisions de dépenses globales pour 1982 et pour 1983.

1.13 Le crédit demandé (1 260 000 dollars) est inférieur de 639 100 dollars (33,6 p. 100) au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Cette diminution est imputable à deux facteurs. En premier lieu, le crédit ouvert pour 1980-1981 comprenait le montant nécessaire pour couvrir la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse non seulement pour 1980-1981, mais aussi pour 1979. Le Secrétaire général avait demandé un crédit de 492 700 dollars pour 1979 dans son premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/C.5/35/100, par. 10) de manière à compenser l'annulation commise par inadvertance du crédit correspondant, qui avait été ouvert dans le budget de 1978-1979. En deuxième lieu, comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 1.18 du projet de budget-programme, la part des dépenses du secrétariat de la Caisse qui sera imputée sur le budget ordinaire de l'ONU en 1982-1983 a diminué de 360 000 dollars aux taux révisés de 1981, car le FISE et le PNUD contribueront désormais au financement de ces dépenses 15/.

### Conseil mondial de l'alimentation

1.14 Les ressources demandées pour le Conseil mondial de l'alimentation s'élèvent à 4 830 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 063 400 dollars (28,2 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Ce montant comprend un accroissement net de ressources de 20 000 dollars (aux taux révisés de 1981), et le taux de croissance réelle est de 0,4 p. 100.

---

15/ Jusqu'à présent, le coût des services fournis par le secrétariat de la Caisse au titre de fonctionnaires du FISE et du PNUD ne faisait pas l'objet d'une rubrique distincte; il était censé être inclus dans la contribution aux dépenses du secrétariat de la Caisse inscrite au budget ordinaire de l'ONU. Le Comité consultatif relève qu'au tableau 1.14, le montant estimatif des fonds extra-budgétaires pour 1982-1983 est de 360 000 dollars, c'est-à-dire qu'il n'a pas été opéré d'ajustement pour inflation par rapport aux taux révisés de 1981.

1.15 Aux paragraphes 1.24 et 1.25 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de créer un poste permanent d'agent des services généraux destiné à un conducteur de presse, au lieu d'un crédit pour recruter un conducteur de presse (personnel temporaire) pour les réunions. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

1.16 Un accroissement des ressources de 20 000 dollars aux taux révisés de 1981 (23 100 dollars aux taux de 1982-1983) est demandé au titre des services contractuels (tableau 1.15). Aux paragraphes 1.30 à 1.33, le Secrétaire général indique que ce montant doit permettre de couvrir le coût des activités d'information autres que celles que mène normalement le Département de l'information. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait soumis une demande analogue dans le projet de budget-programme pour 1980-1981. Dans son premier rapport à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, le Comité n'a pas recommandé d'approuver cette demande 16/, car aucune explication précise n'avait été donnée quant aux raisons pour lesquelles le secrétariat du Conseil avait besoin d'entreprendre des activités d'information en plus de celles déjà assurées par les services d'information de l'ONU et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Comité recommande que le montant de 23 100 dollars demandé au titre des services contractuels soit supprimé et que les activités d'information énumérées au paragraphe 1.33 soient financées au moyen des crédits qui doivent être ouverts au chapitre 27 (voir par. 27.7 ci-après).

#### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

1.17 Le crédit demandé de 71 800 dollars (aux taux de 1982-1983) doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (tableau 1.17 et par. 1.35 du projet de budget-programme). Le secrétariat du Comité est assuré par le Groupe spécial des droits des Palestiniens (voir par. 1.26 ci-dessous).

#### B. Direction exécutive et administration

1.18 Le crédit demandé dans la partie B du chapitre premier s'élève à 18 018 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 776 300 dollars (26,5 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours. Le Secrétaire général estime l'accroissement net des ressources à 19 800 dollars (aux taux révisés de 1981) et le taux de croissance réelle à 0,1 p. 100 pour l'ensemble de cette partie du chapitre premier (tableaux 1.18 et 1.20).

1.19 Pour la direction exécutive et l'administration, le Secrétaire général propose les modifications ci-après concernant le tableau d'effectifs :

#### Reclassements de postes

Cabinet du Secrétaire général	2 postes P-5 à D-1 (par. 1.41)
	1 poste G-4 à G-5 (par. 1.41)

16/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 1.23.

Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale

1 poste P-4 à P-5 (par. 1.48)

Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

1 poste P-3 à P-4 (par. 1.60)

#### Postes temporaires supplémentaires

Groupe spécial des droits des Palestiniens (Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale)

1 poste P-3 (par. 1.51)

Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban

1 poste d'agent local (par. 1.73)

Le coût de ces propositions s'élève au total à 173 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) aux taux révisés de 1981 (131 600 dollars au titre des traitements et 41 600 dollars au titre des dépenses communes de personnel), soit 213 200 dollars aux taux révisés de 1982-1983 (162 100 dollars au titre des traitements et 51 100 dollars au titre des dépenses communes de personnel).

#### Le Secrétaire général

1.20 Le crédit de 759 600 dollars qui est demandé à ce titre représente une augmentation de 102 800 dollars (15,6 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. L'accroissement des ressources de 3 000 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 1.21) est demandé pour remplacer la voiture officielle du Secrétaire général, comme c'est le cas tous les deux ans. Lorsque le Comité a demandé s'il ne serait pas plus économique de louer une voiture pour 24 mois, il a été informé qu'une analyse récente des deux possibilités (location ou achat) a révélé qu'il était plus avantageux d'acheter une voiture. Le Comité ne voit pas d'objection au crédit demandé.

#### Cabinet du Secrétaire général

1.21 Le crédit demandé pour le Cabinet du Secrétaire général s'élève à 5 007 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 980 600 dollars (24,3 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Cette augmentation comprend un accroissement de ressources au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel se chiffrant à 35 400 dollars au total, aux taux révisés de 1981, ce qui correspond à 41 100 dollars aux taux de 1982-1983. Cet accroissement est imputable à la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser trois postes, dont deux postes d'administrateur hors classe (P-5) à administrateur général (D-1) et un poste d'agent des services généraux à agent de première classe (G-1) (tableau 1.22 et par. 1.41 du projet de budget-programme).

1.22 Le Comité consultatif souscrit à la demande du Secrétaire général tendant à reclasser à D-1 les postes du Chef du Service administratif et du porte-parole du Secrétaire général. Le Comité ne voit pas d'objection non plus à la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser de G-4 à G-5 le poste de l'assistant de liaison de l'Assistant spécial du Secrétaire général chargé de la liste des orateurs.

1.23 Pour la raison exposée plus haut, au paragraphe 17 du chapitre I, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 000 dollars le crédit demandé pour les communications afin de le ramener de 90 400 dollars à 80 400 dollars.

Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale

1.24 Le crédit demandé de 2 868 200 dollars comprend un montant de 1 785 600 dollars pour le Bureau du Secrétaire général adjoint et un montant de 1 082 600 dollars pour le Groupe spécial des droits des Palestiniens (tableaux 1.24, 1.25 et 1.27).

1.25 Le crédit de 1 785 600 dollars demandé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint, y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale, comprend un accroissement de ressources au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel se chiffrant à 18 600 dollars au total, aux taux révisés de 1981 (19 800 dollars aux taux de 1982-1983) pour le reclassement proposé d'un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4) à administrateur hors classe (P-5) à la Section de la planification et de l'édition des documents (voir tableau 1.25 et par. 1.48 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif rappelle que ce reclassement avait été demandé par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 1980-1981 mais n'avait pas été approuvé par l'Assemblée générale 17/. Le Comité consultatif estime que la situation n'a pas subi depuis de changement justifiant le reclassement proposé. En outre, étant donné l'effectif du groupe d'édition en question (3 postes P-4 et 2 postes P-3), le Comité n'est pas convaincu que le reclassement de ce poste permette, comme le Secrétaire général le dit, "que la Section de la planification et de l'édition des documents fonctionne bien et qu'en conséquence les documents destinés à l'Assemblée générale soient publiés en temps voulu". Le Comité recommande de ne pas approuver cette demande, et de réduire donc le crédit demandé de 19 800 dollars.

1.26 Le crédit de 1 082 600 dollars demandé pour le Groupe spécial des droits des Palestiniens représente une augmentation de 236 200 dollars (27,9 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le tableau 1.27 indique une croissance réelle négative de 72 000 dollars, aux taux révisés de 1981 (7,2 p. 100). Le Comité consultatif note que, comme il est indiqué au paragraphe 1.54 du projet de budget-programme, aucun séminaire n'est actuellement prévu pour 1982-1983, ce qui entraîne une diminution des crédits nécessaires pour les frais de voyage des participants et du personnel chargé d'assurer le service des séminaires. Au paragraphe 1.51, le Secrétaire général demande la transformation en poste temporaire d'un poste P-3 financé en 1980-1981 par des crédits ouverts pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales; le Groupe comprendrait ainsi 10 postes temporaires en 1982-1983 (un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4, trois postes P-3 et cinq postes G-4/1). Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

Bureau des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales

1.27 Le crédit de 2 439 500 dollars demandé à ce titre représente une augmentation de 442 700 dollars (22,1 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (tableau 1.28). Il comprend un accroissement de ressources de 15 500 dollars, aux taux révisés de 1981 (18 000 dollars aux taux de 1982-1983)

17/ Ibid., Supplément No 6 (A/34/6 et rectificatifs et Add.1), par. 1.53, et ibid., Supplément No 7 (A/34/7), par. 1.32.

imputable au reclassement demandé d'un poste P-3 à P-4. Ni les informations contenues au paragraphe 1.60 du projet de budget-programme, ni les renseignements supplémentaires fournis au Comité ne l'ont convaincu de la nécessité de reclasser ce poste. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver le reclassement proposé et de réduire en conséquence de 18 000 dollars le crédit demandé.

#### Bureau des questions politiques spéciales

1.28 Le crédit demandé de 2 529 700 dollars représente une augmentation de 720 200 dollars (39,8 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours. Il n'est pas proposé d'accroissement des ressources. Sur le montant total du crédit demandé, un montant de 652 000 dollars est destiné au Bureau du Secrétaire général adjoint et un montant de 1 877 700 dollars au Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique (tableaux 1.32 et 1.34).

#### Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

1.29 Le Secrétaire général estime les dépenses totales prévues du bureau à 2 804 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 200 400 dollars (7,6 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Ce crédit ne comprend pas d'accroissement des ressources.

#### Bureau du coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban

1.30 Le crédit de 794 400 dollars demandé pour ce bureau représente une augmentation de 260 000 dollars (48,6 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours. Ce crédit comprend un accroissement des ressources de 23 600 dollars (aux taux révisés de 1981) concernant un poste temporaire supplémentaire prévu pour un agent du Service de sécurité (poste d'agent local) à Beyrouth. Le Comité consultatif note qu'il est indiqué au paragraphe 1.73 que les dépenses relatives à ce poste seraient partagées entre les organismes des Nations Unies qui ont des bureaux sur place. Le Comité ne voit pas d'objection à cette demande.

1.31 Le crédit demandé doit permettre le maintien de six postes financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales, à savoir un poste de sous-secrétaire général, un poste P-5, un poste G-5 et un poste d'agent des services généraux d'une autre classe à Beyrouth, ainsi qu'un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux à New York. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les dépenses du Bureau durant l'exercice biennal en cours et a obtenu les informations suivantes :

Dépenses et engagements de dépenses  
pour la période allant du  
1er janvier 1980 au 31 mars 1981

	Crédits ouverts pour 1980-1981	1980	1er janvier- 31 mars 1981	Total
(En milliers de dollars des Etats-Unis)				
Postes temporaires	346,6	134,0	41,4	175,4
Dépenses communes de personnel :				
Indemnités de représentation	6,0	3,0	0,8	3,8
Autres dépenses communes de personnel	107,0	66,7	19,9	86,6
Frais de voyage du personnel	47,8	8,4	4,3	12,7
Location de locaux	27,0	20,6	9,3	29,9
Entretien du matériel de transport	-	1,0	0,7	1,7
Communications	-	1,0	0,2	1,2
Fournitures et services divers	-	5,6	7,4	13,0
Matériel divers	-	12,4	3,9	16,3
Matériel de transport	-	6,0	-	6,0
	<u>534,4</u>	<u>258,7</u>	<u>87,9</u>	<u>346,6</u>

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la coordination des programmes humanitaires de l'Organisation des Nations Unies au Kampuchea

1.32 Le Secrétaire général demande à ce titre un crédit de 815 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 495 200 dollars (154,8 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours (tableau 1.39). Il n'est pas proposé d'accroissement des ressources et la majeure partie de l'augmentation (401 600 dollars) est imputable au fait que le crédit ouvert pour 1980-1981 ne couvre les dépenses que pour une partie de l'exercice biennal.

1.33 Le crédit demandé doit permettre de maintenir en 1982-1983 six postes temporaires (un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-1, un poste G-5 et un poste d'agent des services généraux à New York, et un poste D-2 et un poste d'agent des services généraux à Bangkok). Au paragraphe 1.77 du projet de budget-programme, le Secrétaire général signale qu'il soumettra peut-être des montants estimatifs révisés pour cette activité à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session.

## Récapitulation

1.34 Conformément aux recommandations qu'il a formulées plus haut, aux paragraphes 1.6, 1.8 et 1.16, le Comité consultatif recommande de réduire de 205 500 dollars au total le crédit demandé dans la partie A du chapitre premier (organes directeurs). Les recommandations que le Comité a présentées aux paragraphes 1.23, 1.25 et 1.27 ci-dessus entraînent des réductions d'un montant total de 47 800 dollars du crédit demandé dans la partie B du chapitre premier (Direction exécutive et administration). Dans ces conditions, le Comité recommande de réduire de 253 300 dollars le crédit demandé au chapitre premier, pour le ramener de 33 787 700 dollars à 33 534 400 dollars.

## Réduction recommandée

Chapitre premier.            Politiques, direction et coordination d'ensemble

	<u>Dollars</u>
A.    Organes directeurs .....	205 500
B.    Direction exécutive et administration .....	<u>47 800</u>
Total	253 300

TITRE II

AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE;  
MAINTIEN DE LA PAIX

Chapitre 2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité;  
maintien de la paix

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	72 423 800
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	72 140 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	66 912 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	59 258 000
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	54 203 500

2.1 Le crédit de 72 423 800 dollars demandé au chapitre 2 accuse une augmentation de 5 511 200 dollars (8,2 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981, ce qui représente un accroissement de ressources de 520 700 dollars (aux taux révisés de 1981). Après déduction des dépenses non renouvelables estimées à 549 800 dollars <sup>18/</sup> (aux taux révisés de 1981), le Secrétaire général prévoit une diminution des ressources de 29 100 dollars (après ajustement) pour l'ensemble du chapitre. Ce montant est trop faible pour être pris en compte dans la colonne correspondant au taux de croissance réelle du tableau 2.1. Le Secrétaire général estime à 461 400 000 dollars le montant des fonds extra-budgétaires, dont la quasi-totalité doit permettre de couvrir le coût des projets opérationnels de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le chapitre 2 comprend cinq parties.

A. Organes directeurs

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	604 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	604 600
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	558 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	229 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	219 800

2.2 Le crédit de 604 600 dollars qui est demandé concerne le Conseil de sécurité, ses comités et commissions (211 200 dollars, tableau 2.8), le Comité du désarmement (354 800 dollars, tableau 2.9) et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace

---

<sup>18/</sup> Pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui doit se tenir en 1982.



extra-atmosphérique (38 600 dollars, tableau 2.10). Le crédit demandé représente une diminution de ressources de 23 900 dollars (aux taux révisés de 1981), qui est imputable à une réduction des dépenses prévues pour l'impression et la reliure des documents du Conseil de sécurité par des entreprises commerciales. Les services fonctionnels nécessaires pour les organes directeurs sont assurés par le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, pour lequel des crédits sont prévus à la partie B, et dans le cas du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par le Bureau des affaires juridiques (chap. 26). Les crédits nécessaires pour les services de conférence sont prévus au chapitre 29.

### Le Conseil de sécurité, ses comités et commissions

2.3 Le crédit de 211 200 dollars est prévu en totalité pour l'impression des documents officiels par des imprimeries commerciales (tableau 2.8). Le crédit demandé représente une diminution de ressources de 23 900 dollars (aux taux révisés de 1981), qui est imputable à l'accroissement de la capacité des ateliers de reproduction du Siège, du fait de l'adoption d'innovations techniques.

#### Comité du désarmement

2.4 Le crédit de 354 800 dollars comprend 227 300 dollars pour le maintien du poste de Sous-Secrétaire général prévu pour le Représentant spécial du Secrétaire général qui remplit également les fonctions de Secrétaire du Comité et 127 500 dollars pour les frais de voyage du personnel (tableau 2.9). Ce dernier montant représente les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de quatre fonctionnaires du Centre pour le désarmement, au Siège, qui seront détachés à Genève pour six mois chaque année 19/, ainsi que les frais de voyage du Représentant spécial. Le Comité consultatif croit comprendre que le Secrétaire général a calculé le crédit pour les frais de voyage en présumant que la présence des quatre fonctionnaires à Genève serait nécessaire pendant six mois entiers chaque année. En réponse aux questions que le Comité a posées, les représentants du Secrétaire général l'ont informé que l'effectif du groupe du Centre à Genève a été porté de 4 postes (1 poste d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) 20/ à 6 (2 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux), outre le poste D-1 prévu pour l'adjoint du Secrétaire du Comité.

#### Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

2.5 Le crédit de 38 600 dollars qui est demandé pour ce comité doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires, des frais de voyage du personnel

---

19/ Le Comité du désarmement est sis à Genève et se réunit six à sept mois par an (par. 2.7).

20/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 2.6.

ainsi que des fournitures et accessoires (tableau 2.10); il est maintenu, comme l'indique le paragraphe 2.13 du projet de budget-programme, au montant du total réévalué de la base de ressources de 1980-1981. Comme il est dit au paragraphe 2.12, l'Assemblée générale a désigné le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique comme Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui doit se tenir en 1982 et qu'elle a également désigné le Sous-Comité scientifique et technique dudit Comité comme organe consultatif pour la préparation de ladite Conférence.

2.6 Le Comité consultatif approuve le crédit que le Secrétaire général demande pour les organes directeurs.

B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	16 815 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	16 463 400
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	14 986 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	14 447 900
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	10 868 800

2.7 Le crédit de 16 815 200 dollars qui est demandé pour le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité accuse une augmentation de 1 828 500 dollars (12,2 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé représente un accroissement net de ressources de 605 700 dollars (aux taux révisés de 1981) qui est en grande partie imputable à des dépenses non renouvelables d'un montant de 549 800 dollars (aux taux révisés de 1981) qui ont trait à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui doit se tenir en 1982 (tableaux 2.13 et 2.14). Le Secrétaire général estime le taux de croissance réel à 0,4 p. 100 (tableau 2.11 et par. 239 du projet de budget-programme).

2.8 Comme le montre le tableau 2.15 du projet de budget-programme, 144 postes au total sont prévus pour le Département pour 1982-1983, soit 87 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste de sous-secrétaire général, 3 postes D-2, 13 postes D-1, 20 postes P-5, 27 postes P-4, 15 postes P-3, 7 postes P-2/1) et 57 postes d'agent des services généraux (dont 13 postes d'agent de lère classe), ce qui représente une augmentation de 6 postes (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 2 postes d'agent des services généraux) par rapport à l'effectif approuvé pour 1980-1981. L'augmentation résulterait de la transformation en postes permanents des postes suivants :

a) Cinq postes temporaires (1 poste D-1, 2 postes P-5, 1 poste G-5, 1 poste G-4/1) à la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques (par. 2.22 à 2.24);

b) Un poste D-1 dont le coût est actuellement imputé sur les crédits prévus pour des services de consultants pour la Division de l'espace extra-atmosphérique (par. 2.40 à 2.42).

En outre, le Secrétaire général propose de reclasser à P-3 1 poste P-2 de la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques (par. 2.21).

2.9 Les crédits demandés pour les divers programmes tiennent compte du fait que 8 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur seraient redéployés comme suit entre les programmes :

	<u>Postes transférés du programme à un autre</u>	<u>Postes transférés au programme</u>	<u>Paragraphe de référence du projet de budget-programme</u>
Bureau du Secrétaire général adjoint	1 poste D-2 1 poste P-5 1 poste P-3	1 poste D-1 1 poste P-4 1 poste P-2	2.16
Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques	1 poste P-4	1 poste P-5	2.25
Centre pour le désarmement	1 poste P-4	1 poste P-5	2.29
Division des affaires politiques	1 poste D-1 1 poste P-5 1 poste P-2	1 poste D-2 1 poste P-4 1 poste P-3	2.36

2.10 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le Département comprend un montant total de 231 600 dollars aux taux révisés de 1981 (265 300 dollars aux taux de 1982-1983) pour des services de consultant, montant qui se répartit comme suit entre les programmes :

	<u>Dollars</u>	<u>Paragraphe de référence du projet de budget-programme</u>
1. Bureau du Secrétaire général adjoint .....	7 000	2.18
2. Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques .....	10 500	2.26
3. Centre pour le désarmement .....	126 100	2.31
4. Division des affaires politiques .....	12 200	2.37
5. Division de l'espace extra-atmosphérique	75 800 <u>a/</u>	2.39 et 2.43
<b>Total</b>	<u>231 600</u>	

a/ Dont 38 000 dollars prévus pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui doit se tenir en 1982.

2.11 Le Comité consultatif a demandé des renseignements sur le crédit de 126 100 dollars (aux taux révisés de 1981) qui a été demandé pour des services de consultant destinés au Centre pour le désarmement et les représentants du Secrétaire général ont répondu que ce crédit était destiné aux activités suivantes :

- a) 20 700 dollars (y compris les frais de voyage) pour les activités relatives à la proclamation de la Décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement;
- b) 4 300 dollars (y compris les frais de voyage) pour l'établissement de rapports sur la réduction des budgets militaires;
- c) 12 900 dollars pour la mise à jour de l'étude sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements;
- d) 68 200 dollars (y compris les frais de voyage) pour élaborer une étude sur le désarmement dans le domaine des armes classiques;
- e) 20 000 dollars pour l'assistance à fournir au Comité du désarmement.

2.12 Le Comité consultatif note que, dans plusieurs cas, les crédits demandés pour des services de consultant ne sont pas liés à des tâches précises pour lesquelles on doit faire appel à des spécialistes de l'extérieur et qu'il est ainsi envisagé pour l'exercice biennal 1982-1983, de faire appel à des services de consultant pour établir le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité (par. 2.26) du projet de budget-programme. Dans ces deux cas, le Comité attire l'attention sur l'avis qu'il a exprimé au paragraphe 2.10 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 21/. Le Comité réaffirme cette position.

2.13 En ce qui concerne le crédit de 68 200 dollars (aux taux révisés de 1981) qui est demandé pour des services de consultant destinés à une étude sur le désarmement dans le domaine des armes classiques, le Comité consultatif note que la préparation de l'étude doit être effectuée conformément à la procédure indiquée dans la résolution 35/156 A de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1980. A cet égard, le Comité attire l'attention sur l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences administratives et financières [A/C.5/35/106, par. 4 c)] ainsi que sur le rapport correspondant du Comité consultatif 22/. Le Secrétaire général a déclaré qu'il demanderait un crédit de 68 200 dollars pour des services de consultant au titre de l'exercice biennal 1982-1983 mais le Comité a déclaré, au paragraphe 10 de son rapport, que le volume de travail requis par l'étude ne serait connu que lorsque la Commission du désarmement aurait pris ses dispositions, à sa session de 1981, conformément aux termes de la résolution 35/156 A.

2.14 Etant donné la nature contingente des propositions du Secrétaire général concernant les services de consultant, et compte tenu des recommandations formulées

---

21/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7).

22/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1-32), document A/35/7/Add.26, par. 9-10.

dans les paragraphes 2.12 et 2.13 ci-dessus. Le Comité consultatif recommande de réduire de 117 000 dollars (134 000 dollars aux taux de 1982-1983) le crédit demandé pour des services de consultant pour l'ensemble du Département, afin de le ramener de 231 600 dollars (aux taux révisés de 1981) à 114 600 dollars. Toutefois, si l'Assemblée générale approuvait la recommandation que le Comité formule au paragraphe 2.21 ci-après, il faudrait un montant supplémentaire de 81 800 dollars aux taux révisés de 1981 (93 700 dollars aux taux de 1982-1983) pour des services de consultant. Dans ces conditions, le montant total recommandé pour les services de consultant pour le Département serait de 196 400 dollars aux taux révisés de 1981 (225 000 dollars aux taux de 1982-1983), ce qui représenterait une réduction nette de 35 200 dollars aux taux révisés de 1981, soit 40 300 dollars aux taux de 1982-1983) par rapport au crédit demandé.

2.15 Au paragraphe 2.21 du projet de budget-programme le Secrétaire général propose de reclasser à P-3 1 poste P-2 de la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que cette demande soit justifiée et ne recommande pas son approbation. Le crédit demandé est ainsi réduit de 18 100 dollars.

2.16 Aux paragraphes 2.22 à 2.24 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de transformer en postes permanents 5 postes de la Division du Conseil de sécurité et des commissions politiques (1 poste D-1, 2 postes P-5 et 2 postes d'agent des services généraux, dont 1 poste d'agent de 1ère classe) qui étaient financés jusqu'à présent par des crédits ouverts pour du personnel temporaire. Les fonctionnaires qui occupent ces postes doivent fournir les services nécessaires au Comité du Conseil de sécurité chargé de l'application des résolutions 418 (1977) et 421 (1977) du Conseil relatives à un embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de la République sud-africaine. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait présenté la même demande à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session (A/C.5/33/61). Dans son rapport correspondant, le Comité avait recommandé :

"de maintenir en 1979 le même effectif qu'en 1978, toujours à titre temporaire, et d'examiner les demandes de postes permanents lorsque le Secrétaire général présenterait le projet de budget-programme pour l'exercice 1980-1981 car il devrait être plus facile à ce moment-là d'évaluer les besoins en personnel permanent compte tenu du programme de travail 23/."

Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981, le Comité a précisé que les renseignements dont il disposait alors ne lui permettaient pas de procéder à cette évaluation et a recommandé "de maintenir les dispositions actuelles relatives au personnel temporaire" 24/. Les renseignements donnés dans le projet de budget-programme pour 1982-1983, pas plus que les informations supplémentaires apportées par les représentants du Secrétaire général n'ont convaincu le Comité consultatif que le volume de travail justifie la transformation des postes temporaires en postes permanents; en conséquence, il recommande de maintenir les arrangements actuels relatifs aux postes temporaires. Le Comité recommande en outre, si le volume de travail n'augmente pas, que le Secrétaire général examine s'il convient de maintenir ces postes temporaires.

23/ Ibid., trente-troisième session, Supplément No 7 (A/33/7 et Add.1 à 39), document A/33/7/Add.22, par. 5.

24/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 2.13.

2.17 Le crédit que le Secrétaire général demande pour le Centre pour le désarmement comprend un montant de 353 900 dollars aux taux révisés de 1981 (400 500 dollars aux taux de 1982-1983) qui est prévu pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales (tableau 2.20). Le Comité consultatif croit comprendre que ce montant concerne les quatre activités mentionnées au paragraphe 2.30 du projet de budget-programme et se répartirait comme suit :

- a) 195 000 dollars en ce qui concerne la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (avril 1982), pour les services d'un administrateur hors classe (P-5), d'un administrateur de lère classe (P-4) et de 2 agents des services généraux (G-4/3) pendant 16 mois;
- b) 80 000 dollars en ce qui concerne les activités liées à la proclamation de la décennie commençant en 1980 comme deuxième Décennie du désarmement;
- c) 19 800 dollars en ce qui concerne l'établissement d'un rapport sur la réduction des budgets militaires; et
- d) 59 100 dollars pour le programme des bourses d'études de l'ONU dans le domaine du désarmement /12 mois de travail d'un administrateur hors classe (P-5) /.

Le Comité consultatif estime que certaines des tâches indiquées ci-dessus peuvent être accomplies par le personnel permanent du Centre. Le Comité recommande donc de réduire le crédit demandé de 70 000 dollars aux taux révisés de 1981 (79 200 dollars aux taux de 1982-1983), pour le ramener à 283 900 dollars aux taux révisés de 1981.

2.18 Selon le tableau 2.20 du projet de budget-programme, un crédit de 646 100 dollars aux taux révisés de 1981 (738 200 aux taux de 1982-1983) est demandé pour des groupes spéciaux d'experts pour le Centre pour le désarmement. Ce crédit concerne les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres des groupes d'experts et se répartit entre les activités mentionnées au paragraphe 2.32 du projet de budget-programme de la façon suivante :

- a) 370 000 dollars pour les membres du Conseil consultatif chargé des études dans le domaine du désarmement;
- b) 26 600 dollars pour le Groupe d'experts de la réduction des budgets militaires;
- c) 82 000 dollars pour le Groupe d'experts des conséquences économiques et sociales de la course aux armements;
- d) 167 500 dollars pour le Groupe d'experts du désarmement dans le domaine des armes classiques.

Le Comité consultatif approuve le crédit demandé pour les groupes spéciaux d'experts et compte que des efforts seront déployés pour gérer les crédits ouverts à ce titre avec le souci de faire des économies.

2.19 Les crédits demandés pour le Centre pour le désarmement comprennent un montant de 500 000 dollars aux taux révisés de 1981 (574 400 dollars aux taux de 1982-1983) pour le programme des bourses d'études de l'ONU dans le domaine

du désarmement (tableau 2.20 et par. 2.34 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé que le Secrétaire général donne des renseignements supplémentaires sur les dépenses du programme en 1980-1981 dans le projet de budget-programme pour 1982-1983 25/. En réponse aux questions qui leur ont été posées, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que les dépenses prévues pour le programme en 1980-1981 s'établissaient comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>Total</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Bourses de perfectionnement .....	157 000	160 000	317 000
Frais de voyage .....	43 000	47 000	90 000
Conférenciers .....	12 700	15 000	27 700
Frais divers/coûts indirects ....	300	1 000	1 300
Tables rondes/conférences .....	-	2 000	2 000
Total .....	<u>213 000</u>	<u>225 000</u>	<u>438 000</u>

2.20 Le crédit de 2 406 200 dollars demandé pour la Division de l'espace extra-atmosphérique fait apparaître un accroissement de ressources de 592 600 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 2.24 du projet de budget-programme). Comme il est indiqué au paragraphe 2.39, cet accroissement de ressources comprend un montant total de 549 800 dollars qui correspond à des dépenses non renouvelables à prévoir pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui doit se tenir en 1982.

2.21 Aux paragraphes 2.40 à 2.42 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de transformer en poste permanent le poste du spécialiste des applications des techniques spatiales (D-1) actuellement financé par des crédits ouverts pour les services de consultants. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait présenté la même proposition dans les projets de budget-programme pour 1978-1979 et 1980-1981 26/. A ses trente-deuxième et trente-quatrième sessions, l'Assemblée générale n'a pas approuvé cette demande compte tenu de l'opinion du Comité consultatif qui avait déclaré : "étant donné que la question des applications spatiales, sous tous ses aspects, évolue rapidement, le Comité consultatif estime qu'il y a avantage à conserver la marge de manoeuvre plus importante qu'offre l'arrangement actuel" 27/. Le Comité consultatif recommande le maintien de l'arrangement en vigueur. Cette recommandation entraînera la réouverture d'un crédit de 81 800 dollars aux taux révisés de 1981 (93 700 dollars aux taux de 1982-1983) pour les services de consultant (voir plus haut, par. 2.14) et des réductions d'un montant total de 141 000 dollars

25/ Ibid., par. 2.17.

26/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), par. 2.39 et ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et add.1, par. 2.56.

27/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 2.15 et ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 219.

aux taux de 1982-1983 au titre des traitements et des dépenses communes de personnel /soit 124 600 dollars aux taux révisés de 1981, dont 94 400 dollars pour les postes permanents et 30 200 dollars pour les dépenses communes de personnel (tableau 2.24)7.

2.22 Pour la raison donnée ci-dessus au paragraphe 17 du chapitre I, le Comité consultatif recommande de réduire de 4 300 dollars le crédit demandé pour les communications du Département qui serait ramené de 37 500 à 33 200 dollars.

2.23 Les recommandations que le Comité consultatif a formulées dans les paragraphes 2.14, 2.15, 2.17, 2.21 et 2.22 ci-dessus ont pour effet de réduire de 282 900 dollars au total le crédit demandé pour la partie B, lequel serait ainsi ramené de 16 815 200 dollars à 16 532 300 dollars.

#### C. Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	-
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	-
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	2 925 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	1 490 300
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	2 889 700

2.24 Dans le projet de budget-programme pour 1982-1983, le Secrétaire général ne demande pas de crédit pour le secrétariat et les sessions de la Conférence, en attendant les résultats de la dixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et les décisions que l'Assemblée générale prendra à ce sujet (par. 2.48 et 2.49 du projet de budget-programme).

#### D. Missions spéciales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	42 850 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	42 850 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	38 530 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	33 521 800
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	31 484 000

2.25 Le crédit demandé au budget ordinaire pour 1982-1983 au titre des missions spéciales (42 850 500 dollars) accuse une augmentation de 4 320 000 dollars, soit de 11,2 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé représente une diminution de ressources (accroissement négatif) de 14 300 dollars (aux taux révisés de 1981). Le Secrétaire général estime à 199 500 dollars les fonds extra-budgétaires qui seront disponibles (tableau 2.31).



2.26 Le tableau ci-après donne une ventilation des coûts globaux et indique le nombre des postes permanents inscrits au budget ordinaire pour les activités relevant de la partie D du chapitre 2 :

<u>Dépenses</u>	<u>Nombre de postes</u>					<u>Nombre total de postes</u>
	<u>Adminis- trateurs et fonc- tionnaires de rang supérieur</u>	<u>Agents des services généraux</u>	<u>Agents locaux</u>	<u>Agents du service mobile</u>	<u>Obser- vateurs mili- taires</u>	
<u>Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)</u>						
1982-1983 .... 33 436 000	5	5	194	236 <u>a/</u>	298	738
1980-1981 .... 29 066 500	5	5	194	236	298	738
<u>Groupe d'observateurs des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan</u>						
1982-1983 .... 6 297 400	2	-	45	32	45	124
1980-1981 .... 5 388 900	2	-	45	32	45 <u>b/</u>	124
<u>Dépôt de l'ONU à Pise</u>						
1982-1983 .... 912 300	1	-	8	3	-	12
1980-1981 .... 750 900	1	-	8	3	-	12
<u>Service des missions (personnel des communications)</u>						
1982-1983 .... 2 204 000	-	-	-	28	-	28
1980-1981 .... 2 116 400	-	-	-	28	-	28
<u>Total général</u>						
1982-1983 .... 42 850 500	8	5	247	299 <u>a/</u>	343	902
1980-1981 .... 37 322 700 <u>c/</u>	8	5	247	299	343 <u>c/</u>	902

a/ Y compris 44 postes d'agent du service mobile (dont 32 étaient auparavant prêtés à la FUNU) que le Secrétaire général propose de laisser vacants; le crédit demandé ne comprend pas de montant pour ces postes.

b/ Non compris un montant de 1 207 800 dollars pour d'autres missions.

c/ Voir ci-après, par. 2.30.

2.27 Comme il ressort du tableau ci-dessus, le Secrétaire général ne propose pas de modifier le nombre des postes affectés aux missions spéciales. A cet égard, le Comité consultatif note que, selon le paragraphe 2.52 du projet de budget-programme, le montant des ressources nécessaires pour les missions spéciales a été calculé en partant de l'hypothèse que l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan continueront d'exister pendant tout l'exercice biennal 1982-1983 et auront le même volume d'activité

que pendant l'exercice en cours. Ce montant ne comprend pas les ressources nécessaires pour d'autres missions spéciales qui pourront être instituées au cours de l'exercice biennal 1982-1983.

2.28 Au paragraphe 2.51 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise que la direction administrative et la gestion centrales de ces missions, comme celles de toutes autres missions spéciales qui peuvent être instituées de temps à autre, sont assurées au Siège pour la Division des missions. Il signale également que les ressources nécessaires à ce titre sont demandées au chapitre 28D dans le cadre du total des crédits demandés pour le Bureau des services généraux, à l'exception toutefois du montant nécessaire pour le personnel chargé d'assurer le service du réseau de communications, pour lequel des crédits sont prévus au chapitre 2 (voir le paragraphe 2.33 ci-dessous).

#### Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine

2.29 Le crédit de 33 436 800 dollars qui est demandé pour l'ONUST accuse une augmentation de 4 370 300 dollars, soit de 15 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé ne représente pas d'accroissement des ressources (tableau 2.34). Comme il est indiqué au paragraphe 2.55 du projet de budget-programme, le montant prévu ne comprend pas de crédit pour les 44 postes d'agent du Service mobile (dont 32 avaient été prêtés à la FUNU jusqu'à sa liquidation en 1980) que le Secrétaire général recommande de laisser vacants en 1982-1983. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'ouverture du crédit demandé.

#### Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

2.30 Le crédit de 6 297 400 dollars qui est demandé pour le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan accuse une augmentation de 908 500 dollars, soit de 16,8 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le tableau 2.36 n'indique pas d'accroissement de ressources pour cette activité. Le Comité consultatif a demandé pourquoi le nombre d'observateurs militaires indiqué pour 1980-1981 dans le tableau 2.37 du projet de budget-programme, soit 45 observateurs, différerait du nombre approuvé par l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session, soit 57 observateurs <sup>28/</sup>. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que le chiffre total approuvé (57) comprenait l'équipage (12 personnes) d'un avion fourni par un Etat Membre. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan loue à présent un avion à une société commerciale (voir tableau 2.36 et par. 2.61 du projet de budget-programme). Les membres de l'équipage de cet avion ne peuvent donc plus être comptés parmi les observateurs militaires. Le Comité consultatif approuve le crédit demandé.

#### Dépôt de l'ONU à Pise

2.31 Le crédit de 912 300 dollars qui est demandé pour le Dépôt de l'ONU à Pise accuse une augmentation de 161 400 dollars, soit de 21,5 p. 100, par rapport au

---

<sup>28/</sup> Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), tableau suivant le paragraphe 2.24.

montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé représente une diminution nette de ressources de 14 300 dollars (aux taux révisés de 1981), qui correspond à la différence entre une diminution de 20 200 dollars au titre du matériel de transport et une augmentation d'un montant total de 5 900 dollars pour la location et l'entretien des locaux et du matériel et pour des services divers (tableau 2.38 et par. 2.63 du projet de budget-programme).

2.32 Le Comité consultatif s'est enquis des activités du Dépôt de l'ONU à Pise et des services qu'il fournissait aux opérations de maintien de la paix. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que la valeur totale du matériel et des fournitures qui passaient par le Dépôt de Pise variait entre 5,5 et 8,5 millions de dollars par an (y compris la valeur des approvisionnements fournis par le système d'appui logistique des Etats-Unis, qui varie entre 3 et 6 millions de dollars). Le Dépôt de l'ONU à Pise est le seul dépôt central dont disposent les opérations de maintien de la paix. Le stock du Dépôt, d'une valeur de 1,2 million de dollars, est constitué comme suit : articles d'habillement (fournis par l'ONU) pour environ 7 000 hommes, drapeaux de l'ONU, environ 70 véhicules, tentes pour un bataillon à peu près, matériel pour les communications et générateurs, et machines de bureau. Le Comité croit comprendre que le matériel et les approvisionnements de base entreposés au Dépôt de l'ONU à Pise ont toujours été un élément essentiel permettant à l'Organisation de répondre immédiatement à une décision du Conseil de sécurité prévoyant la création d'une force de maintien de la paix. Selon les représentants du Secrétaire général, les livraisons directes de matériel et de fournitures du Dépôt de l'ONU à Pise aux missions de maintien de la paix servent deux fins : a) renouveler les stocks, et b) réduire les délais de livraison, ce dernier élément étant particulièrement important car les délais de livraison des entreprises commerciales sont extrêmement longs.

#### Division des missions (personnel chargé des communications)

2.33 Le crédit de 2 204 000 dollars qui est demandé pour la Division des missions (personnel chargé des communications) accuse une augmentation de 87 600 dollars, soit 4,1 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé ne représente aucun accroissement de ressources (tableau 2.40) 29/. Outre les crédits demandés au budget ordinaire, des fonds extra-budgétaires d'un montant estimatif de 199 500 dollars seront disponibles pour cette activité en 1982-1983. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les fonds extra-budgétaires prévus permettraient de couvrir le coût d'un poste extra-budgétaire à Bangkok (95 100 dollars) et d'un nouveau poste temporaire à Nairobi (104 400 dollars).

2.34 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux crédits que le Secrétaire général demande pour les missions spéciales.

---

29/ D'après les représentants du Secrétaire général, la diminution apparaissant dans la colonne qui correspond à l'inflation du tableau 2.40 pour les traitements et les dépenses communes du personnel tient à une erreur de calcul.

E. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	12 153 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	12 153 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	9 911 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	9 568 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	8 741 200

2.35 Le crédit de 12 153 500 dollars qui est demandé pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient accuse une augmentation de 2 242 500 dollars (22,6 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé ne représente pas d'accroissement de ressources 30/ et doit permettre de couvrir le coût de 88 postes permanents (79 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 poste de sous-secrétaire général, 2 postes D-2, 10 postes D-1, 16 postes P-5, 37 postes P-4, 12 postes P-3, 1 poste P-2/1) et 9 postes d'agent des services généraux). Les fonds extra-budgétaires prévus sont estimés à 461,4 millions de dollars et seraient tous affectés à des projets opérationnels. Le Comité consultatif note qu'il ressort du paragraphe 2.69 qu'en vertu d'un accord conclu entre l'UNESCO et l'OMS, ces deux organisations sont responsables des aspects techniques des programmes de l'Office dans le domaine de l'enseignement et de la santé, respectivement, et que ces deux organisations fournissent les services correspondants à titre gracieux.

2.36 Les crédits demandés pour l'Office comprennent un montant de 12 600 dollars (aux taux révisés de 1981) pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales. Le Comité croit comprendre que ce montant se décompose comme suit : 9 000 dollars pour recruter un(e) secrétaire pendant trois mois chaque année, lorsque le Commissaire général se rend à New York pour les sessions de l'Assemblée générale, et 3 600 dollars pour remplacer un(e) secrétaire pendant un mois chaque année. Le Comité consultatif approuve le crédit demandé par le Secrétaire général.

<u>Réduction recommandée</u>	<u>Dollars</u>
Chapitre 2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix .....	282 900

30/ Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que la diminution de ressources de 46 800 dollars (aux taux révisés de 1981) qui apparaît dans le tableau 2/42 aurait dû être considérée comme un ajustement spécial à la rubrique "Réévaluation de la base de ressources" car elle correspond au transfert de deux postes P-3 de Vienne à Beyrouth.

## TITRE III

### AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

#### Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

##### Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général .....	15 908 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	15 841 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	14 855 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	13 584 200
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	10 047 303

3.1 Le crédit demandé au chapitre 3 doit permettre de couvrir les dépenses à faire pour les organes directeurs (1 595 600 dollars), le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation (5 766 100 dollars), la Namibie (5 518 100 dollars) et le Centre contre l'apartheid (3 028 300 dollars). Ce crédit accuse une augmentation de 1 052 500 dollars (7,2 p.100), par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le Secrétaire général indique pour ce chapitre un taux de croissance réelle négatif de 2,1 p. 100.

#### A. Organes directeurs

3.2 Le crédit demandé (1 595 600 dollars) pour les organes directeurs se décompose comme suit : 117 000 dollars pour le Conseil de tutelle, 538 300 dollars pour le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et 940 300 dollars pour le Comité spécial contre l'apartheid. Le total est inférieur de 322 200 dollars au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (1 917 800 dollars). Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 3.17, du projet de budget-programme, le crédit ouvert pour 1980-1981 pour le Comité spécial contre l'apartheid comprenait un montant de 568 000 dollars qui lui était alloué en application des résolutions 34/93 et 35/206 de l'Assemblée générale, afin de financer des projets spéciaux visant à promouvoir la mobilisation internationale contre l'apartheid et les bureaux de l'African National Congress of South Africa et du Pan Africanist Congress of Azania à New York; le montant de 568 000 dollars a été considéré comme une dépense non renouvelable.

3.3 Aux paragraphes 3.7, 3.11 et 3.17 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que les crédits demandés pour les trois organes sont prévus à titre provisoire, dans la mesure où ils n'ont pas encore arrêté leurs programmes de travail.

3.4 En ce qui concerne le crédit demandé pour le Conseil de tutelle, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 3.3 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, il avait indiqué que l'Autorité administrante du dernier territoire sous tutelle avait fixé 1981 comme objectif

pour l'extinction de l'Accord de tutelle 31/. Dans ces conditions, le Comité recommande que le crédit demandé à titre provisoire pour 1982-1983 ne dépasse pas le montant du crédit ouvert pour 1980-1981 (100 000 dollars). La réduction à apporter en conséquence au crédit demandé pour 1982-1983 s'élève à 17 000 dollars.

B. Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation

3.5 Le crédit demandé dans la partie B du chapitre 3 (5 766 100 dollars) accuse une augmentation de 849 000 dollars (17,3 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (4 917 100 dollars). Le tableau 3.13 indique pour "l'accroissement des ressources" un chiffre négatif de 228 800 dollars aux taux révisés de 1981, ce qui représente un taux de croissance réelle de moins 4.3 p. 100. Cette diminution en termes réels est imputable au fait que les dépenses prévues sont moins élevées dans le cas des postes permanents et des dépenses communes de personnel (240 800 dollars de moins aux taux révisés de 1981) et des frais d'imprimerie (11 400 dollars de moins), ces diminutions étant toutefois en partie contrebalancées par une croissance réelle de 23 400 dollars (aux taux révisés de 1981) dans le cas des frais de voyage du personnel.

3.6 Le Secrétaire général propose de supprimer 5 postes d'administrateur (un poste P-4 et un poste P-3 à compter de janvier 1983, et un poste P-4 et 2 postes P-2/1 à compter de janvier 1982) et de créer un poste d'agent des services généraux (par. 3.19, 3.27 et 3.35 du projet de budget-programme). Dans ces conditions, le tableau d'effectifs du Département compterait 60 postes en 1983 (1 poste de Secrétaire général adjoint, 1 poste D-2, 5 postes D-1, 8 postes P-5, 7 postes P-4, 7 postes P-3, 4 postes P-2/1, 6 postes G-5 et 21 postes d'agent des services généraux d'autres classes). Le Comité consultatif rappelle que dans ses premiers rapports sur les projets de budget-programme pour 1978-1979 et pour 1980-1981, il avait dit qu'il comptait que le Secrétaire général suivrait l'évolution de la situation pour veiller à ce que les ressources en personnel que l'accession à l'indépendance de nouveaux territoires permettrait de libérer soient redéployées ou supprimées. Le Comité recommande de nouveau à cet égard de ne pourvoir les postes vacants au Département qu'après avoir vérifié dans chaque cas si le poste en question est toujours nécessaire 32/.

3.7 Au paragraphe 3.20 du projet de budget-programme, il est déclaré que le montant de 31 100 dollars qui est prévu aux taux révisés de 1981 (soit 35 700 dollars aux taux de 1982-1983) pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales devrait permettre de faire établir chaque mois le Bulletin de la décolonisation et de faire face au lourd volume de travail pendant les sessions de l'Assemblée générale. En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité consultatif a été informé que le crédit demandé permettrait de couvrir le coût d'environ 24 mois de travail de personnel temporaire affecté à des tâches générales, la moitié de ces ressources étant prévue pour les sessions de l'Assemblée générale (deux personnes pendant trois mois chaque année soit 12 mois de travail en tout). Le volume de

---

31/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7).

32/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 3.8, et ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 3.8.

travail du Département ayant diminué du fait de l'accession de nouveaux territoires à l'indépendance, le Comité estime que le Département devrait avoir moins besoin de personnel temporaire pendant les sessions de l'Assemblée générale. Il recommande donc de réduire de 5 000 dollars (c'est-à-dire de ramener de 12 à 8 le nombre des mois de travail) le montant du crédit demandé pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales pour la période de l'Assemblée générale.

3.8 Au paragraphe 3.21 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande un montant de 65 100 dollars aux taux révisés de 1981 (soit 74 700 dollars aux taux de 1982-1983) pour les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et de son adjoint. Comme il ressort du tableau 3.16, le taux de croissance réelle est de 56,1 p. 100 pour cet objet de dépense. Le Comité note que des ressources supplémentaires sont demandées pour les frais de voyage du personnel dans le cadre des crédits prévus pour le Conseil de tutelle et pour le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (tableaux 3.10 et 3.12) et que les frais de voyage du Secrétaire général adjoint et de son adjoint, lorsqu'ils accompagnent les membres des deux organes en question, sont imputés sur les crédits ouverts pour ces organes. Dans ces conditions, le Comité consultatif a conclu qu'il faudrait réduire de 26 800 dollars le crédit demandé au paragraphe 3.21 pour les frais de voyage du personnel, afin de le ramener à 47 900 dollars, soit le montant du crédit ouvert pour 1980-1981, majoré de l'inflation.

3.9 Pour la raison exposée plus haut, au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 2 700 dollars le crédit demandé pour les communications, afin de le ramener de 24 300 dollars à 21 600 dollars.

### C. Namibie

3.10 Le crédit de 5 518 100 dollars qui est demandé dans la partie C du chapitre 3 accuse une diminution de 220 800 dollars (3,8 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (5 738 900 dollars). Ce dernier montant comprenait un million de dollars alloués au Fonds pour la Namibie, en application de la résolution 34/92 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1979, et de sa décision 35/442 en date du 16 décembre 1980 (par. 3.58 du projet de budget-programme), et 100 000 dollars prévus pour les activités du Conseil relatives à l'Année internationale de solidarité avec le peuple namibien (par. 3.40). Ces deux montants sont considérés comme des dépenses non renouvelables de 1980-1981. Dans le tableau 3.26, le Secrétaire général indique pour "l'accroissement des ressources" un chiffre négatif de 72 400 dollars aux taux révisés de 1981, ce qui représente un taux de croissance réelle de moins 1,4 p. 100. Comme il ressort du tableau 3.29, des diminutions en termes réels sont prévues dans le cas des frais d'imprimerie, des frais généraux de fonctionnement, des consultants et des subventions et contributions 33/.

---

33/ Comme cela est indiqué au paragraphe 3.40, la diminution de 7 100 dollars au titre des "subventions et contributions" (aux taux révisés de 1981) est due au fait que les organismes des Nations Unies qui ont admis la Namibie en qualité de membre ont décidé de ne pas exiger le versement de la contribution correspondante.

3.11 Comme on peut le voir dans le tableau 3.26, les fonds extra-budgétaires prévus pour le programme sont estimés à 16,1 millions de dollars pour 1982-1983. En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité consultatif a été informé que le montant en question comprenait 7,7 millions de dollars pour l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, 4,8 millions de dollars pour le Programme d'éducation de la nation namibienne et 3,6 millions de dollars pour d'autres activités.

3.12 Le crédit de 5 518 100 dollars qui est demandé dans la partie C du chapitre 3 comprend 2 057 800 dollars pour le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et 3 460 300 dollars pour le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie.

3.13 Au paragraphe 3.39 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que le crédit de 2 057 800 dollars demandé a été calculé à titre provisoire, sous réserve du programme de travail que le Conseil établira et de son approbation par l'Assemblée générale.

3.14 Le crédit de 3 460 300 dollars qui est demandé pour le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie comprend 2 316 300 dollars pour le Bureau de New York, 853 200 dollars pour le Bureau de Lusaka et 290 800 dollars pour le Bureau de Gaborone.

3.15 Le Comité consultatif ne voit pas d'objections à la proposition de reclasser deux postes P-2 à P-3 au Bureau de New York [par. 3.44 ii)]. Le Comité note les transferts de postes opérés entre les Bureaux de New York, de Lusaka et de Gaborone (par. 3.44 i), 3.50 et 3.54).

3.16 Le Comité consultatif note qu'outre 26 postes permanents (13 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 5 postes d'agent des services généraux et 8 postes d'agent local - voir tableau 3.30), le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie dispose de 12 postes temporaires : 9 postes à New York (1 poste P-5, 1 poste P-4, 1 poste P-3, 4 postes G-5 et 2 postes G-4 - voir par. 3.47 du projet de budget-programme) et 3 à Lusaka (2 postes P-3, 1 poste G-5).

3.17 Pour la raison exposée plus haut au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 2 000 dollars le crédit demandé pour les communications, afin de le ramener de 17 300 dollars à 15 300 dollars.

#### D. Centre contre l'apartheid

3.18 Le crédit demandé dans la partie D du chapitre 3 (3 028 300 dollars) accuse une augmentation de 746 500 dollars (32,7 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (2 281 800 dollars). L'ampleur de cette augmentation (qui ne correspond à aucune croissance réelle) est due à l'effet différé de l'accroissement de ressources correspondant à quatre postes que l'Assemblée générale a approuvés pour 1981 à sa trente-cinquième session (par. 3.62 du projet de budget-programme). Comme l'indique le tableau 3.38, les fonds extra-budgétaires prévus pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud sont estimés à 3,6 millions de dollars.



3.19 Le Comité consultatif ne voit pas d'objections à la proposition formulée au paragraphe 3.62 qui vise à transformer en postes permanents quatre postes temporaires (un poste P-5, un poste P-4, un poste P-3 et un poste G-4). Ainsi, le Centre comptera 35 postes permanents (1 poste D-2, 2 postes D-1, 2 postes P-5, 7 postes P-4, 5 postes P-3, 4 postes P-2/1 et 14 postes d'agent des services généraux, dont un de lère classe).

3.20 Le Comité estime que le Centre pourrait faire des économies en utilisant le personnel temporaire affecté à des tâches générales, pour lequel le Secrétaire général demande un crédit de 63 500 dollars (soit 55 300 dollars aux taux révisés de 1981 - voir par. 3.60 du projet de budget-programme). Le Comité recommande de réduire le crédit demandé de 13 500 dollars, pour le ramener à 50 000 dollars.

#### Récapitulation

3.21 Aux paragraphes 3.4, 3.7 à 3.9, 3.17 et 3.20 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 67 000 dollars. En conséquence, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver un crédit de 15 841 100 dollars au chapitre 3.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation .....	67 000

## TITRE IV

### ACTIVITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET HUMANITAIRES

#### Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	1 816 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	1 431 600
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 320 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	7 073 900
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	6 861 700

4.1 Le crédit de 1 816 500 dollars demandé à ce chapitre est inférieur de 6 504 300 dollars (78,1 p. 100) au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (8 320 800 dollars). Ces deux montants ne sont pas directement comparables, toutefois, du fait que la majeure partie du crédit ouvert pour 1980-1981 a trait à des dépenses non renouvelables (tableau 4.4 du projet de budget-programme).

4.2 Le chapitre 4 se subdivise en deux parties : la partie A. intéresse le Conseil économique et social, ses commissions et comités techniques et les autres réunions périodiques (1 417 200 dollars) et la partie B. les conférences spéciales (399 300 dollars).

4.3 Le crédit demandé dans la partie A. (1 417 200 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage et les dépenses d'imprimerie correspondant aux sessions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et connexes énumérés dans le tableau 4.3. Au paragraphe 4.4 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que les crédits correspondant aux services de conférence à fournir à ces organes sont demandés au chapitre 29 du projet de budget-programme.

4.4 Le crédit de 354 000 dollars demandé pour le Conseil économique et social fait apparaître un accroissement des ressources de 16 500 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 4.7). En réponse aux questions qui leur ont été posées, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'accroissement des ressources correspondait à l'indemnité de subsistance de sept fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales internationales qui devaient assister aux sessions du Conseil en 1982-1983. Bien que les frais de voyage afférant à leurs déplacements aient été inclus dans les crédits ouverts pour 1980-1981, il n'avait pas été tenu compte de l'indemnité de subsistance correspondante. Le Comité consultatif a eu communication, sur sa demande, d'une liste des attributions des 12 fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales internationales et des 17 fonctionnaires du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales visés au paragraphe 4.6 du projet de budget-programme. Ces renseignements ont convaincu le Comité qu'en

regroupant certaines des fonctions incombant aux agents des services généraux, l'on pouvait réduire le nombre des fonctionnaires qui seraient envoyés à Genève. Il en est également ressorti qu'un administrateur se rendrait à Genève uniquement pour assurer la coordination des consultations officielles; le Comité estime que ces fonctions devraient être confiées à l'un des fonctionnaires des services organiques envoyés aux sessions du Conseil économique et social. Il recommande donc de réduire de 20 700 dollars (18 000 dollars aux taux révisés de 1981) le crédit demandé pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires envoyés aux sessions du Conseil. Le Comité recommande en outre que le Secrétaire général couvre, à l'aide des crédits ouverts pour les frais de voyage, le montant de 18 300 dollars (16 500 dollars aux taux révisés de 1981) correspondant aux indemnités de subsistance des sept fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales internationales susmentionnés. En conséquence, il est recommandé de réduire le crédit demandé de 39 000 dollars aux taux de 1982-1983 (soit 34 500 dollars aux taux révisés de 1981).

4.5 Le montant estimatif du crédit demandé pour le Comité du programme et de la coordination (CPC) s'élève à 160 800 dollars (tableau 4.8). Le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que la diminution du crédit demandé au titre des frais de voyage des représentants (87 100 dollars contre 158 700 dollars en 1980-1981) a été calculée sur la base des dépenses effectives de 1980-1981. Au paragraphe 4.9 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que le crédit demandé au titre des frais de voyage du personnel envoyé à des sessions (73 700 dollars) doit permettre de couvrir le montant estimatif des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance de deux fonctionnaires du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne. Les représentants du Secrétaire général ont indiqué au Comité consultatif qu'il n'avait pas été tenu compte, lors de l'établissement des prévisions de dépenses pour 1982-1983, du nombre effectif de fonctionnaires du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne qui avaient participé aux sessions du CPC en 1980-1981. Le Comité rappelle qu'il a fait observer à plusieurs reprises que l'on pouvait réaliser des économies en réduisant le nombre de fonctionnaires envoyés aux sessions des divers organes et en faisant en sorte que les fonctionnaires n'assistent aux sessions tenues hors de leur lieu d'affectation que tant que leur présence était véritablement nécessaire 34/. En conséquence, le Comité consultatif recommande de prévoir dans le crédit demandé les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un seul fonctionnaire du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de Vienne, ce qui entraînerait une réduction de 8 000 dollars.

4.6 Le crédit demandé pour le Comité administratif de coordination (CAC) se chiffre à 76 600 dollars au titre des frais de voyage du personnel envoyé à des sessions. Au paragraphe 4.11 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que :

"Lors des deux exercices biennaux précédents, des crédits ont été demandés à la rubrique du Comité du programme et de la coordination pour

---

34/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 8 (A/10008, par. 4.5); ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1, par. 4.3); et ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7, par. 4.4).

couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel envoyé à des sessions du Comité administratif de coordination et de son mécanisme subsidiaire. Les présentes demandes de crédit tiennent compte du fait que le CPC et le CAC sont des organes distincts dont les besoins diffèrent."

Bien qu'il ne soit pas opposé à ce que les coûts des services nécessaires aux sessions du CAC fassent l'objet d'une rubrique distincte, le Comité consultatif est d'avis qu'il ne convient pas, puisque le CAC est un organe de coordination des secrétariats et non un organe directeur, de faire figurer ces coûts au chapitre 4. Etant donné que la totalité du crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales qui assureront le service des réunions du CAC, le Comité consultatif recommande d'inscrire le crédit demandé à ce titre au chapitre 8 et de le ramener de 76 600 dollars à 60 000 dollars puisqu'un crédit est également demandé au titre des frais de voyage à ce chapitre (par. 8.6 du projet de budget-programme).

4.7 Le crédit de 429 200 dollars demandé pour le Comité de la planification du développement fait apparaître un accroissement des ressources de 39 600 dollars aux taux révisés de 1981 pour les frais de voyage des représentants, accroissement imputable à l'augmentation du nombre des membres du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale qui a été porté de 20 à 25 (par. 4.15).

4.8 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour la Commission de la condition de la femme (92 300 dollars) comprend 67 200 dollars au titre des frais de voyage des représentants et 25 100 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance de 10 fonctionnaires (tableau 4.11), dont deux (le secrétaire de la Commission et un agent des services généraux) du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales de New York. De l'avis du Comité consultatif, l'envoi d'agents des services généraux pour assurer le service de réunions hors Siège ne se justifie que lorsqu'il est évident qu'on ne dispose pas localement de personnel d'appui administratif et de secrétariat. Puisque la Commission se réunira à Vienne, qui est le siège du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, on devrait disposer sur place de ressources suffisantes en matière d'appui administratif et de secrétariat. En conséquence, le Comité recommande de ne pas ouvrir de crédit pour les frais de voyage de l'agent des services généraux du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, ce qui entraînerait une réduction du crédit demandé de 2 500 dollars.

4.9 Pour les raisons exposées au paragraphe 4.8 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 2 500 dollars le crédit demandé pour la Commission du développement social pour le ramener de 70 100 dollars à 67 600 dollars (tableau 4.14 et par. 4.20 du projet de budget-programme).

4.10 Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général pour le Comité des ressources naturelles (17 100 dollars), la Commission de la population (63 200 dollars), le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (84 300 dollars) et la Commission de statistique (69 600 dollars).

4.11 Le crédit de 399 300 dollars demandé dans la partie B du chapitre 4 porte uniquement sur les ressources nécessaires pour la convocation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement (tableau 4.17). Au paragraphe 4.24 du projet de budget-programme, le Secrétaire général rappelle que les ressources nécessaires pour la

convocation de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement sont indiquées dans l'état des incidences administratives et financières (A/35/130/Add.1 et Add.1/Corr.1) des propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de programme et sur les dispositions à prendre en vue de l'Assemblée mondiale du troisième âge 35/ (A/35/130), tel qu'il a été modifié dans le rapport du Comité consultatif 36/. Le Secrétaire général présente une ventilation des ressources nécessaires aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 4.24 et aux alinéas a) et b) du paragraphe 4.25.

4.12 Le Comité consultatif croit comprendre qu'en raison des retards enregistrés dans la convocation du Comité préparatoire pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, il n'est pas possible d'arrêter définitivement la date de l'Assemblée mondiale qu'il était initialement prévu de convoquer en juillet/août 1982. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande d'examiner les dépenses à prévoir pour l'Assemblée mondiale sur la base du rapport spécial que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session. Le Comité recommande en outre que le montant à inscrire au projet de budget-programme pour 1982-1983 à ce stade soit limité à 143 000 dollars : 131 000 dollars au titre des traitements et dépenses communes de personnel durant six mois pour les cinq postes de personnel temporaire du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et 12 000 dollars au titre des frais de voyage de fonctionnaires du Centre. Le solde des crédits demandés au chapitre 4 ainsi qu'aux chapitres 5, 6 et 27 (qui font l'objet des paragraphes 4.26 et 4.28 du projet de budget-programme) devrait être examiné sur la base du rapport spécial mentionné plus haut. Il faudrait également tenir compte du coût des services de conférence pour l'Assemblée mondiale (indiqué au paragraphe 4.27 du projet de budget-programme) dans le rapport spécial. En conséquence, la réduction à ce stade du crédit demandé pour le chapitre 4 s'élèverait à 256 300 dollars.

#### Récapitulation

4.13 Aux paragraphes, 4.4, 4.5, 4.6, 4.8, 4.9 et 4.12 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions se chiffrant à 384 900 dollars au total, ce qui aurait pour effet de ramener le montant total du crédit demandé au chapitre 4 de 1 816 500 dollars à 1 431 600 dollars.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales) .....	384 900

---

35/ L'Assemblée générale a changé le nom de l'Assemblée mondiale du troisième âge en Assemblée mondiale sur le vieillissement au paragraphe 3 de sa résolution 35/129.

36/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), document A/35/7/Add.25.

Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	3 026 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	3 019 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	2 526 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	2 431 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	568 400

5A.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (3 026 100 dollars) dépasse de 499 600 dollars (19,7 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981, ce qui correspond à un accroissement des ressources de 15 300 dollars (aux taux révisés de 1981). Selon les calculs du Secrétaire général, le taux de croissance réelle est de 0,4 p. 100.

5A.2 L'accroissement des ressources est prévu pour la rémunération du personnel temporaire affecté à des tâches générales (13 500 dollars) et le financement des frais de voyage des fonctionnaires du Bureau qui assureront le service des réunions en 1982 (2 600 dollars, dépense non renouvelable); il est en partie contrebalancé par une réduction (800 dollars) des ressources nécessaires pour les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure.

5A.3 Le Secrétaire général propose de ne pas modifier le tableau d'effectifs qui comprend 25 postes, à savoir 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 poste de directeur général, 3 postes D-2, 4 postes D-1 et 6 postes P-5) et 11 postes d'agent des services généraux dont un de première classe.

5A.4 Le Comité consultatif croit comprendre que le crédit de 15 500 dollars au taux de 1982-1983 qui est demandé au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales aux fins énumérées au paragraphe 5A.16 du projet de budget-programme, est destiné à financer quatre mois de travail d'agent des services généraux par an. Tout en notant qu'aucun des crédits ouverts pour le Bureau du Directeur général pour 1980-1981 n'était prévu pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales, le Comité n'a pas d'objections au crédit demandé pour cet objet de dépenses en 1982-1983.

5A.5 L'accroissement des ressources de 2 600 dollars aux taux révisés de 1981 (soit 2 900 dollars aux taux de 1982-1983) prévu pour les frais de voyage du personnel envoyé à des sessions est imputable à la tenue de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982. Sous réserve de l'examen du rapport spécial que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session (voir plus haut, par. 4.12), le Comité consultatif recommande de supprimer le montant de 2 900 dollars.

5A.6 Le Comité consultatif a été informé que le crédit demandé pour des consultants (157 900 dollars aux taux de 1982-1983) est destiné à financer 23 mois de travail de consultant nécessaires dans le cadre des activités décrites au paragraphe 5A.17 du projet de budget-programme.

5A.7 Selon le tableau 5A.1 du projet de budget-programme, des fonds extra-budgétaires d'un montant de 124 600 dollars sont prévus pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires. Le Secrétaire général (tableau 5A.4) prévoit un nouveau poste d'administrateur général (D-1) financé par des fonds extra-budgétaires. Les représentants du Secrétaire général, interrogés sur ce point par le Comité consultatif, lui ont fait savoir que l'inclusion d'un poste D-1 n'était qu'indicative, l'importance des services d'appui que le Bureau fournira pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires n'ayant pas encore été déterminée. Ils ont ajouté que le Comité consultatif serait saisi de propositions précises, selon la méthode recommandée par ce dernier 37/ et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/217, section II.

5A.8 Pour la raison exposée plus haut, au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire le crédit demandé pour les communications de 4 000 dollars, afin de le ramener de 37 500 dollars à 33 500 dollars.

5A.9 Aux paragraphes 5A.5 et 5A.8 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé de réduire de 6 900 dollars au total le crédit demandé; par conséquent, il recommande d'ouvrir au chapitre 5A un crédit de 3 019 200 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale .....	6 900

---

37/ Ibid., document A/35/7/Add.2, par. 24.

Chapitre 5B. Centre pour la science et la technique au service du développement

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général .....	3 719 500
Crédit demandé par le Comité consultatif .....	3 658 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	3 065 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	1 418 900
Dépenses effectives de 1978-1979 <u>a/</u> .....	1 408 400

5B.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour le Centre pour la science et la technique au service du développement (3 719 500 dollars) dépasse de 654 200 dollars (21,3 p. 100), le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Cette demande correspond à une diminution des ressources (accroissement négatif) de 38 000 dollars aux taux révisés de 1981; le Secrétaire général estime le taux de croissance réel à moins 1,1 p. 100 (tableau 5B.1 du projet de budget-programme).

5B.2 Le Comité consultatif note que, d'après le tableau 5B.4, la diminution des ressources résulte d'une réduction de 69 600 dollars (aux taux révisés de 1981) du crédit demandé pour les consultants, partiellement compensée par un accroissement des ressources d'un montant global de 31 600 dollars (aux taux révisés de 1981) : 17 900 dollars pour les services contractuels, 12 700 dollars pour l'imprimerie et la reliure, et 1 000 dollars pour les heures supplémentaires.

5B.3 Le nombre de postes permanents proposé pour 1982-1983, soit 32 postes (1 poste de sous-secrétaire général, 2 postes D-2, 3 postes D-1, 4 postes P-5, 3 postes P-4, 2 postes P-3, 2 postes P-2/1 et 15 postes d'agent des services généraux, dont 3 de première classe), est identique à celui que l'Assemblée générale a approuvé à sa trente-cinquième session (A/C.5/35/83, tableau 1).

5B.4 Le crédit demandé pour les organes directeurs (359 600 dollars) couvre les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et de ses groupes spéciaux de spécialistes (310 700 dollars), ainsi que des fonctionnaires du Centre qui en assurent le service (48 900 dollars). Le crédit demandé correspond à une session annuelle de l'organe consultatif et de chacun des quatre groupes spéciaux (tableau 5B.7 et par. 5B.4 à 5B.6 du projet de budget-programme). A ce propos, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement avait décidé, à sa troisième session (26 mai-5 juin 1981), de ramener de huit à quatre le nombre de session des groupes spéciaux en 1982-1983. Il en résulterait des économies estimées à 58 600 dollars au titre des frais de voyage des représentants et à 1 800 dollars au titre des frais de voyage du personnel envoyé à des sessions. Le Comité consultatif recommande donc de réduire le crédit demandé de 60 400 dollars.

a/ Dépenses concernant le programme "Science et technique" exécuté par le Bureau de la science et de la technique au titre du chapitre 5A (304 000 dollars) et 5C (1 104 400 dollars). L'Assemblée générale a décidé de supprimer le Bureau dans sa résolution 34/218 du 19 décembre 1979.



5B.5 Le crédit de 2 914 600 dollars demandé pour le programme "Science et technique au service du développement" comprend un montant de 177 000 dollars pour les services de consultants et un montant de 103 400 dollars pour les groupes spéciaux d'experts (tableau 5B.10). D'après le Secrétaire général, le premier montant permettrait de financer un total de 44 mois de travail de consultant. Une description des tâches incombant, respectivement, aux consultants et aux groupes spéciaux d'experts figure aux paragraphes 5B.11 et 5B.12 du projet de budget-programme.

5B.6 S'agissant des consultants et des groupes spéciaux d'experts, le Comité consultatif note que leurs tâches ne sont définies qu'en termes généraux. En réponse aux questions qu'il a posées, le Comité consultatif a été informé que leurs tâches spécifiques n'avaient été définies qu'après que le Comité intergouvernemental eut examiné le programme à sa troisième session tenue en mai-juin 1981. Le Comité consultatif a demandé si les décisions prises par le Comité intergouvernemental à sa troisième session en ce qui concerne la détermination des priorités et l'élaboration de directives influeraient sur le projet de budget-programme. Les représentants du Secrétaire général ont indiqué que les ajustements qu'il était envisagé d'apporter à la teneur du programme de travail pour tenir compte des recommandations de l'organe intergouvernemental ne modifieraient pas les prévisions de dépenses pour 1982-1983.

5B.7 Le Comité consultatif ne voit pas d'objections à l'accroissement des ressources demandé par le Secrétaire général au titre des services contractuels (17 900 dollars aux taux révisés de 1981) et de l'imprimerie et de la reliure (12 700 dollars aux taux révisés de 1981) pour la publication du bulletin (par. 5B.14 du projet de budget-programme).

5B.8 Le crédit demandé pour le programme "Science et technique au service du développement" comprend 93 300 dollars au titre des subventions et contributions représentant la contribution de l'ONU aux dépenses du Sous-Comité du Comité administratif de coordination sur la nutrition. Le service du Sous-Comité est assuré par un secrétariat interinstitutions situé au siège de la FAO, qui l'administre pour le compte de tous les organismes intéressés (E/5968, par. 11 à 14).

5B.9 Pour la raison exposée plus haut, au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 000 dollars le crédit demandé pour les communications, afin de le ramener de 8 100 dollars à 7 100 dollars.

5B.10 Aux paragraphes 5B.4 et 5B.9 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé une réduction de 61 400 dollars au total. En conséquence, et sous réserve de l'observation formulée au paragraphe 5B.6 ci-dessus, le Comité recommande de remener le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 5B de 3 719 500 dollars à 3 658 100 dollars.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 5B. Centre pour la science et la technique au service du développement .....	61 400

Chapitre 6. Département des affaires économiques  
et sociales internationales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	46 658 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif	45 051 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981	40 489 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981	40 035 800
Dépenses effectives de 1978-1979	33 619 907 <u>a/</u>

a/ Ne sont pas entièrement comparables du fait de la restructuration du Département 6.1

6.1 Le crédit demandé s'élève à 46 658 500 dollars, soit 6 169 300 dollars ou 15,2 p. 100, de plus que le montant révisé des crédits ouverts pour 1980-1981 (40 489 200 dollars). D'après le tableau 6.1 du projet de budget-programme, cette somme représente une diminution de ressources de 159 600 dollars (aux taux révisés de 1981) équivalant à un taux de croissance réelle de - 0,3 p. 100 (voir ci-après par. 6.3).

6.2 Au tableau 6.1, le Secrétaire général chiffre le montant des fonds extra-budgétaires à 11 055 800 dollars, dont 1 894 100 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires et 9 161 700 dollars pour des activités de fond (dont plus de la moitié doivent être financées par le FNUAP). A la note b/ du tableau, le Secrétaire général signale qu'en fonction de l'évolution des conditions économiques et de l'achèvement de certaines activités, il se peut que les ressources n'atteignent pas le niveau projeté. Le nombre de postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires indiqué au tableau 6.5 est légèrement supérieur à celui de l'exercice biennal 1980-1981 (95 contre 91). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que sur les 49 postes d'administrateur énumérés au tableau 6.5, 11 étaient destinés à des experts engagés au titre de projets d'assistance technique : 7 L-6 (équivalant à D-1), 3 L-5 (équivalant à P-5) et 1 L-4 (équivalant à P-4).

6.3 Ainsi qu'il ressort du tableau 6.4, la diminution de ressources est due pour l'essentiel à une diminution des ressources nécessaires au titre de l'imprimerie et de la reliure ainsi que des services de consultants, en partie compensée par un accroissement des ressources au titre des voyages autorisés du personnel. Les incidences budgétaires des propositions relatives aux ressources en personnel sont décrites aux paragraphes 6.5 et 6.6 ci-après.

6.4 Ainsi qu'il ressort du tableau 6.5 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande d'inscrire au budget ordinaire pour 1982-1983 un total de 512 postes permanents. Ces postes sont ventilés par classe et par service dans le tableau suivant :

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G-5	G-4/1	Total partiel	Total général
Direction exécutive et administration	1	-	1	2	1	3	2	1	11	2	5	7	18
Questions et politiques relatives au développement	-	1	2	6	12	22	19	6	68	9	38	47	115
Economie et technologie des océans	-	-	-	1	2	2	3	3	11	1	4	5	16
Population	-	-	1	2	6	5	9	5	28	2	15	17	45
Développement social et affaires humanitaires	-	1	2	4	10	19	7	11	54	6	33	39	93
Statistiques	-	-	1	5	13	15	20	20	74	12	64	76	150
Planification et coordination des programmes	-	1	2	4	9	9	5	2	32	3	20	23	55
Administration et services communs	-	-	-	1	1	1	1	1	5	6	9	15	20
Total	1	3	9	25	54	76	66	49	283	41	188	229	512

6.5 Le Secrétaire général propose de modifier comme suit le tableau d'effectifs approuvé pour 1980-1981 :

Nouveaux postes :

Programme "Statistiques" : 1 P-5 (par. 6.58)  
Programme "Planification et coordination des programmes" : 1 G-4/1 (par. 6.73)

Reclassements de postes :

Programme "Questions et politiques relatives au développement" : 2 G-4/1 à G-5 (commis statisticien) (par. 6.20)

Transformation en postes permanents de postes antérieurement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire :

Programme "Développement social et affaires humanitaires" : 1 D-2, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-2/1, 3 postes d'agent des services généraux (par. 6.48)

Transfert de postes à d'autres chapitres :

Du programme "Planification et coordination des programmes" au chapitre 11 (CESAP) : 3 postes d'agent des services généraux (par. 6.72)

Du programme "Administration et services communs" au chapitre 28J (Formation du personnel) : 1 G-5 (par. 6.81)

6.6 Ainsi qu'il ressort du tableau 6.4 du projet de budget-programme, les propositions décrites au paragraphe précédent auront pour effet de réduire d'un montant total de 42 600 dollars (aux taux révisés de 1981) les ressources nécessaires en 1982-1983 au titre des traitements et des dépenses communes de personnel correspondant à des postes permanents et temporaires.

6.7 En ce qui concerne la demande présentée au paragraphe 6.58 du projet de budget-programme et tendant à créer un poste d'administrateur hors classe P-5 pour le chef de la Section des statistiques sociales et du logement, le Comité consultatif note qu'il existe déjà 12 postes d'administrateur hors classe P-5 inscrits au budget ordinaire pour le Bureau de statistique. Le Comité estime qu'il devrait être possible de transférer l'un de ces postes à la Section des statistiques sociales et du logement. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la création d'un poste d'administrateur hors classe P-5, et de réduire en conséquence de 67 600 dollars le crédit demandé au chapitre 6.

6.8 Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un nouveau poste G-4/1 proposé au paragraphe 6.73 pour le Bureau de la planification et de la coordination des programmes.

6.9 Au paragraphe 6.20 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de reclasser à G-5 deux postes G-4 de commis statisticien de la Division de l'analyse générale et des politiques. En réponse à des éclaircissements qu'il avait demandés, le Comité consultatif a été informé que la demande était liée à l'automatisation croissante des opérations. Le Comité n'est pas convaincu que les reclassements proposés soient pleinement justifiés et recommande donc qu'ils ne soient pas approuvés. La réduction des crédits demandés s'élève par conséquent à 30 600 dollars.

6.10 Au paragraphe 6.48 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande la transformation en postes permanents de huit postes du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires antérieurement financés par des crédits ouverts au titre du personnel temporaire. Le Secrétaire général rappelle que les postes en question ont été approuvés eu égard aux résolutions 35/136 et 35/171 de l'Assemblée générale relatives à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme et au rapport du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, respectivement. D'après le paragraphe 6.48, "on s'est interrogé de nouveau sur la nécessité de maintenir les crédits destinés à du personnel temporaire au niveau et selon la répartition prévue à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale" mais "on a estimé qu'il ne serait pas possible de supprimer l'un quelconque des postes temporaires sans compromettre considérablement la capacité du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de s'acquitter de ses responsabilités élargies".

6.11 Sur les huit postes dont la transformation est proposée, cinq concernent le programme relatif à la promotion de la femme : un poste D-2 pour le Directeur du Service de la promotion de la femme à Vienne, un poste P-5 pour un attaché de liaison à New York, un poste P-4 pour le Service à Vienne et deux postes de secrétaire (un à Vienne et un à New York). Les trois autres postes dont la transformation est proposée (un P-5, un P-2, un G-4) concernent les activités dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants.

6.12 Le Comité consultatif rappelle que, dans son vingt-cinquième rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session, il notait que les représentants du Secrétaire général l'avaient informé que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires avait fait l'objet d'un examen du Service de gestion administrative en 1979 mais que l'étude du rapport du Service avait été remise au début de 1981 38/.

6.13 En réponse aux demandes d'éclaircissement du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont déclaré que le rapport du Service de gestion administrative était toujours à l'examen. Par conséquent, la demande visant à transformer en postes permanents tous les postes financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire a été formulée avant que les recommandations du Service n'aient fait l'objet d'une décision. Le Comité s'est informé de l'organigramme actuel du Centre et les renseignements suivants lui ont été fournis :

---

38/ Ibid., document A/35/7/Add.24, par. 11.

Centre pour le développement social et les affaires humanitaires

Postes pour 1982-1983

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux			
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total A	lère classe	Autres classes	Total SG
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	1	1	2	1	-	2	8	4	4	8
Service du développement social	-	-	2 <u>a/</u>	4	9	3	4	22	2	16 <u>b/</u>	18
Service de la promotion de la femme	-	1	1	3 <u>c/</u>	7 <u>d/</u>	4 <u>e/</u>	3	19	3 <u>f/</u>	9 <u>g/</u>	12
Service de la prévention du crime et de la justice pénale	-	-	1	1	5	1	2	10	-	5	5
Groupe de liaison, New York	-	-	-	1	-	-	-	1	-	1	1
<b>Total pour le programme</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>60</b>	<b>9</b>	<b>35</b>	<b>44</b>

a/ Y compris 1 L-6, conseiller technique (Fonds du PNUD pour frais généraux).

b/ Y compris 1 poste extra-budgétaire (Fonds du PNUD pour frais généraux).

c/ Y compris 1 poste extra-budgétaire (Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme).

d/ Y compris 3 postes extra-budgétaires (id.).

e/ Y compris 1 poste extra-budgétaire (id.).

f/ Les 3 postes sont des postes extra-budgétaires (id.).

g/ Y compris 1 poste extra-budgétaire (id.).

6.14 Le Comité consultatif croit comprendre que le poste permanent D-2 du Bureau du Sous-Secrétaire général est destiné à l'adjoint du Sous-Secrétaire général et qu'aucune responsabilité hiérarchique n'est attachée à ce poste. De l'avis du Comité, la taille du Centre ne justifie pas l'attribution d'un poste D-2 à plein temps pour exercer les fonctions d'adjoint du Chef du Centre. A cet égard, le Comité note également que le Bureau du Sous-Secrétaire général dispose de trois autres postes supérieurs (un D-1 et deux P-5) pour des fonctions de direction. Dans ces circonstances, le Comité recommande que le poste permanent de D-2 soit transféré du Bureau du Sous-Secrétaire général au Service de la promotion de la femme et que le titulaire de ce poste cumule les fonctions de Directeur du Service et d'adjoint du Sous-Secrétaire général (lorsque ce dernier est absent). Si l'Assemblée générale approuve cette recommandation, il ne sera pas nécessaire de maintenir le poste temporaire de D-2 (dont la transformation est demandée au paragraphe 6.48), ce qui entraînera une réduction de 191 700 dollars des crédits demandés.

6.15 En ce qui concerne la demande de transformation en postes permanents d'un poste temporaire P-5 et d'un poste correspondant d'agent des services généraux au Groupe de liaison de New York, le Comité consultatif rappelle qu'il a indiqué dans son vingt-cinquième rapport à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, qu'il n'était pas convaincu de la nécessité de créer un tel groupe 39/. Le Comité croit comprendre que ce groupe est rattaché au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales. Compte tenu du fait que l'activité de liaison fait partie intégrante des fonctions du Bureau (voir par. 6.9 du projet de budget-programme) que le Bureau dispose d'un important personnel d'encadrement (voir tableau 6.8) et que les activités de liaison avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires n'occuperont vraisemblablement pas un administrateur à plein temps, le Comité recommande que les fonctions de liaison soient assurées par le personnel actuel du Bureau du Secrétaire général adjoint. Le Comité recommande également que le poste de P-5 soit transféré de New York au Centre de Vienne et que le titulaire soit chargé de s'occuper de questions de fond. Les taux de rémunération étant plus élevés à Vienne qu'à New York, la mise en oeuvre de cette recommandation entraînerait une augmentation des crédits demandés de 29 300 dollars. En ce qui concerne le poste temporaire d'agent des services généraux du Groupe de liaison de New York, le Comité recommande sa suppression ce qui entraînerait une réduction des crédits demandés de 45 900 dollars. La mise en oeuvre des recommandations du Comité au sujet du Groupe de liaison de New York entraîne une réduction nette des crédits demandés de 16 600 dollars.

6.16 Le Comité consultatif ne voit pas d'objections à la transformation des autres postes demandée par le Secrétaire général.

6.17 Au paragraphe 6.72 du projet de budget-programme, le Secrétaire général évoque le transfert de six postes (un D-1, un P-5, un P-4, trois postes d'agent des services généraux) au Groupe de liaison avec les commissions régionales, postes qui passeraient donc du chapitre 6 au chapitre 11 (CESAP). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que le Groupe de liaison resterait à New York.

---

39/ Ibid., par. 14.

6.18 Le Comité consultatif souhaitait connaître la situation des vacances de poste au sein du Département des affaires économiques et sociales internationales. Il a appris qu'en moyenne, pour 1980 et les quatre premiers mois de 1981, le nombre de postes d'administrateur vacants était de 35,4 par mois. Ce chiffre correspond à 12,6 p. 100 du nombre total de postes permanents d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur qui ont été approuvés, soit 280. Dans ces circonstances, le Comité recommande de porter à 10 p. 100 l'abattement pour mouvements de personnel qui est normalement de 5 p. 100 des postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur. Les crédits à inscrire au chapitre 6 s'en trouveraient diminués de 1 275 900 dollars.

6.19 Au tableau 6.4 du projet de budget-programme, les crédits demandés au titre des frais de voyage accusent un accroissement des ressources de 46 900 dollars (aux taux révisés de 1981), réparti entre les programmes suivants : "Direction exécutive et administration" (par. 6.12 du projet de budget-programme), "Développement social et affaires humanitaires" (par. 6.52) et "Planification et coordination des programmes" (par. 6.76). Comme il ressort du paragraphe 6.12, l'accroissement envisagé à "Direction exécutive et administration" (10 300 dollars aux taux révisés de 1981, ce qui équivaut à 11 800 dollars aux taux de 1982-1983) tient à un élément de dépenses non renouvelables, à savoir la participation à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Au paragraphe 6.12 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé que les demandes de crédits relatives à l'Assemblée mondiale soient regroupées dans un rapport spécial destiné à l'Assemblée générale. Le Comité recommande donc, à ce stade, que les crédits au titre des frais de voyage prévus au chapitre 6 soient réduits de 11 800 dollars.

6.20 Pour la raison donnée ci-dessus au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 13 000 dollars les crédits demandés au titre des communications qui sont ainsi ramenés de 113 000 à 100 000 dollars.

6.21 Aux paragraphes 6.7, 6.9, 6.14, 6.15 et 6.18 à 6.20 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 1 607 200 dollars. En conséquence, le Comité recommande de prévoir au chapitre 6 un crédit de 45 051 300 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 6. Département des affaires économiques et sociales internationales .....	1 607 200



Chapitre 7. Département de la coopération technique  
pour le développement

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	16 433 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	15 966 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	13 680 400
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	13 110 000
Dépenses effectives de 1978-1979 a/ .....	11 614 900

a/ Dépenses estimatives du Département et des services auxquels il s'est substitué.

7.1 Le Département de la coopération technique pour le développement a été créé en mars 1978 afin de gérer et d'appuyer les activités de coopération technique exécutées par l'Organisation des Nations Unies (voir la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977). Le crédit de 16 433 400 dollars demandé au chapitre 7 représente une augmentation de 2 753 000 dollars (soit 20,1 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le taux de croissance réelle est trop faible pour apparaître au tableau 7.1 du projet de budget-programme.

7.2 Le Secrétaire général estime que pour 1982-1983, les fonds extra-budgétaires s'élèveront à près de 331,5 millions de dollars, dont 301 millions de dollars pour les activités opérationnelles. Le Comité a été informé que le montant estimatif de 262 millions de dollars pour les dépenses consacrées aux activités opérationnelles en 1980-1981 indiqué au tableau 7.1 du projet de budget-programme devrait être porté à 284 millions de dollars.

7.3 Le tableau 7.5 du projet de budget-programme donne une récapitulation des postes permanents pour le Département. Ce tableau montre que le nombre de postes devant être financés au moyen du budget ordinaire en 1982-1983 restera le même qu'en 1980-1981 : 199 fonctionnaires, dont 83 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (un secrétaire général adjoint, un sous-secrétaire général, trois D-2, huit D-1, 12 P-5, 34 P-4, 17 P-3 et sept P-2/1) et 116 agents des services généraux (dont 20 de première classe).

7.4 Le Secrétaire général estime que le nombre des postes financés par des fonds extra-budgétaires passera de 348 en 1980-1981 à 380 en 1982-1983 (tableau 7.5). Le Comité consultatif rappelle que dans le document A/C.5/34/72, le Secrétaire général avait estimé à 335 pour 1980-1981 le nombre de postes financés par des fonds extra-budgétaires au chapitre 7. Le tableau 7.5 montre que 13 postes ont été ajoutés en 1980-1981 aux effectifs financés par des fonds extra-budgétaires au chapitre 7, par rapport au nombre de postes initialement prévu, et que 32 postes supplémentaires sont maintenant proposés pour 1982-1983. Le Comité prend note des indications données au paragraphe 7.4 du projet de budget-programme concernant l'accroissement du volume des projets et les ressources en personnel - financées

à l'aide de ressources additionnelles provenant toutes du remboursement de dépenses d'appui" - qui ont été ajoutées aux effectifs de 1980-1981 financés par des fonds extra-budgétaires. Bien qu'une augmentation en termes réels du volume des projets puisse justifier la création de postes supplémentaires, le Comité estime qu'il faut se garder d'établir un lien automatique entre l'augmentation en dollars du montant des projets qui seront exécutés et la nécessité de créer des postes supplémentaires, étant donné surtout que l'augmentation des dépenses au titre des projets peut être due en grande partie à l'inflation et à d'autres facteurs et ne traduire que dans une faible mesure l'augmentation en termes réels.

7.5 Le montant estimatif de 3 250 000 dollars demandé pour le programme "Direction exécutive et administration" au budget ordinaire est destiné au Bureau du Secrétaire général adjoint et à la planification des politiques et des ressources. Le programme de liaison entre le Programme alimentaire mondial, le Département et d'autres services du Siège est entièrement financé par des fonds extra-budgétaires.

7.6 Le Comité consultatif constate, à la lecture du paragraphe 7.9 du projet de budget-programme, que le montant des ressources demandées pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires du Bureau du Secrétaire général adjoint et du Sous-Secrétaire général en 1982-1983 fait apparaître un accroissement réel de 14 100 dollars aux taux révisés de 1981. Pour les raisons exposées dans ledit paragraphe, le Comité recommande d'approuver ce montant.

7.7 Le Comité consultatif estime qu'on pourrait améliorer l'exposé des sous-programmes, des éléments de programme et des produits connexes relatifs à la planification des politiques et des ressources au paragraphe 7.12 et dans les autres parties du chapitre 7 du projet de budget-programme, en définissant mieux les composantes des programmes.

7.8 Le Secrétaire général estime à 2 934 300 dollars le montant des crédits à inscrire au budget ordinaire et à 113 522 800 dollars le montant des fonds extra-budgétaires nécessaires pour l'exécution du programme "Ressources naturelles et énergie". Le Comité a informé que les postes indiqués dans la colonne "Fonds extra-budgétaires" du tableau 7.16 du projet de budget-programme comprennent les postes du Directeur adjoint de la Division des ressources naturelles et de l'énergie, qui est également Chef du Service de l'énergie (poste D-1), et de sept chefs de section ou de groupe (postes P-5). Trois autres postes D-1 de chefs des services de la Division des ressources naturelles et de l'énergie sont financés par des crédits inscrits au budget ordinaire.

7.9 Des trois programmes visés par l'appui aux programmes, à savoir : élaboration et exécution des programmes, appui aux opérations hors Siège et services administratifs et services communs, les deux derniers sont financés par des crédits inscrits au budget ordinaire (5,8 millions de dollars et 1,5 million de dollars, respectivement, pour 1982-1983).

7.10 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le taux effectif de vacances de poste pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au Département de la coopération technique pour le développement avait été, en moyenne, supérieur à 17 p. 100 pendant la période comprise entre juin 1980 et mars 1981. Dans ces conditions, le Comité recommande d'appliquer, au chapitre 7, un abattement pour mouvements de personnel de 10 p. 100 au lieu de l'abattement normal de 5 p. 100 appliqué pour calculer le crédit, ce qui entraînerait une réduction de 465 500 dollars du crédit demandé au chapitre 7 pour 1982-1983.

7.11 Pour la raison donnée ci-dessus au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 700 dollars les crédits demandés au titre des communications qui sont ainsi ramenés de 13 800 à 12 100 dollars.

7.12 Compte tenu des paragraphes 7.10 et 7.11 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 467 200 dollars le crédit prévu au chapitre 7, pour le ramener de 16 433 400 dollars à 15 966 200 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 7. Département de la coopération technique pour le développement .....	467 200

Chapitre 8. Bureau des services du Secrétariat pour  
les questions économiques et sociales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	3 184 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	3 222 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	2 586 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	2 500 200
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	1 649 600

8.1 Le crédit de 3 184 400 dollars qui est demandé fait apparaître une augmentation de 598 100 dollars (soit 23,1 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1980-1981. Il comprend un montant de 12 700 dollars (aux taux révisés de 1981) au titre de l'accroissement des ressources, dont 10 500 dollars (12 100 dollars aux taux de l'exercice 1982-1983) au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales et 2 200 dollars au titre des changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. Selon les calculs du Secrétaire général, le taux de croissance réelle est de 0,4 p. 100 (tableau 8.1).

8.2 Les représentants du Secrétaire général ont fait savoir au Comité consultatif que le crédit de 12 100 dollars (aux taux de l'exercice 1982-1983) qui est demandé au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales correspondrait à trois mois de travail d'agent des services généraux par an. Le Comité ne voit aucune objection à cette demande.

8.3 L'accroissement des ressources, qui se chiffre à 2 200 dollars (aux taux révisés de 1981) au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel y relatives, est le résultat net de la proposition du Secrétaire général tendant à reclasser deux postes d'administrateur - un poste P-4 à la classe P-5 et un poste P-3 à la classe P-2 (par. 8.10 à 8.12 du projet de budget-programme).

8.4 Le reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5 au Service des réunions est demandé au paragraphe 8.10 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif note que les arguments présentés sont analogues à ceux qui avaient été avancés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 à l'appui du reclassement d'un poste P-3 à la classe P-4 dans ce même service; cette demande a été approuvée par l'Assemblée générale 40/. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les mêmes arguments justifieraient le reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la demande et de réduire en conséquence de 19 800 dollars le crédit demandé.

8.5 Le Comité consultatif n'a aucune objection à formuler en ce qui concerne le déclassement proposé d'un poste P-3 à la classe P-2 afin de recruter un éditeur supplémentaire pour la Section du contrôle de la rédaction (par. 8.11 et 8.12 du projet de budget-programme).

---

40/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et Add.1), vol. I, par. 8.14; et ibid., Supplément No 7 (A/34/7), par. 8.3.

8.6 Pour la raison donnée ci-dessus au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 700 dollars les crédits demandés au titre des communications qui sont ainsi ramenés de 13 400 à 11 700 dollars.

8.7 Les crédits prévus au chapitre 8 comprennent 24 800 dollars pour les frais de voyage des fonctionnaires. Au paragraphe 4.6 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé que les crédits demandés au titre des frais de voyage des fonctionnaires qui assurent le service des réunions du CAC soient inscrits au chapitre 8 et non au chapitre 4, comme le propose le Secrétaire général. Par conséquent, le Comité recommande d'accroître de 60 000 dollars les crédits demandés au titre des frais de voyage pour le chapitre 8 qui devraient passer de 24 800 dollars à 84 800 dollars.

8.8 Les recommandations du Comité consultatif présentées plus haut, aux paragraphes 8.4, 8.6 et 8.7 ont pour résultat net d'accroître de 38 500 dollars le montant des crédits demandés pour le chapitre 8. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'approuver un crédit de 3 184 400 dollars au chapitre 8.

Accroissement recommandé

Dollars

Chapitre 8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales .....	38 500
---	--------

## Chapitre 9. Sociétés transnationales

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	9 164 200
Crédit demandé par le Comité consultatif .....	9 141 600
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	7 589 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	7 298 100
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	5 523 600

9.1 Le crédit de 9 164 200 dollars demandé par le Secrétaire général concerne la Commission des sociétés transnationales (290 100 dollars), le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (6 505 600 dollars) et les groupes communs du Centre et des commissions régionales (2 368 500 dollars). Le montant total du crédit demandé (9 164 200 dollars) accuse une augmentation de 1 574 600 dollars (soit 20,7 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (7 589 600 dollars). Le tableau 9.1 n'indique pas d'accroissement des ressources pour le chapitre 9.

9.2 Les fonds extra-budgétaires sont estimés à 5,5 millions de dollars, dont 632 700 dollars au titre du remboursement de services d'appui à des programmes extra-budgétaires et 4 867 300 dollars au titre de projets opérationnels. Le tableau 9.10 indique que les fonds extra-budgétaires permettront notamment de financer cinq postes (1 L-5, 1 L-4, 1 L-2/1 et deux postes d'agent des services généraux). Selon les renseignements supplémentaires communiqués au Comité consultatif sur sa demande, le Centre disposera de deux postes supplémentaires financés par des fonds extra-budgétaires (1 L-7 et 1 poste d'agent des services généraux), qui ne figurent ni dans le tableau 9.5 ni dans le tableau 9.10.

9.3 Le Comité consultatif accepte le montant de 290 100 dollars que le Secrétaire général prévoit pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 16 experts engagés à titre personnel afin d'apporter leur concours à la Commission lors de ses sessions annuelles et d'assister aux réunions du Groupe de travail de la Commission (tableaux 9.7, 9.8 et par. 9.2 du projet de budget-programme).

9.4 Le Secrétaire général demande un crédit de 6 505 600 dollars pour le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales pour l'exercice biennal 1982-1983, alors que le montant révisé du crédit ouvert pour cet organisme pour l'exercice biennal 1980-1981 était de 5 379 100 dollars. Le tableau 9.9 indique un accroissement des ressources de 95 600 dollars au titre des postes permanents et des autres dépenses communes de personnel (voir également par. 9.5 à 9.7 ci-après) compensé par une diminution des ressources demandées au titre des consultants (130 200 dollars) et de l'imprimerie (8 000 dollars).

9.5 L'accroissement des ressources de 95 600 dollars (aux taux révisés de 1981) prévu au titre des postes permanents et des autres dépenses communes de personnel provient du reclassement proposé d'un poste de la classe P-2 à la classe P-3 et de la création de trois nouveaux postes d'agent des services généraux. Les effectifs du Centre inscrits au budget ordinaire comptent actuellement 33 postes

d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 sous-secrétaire général, 2 D-2, 4 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1) ainsi que 27 postes d'agent des services généraux (dont 7 de 1ère classe) (tableau 9.10).

9.6 Le Comité consultatif n'a pas été convaincu par l'explication donnée au paragraphe 9.8 du projet de budget-programme ni par les renseignements supplémentaires qu'ont fournis ses représentants pour justifier le reclassement de P-2 à P-3 d'un poste d'administrateur dans la Division de l'analyse des renseignements; le Comité consultatif recommande donc de ne pas approuver la demande et de réduire en conséquence de 18 100 dollars le crédit demandé pour le Centre.

9.7 La demande formulée par le Secrétaire général aux paragraphes 9.6 et 9.7 du projet de budget-programme et tendant à la création de trois nouveaux postes d'agent des services généraux de la classe G-4 est approuvée par le Comité consultatif.

9.8 Pour la raison donnée ci-dessus au paragraphe 17 du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 4 500 dollars les crédits demandés au titre des communications téléphoniques à longue distance qui sont ainsi ramenés de 40 000 à 35 500 dollars.

9.9 Ainsi qu'il ressort du tableau 9.9, le crédit de 984 200 dollars demandé au titre des consultants accuse une diminution de 130 200 dollars aux taux révisés de 1981. Ce crédit correspondrait à un total de 246 mois de travail, dont 109 au titre du sous-programme 1 (Analyse des politiques), 28 au titre du sous-programme 2 (Formulation d'un code de conduite de normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports et d'autres accords ou arrangements internationaux) et 109 au titre du sous-programme 3 (Système général d'information). Le Comité consultatif n'a pas d'objection à cette demande.

9.10 Dans les tableaux 9.11 à 9.22 et dans les paragraphes 9.25 à 9.47 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique les crédits qu'il demande pour les groupes communs du Centre et des commissions régionales pour l'exercice biennal 1982-1983 et qui se répartissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
Groupe commun Centre/CEA .....	509 300
Groupe commun Centre/CEE .....	376 000
Groupe commun Centre/CEPAL .....	611 100
Groupe commun Centre/CEAO .....	411 100
Groupe commun Centre/CESAP .....	461 000
	<hr/>
TOTAL .....	2 368 500

Le Secrétaire général ne prévoit pas dans ces crédits d'accroissement des ressources ni de modification du tableau d'effectifs. Le Comité consultatif n'a pas d'objection au crédit de 2 368 500 dollars demandé pour les groupes communs.

9.11 Aux paragraphes 9.6 et 9.8 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions de crédits d'un montant total de 22 600 dollars. En conséquence, le Comité recommande pour le chapitre 9 un crédit de 9 146 100 dollars.

<u>Réduction recommandée</u>	<u>Dollars</u>
Chapitre 9. Sociétés transnationales.....	22 600



## Chapitre 10 : Commission économique pour l'Europe

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	26 888 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	26 888 400
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	25 603 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	24 137 300
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	24 107 300

10.1 Au chapitre 10 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande pour la Commission économique pour l'Europe un crédit de 26 888 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 285 400 dollars (5 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Cette augmentation ne comprend pas d'accroissement des ressources.

10.2 En réponse aux questions qu'il a posées au sujet du montant de 284 000 dollars indiqué, dans le tableau 10.1 du projet de budget-programme, en tant que réduction due à la réévaluation de la base de ressources de 1980-1981, le Comité a été informé qu'en 1980, les dépenses de l'Organisation des Nations Unies exprimées en dollars avaient été inférieures aux prévisions, en raison du taux de change plus favorable du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse.

10.3 Les dépenses totales de la Commission économique pour l'Europe ne se limitent pas à celles qui sont inscrites au chapitre 10 du budget ordinaire (27 millions de dollars environ) ou qu'il est prévu de financer au moyen de fonds extra-budgétaires (3,6 millions de dollars) (voir tableau 10.1 du projet de budget-programme). Contrairement aux autres commissions régionales qui assurent elles-mêmes leurs services de conférence et leurs services généraux, la Commission économique pour l'Europe a recours à cet égard aux services de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité consultatif n'est pas en mesure d'indiquer le coût estimatif de ces services en 1982-1983, car lorsqu'il a examiné le projet de budget-programme, il ne disposait d'aucun renseignement sur la manière dont les coûts relatifs aux services administratifs, services de conférence et services généraux se répartiraient entre les différents programmes pendant cette période. On peut, toutefois, se faire une idée de l'ordre de grandeur du coût de ces services en consultant les tableaux 10.1 et 10.5 du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général pour 1980-1981 <sup>41/</sup>. Ces tableaux indiquent que les coûts indirects répartis de la CEE pour les services administratifs, les services de conférence et les services généraux se chiffraient à près de 31,6 millions de dollars, les coûts directs prévus pour 1980-1981 s'élevant quant à eux à 24,7 millions de dollars.

---

<sup>41/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et errata et Add.1).

10.4 Dans le tableau 10.5 du projet de budget-programme, il est indiqué que le nombre total des postes inscrits au budget ordinaire est de 233, ce qui ne représente aucun changement par rapport aux effectifs approuvés pour 1980-1981. Ces postes se répartissent comme suit : un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-2, 11 postes D-1, 24 postes P-5, 32 postes P-4, 32 postes P-3, 21 postes P-2/1, 8 postes d'agent des services généraux de première classe, 103 postes d'agent des services généraux d'autres classes. Dans ce tableau figure en outre un poste financé par des fonds extra-budgétaires. Le Comité a demandé quelle était la situation en ce qui concernait les postes financés par des fonds extra-budgétaires et il a reçu la liste suivante de postes actuellement alloués à la Commission économique pour l'Europe en sus des postes approuvés au chapitre 10 du budget ordinaire :

Liste des postes actuellement alloués à la Commission économique pour l'Europe  
en sus des postes approuvés au chapitre 10 du budget ordinaire

	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Services généraux					L-2/1	
Chapitre 9 : Sociétés transnationales	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Fonds du PNUE	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-
FAO	1	2	2	1	1	4	-	-	-	-	-	-
Chapitre 24 : Programme ordinaire de coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
FNUIAP	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

10.5 Les crédits demandés pour 1982-1983 tiennent compte du fait que 13 postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur seraient déployés comme suit entre les programmes :

Programme	Postes transférés du programme à un autre	Postes transférés au programme	Paragraphe de référence du projet budget programme
Direction exécutive et administration	1 poste P-2	1 poste P-3	10.4
Alimentation et agriculture	1 poste P-2	1 poste P-3	10.11
Questions et politiques politiques relatives au développement	3 postes P-5, 4 postes P-3	1 poste P-4, 3 postes P-2	10.18
Environnement	-	-	-
Etablissements humains	-	-	-
Développement industriel	-	-	-
Commerce international	1 poste P-2	1 poste P-5, 1 poste P-3	10.43
Ressources naturelles et énergie	1 poste P-3	2 postes P-5, 1 poste P-2	10.50
Science et technique	-	-	-
Statistiques	1 poste P-2	1 poste P-3	10.62
Transports	1 poste P-3	1 poste P-2	10.68
Services administratifs et services communs	-	-	-

10.6 Comme on peut le voir dans l'annexe VI à l'avant-propos du projet de budget-programme, le montant total du crédit demandé pour les travaux contractuels d'imprimerie de la Commission économique pour l'Europe s'élève à 411 500 dollars, alors que le montant révisé du crédit ouvert à cet effet pour 1980-1981 était de 385 200 dollars. Bien que l'accroissement des ressources prévu ne soit pas important, le crédit demandé pour 1982-1983 représente un montant considérable. A cet égard, le Comité a déclaré ce qui suit dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981 :

"Le Comité rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1978-1979, il avait recommandé que les crédits nécessaires à l'avenir pour les travaux contractuels d'imprimerie soient examinés en vue d'assurer l'utilisation maximum des ateliers de reproduction du Secrétariat et qu'une analyse du programme de publication de la Commission économique pour l'Europe soit entreprise. Le Secrétaire général, en présentant sa demande de crédit au chapitre 10 du projet de budget-programme, ne dit pas de quelle manière les recommandations du Comité consultatif ont été appliquées, ni si elles l'ont été. De plus, le Comité consultatif, dans le même rapport, avait également demandé au Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget suivant des renseignements sur la vente des publications de la Commission économique pour l'Europe et les recettes qu'en tire l'Organisation. Le Comité espère que ses recommandations auront été appliquées dans leur intégralité avant la présentation des demandes de crédit pour 1982-1983 42/."

10.7 Les informations et l'analyse que le Comité avait demandées initialement en 1977 ne lui ont toujours pas été soumises.

10.8 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le crédit de 26 888 400 dollars que le Secrétaire général demande au chapitre 10.

---

42/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7), par. 10.6.

Chapitre 11. Commission économique et sociale pour  
l'Asie et le Pacifique

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	32 438 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	31 533 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	26 120 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	23 056 100
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	18 160 200

11.1 Le crédit demandé pour ce chapitre s'élève à 32 438 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 6 317 600 dollars (soit 24,1 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (26 120 500 dollars). Selon le Secrétaire général, l'accroissement des ressources se chiffre à 12 100 dollars aux taux révisés de 1981 et le taux de croissance réelle de 1,4 p. 100 (tableau 11.1 du projet de budget-programme). Cet accroissement des ressources est imputable principalement aux propositions tendant à créer 16 nouveaux postes (voir par. 11.4 ci-après).

11.2 Comme il est indiqué dans le tableau 11.1, le Secrétaire général estime les fonds extra-budgétaires disponibles pour ce chapitre au cours de l'exercice biennal 1982-1983 à 59 674 000 dollars, dont 7 287 000 dollars au titre des services d'appui à des programmes extra-budgétaires, 2 204 000 dollars au titre des activités de fond et 50 183 000 dollars au titre de projets opérationnels. Ces montants estimatifs ne comprennent pas les contributions du FNUAP (2 374 000 dollars en 1980-1981) pour des activités de fond en 1982-1983, dont le montant n'est pas encore connu (note a/ du tableau 11.1). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les montants des fonds extra-budgétaires indiqués, en particulier pour les projets opérationnels, bien que provisoires, constituaient néanmoins des prévisions réalistes établies sur la base des fonds effectivement reçus dans le passé. Ainsi qu'il ressort du tableau 11.5, au cours de l'exercice biennal 1982-1983, la CESAP devrait disposer de 134 postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires (37 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur : sept postes P-5, neuf postes P-4, huit postes P-3, 13 postes P-2/1 et 97 postes d'agent local). Pour les raisons indiquées à la note a/ des tableaux 11.1 et 11.27, ce total ne comprend pas les postes qui seront financés au moyen des contributions du FNUAP en 1982-1983 (48 postes en 1980-1981 : 21 postes d'administrateur : un poste D-1, 4 postes P-5, 6 postes P-4, 4 postes P-3, 6 postes P-2/1 et 27 postes d'agent local).

11.3 Le nombre total des postes permanents de la CESAP dont l'inscription est demandée au budget ordinaire pour 1982-1983 est de 191 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un secrétaire adjoint, un poste D-2, 13 postes D-1, 26 postes P-5, 56 postes P-4, 62 postes P-3, 32 postes P-2/1) et de 360 postes d'agent des services généraux et d'agent local (trois postes d'agent des services généraux au Siège et 357 postes d'agent local), soit 551 postes au total. Comme on peut le voir au tableau 11.5, le nombre de postes permanents approuvés pour 1980-1981 comprenait 177 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 351 postes d'agent local, soit 528 postes en tout.

11.4 Sur les 23 nouveaux postes demandés, 16 (10 postes d'administrateur et six postes d'agent local) ont été demandés au titre des services linguistiques de langues chinoise et russe, et un poste temporaire de la classe P-3 au Bureau du Secrétaire exécutif serait transformé en poste permanent. Par sa résolution 34/223 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 237 900 dollars afin de fournir des services linguistiques en chinois et en russe aux organes subsidiaires de la Commission. Les nouvelles sections linguistiques de langues chinoise et russe comprendront chacune un réviseur (P-4), deux traducteurs (P-3), deux interprètes (P-3), ainsi qu'un commis et deux dactylographes (agents locaux) (par. 11.100). Le coût de ces 16 nouveaux postes (518 000 dollars au taux révisé de 1981 - tableau 11.38) est compensé par des diminutions des crédits nécessaires au titre du personnel temporaire pour les réunions, des services contractuels (traduction et interprétation) et des frais de voyage du personnel envoyé à des sessions (tableau 11.7 et par. 11.1 et 11.5 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande du Secrétaire général tendant à créer 16 nouveaux postes linguistiques et à transformer en poste permanent le poste P-3 approuvé à titre temporaire.

11.5 Les six autres nouveaux postes doivent être transférés du chapitre 6 du budget-programme. Au paragraphe 11.14 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise qu'il propose de prévoir ailleurs qu'au chapitre 6 les postes (un poste D-1, un poste P-5, un poste P-4 et trois postes d'agent des services généraux) et autres ressources qui étaient affectées au Groupe de liaison avec les commissions régionales au Département des affaires économiques et sociales internationales. Ce groupe, qui s'appellera désormais 'Bureau de liaison des commissions régionales' demeurera au Siège, mais il est inscrit aux fins du budget, au chapitre 11". Les raisons du transfert proposé sont exposées aux paragraphes 11.14 et 11.15 du projet de budget-programme.

11.6 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de transférer comme suit des postes entre les programmes du présent chapitre :

	Postes transférés du programme à un autre	Postes transférés au programme	Paragraphe de référence du projet de budget-programme
Direction exécutive et administration	2 postes P-3	-	11.10
Alimentation et agriculture	1 poste P-3	1 poste P-2	11.20
Questions et politiques relatives au développement	1 poste P-5	-	11.28
Développement industriel	1 poste P-5, 2 postes P-4, 3 postes P-3, 4 postes d'agent local	-	11.43
Commerce international	1 poste P-5	1 poste P-4	11.50
Ressources naturelles et énergie	1 poste P-5	1 poste P-4	11.57
Science et technique	-	1 poste P-5, 2 postes P-4, 3 postes P-3, 4 postes d'agent local	11.69
Développement social et affaires humanitaires	1 poste P-4	1 poste P-5	11.93
Gestion des activités de coopération technique	-	1 poste P-5, 2 postes P-3	11.104
Services administratifs et services communs	1 poste P-4, 1 poste P-2	1 poste P-5, 1 poste P-3	11.106

11.7 Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la situation actuelle en matière de vacances de postes au sein de la Commission, et il a été informé qu'au 31 mars 1981, sur les 177 postes d'administrateur approuvés, il y en avait 37 (soit 20 p. 100) de vacants. En conséquence, le Comité recommande que l'abattement pour mouvements de personnel soit porté du taux type de 5 p. 100 à 10 p. 100, ce qui aurait pour effet de réduire de 905 100 dollars le montant des crédits demandés.



11.8 L'accroissement net des ressources d'un montant de 32 600 dollars aux taux révisés de 1981, qui est indiqué au titre des groupes spéciaux d'experts (tableau 11.4) est imputable à l'accroissement des dépenses prévues pour les programmes "Questions et politiques relatives au développement", "Commerce international" et "Développement social et affaires humanitaires" (60 900 dollars aux taux révisés de 1981 - par. 11.30, 11.52 et 11.96 du projet de budget-programme), accroissement qui est compensé par une réduction des dépenses prévues pour les programmes "Alimentation et agriculture" et "Ressources naturelles et énergie" (28 300 dollars aux taux révisés de 1981 - par. 11.22 et 11.59).

11.9 Les ressources prévues au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales sont en augmentation de 28 500 dollars (aux taux révisés de 1981) en raison d'un accroissement des dépenses non renouvelables (tableau 11.4). La totalité de cet accroissement a trait au programme "Développement social et affaires humanitaires" (par. 11.94 du projet de budget-programme). L'accroissement des ressources de 8 800 dollars (aux taux révisés de 1981) prévu au titre des services divers est imputable au coût des primes d'assurance à payer pour le matériel informatique (par. 11.110). Le Secrétaire général ne propose aucun accroissement des ressources au titre des autres objets de dépense (tableau 11.4).

11.10 Au paragraphe 11.7 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé de réduire de 905 100 dollars le montant du crédit demandé par le Secrétaire général, qui serait ainsi ramené de 32 438 100 dollars à 31 533 000 dollars.

Réduction recommandée

Dollars

Chapitre 11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	905 100
--	---------

## Chapitre 12 : Commission économique pour l'Amérique latine

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	61 227 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	60 349 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	42 217 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	32 455 800
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	27 141 300

12.1 Le Secrétaire général demande au chapitre 12 du projet de budget-programme l'ouverture d'un crédit de 61 227 400 dollars pour la Commission économique pour l'Amérique latine, soit 19 009 600 dollars, ou 45 p. 100, de plus que le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. L'accroissement des ressources est estimé à 171 200 dollars (aux taux révisés de 1981). Comme il est indiqué au tableau 12.1, le Secrétaire général évalue le taux de croissance réelle à 0,4 p. 100.

12.2 Le Secrétaire général attribue donc l'essentiel de l'accroissement à l'inflation. Le Comité consultatif note à cet égard que, selon les projections figurant à l'annexe IV de l'avant-propos du projet de budget-programme, le Secrétaire général a présumé que l'effet combiné des fluctuations des taux de change et de l'inflation se traduirait à Santiago par un taux d'inflation de 10 p. 100 par an; les projections correspondantes pour Mexico sont de 30 p. 100 et de 10 p. 100 en 1983. Les hypothèses concernant Mexico sont exposées au paragraphe 12.114 du projet de budget-programme.

12.3 En réponse aux questions du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que les traitements des agents locaux à Santiago, exprimés en dollars des Etats-Unis, étaient en ascension rapide en raison de l'inflation, ainsi qu'elle apparaît dans l'indice des prix à la consommation, ainsi que de la fermeté de la devise chilienne. Dans ces conditions, le coût standard d'un poste d'agent local à Santiago en 1981 s'établit à 26 400 dollars par an, au titre du traitement et des dépenses communes de personnel (contre 20 300 dollars à New York pour les postes d'agent des services généraux des classes G-1 à G-4) et devrait s'élever à 36 600 dollars en 1982 et à 46 800 dollars en 1983.

12.4 Le Secrétaire général prévoit des fonds extra-budgétaires se chiffrant à 17 515 000 dollars, dont 1 963 500 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires, 3 887 100 dollars pour des activités de fond et 11 664 400 dollars pour des projets opérationnels (tableau 12.1). L'essentiel des fonds extra-budgétaires destinés à des projets opérationnels serviraient à financer l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et le Centre latino-américain de démographie (CELADE) qui sont tous deux rattachés à la CEPAL.

12.5 Au paragraphe 12.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général attribue l'accroissement net des ressources prévu pour le chapitre 12 à sa

proposition tendant à créer trois postes d'agent local pour le programme "Administration et services communs".

12.6 Ainsi qu'il ressort du tableau 12.5, le Secrétaire général prévoit un total de 581 postes permanents inscrits au budget ordinaire, dont 188 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste D-2, 13 postes D-1, 37 postes P-5, 59 postes P-4, 49 postes P-3, 32 postes P-2/1) et 393 postes d'agent local. Dans le projet de budget-programme pour 1982-1983, il est prévu de transférer entre les programmes 42 postes (27 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 15 postes d'agent local) comme suit :

	Postes transférés du programme à un autre	Postes transférés au programme	Paragraphe de référence du projet de budget-programme
Direction exécutive et administration .....	2 postes P-3	1 poste P-4, 1 poste P-2	12.9
Alimentation et agriculture .....	1 poste P-4 (Santiago)	1 poste P-4 (Bureau de Mexico)	12.15
Questions et politiques relatives au développement .....	3 postes P-4, 3 postes d'agent local	2 postes P-3	12.22
Environnement .....	1 poste P-5, 1 poste d'agent local	-	12.29
Etablissements humains ..	-	1 poste P-5	12.34
Développement industriel	2 postes P-4, 1 poste P-3, 2 postes d'agent local	-	12.40
Commerce international ..	1 poste D-1, 1 poste P-4, 1 poste P-3, 2 postes d'agent local	2 postes P-4	12.46

	Postes transférés du programme à un autre	Postes transférés au programme	Paragraphe de référence du projet de budget-programme
Coopération économique entre pays en développement .....	-	1 poste P-5, 6 postes P-4, 3 postes P-3, 2 postes P-2, 13 postes d'agent local	12.55
Ressources naturelles et énergie .....	1 poste P-4	1 poste D-1	12.63
Science et technique .....	1 poste P-5, 1 poste P-3, 2 postes d'agent local	2 postes P-4	12.74
Développement social et affaires humanitaires ...	1 poste P-3, 1 poste d'agent local	-	12.80
Statistiques .....	1 poste P-4, 1 poste P-2, 2 postes d'agent local	-	12.87
Services de conférence ....	1 poste P-4, 1 poste P-3, 2 postes d'agent local	2 postes P-2	12.102
Bibliothèque et services de documentation .....	1 poste P-2	2 postes d'agent local	12.106
Gestion des activités de coopération technique ...	1 poste P-4	-	12.110
Services administratifs et services communs .....	1 poste P-4, 3 postes P-2	2 postes P-3	12.115

12.7 Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, sur les 42 postes au total devant être redéployés entre les programmes, 25 (12 postes d'administrateur et 13 postes d'agent local) seraient transférés au nouveau programme "Coopération économique entre pays en développement". Au paragraphe 12.51 du projet de budget-programme, le Secrétaire général signale que lors des exercices biennaux précédents, ces ressources en personnel n'avaient pas été indiquées dans d'autres programmes mais qu'étant donné le caractère spécifique des activités entreprises, il était maintenant proposé de les regrouper sous une seule rubrique. Le Comité consultatif croit comprendre que cette proposition n'entraîne pas de transfert de personnel à de nouveaux postes ni de transfert de postes entre des lieux d'affectation.

12.8 En ce qui concerne les nombreux transferts de poste proposés pour 1982-1983, le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 43/, le Secrétaire général prévoyait le transfert de 17 postes. Le Comité a conclu que les renseignements communiqués par le Secrétaire général au sujet des nouveaux transferts de postes proposés pour 1982-1983 sont insuffisants. Il note que, dans plusieurs cas, les programmes auxquels ou desquels les postes doivent être transférés n'ont pas été précisés. Par ailleurs, les raisons des transferts et leurs incidences sur les divers programmes ne sont pas expliquées dans le projet de budget-programme. Le Comité constate également que certains postes qui avaient été enlevés à un programme particulier en 1980-1981 lui sont restitués en 1982-1983. Dans la mesure où des transferts de postes fréquents et nombreux ne peuvent que contrarier l'exécution des programmes approuvés, le Comité consultatif recommande qu'à l'avenir tous les transferts procèdent dans la mesure du possible de changements de priorité approuvés par la Commission.

12.9 Outre son siège à Santiago, la CEPAL a sept bureaux sous-régionaux. Le tableau ci-après indique la ventilation par lieu d'affectation des postes de la Commission qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire de 1982-1983 et des postes qui étaient inscrits au budget ordinaire de 1980-1981 :

CEPAL - lieu d'affectation	1982-1983			1980-1981			Augmentation (diminution)		
	Adminis- trateurs	Agents locaux	Total	Adminis- trateurs	Agents locaux	Total	Adminis- trateurs	Agents locaux	Total
Santiago	132	296	428	130	291	421	2	5	7
Mexico	26	63	89	25	67	92	1	(4)	(3)
Port-of-Spain	15	22	37	15	22	37	-	-	-
Washington, D.C.	3	4	7	3	4	7	-	-	-
Brasilia	5	4	9	5	4	9	-	-	-
Montevideo	1	2	3	1	2	3	-	-	-
Bogota	2	-	2	3	-	3	(1)	-	(1)
Buenos Aires	4	2	6	5	-	5	(1)	2	1
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>393</b>	<b>581</b>	<b>187</b>	<b>390</b>	<b>577</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

43/ Ibid., Supplément No 6 (A/34/6 et errata et Add.1), chap. 12.

12.10 Au paragraphe 12.111 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande la transformation en poste permanent d'un poste temporaire de la classe P-4 à la Division des opérations. Ce poste temporaire a été approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session (A/C.5/35/92 et A/35/748) et la transformation proposée n'entraîne aucun accroissement net des dépenses (tableau 12.42). Le Comité consultatif souscrit à cette demande.

12.11 Le Comité consultatif souscrit à la demande du Secrétaire général tendant à créer trois nouveaux postes d'agent local afin de renforcer le Service de sécurité (par. 12.116 du projet de budget-programme).

12.12 Le Comité s'étant informé de la situation en matière de vacances de postes à la CEPAL, il a appris qu'à la fin du mois de mai 1981, 39 postes d'administrateur étaient vacants. En d'autres termes, la proportion des vacances de postes était supérieure à 20 p. 100, alors que le taux normal d'abattement pour mouvements de personnel appliqué par le Secrétaire général pour estimer le coût des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur est de 5 p. 100. Le Comité a été informé que des candidats ont été trouvés pour plusieurs des postes vacants. En conséquence, il recommande que le taux d'abattement pour mouvements de personnel soit porté à 7,5 p. 100 pour le chapitre 12 et que le crédit demandé par le Secrétaire général pour ce chapitre soit réduit de 628 400 dollars.

12.13 Le crédit demandé par le Secrétaire général pour les organes directeurs s'élève à 587 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 126 300 dollars, ou de 27,3 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. L'accroissement net de ressources est de 51 300 dollars (aux taux révisés de 1981) (tableau 12.7). Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12.2 du projet de budget-programme, le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives à une session de la Commission en 1982, une réunion du Comité plénier en 1983, deux sessions annuelles du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et deux réunions annuelles du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau.

12.14 Les représentants du Secrétaire général ont indiqué à ce propos au Comité consultatif qu'à sa dix-neuvième session, en mai 1981, la Commission avait décidé de reporter à l'exercice biennal 1984-1985 sa vingtième session, prévue à l'origine pour 1982. La réduction du crédit demandé qui pourrait résulter de cette décision s'élèverait à 240 000 dollars (aux taux de 1982) et se répartirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire pour les réunions .....	70 000
Personnel temporaire affecté à des tâches générales .....	10 000
Heures supplémentaires .....	10 000
Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions .....	110 000
Frais généraux de fonctionnement .....	20 000
Communications .....	20 000
<b>Total .....</b>	<b><u>240 000</u></b>

Les représentants du Secrétaire général ont également signalé que, selon sa pratique habituelle, la CEPAL remplacerait en 1982 sa session ordinaire par une session du Comité plénier, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires de 19 000 dollars (3 500 dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions, 13 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel envoyé à des sessions et 2 500 dollars au titre des fournitures et accessoires). La réduction nette s'élèverait donc à 221 000 dollars. En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire de 221 000 dollars le crédit demandé pour les organes directeurs, qui serait ainsi ramené de 587 600 dollars à 366 600 dollars.

12.15 Le crédit demandé pour la CEPAL comprend un montant de 262 400 dollars au titre des consultants. Ce montant traduit un accroissement net des ressources de 900 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 12.4).

12.16 Le crédit demandé au titre des frais de voyage du personnel s'élève à un total de 846 300 dollars, dont un montant de 266 500 dollars concerne les frais de voyage du personnel envoyé à des sessions et 579 800 dollars les autres voyages autorisés du personnel. Le premier montant accuse une diminution nette des ressources de 3 500 dollars aux taux révisés de 1981, et le second un accroissement net de 6 400 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 12.4).

12.17 En réponse aux questions qui leur ont été posées, les représentants du Secrétaire général ont indiqué au Comité consultatif que la CEPAL avait récemment entrepris d'engager des consultants demeurant dans leur pays respectif et d'y envoyer ses fonctionnaires pour passer en revue les travaux des consultants. Cette nouvelle pratique avait été expérimentée à une échelle limitée et les résultats n'avaient pas encore été évalués. Le Comité n'est pas convaincu que les déplacements de fonctionnaires proposés à cette fin permettent une utilisation plus efficace des ressources de la CEPAL. En conséquence, le Comité recommande de réduire les ressources prévues pour les frais de voyage de 25 000 dollars aux taux révisés de 1981 (soit 28 700 dollars aux taux de 1982-1983) et de répartir cette réduction entre les programmes au titre desquels des crédits sont demandés pour permettre à des fonctionnaires de se rendre auprès des consultants.

12.18 Le Comité consultatif recommande d'approuver l'accroissement des ressources demandé par le Secrétaire général au paragraphe 12.81 du projet de budget-programme pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales concernant des programmes en faveur des femmes (dépense non renouvelable de 35 700 dollars aux taux révisés de 1981).

12.19 Les recommandations formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 12.12, 12.14 et 12.17 ci-dessus entraînent une réduction totale de 878 100 dollars du crédit demandé au chapitre 12, qui serait ainsi ramené de 61 227 400 dollars à 60 349 300 dollars.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine .....	878 100

### Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	36 012 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	35 462 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	29 701 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	27 120 300
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	24 919 100

13.1 Le crédit demandé à ce chapitre s'élève à 36 012 600 dollars, soit 6 311 300 dollars, ou 21,2 p. 100, de plus que le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (29 701 300 dollars). Selon les calculs du Secrétaire général, le crédit demandé comprend un accroissement des ressources de 236 200 dollars aux taux révisés de 1981, ce qui correspond à un taux de croissance réelle de 0,6 p. 100.

13.2 D'après le tableau 13.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général prévoit, au cours de l'exercice biennal 1982-1983, des fonds extra-budgétaires pour ce chapitre d'un montant de 35 483 200 dollars, dont 3 965 500 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires, 1 175 800 dollars pour des activités de fond et 30 341 900 dollars pour des projets opérationnels. Ainsi qu'il ressort du tableau 13.5, le Secrétaire général escompte que, pour l'exercice 1982-1983, 58 postes de la CEA seront financés au moyen de fonds extra-budgétaires (18 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur : 2 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 7 P-3 et 2 P-2/1, et 40 postes d'agent local).

13.3 A ce propos, le Comité consultatif note, dans plusieurs chapitres du budget et dans le chapitre 13 en particulier, qu'il n'est guère établi de relation entre le montant des fonds extra-budgétaires prévus pour 1982-1983 et le nombre des postes des services d'appui financés au moyen de ces fonds. Au chapitre 13 par exemple, des fonds extra-budgétaires importants sont prévus pour fournir des services d'appui à des programmes extra-budgétaires au titre des programmes suivants : "Alimentation et agriculture" (148 700 dollars - tableau 13.10), "Etablissements humains" (204 300 dollars - tableau 13.16), "Science et technique" (110 400 dollars - tableau 13.28) et "Statistiques" (380 100 dollars - tableau 13.32). Or aucun poste financé au moyen de fonds extra-budgétaires n'est indiqué dans les tableaux d'effectifs correspondant à ces programmes (tableaux 13.11, 13.17, 13.29 et 13.33).

13.4 Pour 1982-1983, le Secrétaire général propose pour la CEA un tableau d'effectifs comprenant au total 583 postes permanents inscrits au budget ordinaire (196 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur : un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-2, 13 postes D-1, 32 postes P-5, 53 postes P-4, 65 postes P-3 et 31 postes P-2/1, et 387 postes d'agent local) (tableau 13.5). Il est notamment proposé de reclasser 12 postes permanents d'administrateur (voir par. 13.6 et 13.7 ci-après) et de transformer en postes permanents 7 postes temporaires, dont 2 postes d'administrateur (voir par. 13.8 et 13.9 ci-après). L'accroissement net des ressources (236 200 dollars aux taux révisés de 1981) (tableau 13.1) est entièrement imputable à cette proposition de reclassement.



13.5 D'après le Secrétaire général, les propositions concernant le reclassement de 12 postes et le déclassement d'un poste "constituent des mesures d'application partielle des recommandations faites en août 1979 par la Section du classement des emplois (Bureau des services du personnel) (27 reclassements et 3 déclassements recommandés) comme suite à son étude des postes de la CEA" (par. 13.1 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif rappelle à cet égard que la Section du classement des emplois avait à l'origine recommandé de reclasser 28 postes et d'en déclasser 8 (A/C.5/34/37, tableau 1). En réponse aux questions du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que la différence provenait d'un examen ultérieur des recommandations présentées par la Section du classement des emplois.

13.6 Les 12 postes que le Secrétaire général propose de reclasser se répartissent comme suit :

Référence dans  
le projet de  
budget-programme

Questions et politiques relatives au développement

Reclassement de P-2 à P-3 de deux postes d'économiste de la Division de la recherche et de la planification sociales et économiques

par. 13.20

Enseignement, formation, main-d'oeuvre, gestion et emploi

Reclassement de P-2 à P-3 d'un poste d'économiste de la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre

par. 13.26

Développement industriel

Reclassement de P-2 à P-3 d'un poste d'économiste spécialiste des agro-industries de la Division CEA/ONUUDI de l'industrie

par. 13.36

Commerce international

Division du commerce international et des finances :

Reclassement de P-4 à P-5 de deux postes, celui de chef de la Section des relations commerciales et financières avec les pays développés et celui de chef de la Section des relations commerciales et financières avec les pays du tiers monde,

Reclassement de P-3 à P-4 d'un poste d'économiste.

par. 13.42

Ressources naturelles et énergie

Reclassement de P-3 à P-4 d'un poste d'économiste de la Division des ressources naturelles

par. 13.49

## Administration et services communs

Reclassement de P-4 à P-5 d'un poste, celui de chef de la Section du budget et des finances .

alinéa a) du par. 13.94

Reclassement de P-3 à P-4 de trois postes : celui de chef de la Section des services généraux, celui d'un fonctionnaire chargé du recrutement à la Section du personnel et celui d'un médecin au Service médical

alinéa b) du par. 13.94

13.7 Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement de 9 des 12 postes proposés par le Secrétaire général. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de reclasser de la classe P-2 à la classe P-3 deux postes d'économiste au titre du programme "Questions et politiques relatives au développement" et recommande de ne reclasser qu'un seul poste. De même, le Comité recommande de n'autoriser le reclassement de P-4 à P-5 que d'un seul des deux postes de chef de section au titre du programme "Commerce international" étant donné en particulier que le nombre des postes d'administrateur actuellement vacants à la CEA (voir par. 13.10 ci-après) devrait permettre au Secrétaire général de transférer des postes. Le Comité estime par ailleurs que la proposition de reclasser de P-3 à P-4 le poste d'un fonctionnaire chargé du recrutement à la Section du personnel n'est pas entièrement justifié. Les recommandations du Comité auraient pour effet de réduire le crédit demandé de 62 900 dollars.

13.8 Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande du Secrétaire général tendant à transformer en postes permanents trois postes temporaires - dont deux postes d'administrateur (un P-4 et un P-3) et un poste d'agent local que l'Assemblée générale a autorisés pour 1981 (A/C.5/35/92, A/35/748 et A/C.5/35/SR.51) afin de renforcer le Service de la coopération économique et le Service de la coordination de l'assistance technique et des opérations (par. 13.8 du projet de budget-programme). Le Comité prend note de l'explication fournie par le Secrétaire général aux paragraphes 13.6, 13.8 et 13.91 concernant le transfert du poste P-3 susmentionné du programme "Direction exécutive et administration" au programme "Gestion des activités de coopération technique".

13.9 Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition de transformer en postes permanents quatre postes temporaires d'agent local (postes d'agent du Service de sécurité que l'Assemblée générale a approuvés pour l'exercice biennal 1978-1979 à condition qu'ils soient financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales et qui ont été maintenus comme tels en 1980-1981) (par. 13.93 du projet de budget-programme).

13.10 Au cours de l'examen des propositions du Secrétaire général concernant les effectifs de la CEA en 1982-1983, le Comité consultatif s'est informé de la situation en ce qui concerne les vacances de poste. Le Comité a appris qu'au mois de juin 1981, il y avait 14 postes vacants et que quatre autres postes d'administrateur vacants étaient temporairement pourvus par des fonctionnaires engagés pour une période de courte durée. Le taux de vacance de poste était donc de 9,2 p. 100, en amélioration par rapport aux exercices biennaux précédents 44/. Le Comité estime néanmoins que le taux d'abattement pour mouvements de personnel devrait être porté de 5 à 7 p. 100, ce qui entraînerait une réduction du crédit demandé de 487 400 dollars.

---

44/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1, par. 9.15, et Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7, (A/34/7), par. 13.5.

13.11 Le crédit demandé par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les traitements et dépenses communes de personnel ne comprend aucun accroissement des ressources (tableau 13.4). Comme il ressort du tableau 13.40 et de la note a/, ainsi que du paragraphe 13.96 du projet de budget-programme, les ressources prévues au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales pour tous les programmes de la CEA ont été regroupées dans le programme "Administration et services communs" (364 200 dollars en 1982-1983). Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 13.71, un crédit distinct de 35 200 dollars au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales (y compris un accroissement des ressources à titre non renouvelable de 32 000 dollars aux taux révisés de 1981 - voir tableau 13.30) a été demandé pour le programme "Développement social et affaires humanitaires".

13.12 Les recommandations que le Comité consultatif a formulées aux paragraphes 13.7 et 13.10 ci-dessus entraîneraient une réduction de 550 300 dollars du crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 13, crédit qui serait ainsi ramené de 36 012 600 à 35 462 300 dollars.

Réduction recommandée

Dollars

Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique .....	550 300
---	---------

Chapitre 14. Commission économique pour l'Asie occidentale

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	16 795 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	16 192 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	14 451 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	14 393 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	10 672 800

14.1 Le crédit demandé pour la Commission économique pour l'Asie occidentale, qui est de 16 795 600 dollars, accuse une augmentation de 2 344 100 dollars, soit de 16,2 p. 100 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé comprend un accroissement de ressources de 74 400 dollars aux taux révisés de 1981. Le tableau 14.1 du projet de budget-programme indique un taux de croissance réelle de 0,4 p. 100.

14.2 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les fonds extra-budgétaires s'élèveraient pour 1982-1983 à 5 619 500 dollars, se décomposant comme suit : 465 700 dollars pour les services d'appui aux programmes extra-budgétaires, 2 364 800 dollars pour des activités de fond et 2 789 000 dollars pour des projets opérationnels. Selon le tableau 14.5, le nombre des postes à financer par des fonds extra-budgétaires est de 35 (16 postes d'administrateur et 19 postes d'agent local).

14.3 Comme l'indique le tableau 14.2, le total réévalué de la base de ressources de 1980-1981 (13 572 200 dollars) est inférieur au montant révisé du crédit ouvert pour cet exercice biennal (14 451 500 dollars) parce que les dépenses non renouvelables ont été déduites de la base de ressources de 1980-1981. Le Comité consultatif rappelle que les crédits ouverts pour le chapitre 14 en 1980-1981 comprenaient un montant de 1,6 million de dollars pour le transfert du siège de la Commission de Beyrouth à Bagdad 45/. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que ce transfert était maintenant prévu pour le second semestre de 1981.

14.4 Au paragraphe 14.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique qu'il a calculé les crédits demandés pour le chapitre 14 en partant de l'hypothèse que la Commission aurait son siège à Bagdad durant tout l'exercice biennal 1982-1983.

14.5 Le Secrétaire général attribue la croissance réelle de 74 400 dollars (aux taux révisés de 1981) à trois facteurs : a) le renforcement du programme "Statistiques" grâce au reclassement d'un poste P-5 à D-1 et à la création d'un poste d'agent local; b) la proposition de porter le nombre des réunions de groupes spéciaux d'experts de deux (en 1980-1981) à cinq; et c) l'augmentation du coût des services de conférence qu'entraînera la tenue des réunions intergouvernementales spéciales visées au paragraphe 14.4 du projet de budget-programme. Le Secrétaire

45/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7A (A/34/7/Add.1 à 28), document A/34/7/Add.5 et A/C.5/34/11.

général lie les deux derniers facteurs au fait que la Commission continue à fonctionner sans organes subsidiaires qui pourraient l'orienter pour les questions relatives au programme (par. 14.2). Comme on peut le voir dans le tableau 14.4, l'accroissement de ressources de 74 400 dollars est un chiffre net, compte tenu de réductions dans le cas de plusieurs objets de dépense.

14.6 Au paragraphe 14.9 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de transformer en poste permanent un poste temporaire (P-2) du Groupe de la planification et de la coordination des programmes. Le poste temporaire en question avait été approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session (A/C.5/35/92 et A/35/748). La transformation proposée n'entraînerait pas d'augmentation nette des dépenses. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

14.7 Pour le programme "Statistiques" de la CEAO, le Secrétaire général demande :

a) Le reclassement à D-1 (administrateur général) du poste P-5 du chef de la Section de statistique (par. 14.74). L'accroissement de ressources correspondant (aux taux révisés de 1981) est de 14 200 dollars (10 600 dollars au titre des traitements et 3 600 dollars dans le cas des dépenses communes de personnel);

b) La création d'un poste d'agent local pour un commis aux statistiques (par. 14.73). L'accroissement de ressources correspondant (aux taux révisés de 1981) est de 18 800 dollars (14 000 dollars au titre des traitements et 4 800 dollars dans le cas des dépenses communes de personnel);

c) Le transfert d'un poste d'agent local du programme "Main-d'oeuvre, gestion et emploi" pour un commis aux statistiques (par. 14.40 et 14.72 et tableaux 14.21 et 14.33).

14.8 Il est dit au paragraphe 14.2 du projet de budget-programme que ces propositions concernant le tableau d'effectifs permettraient un "renforcement limité" du programme "Statistiques". Le Comité consultatif rappelle que le programme a été entrepris en 1978-1979 avec sept postes permanents (un poste P-5, un poste P-4, un poste P-3 et 4 postes d'agent local), que l'Assemblée générale avait approuvés à sa trente-deuxième session 46/. Pour l'exercice biennal 1980-1981, l'Assemblée générale a approuvé, à sa trente-quatrième session, la création d'un poste P-4 mais a réduit de deux le nombre des postes d'agent local (par transfert) 47/. Le nombre des postes permanents est donc actuellement de 6 (un poste P-5, 2 postes P-4, un poste P-3 et 2 postes d'agent local).

14.9 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création d'un poste d'agent local et au transfert d'un second poste d'agent local au programme "Statistiques" (voir alinéas b) et c) du paragraphe 14.7 ci-dessus). Compte tenu de l'importance du programme "Statistiques" de la CEAO par rapport à ceux des autres commissions

---

46/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 10.13.

47/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et errata et Add.1), par. 14.71; et Ibid., Supplément No 7 (A/34/7), par. 14.5.

régionales, le Comité consultatif ne pense pas que la proposition de reclassement visée à l'alinéa a) du paragraphe 14.7 ci-dessus soit justifiée et ne recommande pas de faire droit à cette demande, il s'ensuit que le crédit demandé serait réduit de 17 300 dollars.

14.10 Outre le transfert au programme "Statistiques" d'un poste d'agent local dont il est question aux paragraphes 14.7 et 14.9 ci-dessus, il est prévu de transférer comme suit trois autres postes entre les programmes de la CÉAO :

	Postes transférés du programme à un autre	Postes transférés au programme	Paragraphe de référence du projet de budget-programme
Questions et politiques relatives au développement	1 poste P-3	1 poste P-4	14.22
Commerce international	1 poste P-4	1 poste P-3	14.36
Main-d'oeuvre, gestion et emploi	1 poste d'agent local	-	14.40
Ressources naturelles et énergie	1 poste P-3	-	14.46
Science et technique	-	1 poste P-3	14.61
Statistiques	-	1 poste d'agent local	14.72

14.11 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif, en réponse aux questions qu'il a posées, qu'au 30 avril 1981, près de 25 p. 100 des postes d'administrateur dont dispose la Commission étaient vacants. Dans ces conditions, le Comité recommande de porter de 5 à 10 p. 100 au chapitre 14 l'abattement pour mouvements de personnel applicable aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, et de réduire de 586 000 dollars le crédit demandé.

14.12 Le Comité consultatif n'a aucune objection à l'égard du crédit demandé par le Secrétaire général au titre du personnel temporaire pour les réunions (92 200 dollars), des groupes spéciaux d'experts (60 400 dollars) et du personnel temporaire affecté à des tâches générales (82 800 dollars). Ce dernier montant comprend un accroissement de ressources de 26 500 dollars (aux taux révisés de 1981) pour les programmes à l'intention des femmes (dépense non renouvelable) 48/.

14.13 Pour les services administratifs et services communs, le Secrétaire général demande un crédit de 3 235 000 dollars, qui ne représente aucun accroissement de ressources (tableau 14.42). Au paragraphe 14.85 du projet de budget-programme, le

48/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7/Add.1 à 32), document A/35/7/Add.24, et A/C.5/35/73 et Corr.1.

Secrétaire général précise que "les dispositions concernant la contribution du gouvernement hôte aux activités de la CEAO à Bagdad en 1982-1983 n'ont pas encore été arrêtées", et qu'"il a donc été jugé souhaitable de prévoir des frais généraux de fonctionnement d'un montant correspondant au montant prévu dans le cadre des dispositions actuellement en vigueur à Beyrouth".

14.14 Les recommandations que le Comité consultatif a formulées dans les paragraphes 14.9 et 14.11 ci-dessus entraîneraient une réduction de 603 300 dollars du crédit demandé pour la CEAO, lequel serait ainsi ramené de 16 795 600 dollars à 16 192 300 dollars.

Réduction recommandée

Dollars

Chapitre 14. Commission économique pour l'Asie occidentale ..... 603 300

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur  
le commerce et le développement

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	57 256 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	56 851 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	54 960 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	50 069 600
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	47 317 900

15.1 Le crédit de 57 256 500 dollars demandé pour la CNUCED représente une augmentation de 2 295 900 dollars (4,1 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le Secrétaire général a établi à zéro le taux de croissance réelle. Les fonds extra-budgétaires prévus pour la CNUCED sont de l'ordre de 33,9 millions de dollars; sur ce total, 3,9 millions correspondent aux services d'appui à des programmes extra-budgétaires et 30 millions à des projets opérationnels.

15.2 Le Comité consultatif note que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre du Programme intégré pour les produits de base sont considérés comme non renouvelables. La même présentation avait été adoptée dans les propositions révisées pour le budget-programme de 1980-1981 (A/C.1/35/27 et Corr.1). En conséquence, les crédits ouverts en 1980-1981 au titre du Programme ont été exclus du montant réévalué de la base de ressources de 1980-1981, et les crédits prévus pour 1982-1983 à ce titre sont considérés comme correspondant à des dépenses non renouvelables.

15.3 On se souviendra que le Programme intégré pour les produits de base a vu le jour à la fin de 1976, lorsque l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, a fait sienne, dans sa résolution 31/159, la décision de la CNUCED contenue dans sa résolution 93 (IV), en date du 31 mai 1976, par laquelle la Conférence a adopté un programme intégré pour les produits de base. Cette décision prévoyait notamment des procédures et un échéancier pour les réunions et négociations préparatoires relatives aux différents produits de base, qui devaient être achevées d'ici la fin de 1978. Les ressources supplémentaires approuvées à cette fin dans le cadre du budget-programme pour 1976-1977 correspondaient pour l'essentiel au financement de 26 postes ad hoc, à savoir 20 postes au titre de services organiques (un Sous-Secrétaire général, 12 administrateurs et sept agents des services généraux) et six postes au titre de services de conférence (trois administrateurs et trois agents des services généraux) 49/. Dans le budget-programme pour 1978-1979 étaient inscrits des crédits devant permettre la continuation du Programme intégré à titre

---

49/ Ibid., trente et unième session, Supplément No 8 (A/31/8 et Add.1 à 26), document A/31/8/Add.12 et A/C.5/31/49.



temporaire jusqu'à la fin de 1978, conformément à l'échéancier fixé pour le Programme. Dans sa présentation du budget de la CNUCED pour 1978-1979, le Secrétaire général a considéré les crédits ad hoc relatifs au Programme intégré comme renouvelables 50/.

15.4 Vu le caractère limité des progrès réalisés lors des réunions et négociations préparatoires tenues dans le cadre du Programme, le Conseil du commerce et du développement, à sa dix-huitième session en août 1978, a décidé de prolonger jusqu'à la fin de 1979 l'échéancier prévu pour le Programme. Dans le rapport présenté à ce sujet, le Secrétaire général indiquait que la prolongation du Programme intégré pour les produits de base jusqu'à la fin de 1979 nécessiterait le même volume de services qu'en 1978 et que les dépenses correspondantes s'élèveraient à 1 671 300 dollars, déduction faite des contributions du personnel, soit 1 578 300 dollars au titre des postes ad hoc et 93 000 dollars au titre des frais de voyage (A/C.5/33/52, par. 5). L'Assemblée générale a approuvé cette demande à sa trente-troisième session 51/.

15.5 A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 34/196, a fait sienne la résolution 124 (V) de la CNUCED, en date du 3 juin 1979, dans laquelle la Conférence demandait notamment un développement des activités du Programme intégré pour les produits de base et formulait des recommandations quant à l'échéancier et aux dispositions institutionnelles concernant le Programme. Les recommandations formulées par la Conférence aux paragraphes 2 et 3 de la section IV de sa résolution étaient ainsi libellés :

2. Décide qu'à la fin de l'échéancier du Programme intégré pour les produits de base, toutes les réunions et négociations préparatoires qui pourraient avoir lieu pour donner effet à la résolution 93 (IV) de la Conférence devraient devenir des éléments du programme de travail ordinaire de la CNUCED dans le domaine des produits de base, ainsi que d'autres aspects des travaux relatifs aux produits de base :

3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de prévoir, dans ses propositions de budget-programme biennal, le maintien pendant la période 1980-1981 des ressources spéciales et des ressources ordinaires nécessaires à la poursuite des travaux au titre de la résolution 93 (IV) de la Conférence afin que le secrétariat puisse apporter l'appui nécessaire à ces travaux, et recommande que les ressources requises soient allouées en conséquence."

15.6 Dans ses propositions révisées pour le budget-programme de 1980-1981, concernant le chapitre 15, le Secrétaire général indiquait que, compte tenu des deux paragraphes de la résolution 124 (V) de la Conférence mentionnée ci-dessus, "il avait été décidé que les activités relevant du Programme intégré pour les produits de base seraient considérées comme non renouvelables". Il ajoutait par ailleurs : "En conséquence, les ressources relatives audit programme ont été retranchées de la base de ressources. Les ressources nécessaires pour le Programme intégré en 1980-1981 ne sont pas comprises dans la croissance réelle prévue pour la CNUCED" (A/C.5/34/27 et Corr.1, par. 8 à 10).

---

50/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), chap. 11A; et A/C.5/34/27 et Corr.1, par. 6.

51/ Ibid., trente-troisième session, Supplément No 7 (A/33/7 et Add.1 à 39), document A/33/7/Add.28.

15.7 Tenant compte du fait que le Programme intégré pour les produits de base existe depuis 1976 et considérant que, au paragraphe 2 de la section IV de la résolution 124 (V), la Conférence a décidé que, à la fin de l'échéancier du Programme, les nouvelles activités entreprises pour donner effet à la résolution 93 (IV) de la Conférence devraient devenir des éléments du programme de travail ordinaire de la CNUCED dans le domaine des produits de base, ainsi que d'autres aspects des travaux relatifs aux produits de base, le Comité consultatif recommande que les crédits prévus au titre du Programme intégré pour les produits de base soient considérés comme un élément "renouvelable" du budget-programme pour 1982-1983.

15.8 Le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général et les représentants du Secrétaire général de la CNUCED que, compte tenu de l'expérience et du volume d'activités actuel, la CNUCED aurait besoin d'un nombre moindre de postes de rang élevé et d'un nombre légèrement plus élevé de postes d'administrateur de niveau intermédiaire pour les activités relevant du Programme intégré pour les produits de base. En conséquence, le Comité consultatif recommande la création de 24 postes permanents pour ce programme de la CNUCED : un poste de sous-secrétaire général, trois postes d'administrateur général (D-1), trois postes d'administrateur hors classe (P-5), trois postes d'administrateur de première classe (P-4), trois postes d'administrateur de deuxième classe (P-3), un poste d'administrateur adjoint de première ou de deuxième classe (P-2/1) et dix postes d'agent des services généraux. Il recommande également d'éliminer les 26 postes spéciaux existants.

15.9 Les recommandations ci-dessus impliquent qu'il faudra considérer les crédits demandés pour 1982-1983 en ce qui concerne le Programme intégré pour les produits de base comme correspondant à un accroissement réel. Aux taux révisés de 1981, l'accroissement réel des ressources serait de 3 007 800 dollars, se décomposant comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traitements et dépenses communes de personnel .....	2 660 400
Consultants .....	158 100
Frais de voyage du personnel .....	<u>189 300</u>
	3 007 800

par rapport au montant total réévalué de la base de ressources de 1980-1981, qui est de 50 029 000 dollars (voir tableau 15.1 du projet de budget-programme) cela correspond à un taux de croissance réelle de 6 p. 100.

15.10 Le crédit demandé au chapitre 15 comprend un montant de 3 227 500 dollars pour les traitements et dépenses communes de personnel correspondant aux 26 postes spéciaux. Le montant des traitements et dépenses communes de personnel afférents aux 24 postes permanents dont la création est recommandée par le Comité consultatif s'élève à 2 822 000 dollars. S'il est donné suite à la recommandation du Comité, il s'ensuivra une réduction de 405 500 dollars du crédit demandé au chapitre 15.

15.11 Le Comité consultatif approuve la demande du Secrétaire général tendant à reclasser d'administrateur hors classe (P-5) à administrateur général (D-1) le poste du Chef du programme de facilitation du commerce (par. 15.82).

15.12 Selon le tableau 15.5, les effectifs que le Secrétaire général propose pour la CNUCED en 1982-1983 comptent 416 postes (229 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 187 postes d'agent des services généraux). La recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 15.8 ci-dessus entraînerait une augmentation des effectifs, qui serait portés à 440 : 243 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, un poste de secrétaire général adjoint, deux postes de sous-secrétaire général, neuf postes de directeur (D-2), 22 postes d'administrateur général (D-1), 52 postes d'administrateur hors classe (P-5), 57 postes d'administrateur de première classe (P-4), 67 postes d'administrateur de deuxième classe (P-3) et 33 postes d'administrateur adjoint de première ou de deuxième classe (P-2/1) et 197 postes d'agent des services généraux (dont 13 postes de première classe).

15.13 L'accroissement des ressources prévues pour les organes directeurs, qui représente 350 000 dollars aux taux révisés de 1981 (386 000 dollars aux taux de 1982-1983) constitue un poste non renouvelable qui concerne les activités devant être entreprises par le secrétariat de la CNUCED en vue de préparer la sixième session de la Conférence en 1983 (tableau 15.8 et par. 15.6 et 15.7 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions sur les hypothèses retenues pour établir les prévisions de dépenses, a appris que celles-ci étaient fondées sur les dépenses effectives de la cinquième session de la Conférence, ajustées en fonction de l'inflation et des fluctuations de change entre les deux sessions. Le Comité approuve la demande de crédits.

15.14 La recommandation du Comité consultatif, qui figure ci-dessus au paragraphe 15.10, entraîne une réduction de 405 500 dollars du crédit demandé pour ce chapitre, qui serait donc ramené de 57 256 500 dollars à 56 851 000 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	405 500

Chapitre 16. Centre du commerce international

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général .....	9 429 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	9 429 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 866 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 370 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	8 047 900

16.1 Le crédit de 9 429 300 dollars demandé au chapitre 16 pour le Centre du commerce international représente la contribution (50 p. 100) apportée par l'Organisation des Nations Unies au budget du Centre (à l'exclusion des recettes accessoires), les 50 p. 100 restants étant fournis par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) aux termes de l'Accord conclu avec l'ONU pour le financement conjoint du Centre (par. 16.1 du projet de budget-programme).

16.2 Le projet de budget-programme du Centre soumis par son Directeur exécutif (A/C.5/36/3) prévoit des dépenses d'un montant total de 19 256 700 dollars, dont l'ONU et le GATT couvriraient chacun 9 429 300 dollars, le reste (398 100 dollars) devant être couvert par les recettes accessoires. Le tableau ci-après indique la ventilation des coûts par objet de dépenses, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981.

CNUCED/GATT

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montant total des dépenses prévues pour 1982-1983</u>	<u>Montant révisé des dépenses prévues pour 1980-1981</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>
Postes permanents	11 199,9	10 425,7	774,2
Personnel temporaire pour les réunions	166,0	187,4	(21,4)
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	441,2	508,8	(67,6)
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	47,8	44,8	3,0
Dépenses communes de personnel	2 910,5	2 710,7	199,8

<u>Objet de dépenses</u>	<u>Montant total des dépenses prévues pour 1982-1983</u>	<u>Montant révisé des dépenses prévues pour 1980-1981</u>	<u>Augmentation (diminution)</u>
Autres voyages autorisés	246,1	285,8	(39,7)
Imprimerie et reliure	310,3	346,0	(35,7)
Vérification extérieure des comptes	32,0	30,0	2,0
Location et entretien des locaux	2 297,2	1 741,4	555,8
Location et entretien du matériel	225,1	210,8	14,3
Communications	698,3	653,9	44,4
Dépenses de représentation	4,3	4,6	(0,3)
Services divers	173,9	223,6	(49,7)
Fournitures et accessoires	395,0	370,6	24,4
Mobilier et matériel	109,1	199,5	(90,4)
	<u>19 256,7</u>	<u>17 943,6</u>	<u>1 313,1</u>
<u>A déduire : recettes accessoires</u>	<u>398,1</u>	<u>211,0</u>	<u>187,1</u>
	<u>18 858,6</u>	<u>17 732,6</u>	<u>1 126,0</u>

16.3 Au tableau 16.1, le Secrétaire général indique un accroissement négatif des ressources de 82 700 dollars, aux taux révisés de 1981. Ce montant figure au titre des dépenses non renouvelables et le taux de croissance réelle qui est indiqué est nul. Les informations fournies au Comité en réponse à ses questions montrent que ce tableau ne donne pas une image exacte de la situation. Dans les prévisions de dépenses du Centre est compris un accroissement des dépenses renouvelables de 237 900 dollars (aux taux révisés de 1981) au titre des objets de dépenses suivantes : Postes permanents, Dépenses communes de personnel et Services divers, ainsi qu'un accroissement négatif des ressources, de 237 900 dollars également, au titre des objets de dépenses suivants : Personnel temporaire pour les réunions, Personnel temporaire affecté à des tâches générales, Frais de voyage du personnel, Imprimerie et reliure, Dépenses de représentation, Fournitures et accessoires. Le taux de croissance réelle est égal à zéro. Comme cela est expliqué dans la note a/ au tableau 16.1, la réduction de la contribution de l'ONU est due au fait que le montant des recettes accessoires devrait être plus élevé en 1982-1983 qu'en 1980-1981 (voir le tableau qui suit le paragraphe 16.2 ci-dessus). Le Comité consultatif croit comprendre que l'augmentation des recettes que l'on prévoit tient au fait que le revenu tiré de la location de locaux en 1982-1983 portera sur les deux années de l'exercice biennal et non sur une seule (1981), comme c'est le cas pour l'exercice biennal en cours.

16.4 Les représentants du Directeur exécutif du Centre du commerce international ont informé le Comité consultatif qu'en raison de contraintes budgétaires, on n'avait pu tenir compte, lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 1982-1983, de toutes les priorités recommandées en 1980 et 1981 par les organes directeurs intergouvernementaux. Ils ont également fait valoir que si le budget ordinaire ou les fonds extra-budgétaires du Centre n'augmentaient pas, celui-ci ne serait pas à même de faire face à tous les besoins des pays en développement sur le plan de la promotion du commerce dans le cadre de la coopération technique, qui ont été exposés dans le Plan à moyen terme du Centre pour 1981-1983.

16.5 Au tableau d'effectifs du Centre approuvé pour 1980-1981 sont inscrits 135 postes au total, dont 61 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur /un poste de Secrétaire général adjoint, un poste de directeur (D-2), quatre postes d'administrateur général (D-1), 13 postes d'administrateur hors classe (P-5), 17 postes d'administrateur de première classe (P-4), 14 postes d'administrateur de deuxième classe (P-3), 11 postes d'administrateur adjoint de première ou de deuxième classe (P-2/1) et 74 de la catégorie des agents des services généraux. Les trois postes supplémentaires d'agent des services généraux demandés pour 1982-1983 concernent un préposé à l'entretien, un réceptionniste/garde et un(e) standardiste (voir par. 16.4 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création de ces trois postes.

16.6 Comme on le voit au tableau qui suit le paragraphe 16.2 ci-dessus, le projet de budget du Centre comprend un montant de 2 297 200 dollars aux taux de 1982-1983 (ce qui équivaut à 2 135 100 dollars aux taux révisés de 1981) correspondant au coût de la location et de l'entretien des locaux. Il est tenu compte dans ce chiffre du transfert du Centre, en 1981, dans le bâtiment de la rue de Montbrillant. Compte tenu des recettes que tirera le Centre de la sous-location de bureaux et de places de stationnement, le coût net est évalué à 1 782 187 dollars (aux taux révisés de 1981), qui se décomposent comme suit :

	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars E.-U. a/</u>
7 983 mètres carrés à 139,76 francs suisses le mètre carré par an .....	2 231 360	1 304 889
117 places de stationnement au sous-sol à 960 francs suisses chacune, par an .....	224 640	131 369
45 places de stationnement à l'extérieur à 420 francs suisses chacune, par an .....	37 800	22 105
Nettoyage (282 360 francs suisses par an) .....	564 720	330 246
Entretien (69 250 francs suisses par an) .....	138 500	80 994
Electricité, eau et combustible (217 000 francs suisses par an) .....	434 000	253 801
	<u>3 631 020</u>	<u>2 123 404</u>

	<u>Francs suisses</u>	<u>Dollars E.-U.a/</u>
Transformations mineures .....	20 000	11 696
	<u>3 651 020</u>	<u>2 135 100</u>
Sous-location de 1 100 mètres carrés à 225 francs suisses le mètre carré, par an ...	(495 000)	(289 474)
Location de places de stationnement (113 places à 54 240 francs suisses chacune, par an) .....	(108 480)	(63 439)
	<u>3 047 540</u>	<u>1 782 187</u>

a/ 1,71 franc suisse = un dollar E.-U.

16.7 Le Comité consultatif a été informé que les fonds extra-budgétaires du Centre pour 1982-1983 sont évalués à 34,4 millions de dollars, dont 4 millions représentent des remboursements au titre de dépenses d'appui, 2,4 millions au titre d'activités fonctionnelles entrant dans le cadre de fonds généraux d'affectation spéciale et 28 millions au titre de projets opérationnels entrant dans le cadre de fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées. Le Comité consultatif croit comprendre que le nombre de postes actuellement financés au moyen de fonds extra-budgétaires est de 55 (16 postes d'administrateur et 39 postes d'agent des services généraux) et qu'on ne prévoit pas de modification pour 1982-1983.

16.8 Le Comité consultatif approuve le crédit de 9 429 300 dollars que le Secrétaire général demande au chapitre 16.

Chapitre 17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	83 350 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	83 103 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	75 369 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	70 117 200
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	65 479 300

17.1 Le Secrétaire général demande pour l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour 1982-1983 un crédit de 83 350 200 dollars, qui représente une augmentation de 7 980 900 dollars, soit de 10,5 p.100 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (75 369 300 dollars). Selon le Secrétaire général, le crédit demandé correspond à un taux de croissance réelle nul (tableau 17.1). La diminution de ressources de 29 200 dollars (aux taux révisés de 1981) qui apparaît dans le tableau 17.1 est due au fait que les crédits nécessaires pour l'achat de livres et pour les services de bibliothèque à fournir au secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants sont désormais inscrits au chapitre 29.F, où sont prévues les ressources nécessaires pour les services de bibliothèque à fournir aux unités administratives de l'ONU autres que l'ONUDI qui sont installées à Vienne (tableau 1, note a). Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a calculé le crédit demandé pour l'ONUDI en partant de l'hypothèse que celle-ci continuerait à faire partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pendant tout l'exercice biennal 1982-1983.

17.2 Le Secrétaire général estime à 220 884 400 dollars le montant total des fonds extra-budgétaires dont l'ONUDI disposera en 1982-1983, soit 26 324 400 dollars pour les services d'appui aux programmes extra-budgétaires, 1 560 000 dollars pour les activités de fond et 193 millions de dollars pour les projets opérationnels (tableau 17.1). Les ressources ainsi prévues pour les activités de fond concernent le programme de coopération ONUDI/BIRD. En ce qui concerne les fonds prévus pour les projets opérationnels, le Comité consultatif fait remarquer que leur montant dépendra des décisions que prendront le Conseil d'administration du PNUD et d'autres donateurs.

17.3 Dans le tableau 17.5, le Secrétaire général indique qu'en 1980-1981, l'ONUDI avait au total 383 postes extra-budgétaires dont 108 postes d'administrateur. Quatre de ces postes étaient des postes de directeur (D-2) et sept des postes d'administrateur général (D-1). Le Comité consultatif se rappelle que, dans le projet de budget-programme pour 1980-1981, le Secrétaire général avait indiqué un poste D-2 et cinq postes D-1 financés par des fonds extra-budgétaires 52/.

---

52/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et Add.1), vol. II, tableau 17.4.



En réponse aux questions que le Comité a posées, les représentants du Secrétaire général l'ont informé que les 11 postes se répartissaient comme suit :

Quatre postes L-7 (équivalent à D-2)

Directeur du programme commun ONUDI/BIRD 53/  
Chef du Groupe du transfert de technologie  
Coordonnateur du Groupe de l'énergie  
Chef du Bureau de liaison de l'ONUDI à Genève

Sept postes L-6 (équivalent à D-1)

Deux postes pour le programme commun ONUDI/BIRD 54/  
Un conseiller technique spécial pour le programme "Direction exécutive et administration"  
Deux conseillers techniques spéciaux pour le programme "Coordination des politiques"  
Un conseiller technique spécial pour le programme "Etudes et recherches industrielles"  
Un conseiller technique spécial pour le programme "Opérations industrielles"

Le Comité consultatif croit comprendre que le poste de coordonnateur du Groupe de l'énergie et celui de chef du Bureau de liaison à Genève sont occupés temporairement par des fonctionnaires de la classe D-2, mais que ces postes retrouveront la classe D-1 pendant l'exercice biennal 1982-1983.

17.4 Pour l'exercice biennal 1982-1983, le Secrétaire général prévoit 393 postes extra-budgétaires, dont 110 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 283 postes d'agent des services généraux (dont 7 postes d'agent de lère classe) (tableau 17.5). Deux de ces postes seront des postes de directeur (D-2) et 8 des postes d'administrateur général (D-1).

17.5 Les représentants du Secrétaire général ont également informé le Comité consultatif qu'en vertu des arrangements intérimaires conclus entre le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur exécutif de l'ONUDI en mai 1977, aux termes desquels l'ONUDI s'est vu accorder une plus grande autonomie pour les questions relatives au personnel jusqu'à ce qu'elle devienne une institution spécialisée 55/, "le pouvoir de nommer les conseillers interrégionaux, les conseillers techniques spéciaux et tous autres agents engagés au titre de projets de coopération technique, ainsi que le pouvoir de prolonger leur engagement et de reclasser lesdits postes à la classe supérieure (y compris la classe 7)" ont été délégués au Directeur exécutif (circulaire du Directeur exécutif (ONUDI/Ex/B.93), par. 12).

---

53/ La BIRD couvre 75 p. 100 du coût de ce poste et l'ONUDI 25 p. 100.

54/ La BIRD couvre 75 p. 100 du coût de ces deux postes et l'ONUDI 25 p. 100.

55/ A la suite de la demande faite à cet égard lors de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI (voir par. 71 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima).

17.6 De l'avis du Comité consultatif, tant que l'ONUDI n'est pas devenue une organisation indépendante, elle demeure assujettie aux directives de l'Assemblée générale. En conséquence, les nominations à des postes extra-budgétaires de la classe 6 et des classes supérieures (équivalant à la classe D-1 et au-dessus) et le reclassement de ces postes doivent être conformes aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution 35/217, section II, de l'Assemblée générale, paragraphe dans lequel l'Assemblée a fait siennes les recommandations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 24 de son rapport sur les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extra-budgétaires, qui était ainsi conçu :

"Le Comité consultatif estime que le moment est venu d'étudier de plus près l'établissement de postes extra-budgétaires des classes D-1 et au-dessus. En conséquence, le Comité consultatif recommande que désormais, la création de tous les postes extra-budgétaires de la classe D-1 et au-dessus, dans les cas où elle n'a pas à être approuvée par un organe intergouvernemental, soit subordonnée à l'accord du Comité consultatif. Les décisions prises par le Comité consultatif à cet égard seraient ensuite communiquées à l'Assemblée générale 56/."

17.7 Pour l'exercice biennal 1982-1983, le Secrétaire général prévoit 731 postes inscrits au budget ordinaire, soit 356 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste de secrétaire général adjoint, un poste de sous-secrétaire général, 5 postes D-2, 24 postes D-1, 77 postes P-5, 113 postes P-4, 90 postes P-3, 45 postes P-2/1), 354 postes d'agent des services généraux (dont 20 postes d'agent de 1ère classe) et 21 postes de travailleur manuel. Cela représente 15 postes de moins (un P-4, un P-3, un P-2/1, 8 postes d'agent des services généraux, dont un de 1ère classe et 4 postes de travailleur manuel) que les 746 postes permanents qui avaient été approuvés pour 1980-1981 (tableau 17.5). Dans les paragraphes 17.42, 17.43 et 17.85, le Secrétaire général explique que 3 postes d'administrateur (un poste P-4, un poste P-3, un poste P-2/1) et 4 postes d'agent des services généraux ont été transférés au programme "Services administratifs et services communs" pour les "activités financées conjointement", parce que les services de bibliothèque à fournir à l'ONUDI sont désormais assurés par le service commun de bibliothèque que l'AIEA gère au Centre international de Vienne. Les huit autres postes (4 postes d'agent des services généraux dont un de 1ère classe, et 4 postes de travailleur manuel) ont été transférés du programme "Services de conférence, information et relations extérieures" au programme "Services administratifs et services communs" pour les "activités financées conjointement" parce que l'atelier de reproduction de l'ONUDI a été supprimé, les travaux de reproduction étant désormais assurés par le Service commun des impressions qui est géré par l'AIEA (par. 17.67).

17.8 Le Secrétaire général signale en outre que plusieurs autres postes permanents seraient répartis différemment entre les programmes. Le programme "Coordination des politiques" a été renforcé par deux postes d'administrateur : un poste P-4 transféré du programme "Services de conférence, information et relations extérieures" et un poste P-2/1 transféré du programme "Direction exécutive et administration" (par. 17.17, 17.27, 17.67). Le programme "Opérations industrielles" a également

---

56/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), document A/35/7/Add.2.

été renforcé grâce au transfert d'un poste d'administrateur (P-2/1) du programme "Direction exécutive et administration" (par. 17.17 et 17.61). Trois postes d'agent des services généraux affectés respectivement aux programmes "Coordination des politiques", "Etudes et recherches industrielles" et "Services administratifs et services communs" ont été transférés au programme "Services de conférence, information et relations extérieures" à l'occasion de la création du Groupe des services communs de secrétariat, groupe central de traitement des mots (par. 17.28, 17.44, 17.67).

17.9 Comme il ressort de l'annexe VI à l'avant-propos du projet de budget-programme, le montant total des crédits demandés au chapitre 17 pour les consultants et les groupes spéciaux d'experts s'élève à 5 412 100 dollars, alors que le montant des crédits ouverts à ce titre pour 1980-1981 était de 4 883 200 dollars. Le Secrétaire général attribue la totalité de cette augmentation (528 900 dollars) à la réévaluation de la base de ressources de 1980-1981 aux taux révisés de 1981 (50 400 dollars) et à l'inflation en 1982-1983 (478 500 dollars) (tableau 17.4). La ventilation des crédits demandés, par programme, est indiquée dans le tableau ci-après :

Consultants et groupes spéciaux d'experts  
(En milliers de dollars)

Programme	1980-1981	1982-1983		Augmentation (diminution)
	crédits ouverts	crédits demandés	Groupes d'experts	
	Consultants	Consultants	Groupes d'experts	Consultants
	d'experts	d'experts	d'experts	d'experts
Direction exécutive et administration	-	164,6	97,2	164,6
Coordination des politiques	639,9	709,1	462,5	69,2
Etudes et recherches industrielles	2 833,9	2 966,6	240,7	132,7
Opérations industrielles	572,2	634,3	126,1	62,1
Services de conférence, information et relations extérieures	0,9	11,0	-	10,1
Total	4 046,9	4 485,6	926,5	438,7
Total général	4 883,2	5 412,1		528,9

17.10 Le Comité consultatif note que le crédit de 5 412 100 dollars qui est demandé pour les services de consultants et pour les groupes spéciaux d'experts représente 6,4 p. 100 du total des crédits demandés pour 1982-1983 dans le cas de l'ONUDI (contre 2,8 p. 100 dans le cas de la CNUCED, 2 p. 100 dans le cas du Département des affaires économiques et sociales internationales et 1 p. 100 en moyenne pour l'ensemble du budget de l'Organisation des Nations Unies). Le Comité note, en outre, que le montant de 5 412 100 dollars représente presque le coût de 77 années de travail de fonctionnaire de la classe P-4 (aux taux de 1982 pour Vienne).

17.11 Selon les représentants du Secrétaire général, sur les crédits demandés pour les consultants et les groupes spéciaux d'experts pour les programmes "Coordination des politiques" et "Etudes et recherches industrielles", un montant d'environ 1,7 million de dollars est imputable au système de consultations de l'ONUDI. Pour donner un ordre de grandeur, ces représentants ont estimé le total des coûts directs imputables au système de consultations à 8,8 millions de dollars pour tous les objets de dépenses, soit environ 10 p. 100 des crédits demandés pour l'ONUDI pour 1982-1983.

17.12 Le Comité consultatif note que le Directeur exécutif de l'ONUDI a dit au Comité permanent du Conseil du développement industriel, lors de sa quinzième session, que "la question de savoir si neuf ou six réunions de consultation seraient organisées en 1982-1983 dépendrait des fonds dont l'ONUDI disposerait pour couvrir les dépenses liées à la tenue de ces réunions, en sus des fonds nécessaires pour financer les activités préparatoires ou consécutives concernant douze secteurs et sujets" (ID/B/268, par. 125). Le Comité consultatif appelle à cet égard l'attention sur le volume de travail et les négociations nécessaires pour préparer chacune des consultations 57/. De l'avis du Comité, il ne faudrait prévoir de crédits que pour le nombre de consultations pour lesquelles on puisse raisonnablement compter que les travaux préparatoires nécessaires seront achevés. A cet égard, le Comité appelle l'attention sur le paragraphe 175 du rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quinzième session, tenue en 1981, dans lequel le Conseil a décidé que trois ans au moins devraient normalement s'écouler entre deux consultations sur un secteur ou un sujet donné (ID/B/269).

---

57/ Pour 1982-1983, le Conseil du développement industriel, à sa quinzième session, a décidé que, sous réserve de l'achèvement des préparatifs essentiels, six consultations seraient d'abord organisées (ID/B/269, par. 171) :

- a) Consultation mondiale sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle;
- b) Consultation mondiale sur le financement industriel;
- c) Troisième consultation sur la sidérurgie;
- d) Deuxième consultation sur l'industrie pharmaceutique;
- e) Deuxième consultation sur l'industrie des machines agricoles;
- f) Première consultation sur l'industrie du bois et des articles en bois.

17.13 Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour les consultants et les groupes spéciaux d'experts dans le cas des programmes "Coordination des politiques", "Etudes et recherches industrielles" et "Opérations industrielles". En ce qui concerne les crédits demandés dans le cas du programme "Direction exécutive et administration" (164 600 dollars pour les consultants et 97 200 dollars pour les groupes spéciaux d'experts), le Comité note que le programme de travail connexe dans le domaine de l'énergie est exécuté par d'autres services de l'ONUDI, et estime que la mise en commun des ressources permettrait de réaliser des économies. En conséquence, le Comité recommande, dans le cas du programme "Direction exécutive et administration", de réduire le crédit demandé pour les consultants de 54 900 dollars, pour le ramener à 109 700 dollars (100 000 dollars aux taux révisés de 1981) et de réduire le crédit demandé pour les groupes spéciaux d'experts de 31 400 dollars, pour le ramener à 65 800 dollars (60 000 dollars aux taux révisés de 1981). Vu l'insuffisance des explications données dans le paragraphe 17.69, le Comité consultatif recommande en outre d'éliminer du budget le crédit de 11 000 dollars (10 000 dollars aux taux révisés de 1981) demandé pour les consultants dans le cas du programme "Services de conférence, information et relations extérieures".

17.14 Comme il ressort de l'annexe VI à l'avant-propos, un montant total de 2 939 300 dollars (contre un crédit de 2 632 000 dollars ouvert pour 1980-1981) est demandé au titre des frais de voyage du personnel en mission. Le Secrétaire général explique cette augmentation de 307 300 dollars par la réévaluation (aux taux révisés de 1981) de la base de ressources de 1980-1981 (47 600 dollars) et par l'inflation en 1982-1983 (259 700 dollars) (tableau 17.4). On trouvera ci-après la ventilation, par programme, des crédits demandés :

Frais de voyage du personnel en mission

(En milliers de dollars)

Programme	1980-1981 Crédits ouverts	1982-1983 Crédits demandés	Augmentation (diminution)
Organes directeurs (Conseil du développement industriel et son Comité permanent)	34,3	33,6	(0,7)
Direction exécutive et administration	264,3	340,1	75,8
Coordination des politiques	1 234,4	1 368,0	133,6
Etudes et recherches industrielles	395,7	387,9	(7,8)
Opérations industrielles	483,9	536,3	52,4
Services de conférence, information et relations extérieures	140,5	155,8	15,3
Services administratifs et services communs	78,9	117,6	38,7
<b>Total</b>	<b>2 632,0</b>	<b>2 939,3</b>	<b>307,3</b>

Le Comité administratif note que le crédit de 2 939 300 dollars qui est demandé au titre des frais de voyage du personnel en mission représente 3,5 p. 100 du total des crédits demandés pour l'ONUDI pour 1982-1983 (contre un chiffre moyen de 1,2 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'ONU).

17.15 Il ressort du tableau ci-dessus que le programme "Coordination des politiques" recevrait la plus grande partie des crédits demandés pour les frais de voyage du personnel en mission (1 368 000 dollars). Le Secrétaire général indique au paragraphe 17.33 du projet de budget-programme que les ressources prévues à ce titre dans le cas de ce programme sont destinées en grande partie à l'élément de programme concernant les conseillers principaux hors siège pour le développement industriel et l'étude des rapports sur les activités hors siège. Au paragraphe 5 de sa décision 80/32, le Conseil d'administration du PNUD a invité l'ONUDI "à fournir les ressources financières nécessaires pour que tous les conseillers principaux hors siège pour le développement industriel, notamment ceux qui desservent plusieurs pays, puissent faire tous les déplacements nécessaires à la bonne exécution de leurs tâches" 58/. Au paragraphe 5 de sa décision 81/39, le Conseil d'administration du PNUD a invité "le Secrétaire général à faire de son mieux pour que l'ONUDI prenne à sa charge une part plus importante du coût du programme des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel" 59/. Au paragraphe 17.25, le Secrétaire général précise que le nombre des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel doit en principe être porté à 46 avant le début de l'exercice biennal 1982-1983; le crédit demandé au titre de leurs frais de voyage a été calculé en conséquence. A ce propos, le Comité note qu'au paragraphe 23 du document DP/555, l'Administrateur propose que le PNUD finance uniquement les services des 33 conseillers principaux hors siège pour le développement industriel qui sont en poste ou en cours de recrutement.

17.16 En ce qui concerne les crédits demandés pour les frais de voyage du personnel en mission dans le cas des programmes "Direction exécutive et administration" (340 000 dollars) et "Opérations industrielles" (536 300 dollars), le Comité consultatif estime qu'en réexaminant les priorités, ainsi qu'en rationalisant et en combinant les plans de voyages, on pourrait faire des économies.

17.17 Pour les raisons exposées ci-dessus aux paragraphes 17.15 et 17.16, le Comité recommande de réduire de 127 000 dollars le crédit demandé pour les frais de voyage pour le ramener de 2 939 300 dollars à 2 812 300 dollars.

17.18 Le Comité a demandé des éclaircissements au sujet des crédits demandés pour recruter du personnel temporaire pour les réunions (1 440 600 dollars aux taux révisés de 1981, par. 17.9) et pour les frais de voyage du personnel en mission (30 700 dollars aux taux révisés de 1981, par. 17.11). Les représentants du Secrétaire général ont précisé que les crédits demandés pour du personnel temporaire pour les réunions avaient été calculés sur la base du volume de travail en 1980, qui représentait 250 000 dollars pour l'interprétation, 390 000 dollars pour la traduction et 95 000 dollars pour la dactylographie, la reproduction et la

---

58/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément No 12 (E/1980/42/Rev.1), chap. XI.

59/ E/1981/61, chap. IX (à paraître en tant que Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 11).

distribution des documents et autres services d'appui. Le crédit demandé pour les frais de voyage du personnel en mission comprenait un montant permettant de couvrir le coût des travaux préparatoires à faire pour la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

17.19 Le crédit de 18 629 900 dollars qui est demandé pour le programme "Services de conférence, information et relations extérieures" (tableau 17.17) comprend un accroissement de ressources au titre de la contribution aux activités financées conjointement, lequel est compensé par une diminution de ressources au titre des postes permanents, du personnel temporaire affecté à des tâches générales et des autres dépenses communes de personnel. Ces changements tiennent au redéploiement de ressources en personnel entre des programmes de l'ONUDI, redéploiement sur lequel on trouve des précisions dans les paragraphes 17.7 et 17.8 plus haut. Au paragraphe 17.13 plus haut, le Comité consultatif a recommandé de supprimer le crédit de 11 000 dollars demandé pour des services de consultants dans le cas du programme "Services de conférence, information et relations extérieures". En ce qui concerne la gestion par l'AIEA du Service commun des impressions, le Comité consultatif appelle l'attention sur le paragraphe 17.75 du projet de budget-programme, dans lequel le Secrétaire général précise que si les résultats de l'exercice 1980-1981 montraient que les ressources prévues pour 1982-1983 étaient insuffisantes, un rapport serait fait à ce sujet à l'Assemblée générale. En réponse aux questions que le Comité a posées, les représentants du Secrétaire général ont précisé que, pour 1980, l'AIEA avait indiqué que la gestion du Service commun des impressions s'était soldée par un déficit global de 220 000 dollars et qu'elle avait demandé par la suite à l'ONUDI de verser 90 000 dollars pour couvrir sa part de ce déficit. L'ONUDI avait refusé de payer ce montant avant que la question soit éclaircie et que des négociations aient eu lieu. Le Comité consultatif croit comprendre en outre que, si les publications de l'ONUDI et la documentation autre que celle qui est destinée aux réunions sont imprimées par le Service commun des impressions, les documents destinés aux réunions sont reproduits dans un atelier de l'ONUDI grâce à des photocopieuses rapides (par. 17.76 et 17.77). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que le montant des traitements du personnel qui utilise ces machines (montant estimé à 191 400 dollars aux taux révisés de 1981, et représentant le coût des services de six travailleurs manuels) est inclus dans les crédits qui sont demandés pour ce programme. Les frais correspondants de papier et de location de machines (estimés respectivement à 494 400 dollars et 173 000 dollars aux taux de 1982-1983) sont prévus au chapitre 28M. [Services administratifs (Vienne)]7.

17.20 En réponse aux questions que le Comité a posées, les représentants du Secrétaire général ont indiqué que les prévisions concernant le volume de travail dans le cas de la documentation en 1982-1983 s'établissaient comme suit :



	ONUUDI	ONU <u>a/</u>	Total
Nombre de jours de travail d'interprète	3 200	4 490	7 690
Traduction (en milliers de mots)	17 200	11 900	29 100
Traduction contractuelle	2 500	1 500	4 000
Dactylographie (en milliers de mots)	42 600	31 600	74 200
Reproduction et impression (en milliers de pages tirées)			
Photocopie interne à production intensive (en milliers de pages tirées)	50 000	10 000	60 000
Service commun des impressions (en milliers de pages tirées)	110 000	35 000	145 000
Distribution (en milliers de documents)	1 800	1 200	4 000

a/ Y compris le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, pour lequel les données étaient auparavant incluses dans celles concernant l'ONUUDI.

Le nombre annuel de réunions pendant l'exercice biennal 1982-1983 serait selon toute vraisemblance le même qu'en 1980, à savoir :

<u>Nombre de réunions</u>	<u>ONUUDI</u>	<u>ONU</u>	<u>Total</u>
Avec services d'interprétation	343	312	655
Sans services d'interprétation	170	150	320
	513	462	975

17.21 Dans le tableau 17.19, le Secrétaire général estime à 13 190 600 dollars le montant des crédits nécessaires pour 1982-1983 au titre des services administratifs et services communs. L'accroissement de ressources de 509 800 dollars (aux taux révisés de 1981) qui apparaît à la rubrique "Personnel temporaire affecté à des tâches générales" correspond au total des crédits nécessaires à ce titre antérieurement inscrits à d'autres programmes. L'accroissement de ressources qui apparaît à la rubrique "Contribution aux activités financées conjointement", et qui est contrebalancé par une diminution de ressources au titre des postes permanents et des autres dépenses communes de personnel, est imputable au redéploiement de ressources en personnel entre les programmes de l'ONUUDI, comme il est indiqué plus haut dans les paragraphes 17.7 et 17.8. Le Comité consultatif n'était pas convaincu de la nécessité de demander, pour rémunérer les heures supplémentaires, des crédits d'un montant de 257 100 dollars (234 400 dollars aux taux révisés de 1981, par. 17.80), et il recommande de réduire de 22 100 dollars le crédit demandé, pour le ramener à 235 000 dollars.

17.22 En ce qui concerne le crédit de 198 900 dollars qui est demandé pour les cours de langues organisés à l'intention du personnel (181 300 dollars aux taux révisés de 1981, par. 17.82), le Comité consultatif recommande que, lorsque l'efficacité du programme des cours de langues au Siège (voir plus loin, par. 28.111) aura été évaluée, l'on examine la possibilité d'appliquer ce programme à Vienne. Le Comité, ayant demandé pourquoi les crédits demandés pour les cours de langues dans le cadre du programme "Services administratifs et services communs" n'avaient pas été inscrits au chapitre 28M /Services administratifs (Vienne)/ à la rubrique des services fournis par l'ONUDI (par. 28M.12 du projet de budget-programme), les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que les crédits demandés pour les services administratifs et services communs au chapitre 17 concernaient l'élément "dépenses de personnel" des dépenses qui étaient financées par l'ONUDI; les crédits demandés au chapitre 28M concernaient les dépenses relatives aux fournitures et accessoires et les dépenses d'administration qui étaient financées par l'ONUDI et qui seraient remboursées par les autres organisations, le montant remboursé étant inscrit au chapitre 2 des recettes. Tant que l'AIEA ne participerait pas complètement au programme des cours de langues organisés à l'intention du personnel (à l'heure actuelle, l'AIEA a ses propres professeurs de langues) 60/, il faudrait inscrire les dépenses de personnel correspondantes (professeurs de langues) au chapitre 17 et non au chapitre 28M.

#### Récapitulation

17.23 Dans les paragraphes 17.13, 17.17 et 17.21 plus haut, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 246 400 dollars. En conséquence, le Comité recommande d'approuver un crédit de 83 103 800 dollars au chapitre 17.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 17. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	246 400

---

60/ Voir également le document A/C.5/35/81 et Corr.1, par. 42.

## Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général .....	13 148 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	13 029 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	11 224 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	10 678 200
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	8 794 157

18.1 Le crédit demandé à ce chapitre (13 148 600 dollars) dépasse de 1 923 900 dollars (soit 17,1 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981, qui était de 11 224 700 dollars.

18.2 Conformément au paragraphe 3 du dispositif de la Section II de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, les dépenses du Programme des Nations Unies pour l'environnement sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds du PNUE. Le tableau ci-après permet de comparer le montant du crédit demandé pour 1982-1983 (projets exclus) au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 et aux dépenses effectives de 1978-1979 :

	Crédit demandé pour 1982-1983 (En milliers de dollars E. .)	Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (En milliers de dollars E. .)	Augmentation du crédit demandé pour 1982-1983 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (Pourcentage)	Dépenses effectives de 1978-1979 (En milliers de dollars E.-U.)
Budget ordinaire	13 148,6	11 224,7	17,1	8 794,2
Fonds du PNUE (Dépenses du programme et d'appui au programme) a/	26 282,3	20 300,0	29,5	15 190,4
Total	39 430,9	31 524,7	25,1	23 984,6

a/ Le montant indiqué pour 1980-1981 (20,3 millions de dollars) est le montant révisé qui a été soumis au Conseil d'administration du PNUE à sa neuvième session, en mai 1981.

18.3 Le tableau ci-après indique la ventilation des crédits demandés pour 1982-1983, par source de financement :

Programme	Budget ordinaire	Fonds du PNUÉ	Total
(En milliers de dollars)			
Organes directeurs	1 365,3	-	1 365,3
Bureau du Directeur exécutif	1 680,3	1 371,3	3 051,6
Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	930,1	-	930,1
Liaison et représentation régionale	929,8	3 995,2	4 925,0
Environnement	2 261,9	6 292,8	8 554,7
Désertification	-	1 826,3	1 826,3
Gestion du Fonds du PNUÉ	-	3 308,9	3 308,9
Services de conférence	1 727,3	1 270,1	2 997,4
Services administratifs et services communs	3 817,0	8 217,7	12 034,7
Groupe de planification du siège	436,9	-	436,9
<b>Total</b>	<b>13 148,6</b>	<b>26 282,3</b>	<b>39 430,9</b>

18.4 Le tableau d'effectifs pour 1982-1983, tel qu'il figure au tableau 18.5, comporte un total de 447 postes, dont 119 postes inscrits au budget ordinaire et 326 postes financés par des fonds extra-budgétaires. Le tableau d'effectifs (postes imputés sur le budget ordinaire) comprend 41 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste de Secrétaire général adjoint, 2 postes de Sous-Secrétaire général, 3 postes D-2, 4 postes D-1, 10 postes P-5, 14 postes P-4, 4 postes P-3 et 3 postes P-2/1), 6 postes d'agent des services généraux (dont un agent de première classe) et 72 postes d'agent local. Les 328 postes financés par des fonds extra-budgétaires comprennent 106 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste de Sous-Secrétaire général, 7 postes D-2, 10 postes D-1, 19 postes P-5, 24 postes P-4, 36 postes P-3 et 9 postes P-2/1), un poste d'agent des services généraux de première classe, et 221 postes d'agent local. Le tableau d'effectifs (postes imputés sur le budget ordinaire) tient compte de la proposition tendant à ajouter 8 postes d'agent local (voir ci-après par. 18.6 à 18.10).

18.5 Comme l'indique le tableau 18.4 du projet de budget-programme, le crédit demandé à ce chapitre correspond à une réduction de ressources (accroissement négatif de 42 400 dollars aux taux révisés de 1981). Cet accroissement négatif s'explique par le fait que le prêt consenti pour la construction du siège temporaire du PNUÉ a été remboursé; par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'inclure dans le crédit demandé pour 1982-1983 des fonds à ce titre. Autrement, les prévisions pour 1982-1983 auraient fait apparaître un accroissement de ressources de 127 600 dollars aux taux révisés de 1981.

18.6 L'accroissement de ressources pour le financement des postes permanents (216 600 dollars aux taux révisés de 1981) doit permettre de couvrir les traitements et dépenses communes de personnel pour huit nouveaux postes d'agent local : cinq pour le programme "Services de conférence" (par. 18.50 du projet de budget-programme) et trois pour le programme "Services administratifs et services communs" (par. 18.53).

18.7 Au paragraphe 18.50, le Secrétaire général indique que la création des cinq postes supplémentaires demandés pour le programme "Services de conférence" n'entraînerait aucune croissance réelle pour l'ensemble du chapitre, puisque le coût des postes serait intégralement compensé par une réduction des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire pour les réunions. Selon le paragraphe 18.50, les fonctions des titulaires des nouveaux postes seraient les suivantes :

- a) Secrétaire du Chef de la Section des services de conférence;
- b) Dactylographe-compositeur;
- c) Perforateur;
- d) Commis aux conférences et à la terminologie;
- e) Technicien chargé du développement des films.

18.8 Le Comité consultatif rappelle qu'en 1979 il a reçu, sur sa demande, des renseignements sur l'effectif et les fonctions du personnel temporaire du PNUE affecté à des tâches de caractère durable. Il a fait figurer ces renseignements dans l'annexe à son rapport au Conseil d'administration du PNUE (document UNEP/GC.7/L.3). A l'époque, 20 postes occupés par du personnel temporaire affecté à des tâches de caractère durable étaient financés par imputation sur le budget ordinaire. Ce personnel se répartissait comme suit :

Aide bibliothécaire	1
Secrétaire	1
Dactylographe de conférence	6
Agents de sécurité	2
Opérateur de téléscripteur	1
Spécialiste du classement	2
Planton/commis	1
Commis aux documents et à la reproduction	4
Conducteur de presse offset légère	1
Conducteur de ronéo	1

Les fonctions qui s'attachent à la plupart des postes qu'il est maintenant proposé de transformer en postes permanents sont différentes de celles qui, selon les renseignements fournis au Comité consultatif en 1979, étaient exercées par le personnel temporaire affecté à des tâches de caractère durable. Le Comité ne sait pas au juste dans quelle mesure les fonctions antérieurement énumérées continueraient d'être exercées par du personnel temporaire affecté à des tâches de caractère durable, et il ne comprend pas très bien pourquoi il est demandé de transformer en postes permanents des postes temporaires comportant des tâches de caractère durable, dont l'existence ne lui avait pas été signalée il y a deux ans. Aussi n'est-il pas convaincu du bien-fondé de ces transformations.

18.9 Au paragraphe 18.53 du projet de budget-programme, il est demandé trois nouveaux postes d'agent local, pour un assistant aux finances, un technicien et un commis d'administration. Il n'est pas dit expressément qu'il s'agit en l'occurrence de transformer des postes temporaires en postes permanents, mais le Secrétaire général explique que la création de ces postes ne ferait en fait "que régulariser les arrangements actuels, en vertu desquels un certain nombre de fonctionnaires accomplissant des tâches de caractère permanent sont rémunérés au moyen de crédits ouverts au titre du personnel temporaire, le dépassement des crédits ouverts à ce titre étant compensé par les économies réalisées sur le coût des postes permanents vacants ou bloqués".

18.10 Renseignements pris, il s'avère que le PNUÉ dispose actuellement de sept assistants administratifs et de sept commis d'administration (4 dont le poste est financé par imputation sur le budget ordinaire et 3 dont le poste est financé par imputation sur le Fonds du PNUÉ au titre des dépenses du programme et d'appui au programme). En 1979, le Comité avait été informé que le PNUÉ disposait de 19 assistants administratifs, dont sept occupaient des postes financés par imputation sur le budget ordinaire (UNEP/GC.7/L.3, annexe). A cette époque, le programme avait 9 assistants aux finances (dont 2 occupaient des postes imputés sur le budget ordinaire). Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé oralement, à sa présente session, que le PNUÉ disposait maintenant de 12 assistants aux finances et d'un technicien préposé à l'entretien. Au vu des renseignements dont il dispose, le Comité consultatif ne pense pas que la création de ces nouveaux postes se justifie, et recommande par conséquent qu'elle ne soit pas approuvée. Il s'ensuit une réduction de 107 700 dollars du crédit demandé au chapitre 18.

18.11 Au paragraphe 18.55 du projet de budget-programme, le Secrétaire général donne des indications détaillées sur le personnel temporaire prévu pour les unités administratives du PNUÉ situées à Nairobi (73 mois de travail au total pour l'exercice biennal, soit 71 100 dollars aux taux révisés de 1981; les ressources nécessaires pour les bureaux de liaison et les bureaux régionaux sont indiquées séparément au tableau 18.12 et au paragraphe 18.37). Le Comité note que pour la quasi-totalité des unités administratives, les prévisions sont établies en tablant sur un coût d'environ 850 dollars par mois de travail. Or, pour deux unités (la Section des services généraux et la Section du personnel), les coûts prévus sont deux fois plus élevés. Cette disparité ne lui ayant pas été expliquée, le Comité consultatif recommande d'utiliser partout la même estimation du coût du mois de travail, ce qui entraînera une réduction de 10 000 dollars du montant du crédit demandé par le Secrétaire général (aux taux révisés de 1981, ce qui équivaut à 11 700 dollars aux taux de 1982-1983).

18.12 Le crédit demandé pour les services de consultants (316 700 dollars) correspond à un accroissement de ressources de 32 000 dollars aux taux révisés de 1981. Cet accroissement intéresse exclusivement le programme pour l'environnement; les ressources prévues sont indiquées en détail au paragraphe 18.44 du projet de budget-programme. Le crédit demandé pour le Programme "Services administratifs et services communs" comprend 36 800 dollars (31 900 dollars aux taux révisés de 1981) pour la rémunération de consultants. Le Comité consultatif

note que, d'après le paragraphe 18.56, ces consultants seraient chargés d'établir un manuel de comptabilité et de préparer de la documentation pour le perfectionnement du personnel et la formation. Le Comité consultatif recommande que le manuel de comptabilité soit établi par des fonctionnaires du PNUE, avec l'aide de la Division de la comptabilité du Siège. Le Comité rappelle que, dans le projet de budget-programme de 1980-1981, la raison avancée pour justifier la demande de crédit pour les services de consultants était que le PNUE utilisait les services d'un médecin-conseil 61/. En réponse à ses demandes d'éclaircissement, le Comité a été informé qu'on n'envisageait pas de modifier cet arrangement. Dans ces circonstances, le Comité recommande d'approuver le crédit demandé au titre des services de consultants.

18.13 Pour les groupes spéciaux d'experts, le Secrétaire général demande un crédit de 80 500 dollars (soit 68 400 dollars aux taux révisés de 1981). Aucun crédit pour ces groupes n'était inscrit au budget-programme de 1980-1981. Le crédit demandé pour 1982-1983 est destiné à trois groupes spéciaux d'experts, dont les tâches sont décrites au paragraphe 18.45 du projet de budget-programme.

18.14 Le crédit prévu pour le mobilier et le matériel (182 800 dollars, soit 158 200 dollars aux taux révisés de 1981), correspond à un accroissement de ressources de 18 500 dollars aux taux révisés de 1981, compte non tenu du crédit de 2 300 dollars (aux taux de 1982-1983) prévu pour le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Le matériel qu'il est proposé d'acheter en 1982-1983 est indiqué au paragraphe 18.62 du projet de budget-programme. Interrogés, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que sur les 28 200 dollars demandés pour du matériel de communications (sécurité), 22 000 dollars serviraient à financer le remplacement de 12 radio-téléphones portatifs et 6 200 dollars à renforcer le système de communications de sécurité pour la protection des locaux et des biens de l'Organisation.

18.15 Il n'est pas fait mention au chapitre 18 de la mise en place de services communs à Nairobi. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général présenterait un rapport sur ce sujet à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Ce rapport traitera, entre autres choses, de la rationalisation des arrangements concernant les services de conférence.

18.16 Aux paragraphes 18.10 et 18.11 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions de crédits d'un montant total de 119 400 dollars aux taux de 1982-1983. Il recommande donc l'ouverture au chapitre 18 d'un crédit de 13 029 200 dollars.

Réduction recommandée

Dollars

Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement ..... 119 400

---

61/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 18.14.



Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	9 705 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	9 705 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 138 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	7 598 400
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	5 091 200

19.1 Le crédit de 9 705 500 dollars demandé au chapitre 19 accuse une augmentation de 1 567 200 dollars, soit de 19,2 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (8 138 300 dollars). Le crédit demandé se décompose comme suit : 75 600 dollars pour les organes directeurs, 1 801 500 dollars pour la direction exécutive et l'administration, 4 925 000 dollars pour les activités relatives aux établissements humains et 2 903 400 dollars pour les services administratifs et services communs (tableaux 19.1 et 19.3). Selon le Secrétaire général, le crédit demandé **représente**, pour l'ensemble du chapitre 19, un taux négatif de croissance réelle de moins 9,2 p. 100 (soit 788 800 dollars aux taux révisés de 1981).

19.2 Les fonds extra-budgétaires prévus au chapitre 19 pour 1982-1983 sont estimés à 40 716 200 dollars, soit 2 043 100 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires, 4 783 100 dollars pour des activités de fond et 33 890 000 dollars pour des projets opérationnels (tableau 19.1). Sur les 89 postes financés par des fonds extra-budgétaires (37 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 52 postes d'agent local) dont le Centre disposera en 1982-1983 (tableau 19.5), 33 postes (14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, soit un poste de sous-secrétaire général, 3 postes D-1, 2 postes P-5, 6 postes P-4, 2 postes P-3 et 19 postes d'agent local) sont destinés à la Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les établissements humains (voir document HS/C.4/9). Selon les représentants du Secrétaire général, le coût des 56 autres postes extra-budgétaires sera imputé sur les fonds pour appui aux programmes (5 postes D-1, 5 postes P-5, 7 postes P-4, 3 postes P-3, un poste P-2/1 et 32 postes d'agent local), sur les fonds du Programme alimentaire mondial (un poste P-5 et un poste d'agent local) et sur ceux du PNUE (un poste P-3).

19.3 Le tableau d'effectifs (postes inscrits au budget ordinaire) proposé pour le Centre pour 1982-1983 (voir le tableau 19.5), compte 76 postes (44 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, un poste de secrétaire général adjoint, un poste D-2, 2 postes D-1, 8 postes P-5, 12 postes P-4, 15 postes P-3, 5 postes P-2/1, et 2 postes d'agent des services généraux et 30 postes d'agent local) et tient compte du reclassement d'administrateur de 1ère classe (P-4) à administrateur hors classe (P-5) du poste de Secrétaire de la Commission au Bureau du Directeur exécutif (par. 19.18 et 19.19 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver cette demande de reclassement.

19.4 Comme il ressort du tableau 19.7 et des paragraphes 19.10 à 19.16, le crédit de 75 600 dollars demandé pour les organes directeurs représente un accroissement net de ressources de 18 000 dollars (aux taux révisés de 1981) qui est dû à l'augmentation des ressources nécessaires pour les frais de voyage des représentants, le personnel temporaire pour les réunions et les heures supplémentaires. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les ressources supplémentaires demandées pour les frais de voyage des représentants avaient été calculées sur la base des dépenses effectives de 1980-1981. La possibilité de réaliser des économies en fixant judicieusement les dates des réunions des bureaux de la Commission des établissements humains, du Conseil d'administration du PNUÉ et des sessions annuelles de la Commission des établissements humains, possibilité que le Comité consultatif avait envisagée dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981 62/, ne s'est pas matérialisée. Les ressources supplémentaires nécessaires pour recruter du personnel temporaire pour les réunions et pour rémunérer les heures supplémentaires concernent le service des sessions annuelles de la Commission à Nairobi en 1982-1983.

19.5 Le crédit de 1 801 500 dollars qui est demandé pour la direction exécutive et l'administration comprend un accroissement de ressources de 48 900 dollars (aux taux révisés de 1981) (tableau 19.8), dont 22 600 dollars concernent la proposition de reclasser un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4) à administrateur hors classe (P-5) (voir ci-dessus par. 19.3).

19.6 Le crédit de 4 925 000 dollars qui est demandé pour les activités relatives aux établissements humains (tableau 19.10) accuse une diminution de 863 000 dollars (aux taux révisés de 1981) qui est entièrement imputable au fait que le Secrétaire général a exclu du projet de budget pour 1982-1983 le coût de 12 postes temporaires (4 postes P-4, 4 postes P-3 et 4 postes d'agent local) qui étaient inscrits au budget-programme du Centre pour être affectés aux commissions régionales pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Amérique latine et pour l'Asie occidentale. L'exclusion de ces postes est expliquée dans les paragraphes 19.4, 19.35 et 19.36 du projet de budget-programme dans lesquels il est précisé notamment que le Secrétaire général "reviendra sur la question dans le courant de cette année, dans un rapport distinct qu'il présentera à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session. Il fera alors les recommandations qui lui sembleront justifiées compte tenu de l'expérience acquise en 1980 et en 1981".

19.7 Le Comité consultatif rappelle qu'à l'origine, la création de ces postes avait été demandée à titre permanent à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale avait approuvé l'ouverture de crédits pour du personnel temporaire pour 1980, au lieu de ces postes permanents. A la trente-cinquième session, le Secrétaire général a demandé que ces ressources en personnel (personnel temporaire) soient transformées en postes permanents à compter de 1981. Le Comité

---

62/ Ibid., par. 19.5.

a recommandé alors que lesdits postes continuent d'être financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire en 1981 et a ajouté qu'"à la lumière de l'expérience acquise, l'Assemblée générale pourrait examiner à sa trente-sixième session la question de la transformation en postes permanents de ces postes actuellement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire' 63/. Le Comité constate que si le coût de ces 12 postes temporaires avait été inclus dans les crédits demandés au chapitre 19, en attendant que la question soit examinée par l'Assemblée générale, il y aurait eu à ce chapitre un accroissement de ressources de 74 200 dollars (aux taux révisés de 1981), de sorte que le taux de croissance aurait été de 0,9 p. 100.

19.8 Les tableaux 19.10 et les paragraphes 19.41 et 19.42 du projet de budget-programme indiquent un accroissement de ressources de 19 300 dollars et 30 000 dollars respectivement (aux taux révisés de 1981) pour les autres voyages autorisés du personnel et pour l'imprimerie et la reliure. Cet accroissement est compensé par une diminution de 49 300 dollars dans le cas des groupes spéciaux d'experts, du personnel temporaire affecté à des tâches générales, des consultants et des heures supplémentaires. En ce qui concerne le crédit demandé pour l'imprimerie et la reliure, le Comité consultatif recommande que la Commission suive de près le programme de publications du Centre.

19.9 Au paragraphe 19.46, le Secrétaire général précise qu'il a calculé le crédit de 2 903 400 dollars qu'il demande pour les services administratifs et services communs en présumant que le Centre continuerait à occuper les locaux dont il dispose actuellement au Centre de conférences Kenyatta pendant toute la durée de l'exercice biennal 1982-1983. Dans ces conditions, le Secrétaire général demande, au paragraphe 19.47, le maintien, en 1982-1983, d'un poste P-2 et de 18 postes d'agent local, prévus pour fournir certains services administratifs au Centre tant qu'il est installé à titre temporaire au Centre de conférences Kenyatta. Le crédit de 647 400 dollars (aux taux révisés de 1981) demandé pour les traitements et les dépenses communes de personnel, est considéré comme un accroissement de ressources non renouvelables pour 1982-1983.

19.10 Au paragraphe 19.49, le Secrétaire général demande le reclassement de P-2 à P-3 de deux postes de traducteur (un traducteur de langue espagnole et un traducteur de langue russe). Le Comité ne voit pas d'objection à cette demande.

19.11 En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture d'un crédit total de 9 705 500 dollars au chapitre 19.

---

63/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), document A/35/7/Add.6, par. 6.

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	6 822 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	6 822 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	6 204 400
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	5 904 200
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	6 018 000

20.1 Au chapitre 20 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande un crédit de 5 822 000 dollars, qui dépasse de 617 600 dollars (9,9 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (6 204 400 dollars).

20.2 Selon le tableau 20.1 du projet de budget-programme, l'accroissement de ressources est évalué à 3 500 dollars. Il est imputable à l'accroissement des crédits nécessaires au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants au titre des heures supplémentaires. Le taux d'accroissement des ressources après ajustement, lorsqu'il est comparé au total réévalué de la base de ressources de 1980-1981, se traduit par un taux de croissance réelle trop faible pour être pris en compte dans le tableau 20.1.

20.3 Le tableau 20.1 indique également que le montant des fonds extra-budgétaires prévus pour le contrôle international des drogues en 1982-1983 s'élève à 19 798 000 dollars, dont 17,6 millions de dollars destinés aux projets opérationnels. En ce qui concerne les services d'appui aux programmes extra-budgétaires, le Comité consultatif a été informé que les 380 800 dollars indiqués comme montant des dépenses pour 1980-1981 avaient en fait été calculés pour la seule année 1981.

20.4 Il ressort du tableau 20.5 du projet de budget-programme qu'il est demandé d'inscrire au budget ordinaire 59 postes permanents (32 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, soit un poste D-2, 3 postes D-1, 4 postes P-5, 9 postes P-4, 7 postes P-3 et 8 postes P-2/1 et 27 postes d'agent des services généraux) pour 1982-1983, ce qui ne représente pas de modification par rapport à 1980-1981. En outre, il est indiqué au tableau 20.5 qu'il est demandé de financer au total 16 postes par des fonds extra-budgétaires (6 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, soit un poste de sous-secrétaire général, 2 postes D-1, 1 poste P-4, 2 postes P-3 et 10 postes d'agent des services généraux) pour 1982-1983, ce qui représente le même nombre qu'en 1980-1981.

20.5 Un crédit de 608 000 dollars est demandé pour les organes directeurs. Ce montant est presque entièrement destiné à couvrir les frais de voyage des représentants, y compris lors d'une session extraordinaire de la Commission des stupéfiants (qui s'ajoute à la session ordinaire) et de trois sessions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

20.6 Au sujet du crédit demandé pour la Division des stupéfiants (3,8 millions de dollars), le Comité consultatif prend note de ce qui est dit au paragraphe 20.8 du projet de budget-programme, à savoir :

"Comme l'en avait prié l'Assemblée générale dans ses résolutions 32/124 du 16 décembre 1977 et 34/177 du 17 décembre 1979, la Commission des stupéfiants a approuvé, à sa vingt-neuvième session, un programme d'action concernant une stratégie et une politique internationales de lutte contre l'abus des drogues. Si le Conseil économique et social fait sien ce plan d'action, un très grand nombre d'activités viendront s'ajouter aux programmes exécutés par la Division. Dans ce cas, le montant des ressources supplémentaires que l'application du plan d'action pourrait exiger en 1982-1983 sera porté à l'attention de l'Assemblée, lors de sa trente-sixième session, dans le contexte des demandes de crédits additionnels qui seront présentées au titre du budget-programme."

20.7 Le crédit demandé pour le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui est un service distinct, séparé de la Division des stupéfiants, s'élève à près de 2,4 millions de dollars.

20.8 Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues est financé exclusivement au moyen de fonds extra-budgétaires. Les dépenses prévues pour 1982-1983 s'élèvent à 1 383 000 dollars pour les activités de fond, et à 13 515 000 dollars pour les projets opérationnels. Le Comité prend note de ce qui est dit au paragraphe 20.29 du projet de budget-programme, à savoir :

"Au 31 octobre 1980, le montant cumulatif total des ressources du Fonds depuis sa création se chiffrait à 50 millions de dollars, dont 47 800 000 dollars provenaient de contributions en espèces versées par un total de 78 gouvernements, 1,3 million de dollars représentait le revenu des intérêts échus et 900 000 dollars représentaient des contributions privées. Les activités à entreprendre après 1981 sont tributaires du montant des contributions reçues, qui devront permettre de poursuivre des programmes existants et de mettre sur pied de nouveaux projets, à la demande des gouvernements."

20.9 Le Comité recommande l'ouverture au chapitre 20 du crédit de 6 822 000 dollars demandé.

Chapitre 21. Haut Commissariat des Nations Unies pour  
les réfugiés

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	30 670 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	30 670 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	27 302 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	25 740 600
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	22 587 700

21.1 Le crédit de 30 670 300 dollars que le Secrétaire général demande pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés accuse une augmentation de 3 367 500 dollars, soit de 12,3 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le taux de croissance réelle pour 1982-1983 est considéré comme nul.

21.2 Outre les crédits inscrits au budget ordinaire, les fonds extra-budgétaires prévus pour des activités de fond et des projets opérationnels s'élèveront probablement à 694 millions de dollars en 1982-1983, alors que le montant prévu pour 1980-1981 était de 844 millions de dollars. A cet égard, le Comité note ce qui est dit au paragraphe 21.2 du projet de budget-programme, à savoir que :

"les activités du Haut Commissariat consistant essentiellement à réagir face aux événements, il lui est impossible de programmer utilement ses activités plus d'un an à l'avance (sauf, dans une certaine mesure, dans le domaine de la protection internationale). Cet aspect de la question a été signalé dans le plan à moyen terme pour la période 1980-1983."

21.3 Dans les paragraphes 21.3 à 21.5 du projet de budget-programme, le Secrétaire général récapitule l'évolution de la situation depuis 1974 en ce qui concerne le financement des dépenses administratives du Haut Commissariat par des crédits inscrits au budget ordinaire, conformément à l'article 20 du Statut du Haut Commissariat. Comme il est dit dans les paragraphes 21.4 et 21.5 :

"Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, le Secrétaire général avait indiqué que 23 des 43 postes qui avaient été ajoutés au tableau d'effectifs du Haut Commissariat et financés au moyen de fonds extra-budgétaires au cours de la période 1974-1977 avaient été définis comme budgétaires, le Secrétaire général avait recommandé que l'inscription de ces 23 postes au budget ordinaire soit échelonnée sur deux exercices biennaux : 12 de ces postes ont été inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 1978-1979 et, vu l'austérité de toute la politique budgétaire, le Secrétaire général a jugé prudent de n'inscrire que cinq postes supplémentaires au projet de budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, au lieu des 11 postes envisagés à l'origine.

Le Secrétaire général, soucieux de poursuivre sa politique de modération budgétaire, ne pense pas qu'il soit opportun d'inscrire les six postes restants au budget ordinaire de l'exercice biennal 1982-1983."

21.4 Le Comité note qu'au paragraphe 21.6 du projet du budget-programme, il est rappelé qu'une étude en cours, faite conjointement par le Secrétaire général et le Haut Commissaire doit permettre "de formuler des recommandations en vue de répartir de façon appropriée, entre le budget ordinaire de l'ONU et les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire, la responsabilité financière des dépenses administratives du Haut Commissariat".

21.5 Il ressort du tableau 21.7 du projet de budget-programme qu'un crédit de 13 500 dollars est demandé pour les organes directeurs pour 1982-1983. Ce crédit doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires que le personnel devra faire pour assurer le secrétariat des sessions du Comité exécutif, et de couvrir les frais généraux de fonctionnement correspondants.

21.6 Un crédit de 1 097 800 dollars est demandé pour la Direction exécutive et l'administration pour 1982-1983. Le Comité note qu'il est dit au paragraphe 21.15 du projet de budget programme que :

"Le crédit prévu pour les frais de voyage ne couvre pas intégralement le programme de voyages du Haut Commissaire et de son adjoint. Conformément aux arrangements budgétaires convenus à cet égard, les frais qui ne sont pas couverts par ce crédit le sont par prélèvement sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire. C'est pourquoi le crédit demandé n'a pas varié, en termes réels, depuis 1974."

21.7 Les programmes d'activité du Haut Commissariat sont subdivisés en deux grandes catégories : d'une part, la protection internationale des réfugiés et l'assistance aux réfugiés, catégorie pour laquelle un crédit de 22 279 800 dollars est demandé pour 1982-1983 et, d'autre part, les opérations humanitaires spéciales. Comme il ressort du tableau 21.18 du projet de budget-programme, le montant des ressources nécessaires pour les opérations humanitaires spéciales en 1982-1983 reste à déterminer.

21.8 L'appui aux programmes comprend deux sections : l'administration, la gestion et les services généraux, ainsi que les relations avec l'extérieur, l'information et les appels de fonds.

21.9 Le crédit de 4 479 900 dollars qui est demandé pour 1982-1983 pour la Division de l'administration et de la gestion a été calculé compte tenu de la demande de reclassement de trois postes, alors que le crédit de 2 799 300 dollars demandé pour la Division des affaires extérieures tient compte de la demande de reclassement de deux postes.

21.10 Selon les reclassements proposés, le Directeur de chaque division aurait effectivement rang de directeur (D-2) et les directeurs adjoints rang d'administrateur général (D-1). Il est également proposé de reclasser d'administrateur de 1ère classe (P-4) à administrateur hors classe (P-5) le poste de chef de la Section du personnel (Division de l'administration et de la gestion).

21.11 Comme il est indiqué dans le paragraphe 21.7 du projet de budget-programme, le Haut Commissaire avait initialement reclassé des postes de directeur et de directeur adjoint de la Division de l'administration et de la gestion et de la Division des affaires extérieures en 1978, en imputant les dépenses correspondantes sur les contributions volontaires. Au paragraphe 21.6 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 62/, le Comité consultatif a dit qu'à son avis, le financement de ces postes par les contributions volontaires ne serait justifié que si les fonctions qui s'y attachaient étaient désormais considérées comme ayant un caractère principalement opérationnel ou concernant directement l'assistance d'urgence.

21.12 Le Comité consultatif recommande d'approuver les reclassements proposés, y compris celui du poste de chef de la Section du personnel. Le Comité fait observer toutefois que les postes de directeur adjoint (voir par. 21.10 ci-dessus) ont déjà été reclassés, les dépenses supplémentaires correspondantes étant imputées sur les contributions volontaires, et qu'il est proposé d'imputer maintenant ces dépenses supplémentaires sur le budget ordinaire. Le Comité recommande de ne plus jamais procéder ainsi à l'avenir.

21.13 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir au chapitre 21 le crédit de 30 670 300 dollars demandé par le Secrétaire général.



Chapitre 22 : Bureau du Coordonnateur des Nations Unies  
pour les secours en cas de catastrophe

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	5 251 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	5 251 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	4 830 100
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	4 762 200
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	2 985 067

22.1 Le crédit de 5 251 300 dollars demandé pour le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe dépasse de 421 200 dollars, soit 8,7 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981, qui s'élevait à 4 830 100 dollars. Le tableau 22.1 fait apparaître pour ce chapitre un accroissement négatif de ressources de 25 200 dollars aux taux révisés de 1981, soit un taux de croissance réelle négatif de 0,5 p. 100. Cette diminution des ressources porte uniquement sur le personnel temporaire affecté à des tâches générales (voir les paragraphes 22.22 et 22.30 du projet de budget-programme).

22.2 Aucun changement n'est proposé dans le tableau d'effectifs du Bureau pour ce qui est des postes imputés sur le budget ordinaire (tableau 22.5 du projet de budget-programme) 64/. Toutefois, pour les raisons indiquées aux paragraphes 22.18 à 22.21 et 22.31 du projet de budget-programme, il est proposé de transférer un poste P-3 affecté au programme "Administration et services communs" au programme "Coordination des secours, planification préalable et prévention des catastrophes", en échange d'un poste P-2.

22.3 Le Comité consultatif relève certaines contradictions entre ce qui est dit aux paragraphes 22.18 et 22.19 du projet de budget-programme pour 1982-1983 et la demande présentée aux paragraphes 22.35 et 22.37 du projet de budget-programme pour 1980-1981 65/. Il y a deux ans, le Secrétaire général avait demandé que deux postes P-2 de coordonnateurs, l'un relevant de la section de l'Amérique latine et l'autre de la section de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe, soient désormais inscrits au budget ordinaire et soient reclassés à P-3. Le Comité consultatif ne s'était pas prononcé sur la demande d'inscription des deux postes au budget ordinaire, mais avait recommandé à l'Assemblée générale

---

64/ Vingt et un postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste de Secrétaire général adjoint, un poste D-2, 3 postes D-1, 5 postes P-5, 6 postes P-4, 2 postes P-3, 3 postes P-2/1) et 13 postes d'agent des services généraux, dont un de première classe.

65/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et Add.1), vol. II.

de ne pas approuver leur reclassement à P-3 66/. L'Assemblée générale a approuvé par la suite l'inscription des deux postes au budget ordinaire, sans reclassement.

22.4 Or, au paragraphe 22.19 du projet de budget-programme pour 1982-1983, il est dit que le poste P-2 de la section de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Europe (qui, en principe, est maintenant inscrit au budget ordinaire - voir le paragraphe précédent) continue en fait d'être financé à l'aide de fonds extra-budgétaires. D'autre part, le Secrétaire général demande un crédit pour le reclassement à P-3 d'un poste P-2 de la section de l'Asie et du Pacifique qui n'est pas l'un des deux postes inscrits au budget ordinaire depuis 1980-1981. Les arguments présentés aux paragraphes 22.20 et 22.21 du projet de budget-programme pour 1982-1983 sont identiques à ceux figurant au paragraphe 22.37 du projet de budget-programme pour 1980-1981 (arguments que le Comité consultatif n'avait pas jugés convaincants).

22.5 Cela étant, le Comité consultatif note que la proposition faite pour 1982-1983 constitue un transfert de postes à l'intérieur d'un même chapitre du budget, pratique sur laquelle le Secrétaire général avait sollicité l'avis de l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session, et dont celle-ci avait pris acte sans opposition 67/. Aussi, le Comité consultatif n'a-t-il pas d'objection à la mesure proposée par le Secrétaire général.

22.6 Les dépenses du Bureau sont couvertes en partie par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, qui est alimenté par des contributions volontaires. Le Fonds d'affectation spéciale est subdivisé en deux comptes, l'un pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur et l'autre pour les activités de coopération technique. Dans le tableau 22.1 et aux paragraphes 22.10 et 22.11 du projet de budget-programme, le Secrétaire général chiffre pour 1982-1983 les ressources du premier compte à 1 609 300 dollars, contre 1 464 200 dollars en 1980-1981, et celles du second à 600 000 dollars, contre 900 000 dollars en 1980-1981.

22.7 Le compte pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur sert à financer des ressources additionnelles en personnel et diverses dépenses connexes. Voici la répartition prévue des fonds inscrits à ce compte pour 1982-1983, par objet de dépense :

---

66/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7), par. 22.4, 22.8 et 22.9.

67/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), document A/35/7/Add.8, par. 40.

	<u>Direction exécutive et administration</u>	<u>Coordination des secours, planification préalable et prévention des catastrophes</u>	<u>Appui aux programmes</u>	<u>Total</u>
--	--	---	---------------------------------	--------------

(En dollars des Etats-Unis)

Postes permanents	105 200	494 700	335 100	935 000
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	-	-	66 200	66 200
Consultants	-	65 000	-	65 000
Heures supplémentaires	500	1 500	1 000	3 000
Groupes spéciaux d'experts	-	6 000	-	6 000
Dépenses communes de personnel	27 200	128 100	86 800	242 100
Frais de voyage du personnel en mission	25 000	85 000	-	110 000
Services contractuels	-	14 500	-	14 500
Frais généraux de fonctionnement	-	2 500	1 500	4 000
Communications	-	150 000	-	150 000
Fournitures et services divers	-	5 000	8 500	13 500
<b>Total</b>	<b>157 900</b>	<b>952 300</b>	<b>499 100</b>	<b>1 609 300</b>

22.8 Comme le montre le tableau ci-dessus, les trois quarts des fonds iraient aux dépenses de personnel. Au tableau 22.5 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que le Bureau disposera au total de 15 postes extra-budgétaires, soit le même nombre qu'en 1980-1981 (mais avec une répartition par classe quelque peu différente). Le Comité consultatif a été informé que les trois postes extra-budgétaires de la catégorie des administrateurs étaient à pourvoir. Il note que la mesure dans laquelle les ressources du Fonds d'affectation spéciale permettront de couvrir les dépenses envisagées dépendra du montant des contributions volontaires versées au Fonds.

22.9 Au paragraphe 22.9 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise que les prévisions qu'il présente au chapitre 22 ont été établies d'après la structure et les attributions actuelles du Bureau. Si, lorsque les organes intergouvernementaux auront examiné le rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/80/11) intitulé "Evaluation du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe", transmises à l'Assemblée générale sous la cote A/36/73, il se révèle nécessaire de réviser les demandes de crédit, le Secrétaire général fera le nécessaire. Dans l'intervalle, le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 5 251 300 dollars demandé par le Secrétaire général.

Chapitre 23. Droits de l'homme

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	10 249 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	10 249 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	10 431 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	9 689 900
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	9 203 300

23.1 Le crédit de 10 249 000 dollars demandé au chapitre 23 est inférieur de 182 000 dollars (1,7 p. 100) au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (10 431 000 dollars). Comme l'indique le tableau 23.3 du projet de budget-programme, cette diminution résulte de la réévaluation à la baisse de la base de ressources de 1980-1981, qui se trouve réduite de 810 300 dollars au total, aux taux révisés de 1981; cette réduction s'explique essentiellement par l'exclusion des dépenses afférentes à certains organes subsidiaires (823 800 dollars aux taux de 1981) dans l'attente du renouvellement de leur mandat - voir rubriques iv) à vii) du tableau 23.17 et par. 23.12, les effets de cette exclusion sont contrebalancés par l'inscription d'une provision pour inflation de 628 300 dollars pour 1982-1983. Le Secrétaire général n'envisage pas d'accroissement des ressources pour les activités ordinaires (voir tableau 23.1). Des fonds extra-budgétaires d'un montant de quelque 350 000 dollars sont initialement prévus pour le programme; ils sont destinés à couvrir en 1982-1983 les frais de voyage et de subsistance des représentants appelés à participer aux réunions du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

23.2 Au cours de l'examen des demandes de crédits du Secrétaire général pour le chapitre 23, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur le paragraphe 23.4 du projet de budget-programme, où il est dit :

"L'examen du secteur du Secrétariat qui est chargé des droits de l'homme, examen que l'Assemblée générale, au paragraphe 2 de sa résolution 34/47 du 23 novembre 1979, avait demandé au Secrétaire général de faire afin de veiller à ce que ce secteur se voie attribuer des ressources financières et autres suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions, n'a pas encore été achevé. S'il s'avérait nécessaire, à la suite de cet examen, de modifier le montant des crédits demandés à ce chapitre du budget-programme, le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée une proposition distincte à cet effet."

Les représentants du Secrétaire général ont informé oralement le Comité consultatif que l'Assemblée générale ne serait pas saisie à sa trente-sixième session de demandes de crédits révisées, étant donné que le Service de gestion administrative ne serait pas en mesure de procéder à l'examen demandé avant 1982.

23.3 Comme le montrent les tableaux 23.5, 23.9 et 23.11, aucune modification du tableau d'effectifs n'est proposée pour le programme "Droits de l'homme". Les 81 postes permanents comprennent 48 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 14 P-4, 14 P-3 et 8 P-2/1) et 33 postes d'agent des services généraux (y compris 2 postes d'agent de 1ère classe).

23.4 Le crédit de 10 249 000 dollars demandé par le Secrétaire général pour les activités de caractère durable se décompose comme suit : 969 500 dollars pour les organes directeurs, 1 647 700 dollars pour la direction exécutive et l'administration (y compris le Bureau de liaison de New York) et 7 631 800 dollars pour les activités dans le domaine des droits de l'homme (voir tableau 23.3). Le tableau 23.4 indique la répartition des crédits par objet de dépense.

23.5 Le Secrétaire général demande 969 500 dollars pour les organes directeurs. Ce montant est inférieur de 732 200 dollars à celui du crédit ouvert pour 1980-1981 (1 701 700 dollars). Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 23.1, les dépenses prévues pour 1982-1983 ne comprennent pas le coût de certains organes subsidiaires dont le mandat doit être prochainement renouvelé (voir les rubriques iv) à vii) du tableau 23.7). Le Comité consultatif note que l'augmentation prévue des frais d'honoraires (112 000 dollars en 1982-1983 contre 75 500 dollars en 1980-1981 - voir la rubrique iii) du tableau 23.7 et par. 23.11) résulte de la décision prise par l'Assemblée générale (résolution 35/218, par. 1) de réviser le montant des honoraires du Président et des membres du Comité des droits de l'homme.

23.6 Les crédits demandés pour la direction exécutive et l'administration (1 647 700 dollars) et pour les activités dans le domaine des droits de l'homme (7 631 800 dollars) ne comportent aucun élément de croissance réelle. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose certains aménagements mineurs entre divers objets de dépense, compte tenu des enseignements de l'exercice 1980-1981.

23.7 Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir au chapitre 23 le crédit de 10 249 000 dollars demandé par le Secrétaire général.

Chapitre 24. Programme ordinaire de coopération technique

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	32 258 500
Demande de crédit transmise par le Comité consultatif .....	32 258 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	28 034 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	27 248 100
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	22 019 400

24.1 Le crédit de 32 258 500 dollars demandé à ce chapitre est destiné aux éléments de programme "services consultatifs sectoriels" (16 562 200 dollars), "services consultatifs régionaux et sous-régionaux" (8 273 400 dollars) et "développement industriel" (7 422 900 dollars). Le Secrétaire général ne prévoit aucun accroissement des ressources et attribue l'augmentation de 4 223 700 dollars (15 p. 100) par rapport au crédit correspondant ouvert pour 1980-1981 (28 034 800 dollars) à la réévaluation de la base de ressources de 1980-1981 aux taux révisés de 1981 (842 200 dollars) et à l'inflation prévue en 1982 et 1983 (3 381 500 dollars) (tableaux 24.1 et 24.3).

24.2 Le Secrétaire général rappelle au paragraphe 24.2 du projet de budget-programme, les procédures d'établissement du programme et du budget pour le programme ordinaire de coopération technique telles que les a fixées l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 21 novembre 1969. Etant donné que les montants des ressources approuvées pour le programme ordinaire de coopération technique découlent des décisions expresses prises par l'Assemblée, le Secrétaire général respectait, dans le passé, l'usage de laisser à celle-ci le soin de modifier les crédits ouverts au programme ordinaire. Le Secrétaire général s'est écarté pour la première fois de cet usage dans le projet de budget-programme pour 1976-1977. Depuis lors le crédit demandé tient compte de l'inflation. Au paragraphe 24.4, le Secrétaire général indique que les crédits demandés pour 1982-1983 ont été calculés en tenant compte de l'inflation et des fluctuations des taux de change afin de maintenir le taux d'exécution des projets au même niveau que pendant l'exercice biennal 1980-1981. Les hypothèses utilisées sont indiquées au paragraphe 24.4.

24.3 Conformément à l'usage établi, le Secrétaire général n'indique pas la ventilation par objets de dépense du crédit qu'il demande au chapitre 24. Des renseignements plus détaillés concernant le programme ordinaire de coopération technique sont donnés a posteriori dans un rapport que le Secrétaire général présente chaque année au Conseil d'administration du PNUD 68/.

24.4 En réponse aux questions posées, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que le crédit ouvert pour 1980-1981 avait notamment servi à financer 30 postes de conseiller interrégional. Dix d'entre eux étaient des postes de la classe L-7, 14 des postes de la classe L-6 et 6 des postes de la classe L-5

---

68/ Le rapport le plus récent donne des renseignements pour l'année 1980 (DP/RP/24 du 30 avril 1981).

(correspondant respectivement aux classes D-2, D-1 et P-5). Vingt-huit de ces postes de conseiller interrégional sont au Siège et 2 (de la classe L-5) dans des bureaux extérieurs (à Vienne).

24.5 Le Comité consultatif transmet la demande de crédit concernant le chapitre 24 à l'Assemblée générale pour qu'elle prenne la décision appropriée.



## TITRE V

### JUSTICE INTERNATIONALE ET DROIT INTERNATIONAL

#### Chapitre 25. Cour internationale de Justice

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	9 755 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	9 718 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 945 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	7 573 200
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	6 678 800

25.1 Le crédit de 9 755 200 dollars demandé pour la Cour internationale de Justice dépasse de 809 300 dollars (9 p. 100), le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal en cours. D'après le tableau 25.1 du projet de budget-programme ce crédit correspond à un accroissement négatif de ressources de 75 100 dollars (aux taux révisés de 1981) et à un taux de croissance réelle négatif de 1,1 p. 100.

25.2 Le crédit demandé se décompose ainsi : 4 089 900 dollars pour la rémunération des membres de la Cour (tableau 25.7), 4 242 100 dollars pour le greffe (tableau 25.8) et 1 423 200 dollars pour les services communs (tableau 25.9).

25.3 Le crédit demandé pour le greffe (4 242 100 dollars) traduit un accroissement négatif net de ressources de 160 200 dollars (aux taux révisés de 1981), imputable à une réduction de 313 000 dollars des dépenses prévues pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales, réduction qu'enrôle en partie un accroissement du coût des postes permanents (121 200 dollars) et des dépenses communes de personnel (31 600 dollars) (augmentation totale de 152 800 dollars). Le Comité consultatif a été informé que le montant des économies (313 000 dollars) prévues en ce qui concerne le personnel temporaire affecté à des tâches générales avait été calculé en déduisant du crédit le coût intégral des 4 postes d'agent des services généraux qu'il est proposé de créer au paragraphe 25.11 du projet de budget-programme et l'économie de personnel temporaire que permettra le recrutement récent d'un fonctionnaire permanent de la classe P-4.

25.4 Le greffe dispose actuellement de 37 postes au total (16 postes d'administrateur et postes de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux). D'après les renseignements fournis sur sa demande au Comité consultatif, ces postes se répartissent comme suit :

Greffe	Postes de la catégorie des administrateurs et postes de rang supérieur	Postes d'agent des services généraux et autres postes
Greffier	1 SSG	(
Greffier adjoint	1 D-2	) 4 G-5 <u>a/</u> , 2 G-4/1
Premier Secrétaire (Information)	1 D-1	(
Premiers Secrétaires et secrétaires (fonctions juridiques et linguistiques)	3 P-5, 1 P-4, 1 P-2)	(
Comptabilité	1 P-4, 1 P-2	4 G-4/1
Impression et reproduction	1 P-4, 1 P-3	-
Bibliothèque	1 P-3, 1 P-2	1 G-4
Archives et distribution	1 P-2	2 G-5, 2 G-4/1
Central dactylographique	1 P-2	2 G-4/1
Plantons	-	4 G-4/1
	16	21

a/ Deux des quatre agents de la classe G-5 remplissent les fonctions de secrétaires des juges.

25.5 Les propositions relatives à la dotation en personnel du Greffe comportent le reclassement de deux postes : reclassement d'un poste P-5 à D-1 et d'un poste d'agent des services généraux à agent de première classe (par. 25.10 du projet de budget-programme). Pour le premier de ces postes, le Comité consultatif a été informé qu'il s'agissait de reclasser le poste du Premier Secrétaire qui serait chargé de planifier les travaux du Greffe, d'organiser les séances et de superviser les services linguistiques. Le Comité s'est renseigné sur les attributions du titulaire du poste D-1 existant. Les représentants de la Cour l'ont informé que le titulaire de ce poste était chargé à temps complet des relations publiques et de l'information. Le Comité rappelle qu'un poste D-1 avait été demandé pour un fonctionnaire de l'informatique dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977. Dans son premier rapport à l'Assemblée générale, à sa trentième session, le Comité consultatif n'avait pas recommandé la création de ce poste, estimant que le Service de l'information (maintenant Département de l'information) devait rester le principal responsable de la diffusion de l'information relative à l'Organisation des Nations Unies et à ses activités, et notant que l'un des quatre Premiers Secrétaires de la Cour (P-5) assumait depuis 1968 les tâches courantes en matière de relations publiques 69/. Le Comité reste convaincu que l'attribution des activités d'information et de relations publiques au titulaire du poste D-1 existant n'est pas pleinement justifiée et qu'au Greffe, les fonctions de niveau supérieur peuvent fort bien être regroupées sous l'autorité d'un seul fonctionnaire de la classe D-1. Le Comité recommande que le poste ne soit pas reclassé et recommande donc de réduire de 9 400 dollars le crédit demandé.

69/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 8 (A/10008), par. 19.3.

25.6 Au paragraphe 25.10 du projet de budget-programme, il est indiqué que le poste d'agent des services généraux dont le reclassement est proposé à agent de 1ère classe est celui de secrétaire du Greffier adjoint. Attendu que, dans tous les services du Secrétariat de l'ONU, seuls les sous-secrétaires généraux et les secrétaires généraux adjoints ont droit à des secrétaires appartenant à la catégorie des agents de 1ère classe, le Comité consultatif estime que le poste de secrétaire du Greffier adjoint est rangé dans la classe appropriée. Il recommande donc de réduire de 26 900 dollars le montant du crédit demandé.

25.7 Les quatre nouveaux postes d'agent des services généraux demandés sont : 2 postes de secrétaire pour les juges, 1 poste de secrétaire pour le central dactylographique et 1 poste de planton (par. 25.11). Les fonctions correspondantes sont actuellement remplies par du personnel temporaire affecté à des tâches générales. Le Comité consultatif croit comprendre que le coût des 4 nouveaux postes a bien été calculé compte tenu de l'abattement habituel pour délais de recrutement, mais que les économies de personnel temporaire affecté à des tâches générales ont, en revanche, été calculées sans tenir compte de ces délais (voir ci-dessus, par. 25.3).

25.8 Attendu que le volume de travail de la Cour est variable, le Comité n'est pas convaincu que la transformation de 4 postes en postes permanents permettrait une utilisation plus économique et plus efficace des ressources mises à sa disposition. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la transformation en postes permanents de 2 des postes d'agent des services généraux et de majorer le montant des crédits prévus pour le personnel temporaire d'un montant égal au coût des 2 autres postes. L'adoption de la recommandation du Comité entraînerait une réduction de 52 400 dollars des crédits demandés pour les postes permanents et de 13 400 dollars des dépenses communes de personnel et un relèvement concomitant de 65 800 dollars des crédits prévus pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales, crédits qui passeraient de 600 000 à 666 400 dollars.

25.9 Le Greffe emploie du personnel temporaire pour divers services. D'après les renseignements fournis au Comité consultatif, 512 645 dollars ont été dépensés en 1980 pour la rémunération de personnel temporaire, personnel qui s'est réparti comme suit :

<u>Personnel temporaire employé en 1980</u>	<u>Nombre de jours de travail</u>	<u>Coûts (en dollars E.-U.)</u>
Interprètes .....	215,5	55 206
Traducteurs .....	772	126 791
Sténo-dactylographes .....	2 824,5	195 475
Secrétaires bilingues .....	1 040	72 477
Préposés à la documentation et autres agents .....	761,5	32 592
Personnel temporaire affecté à des tâches générales .....	804,5	30 104
Total	<u>6 418 a/</u>	<u>512 645 a/</u>

a/ Les plantons, compris parmi les "préposés à la documentation et autres agents" et le "personnel temporaire affecté à des tâches générales" ont accompli 1 005,5 journées de travail au total, et ont coûté 35 925 dollars.

25.10 Le Comité consultatif ne fait pas d'objection à la demande d'un crédit de 98 500 dollars (aux taux révisés de 1981) présentée au paragraphe 25.16 du projet de budget-programme, pour l'achat de mobilier et de matériel.

25.11 Le Comité consultatif a recommandé plus haut (par. 25.5 et 25.6) des réductions de crédit d'un montant de 36 300 dollars. Il recommande donc, pour la Cour internationale de Justice, l'ouverture d'un crédit de 9 718 900 dollars.

<u>Réduction recommandée</u>	<u>Dollars</u>
Chapitre 25. Cour internationale de Justice .....	36 300

## Chapitre 26. Activités juridiques

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général .....	12 864 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	12 851 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	10 639 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	10 049 000
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	7 662 501

26.1 Le crédit de 12 864 600 dollars demandé pour ce chapitre dépasse de 2 225 300 dollars, soit 20,9 p. 100, le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (10 639 300 dollars). Le tableau 26.1 du projet de budget-programme fait apparaître une réduction de 123 200 dollars des ressources demandées pour ce chapitre aux taux révisés de 1981, et un taux négatif de croissance réelle de 1 p. 100. La réduction des ressources résulte entièrement d'une diminution des dépenses d'imprimerie.

26.2 Les ressources extra-budgétaires sont estimées à 952 700 dollars, dont 800 900 dollars pour les services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies (PNUD et FISE) et 151 800 dollars pour les services d'appui à des programmes extra-budgétaires (tableau 26.1).

26.3 Le crédit de 12 864 600 dollars comprend 1 770 200 dollars pour les organes directeurs (1 148 100 dollars pour la Commission du droit international, 215 500 dollars pour la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et 406 600 dollars pour le Tribunal administratif des Nations Unies, y compris son secrétariat) et 11 094 400 dollars pour le Bureau des affaires juridiques.

26.4 Le crédit demandé pour les organes directeurs fait apparaître une réduction globale des ressources de 12 000 dollars aux taux révisés de 1981, imputable au fait que la diminution des frais d'imprimerie et de reliure (26 500 dollars) est plus importante que la croissance prévue des ressources au titre des travaux contractuels de traduction (14 500 dollars - voir par. 26.16 du projet de budget-programme). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que le Répertoire de la jurisprudence des tribunaux administratifs serait traduit du français (langue dans laquelle il a été rédigé) en anglais par les services du Secrétariat, mais que d'autres travaux de traduction devraient de ce fait être réalisés sous contrat. Comme il ressort du tableau 26.10, aucun accroissement des ressources n'est proposé au titre des autres objets de dépense (postes permanents 70/, personnel temporaire affecté à des tâches générales, dépenses communes de personnel, frais de voyage des représentants et du personnel, et honoraires).

26.5 Le crédit de 11 094 400 dollars demandé pour le Bureau des affaires juridiques fait apparaître une réduction des ressources de 96 300 dollars aux taux révisés de 1981, et un taux négatif de croissance réelle de 0,9 p. 100. Comme on peut le voir au tableau 26.21, la réduction des ressources est imputable au fait que la

---

70/ Un poste P-5 et un poste G-5 du secrétariat du Tribunal administratif.

diminution des dépenses d'imprimerie (142 500 dollars) est plus importante que l'accroissement des ressources proposé au titre des postes permanents (12 400 dollars), des dépenses communes de personnel (4 000 dollars), des frais de voyage du personnel (11 000 dollars) et de la location et de l'entretien du matériel (18 800 dollars).

26.6 Comme il ressort du tableau 26.22, le Secrétaire général demande l'inscription de 106 postes au budget ordinaire pour le Bureau des affaires juridiques (un poste de SGA, 2 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 17 P-4, 12 P-3, 7 P-2/1 et 50 postes d'agent des services généraux, dont 8 postes d'agent de 1ère classe). Ce total représente une augmentation de 3 postes par rapport à l'effectif approuvé pour 1980-1981. Le Secrétaire général explique au paragraphe 26.31 que cette augmentation est due au transfert de trois postes (un P-2/1 et 2 postes d'agent des services généraux) de la Bibliothèque de New York (chapitre 29D), au Bureau des affaires juridiques; les titulaires de ces postes sont chargés de compiler les index des traités.

26.7 Au paragraphe 26.32 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande le reclassement d'un poste P-2 à P-3. L'accroissement des ressources d'un montant total de 16 400 dollars aux taux révisés de 1981 au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel, dont il est question au paragraphe 26.5 ci-dessus, est imputable à cette demande. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au reclassement proposé.

26.8 Le Comité consultatif note qu'il est proposé de transférer un poste de la classe D-1 de la Division des questions juridiques générales au Bureau du Conseiller juridique par suite du transfert des fonctions touchant au Répertoire (par. 26.20 et 26.40 du projet de budget-programme).

26.9 Comme il ressort du tableau 26.22, le Secrétaire général demande au total 11 postes dont le financement devra être assuré par des fonds extra-budgétaires (1 D-2, 1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1 et 5 postes d'agent des services généraux). Le Comité consultatif a appris que le poste D-1 sera financé au titre des services d'appui à des programmes extra-budgétaires. Les 10 autres postes seront financés par le PNUD et le FISE. Le montant estimatif des fonds extra-budgétaires (952 700 dollars - voir plus haut, par. 26.2) comprend également 20 000 dollars pour les frais de voyage.

26.10 L'accroissement de 11 000 dollars, aux taux révisés de 1981, des ressources prévues au titre des frais de voyage, se rapporte au Service du droit commercial international à Vienne (par. 26.29 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif note que le montant total des crédits demandés au titre des frais de voyage du personnel du Service du droit commercial international se chiffre à 121 800 dollars, dont 65 900 dollars au titre de la participation à des sessions de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et d'autres organes (tableau 26.12 et par. 26.10), et 55 900 dollars au titre d'autres frais de voyage (tableau 26.25 et par. 26.29). Les ressources prévues doivent permettre au personnel du service de participer à 12 sessions de différents organes et d'entreprendre 31 autres voyages. Il s'agit-là d'un programme de voyages très ambitieux pour un service qui compte 11 administrateurs. Il ressort du programme de voyages détaillé qui a été présenté au Comité consultatif sur sa demande que des économies pourraient être réalisées si les voyages prévus étaient combinés avec des voyages entrepris à l'occasion du congé dans les foyers ou organisés de

façon à assurer qu'un voyage d'étude soit combiné avec une réunion tenue au même endroit. En conséquence, le Comité recommande que les ressources prévues au titre des frais de voyage pour le Service du droit commercial international soient maintenues au niveau de 1980-1981 en termes réels. Il en résulterait une réduction de 12 000 dollars (soit l'équivalent de 11 000 dollars aux taux révisés de 1981).

26.11 Le crédit demandé de 18 800 dollars (aux taux révisés de 1981) pour la location et l'entretien du matériel permettrait au Bureau de louer du matériel de traitement des mots pour des travaux liés aux fonctions de dépositaire du Secrétaire général et à l'enregistrement et à la publication des traités (par. 26.34 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

26.12 Comme il ressort du tableau 26.4, les dépenses d'imprimerie et de reliure représentent 15 p. 100 des dépenses prévues au chapitre 26. Sur le montant total de 1 935 700 dollars demandé à ce titre, 1 201 800 dollars se rapportent aux fonctions de dépositaire du Secrétaire général et à l'enregistrement et à la publication des traités. Le Comité consultatif croit comprendre qu'un rapport d'activité sur l'élimination des retards dans la publication du Recueil des Traités sera soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session. Le Comité rappelle qu'au paragraphe 26.2 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981, il a appelé l'attention sur la nécessité de fournir des informations plus détaillées sur le programme de publication du Bureau des affaires juridiques 71/. Certaines des informations demandées par le Comité ont été fournies dans la description des produits correspondant aux différents éléments de programme.

26.13 Pour la raison indiquée au chapitre I (voir plus haut, par. 17), le Comité consultatif recommande de réduire de 1 400 dollars les ressources prévues au titre des communications, qui seraient ramenées de 11 300 à 9 900 dollars.

26.14 Aux paragraphes 26.10 et 26.13 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé une réduction de 13 400 dollars. En conséquence, le Comité recommande d'ouvrir un crédit de 12 851 200 dollars au chapitre 26.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 26. Activités juridiques .....	13 400

TITRE VI

INFORMATION

Chapitre 27. Information

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	61 247 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	60 549 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	48 818 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	46 226 300
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	39 947 500

27.1 Le crédit de 61 247 700 dollars demandé par le Secrétaire général représente une augmentation de 12 429 100 dollars, soit 25,4 p. 100 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. D'après le tableau 27.1, il n'est pas proposé d'accroissement des ressources renouvelables et le taux de croissance réelle est nul.

27.2 Comme il ressort des tableaux 27.7, 27.26 et 27.28 du projet de budget-programme, il est demandé d'inscrire un total de 693 postes permanents au budget ordinaire pour 1982-1983, qui se répartissent comme suit :



	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G-5	G-4/1	Total partiel	Autres	Total
Département de l'information (New York)	1	-	4	11	19	35	54	32	156	36	99	135	-	291
Service de l'information (Genève)	-	-	-	1	3	7	2	3	16	4	15	19	-	35
Centres d'information	-	-	-	5	14	25	5	2	51	-	-	-	316	367
Total général	1	-	4	17	36	67	61	37	223	40	114	154	316	693

27.3 Cette augmentation de 3 postes par rapport aux 690 postes approuvés pour 1980-1981 est la conséquence de la demande de postes permanents au lieu de crédits pour du personnel temporaire (voir ci-après par. 27.8).

27.4 Il est indiqué au tableau 27.1 que les fonds extra-budgétaires prévus pour l'information sont estimés à 4 275 800 dollars et que le total des coûts directs (budget ordinaire et fonds extra-budgétaires) s'élève à 65 523 500 dollars. Toutefois, ce total ne représente pas l'ensemble des ressources consacrées par l'Organisation des Nations Unies à l'information. Comme l'a noté le Comité consultatif dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1978-1979 72/, le crédit demandé au chapitre du budget intitulé "Information" ne concerne pas les activités d'information d'un certain nombre de bureaux de l'ONU, à savoir les commissions régionales, l'ONUDI, la CNUCED, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUÉ et divers petits services du Secrétariat. Le Comité a estimé que le Secrétaire général devrait dorénavant fournir des renseignements sur la totalité des activités d'information de l'ONU. Cela n'a pas encore été fait, bien que le Comité ait réitéré sa demande dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981 73/. Les représentants du Secrétaire général ont regretté de n'avoir pas été en mesure de fournir ces renseignements à temps pour que le Comité puisse les examiner. Le Comité compte que cette lacune sera comblée dans le projet de budget-programme pour 1984-1985.

27.5 Dans son rapport sur les normes quantitatives de travail applicables au personnel assurant les services techniques et les services auxiliaires pour les conférences, présenté à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session 74/, le Comité consultatif a noté que le Département de l'information était en train de mettre au point des normes quantitatives de travail et d'arrêter la composition d'équipes types. Le Comité comptait que le Secrétaire général lui transmettrait en temps voulu les propositions concernant ces normes et ces équipes. Le Comité consultatif n'a pas encore reçu ces informations. Il prie instamment le Secrétaire général de faire tout son possible pour les lui communiquer avant l'ouverture de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

#### A. Département de l'information (New York)

27.6 Le total des crédits nécessaires pour le Département de l'information (New York) est estimé à 37 584 000 dollars, soit une augmentation de 7 408 800 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert à ce titre pour 1980-1981 (30 175 200 dollars).

27.7 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 1.16 ci-dessus, il a recommandé que les projets d'information destinés au Conseil mondial de l'alimentation, mentionnés au paragraphe 1.33 du projet de budget-programme, soient exécutés avec les crédits qui seraient ouverts au chapitre 27 du budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

---

72/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.), par. 21.1.

73/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 27.2.

74/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), document A/35/7/Add.7, par. 5.

27.8 Au paragraphe 27.24 du projet de budget-programme, il est indiqué qu'il est proposé de transformer en postes permanents 3 postes P-3 actuellement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire à la Division de la presse et des publications. Comme il est indiqué à ce paragraphe, ces postes avaient été demandés à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale pour faire face à l'accroissement des tâches qu'imposaient les comptes rendus, mais avaient été approuvés à condition d'être financés en 1981 par des crédits ouverts pour du personnel temporaire. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la demande du Secrétaire général.

27.9 Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 27.27 du projet de budget-programme, il est indiqué que les ressources prévues pour l'imprimerie, se trouvent réduites de 200 000 dollars (aux taux révisés de 1981) en raison de l'adoption d'innovations techniques au Département des services de conférence (New York) et de l'amélioration de ses ateliers de reproduction. Le Comité a appris que les ressources prévues pour l'imprimerie devaient principalement permettre de publier deux numéros de l'Annuaire des Nations Unies et 11 numéros de la Chronique mensuelle de l'ONU.

27.10 Comme il ressort du tableau 27.20 du projet de budget-programme, les crédits demandés pour la Division de l'information économique et sociale pour 1982-1983 comprennent un montant de 400 000 dollars à titre de contribution au financement de Forum du développement. A ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 11 de son rapport sur Forum du développement, présenté à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, il avait déclaré ce qui suit :

"Toutefois, en ce qui concerne le financement de Forum du développement en 1982 et dans les années ultérieures, le Comité consultatif estime que l'Assemblée générale n'a pas besoin de se prononcer dès maintenant sur la question de savoir s'il convient d'allouer au périodique à titre permanent une contribution imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité estime que les organisations participantes des Nations Unies (28 institutions affiliées) doivent auparavant parvenir à un accord sur le montant de la contribution que chacune d'entre elles verserait annuellement pour financer à long terme Forum du développement, dans le cadre des arrangements financiers proposés par le Comité commun de l'information des Nations Unies et approuvés par le Comité administratif de coordination (voir A/C.5/35/52, par. 20 à 23). Par ailleurs, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le Secrétaire général ait pleinement étudié toutes les possibilités d'accroître les recettes en publiant davantage de notices dans l'édition commerciale et en accroissant la circulation des exemplaires payants. Compte tenu du coût élevé de l'édition générale de Forum du développement qui est actuellement distribuée à titre gratuit aux fins d'information (A/C.5/35/52, tableau 2), le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général étudie la possibilité de faire payer un abonnement symbolique 75/."

27.11 Le Comité consultatif croit comprendre que les problèmes posés par le financement interorganisations de Forum du développement ne seront pas éclaircis avant l'automne 1981. Dans ces circonstances, le Comité recommande que le montant de 400 000 dollars soit déduit pour le moment des crédits demandés pour 1982-1983.

---

75/ Ibid., document A/35/7/Add.19. L'Assemblée générale a pris acte de ce rapport dans sa résolution 35/217, sect. XI.

Le Comité recommande également que le Secrétaire général présente à l'Assemblée à sa trente-sixième session, un rapport sur le financement de Forum du développement contenant des renseignements sur les dispositions prises en vue du financement à long terme de Forum du développement sur son projet de budget et sur les possibilités d'augmenter les ventes et/ou les recettes provenant de la publication de notices. Le Comité reviendra sur la question d'une contribution imputée sur le budget ordinaire de l'ONU pour le financement de Forum du développement à l'occasion de l'examen de ce rapport.

27.12 Pour la raison indiquée au chapitre I (voir plus haut, par. 17), le Comité consultatif recommande de réduire de 12 000 dollars les crédits pour les appels téléphoniques interurbains, qui seraient ramenés de 100 400 à 88 400 dollars (voir tableau 27.22 du projet de budget-programme).

27.13 Comme il ressort du tableau 27.24, le projet de budget-programme prévoit un montant de 285 800 dollars pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement. Le Comité consultatif croit comprendre que, le Comité préparatoire de l'Assemblée mondiale ne pouvant pas se réunir à temps, il n'est pas sûr que l'Assemblée mondiale puisse se tenir à la date prévue (juillet/août 1982). Comme il est dit plus haut (par. 4.12), il vaut mieux, dans ces conditions, que les crédits demandés pour l'Assemblée mondiale soient examinés après qu'un rapport spécial aura été présenté à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session. Par conséquent, le Comité recommande que le crédit de 285 800 dollars demandé à ce titre au chapitre 27 soit éliminé à l'heure actuelle et examiné plus tard compte tenu du rapport spécial.

#### B. Service de l'information (Genève)

27.14 Un crédit de 4 059 700 dollars est demandé pour le Service de l'information (Genève). Le tableau 27.25 du projet de budget-programme fait apparaître un accroissement des ressources de 169 000 dollars (aux taux révisés de 1981), qui doit permettre d'acquérir le matériel vidéo mentionné au paragraphe 27.50 du projet de budget-programme. Le Comité consultatif ne fait pas d'objection à cette demande.

#### C. Centres d'information

27.15 Les crédits demandés pour les centres d'information s'élèvent à 19 604 000 dollars pour 1982-1983, soit une augmentation de 4 568 700 dollars par rapport au montant révisé du crédit demandé pour 1980-1981 (15 035 300 dollars). Le tableau 27.27 du projet de budget-programme fait apparaître une réduction de ressources (accroissement négatif) de 195 200 dollars (aux taux révisés de 1981), imputable au transfert proposé de deux postes P-4 au Siège (voir par. 27.51 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif ne fait pas d'objection aux crédits demandés pour les centres d'information.

#### Récapitulation

27.16 Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut dans les paragraphes 27.11 et 27.13, le Comité consultatif recommande de réduire de 697 800 dollars au total le crédit demandé au chapitre 27, pour le ramener de 61 247 700 dollars à 60 549 900 dollars.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 27. Information .....	697 800

TITRE VII

SERVICES COMMUNS D'APPUI

Chapitre 28. Administration, finances et gestion

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	283 892 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	280 958 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	245 038 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	213 008 400
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	179 074 000

28.1 Le crédit demandé par le Secrétaire général au titre de l'administration, des finances et de la gestion s'élève à 283 892 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 38 854 900 dollars (soit 15,8 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1980-1981. Le crédit demandé se décompose comme suit, par unité administrative :

	Crédit demandé pour 1982-1983	Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
(En milliers de dollars)				
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion .....	806,1	658,5	147,6	22,4
B. Bureau des services financiers .....	13 528,4	11 088,2	2 440,2	22,0
C. Bureau des services du personnel .....	14 287,2	11 135,2	3 152,0	28,3
D. Bureau des services généraux (New York) ..	108 417,2	89 172,9	19 244,3	21,5
E. Service de gestion administrative .....	2 021,6	1 683,1	338,5	20,1
F. Division de vérifi- cation intérieure des comptes .....	3 891,0	3 294,6	596,4	18,1
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information	14 607,0	12 024,3	2 582,7	21,4
H. Services administratifs et financiers (Genève)	12 053,5	11 048,3	1 005,2	9,0
I. Division des services généraux (Genève) ...	51 904,3	48 950,2	2 954,1	6,0
J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales)	7 060,4	5 588,6	1 471,8	26,3
K. Dépenses diverses ....	3 773,0	6 676,6	(2 903,6)	(43,4)
L. Activités adminis- tratives financées en commun .....	10 353,9	8 784,8	1 569,1	17,8
M. Services adminis- tratifs (Vienne) ....	41 189,3	34 932,7	6 256,6	17,9
Total	283 892,9	245 038,0	38 854,9	15,8

28.2 Outre les crédits demandés au budget ordinaire, des fonds extra-budgétaires d'un montant estimatif de 20 066 000 dollars seront disponibles au chapitre 28 au titre de l'appui fonctionnel et administratif.

28.3 Le tableau récapitulatif ci-après indique le nombre des postes permanents inscrits au budget ordinaire qui sont demandés au chapitre 28 :

	1982-1983			1980-1981		
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Autres catégories	Total	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Autres catégories	Total
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion .....	4	4	8	4	4	8
B. Bureau des services financiers ...	76	97	173	76	97	173
C. Bureau des services du personnel..	63	109	172	60	103	163
D. Bureau des services généraux (New York) .....	73	716	789	75	720	795
E. Service de gestion administrative	11	9	20	11	9	20
F. Division de vérification intérieure des comptes .....	29	13	42	29	13	42
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes d'information .....	28	29	57	28	29	57
H. Services administratifs et financiers (Genève) .....	38	70	108	37	70	107
I. Division des services généraux (Genève) .....	20	354	374	20	335	355
J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales)	21	22	43	20	20	40
L. Activités administratives financées en commun .....	27	35	62	27	35	62
M. Services administratifs (Vienne).	14	226	240	13	207	220
<b>Total</b>	<b>404</b>	<b>1 684</b>	<b>2 088</b>	<b>400</b>	<b>1 642</b>	<b>2 042</b>



A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration,  
aux finances et à la gestion

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	806 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	804 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	658 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	604 600
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	522 900

28.4 Le crédit demandé (806 100 dollars) pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion accuse une augmentation de 147 600 dollars (soit 22,4 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 1980-1981 (658 500 dollars). Le Secrétaire général indique un taux de croissance réelle égal à zéro pour cette partie du chapitre. Il ressort du tableau 28A.1 du projet de budget-programme que l'accroissement des ressources, d'un montant s'élevant à 4 200 dollars au total, aux taux révisés de 1981, au titre des heures supplémentaires (2 200 dollars) et des frais de voyage du personnel (2 000 dollars) sera entièrement compensé par une diminution des ressources au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales.

28.5 Le nombre de postes permanents inscrits au budget ordinaire proposé pour 1982-1983 est le même que celui qui a été approuvé pour 1980-1981, à savoir un poste de Secrétaire général adjoint, un D-1, un P-5, un P-2/1 et quatre postes d'agent des services généraux (dont deux postes de première classe).

28.6 En réponse aux questions qu'il a posées à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la diminution de 25 000 dollars (aux taux révisés de 1981) au titre des frais de voyage des représentants indiquée dans le tableau 28A.1 correspondait à un crédit ouvert pour 1981 pour couvrir les dépenses non renouvelables au titre des frais de voyage et de subsistance des membres du Comité d'experts gouvernementaux chargés d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel créé en application de la résolution 35/211 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1980.

28.7 Pour les raisons indiquées plus haut au paragraphe 17 du chapitre I, le Comité consultatif recommande de réduire de 2 000 dollars le crédit demandé au titre des communications, qui serait ainsi ramené de 15 400 dollars à 13 400 dollars.

28.8 En conséquence, le Comité recommande d'approuver un crédit de 804 100 dollars au chapitre 28A.

B. Bureau des services financiers

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	13 528 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	13 495 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	11 088 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	10 633 000
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	8 175 000

28.9 Le crédit de 13 528 400 dollars demandé pour le Bureau des services financiers dépasse de 2 440 200 dollars (22 p. 100) le montant du crédit ouvert pour 1980-1981 (qui était de 11 088 200 dollars). Selon le Secrétaire général, ce crédit correspond à un accroissement négatif de ressources de 7 900 dollars (aux taux révisés de 1981). Le taux de croissance réelle est égal à zéro. Le montant des fonds extra-budgétaires prévus pour le Bureau s'élève à 9 542 200 dollars (tableau 28B.1).

28.10 Comme le montre le tableau 28B.4, qui indique la ventilation du crédit par objet de dépense, un accroissement des ressources est demandé pour les postes permanents et les dépenses communes de personnel (61 200 dollars aux taux révisés de 1981). La location et l'entretien du matériel, les dépenses de représentation, et l'achat de mobilier et de matériel (10 900 dollars au total aux taux révisés de 1981). En revanche, il est prévu un accroissement négatif des ressources pour les consultants, les heures supplémentaires, l'imprimerie et la reliure (80 000 dollars au total aux taux révisés de 1981).

28.11 Pour 1982-1983, le Secrétaire général demande au total 173 postes inscrits au budget ordinaire, dont 76 postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur (un SSG, quatre D-2, neuf D-1, 15 P-5, 15 P-4, 18 P-3, 14 P-2/1) et 97 postes d'agent des services généraux (dont 30 postes de première classe).

28.12 L'accroissement de ressources de 61 200 dollars (aux taux révisés de 1981) prévu pour les postes permanents et les dépenses communes de personnel doit permettre de reclasser quatre postes :

Paragraphes correspondants du  
projet de budget-programme

Bureau du Sous-Secrétaire général

Reclassement à P-4 d'un poste P-3 du Groupe  
des systèmes de gestion et de contrôle  
financiers

par. 28B.3

Division du budget

Reclassement à P-3 d'un poste P-2 de  
fonctionnaire du budget

par. 28B.11

Reclassement à G-5 de deux postes G-4 de commis comptable principal, l'un à la Section des fonds d'affectation spéciale et l'autre à la Section du contrôle des actifs

par. 28B.20

28.13 Le Comité consultatif recommande l'approbation du reclassement de P-3 à P-4 d'un poste du Groupe des systèmes de gestion et de contrôle financiers et de P-2 à P-3 d'un poste de fonctionnaire du budget. En ce qui concerne le reclassement de G-4 à G-5 (agent de première classe) et deux postes de commis comptable principal de la Division de la comptabilité (par. 28B.20 du projet de budget-programme), les renseignements fournis au Comité indiquent qu'un commis comptable principal appartient normalement à la classe G-4 et que le titre fonctionnel d'un commis comptable de la classe G-5 est "Commis comptable superviseur". Le Comité consultatif note que sur les 54 postes d'agent des services généraux dont dispose la Division de la comptabilité, 17 (soit près d'un tiers) appartiennent déjà à la classe G-5. Au vu des renseignements contenus dans le budget-programme et des informations complémentaires qui lui ont été fournies, le Comité consultatif ne pense pas que les deux reclassements proposés de G-4 à G-5 soient pleinement justifiés. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver les reclassements proposés et de réduire le crédit demandé de 30 600 dollars.

28.14 Le Comité consultatif note (tableaux 28B.1 et 28B.5) que le montant des fonds extra-budgétaires prévus pour 1982-1983 se chiffre à 9 542 200 dollars (6 909 700 dollars pour les services d'appui fournis à d'autres organisations du système des Nations Unies et 2 632 500 dollars pour les programmes extra-budgétaires). Ces ressources doivent permettre de financer 55 postes extra-budgétaires (20 postes d'administrateur - un D-1, quatre P-5, quatre P-4, sept P-3, quatre P-2/1 et 35 postes d'agent des services généraux - dont six d'agent de première classe) soit un poste d'agent des services généraux de plus qu'en 1980-1981. Le Comité consultatif a été informé que les fonds extra-budgétaires prévus doivent aussi permettre de financer des heures supplémentaires, les frais de voyage de fonctionnaires ainsi que la location et l'entretien de matériel.

28.15 Pour les raisons indiquées plus haut au paragraphe 17 du chapitre I, le Comité consultatif recommande de réduire de 2 500 dollars le crédit demandé au titre des communications téléphoniques interurbaines et internationales (par. 28B.8 du projet de budget-programme), qui sera ainsi ramené de 22 100 dollars à 19 600 dollars.

28.16 Le Comité consultatif note que, conformément à la recommandation qu'il avait faite au paragraphe 23 du chapitre premier de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 76/, le Secrétaire

---

76/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7).

général, au chapitre 28B. a demandé un crédit global pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales et les heures supplémentaires, crédit qui est présenté parmi les ressources nécessaires au Bureau du Sous-Secrétaire général.

28.17 Aucun crédit n'est demandé au titre des services de consultant pour le Bureau des services financiers. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que le crédit de 53 600 dollars ouvert pour 1980-1981 au titre des services de consultant, en vue de l'élaboration d'un manuel financier, serait annulé et que ce manuel serait achevé à la fin de 1982.

28.18 Etant donné les observations qu'il formule plus haut aux paragraphes 28.13 et 28.15, le Comité consultatif recommande de réduire de 33 100 dollars le crédit demandé pour le Bureau des services financiers, qui serait ainsi ramené de 13 528 400 dollars à 13 495 300 dollars.

C. Bureau des services du personnel

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	14 287 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	14 245 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	11 135 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	10 280 800
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	8 644 900

28.19 Le crédit de 14 287 200 dollars demandé pour le Bureau des services du personnel accuse une augmentation de 3 152 000 dollars, soit de 28,3 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (11 135 200 dollars). L'accroissement net des ressources aux taux révisés de 1981 (10 700 dollars), indiqué dans le tableau 28C.1, est imputable à l'augmentation des dépenses au titre des postes permanents et des autres dépenses communes de personnel (453 200 dollars) compensées par des réductions aux rubriques Postes temporaires, Personnel temporaire affecté à des tâches générales, Frais de voyage du personnel et Imprimerie et reliure (442 500 dollars) (tableau 28C.4). Le Secrétaire général estime que le taux de croissance réelle est de 0,2 p. 100.

28.20 Le Secrétaire général estime que des fonds extra-budgétaires d'un montant de 1 547 100 dollars seront disponibles en 1982-1983 (contre 612 300 dollars pour 1980-1981) pour les services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies et à des programmes extra-budgétaires (tableau 28C.1). Ces fonds extra-budgétaires permettront, entre autres, de financer 18 postes extra-budgétaires, dont 8 postes d'administrateur (un P-4, 6 P-3, un P-2/1) et 10 postes d'agent des services généraux (dont 2 de 1ère classe) (tableau 28C.5). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'accroissement des fonds extra-budgétaires disponibles par rapport à 1980-1981 correspondait à une augmentation des montants remboursés par le PNUD et le FISE, ainsi que des montants prélevés sur les fonds d'affectation spéciale pour couvrir les dépenses d'appui.

28.21 Les 172 postes demandés par le Secrétaire général pour 1982-1983 comprennent 63 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un SSG, 4 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 17 P-3, 3/P-2/1) et 109 postes d'agent des services généraux (dont 22 de 1ère classe), soit 9 postes (un P-5, un P-4, un P-3 et 6 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1ère classe) de plus que le nombre des postes permanents approuvés pour 1980-1981 (tableau 28C.5). Huit de ces nouveaux postes sont des postes temporaires transformés en postes permanents, et le neuvième est un poste dont la création est proposée (poste d'agent des services généraux de 1ère classe). Le Secrétaire général demande également le reclassement à G-5 (agent des services généraux de 1ère classe) de trois postes d'agent des services généraux.

## 1. Bureau du Sous-Secrétaire général

28.22 Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste d'agent des services généraux de 1ère classe (G-5) demandé par le Secrétaire général au paragraphe 28C.3, pour un assistant personnel du Sous-Secrétaire général. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que l'un des deux postes existants d'agent des services généraux de 1ère classe du Bureau (tableau 28C.7) avait été affecté au Bureau du Conseiller du personnel et l'autre au secrétariat du Comité des nominations et des promotions. Le Comité consultatif note qu'il est dit au paragraphe 28C.4 du projet de budget-programme que ce nouveau poste de la classe G-5 pourrait être financé grâce à la suppression d'un poste temporaire de la classe G-4 affecté au Bureau.

28.23 Au paragraphe 28C.5 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande le maintien d'un poste temporaire de la classe G-5 "pour un assistant administratif affecté au secrétariat du Conseil d'administration de l'Ecole internationale des Nations Unies". Il demande également d'approuver un montant de 2 000 dollars (aux taux révisés de 1981) correspondant "au coût des heures supplémentaires que devront faire les fonctionnaires affectés au secrétariat du Conseil d'administration de l'Ecole internationale des Nations Unies, les réunions officielles dudit Conseil ayant lieu en dehors des heures de travail normales de l'Organisation" (par. 28C.7). Le Comité consultatif rappelle à cet égard l'opinion qu'il a exprimée au paragraphe 22.16 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1978-1979 77/. Si le Comité n'a pas d'objections à faire aux demandes énoncées aux paragraphes 28C.5 et 28C.7 du projet de budget-programme, il recommande toutefois au Secrétaire général de déterminer, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour 1984-1985, s'il est nécessaire de continuer à imputer sur le budget ordinaire des crédits destinés à financer l'octroi d'un appui de cet ordre à l'Ecole internationale des Nations Unies.

28.24 Pour les raisons indiquées plus haut au paragraphe 17 du chapitre I, le Comité consultatif recommande de réduire de 6 000 dollars le crédit demandé au titre des communications téléphoniques interurbaines et internationales (tableau 28C.6), qui sera ainsi ramené de 54 900 dollars à 48 900 dollars.

## 2. Division de la coordination

28.25 Au paragraphe 28C.12 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande de transformer en postes permanents trois postes temporaires d'administrateur (un P-5, un P-4, un P-3) à la Section du classement des emplois. En réponse aux questions du Comité consultatif, les représentants du Secrétaire général ont précisé que les effectifs dont dispose la Section du classement des emplois comprennent actuellement :

- a) A New York : un P-5 (chef de section), 2 P-4, un P-3, un P-2/1, 2 postes d'agent des services généraux
- b) A Genève : un P-4

---

77/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1).

Le Comité n'est pas convaincu qu'il soit possible, au stade actuel, d'évaluer correctement les postes permanents dont a besoin la Section. Dans ces conditions, le Comité recommande de ne transformer, pour le moment, en poste permanent, que le poste (P-5) du chef de la Section du classement des emplois, les deux autres postes d'administrateur (un P-4, un P-3) demeurant temporaires. Le Comité note que le Secrétaire général a l'intention de maintenir comme postes temporaires les deux autres postes d'administrateur (un P-4 et un P-2) au Siège, pour les raisons énoncées au paragraphe 28C.14. Les recommandations du Comité n'entraînent aucune modification du montant du crédit demandé.

28.26 Le Comité consultatif recommande d'approuver la transformation en postes permanents de trois postes temporaires d'agent des services généraux au Groupe des dossiers et statistiques concernant le personnel, transformation demandée au paragraphe 28C.13 du projet de budget-programme. Le Comité n'a aucune objection à faire non plus à la demande figurant au paragraphe 28C.15 tendant à transformer 24 mois de travail actuellement financés par des crédits prévus pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales en un poste temporaire d'agent des services généraux au Groupe des dossiers et statistiques concernant le personnel. A cet égard, le Comité rappelle qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a approuvé à cette fin un montant destiné à financer en 1981 du personnel temporaire affecté à des tâches générales (A/C.5/35/115, par. 9, alin. e) et A/C.5/35/SR.61).

28.27 Le Comité consultatif n'a aucune objection au maintien, demandé par le Secrétaire général, d'un poste temporaire de la classe P-4, approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session dans le contexte de sa résolution 35/210, pour la définition des emplois et des groupes professionnels (par. 28C.14 du projet de budget-programme) (A/C.5/35/115, par. 9, alin. b) et A/C.5/35/SR.61).

28.28 Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales, les services de consultants et les frais de voyage du personnel de la Division de la coordination (par. 28C.16 à 28C.19) du projet de budget-programme. Le Comité note que l'augmentation notable qu'accuse le crédit demandé à la rubrique "Consultants", soit 12 200 dollars pour 1982-1983 contre 5 000 dollars pour 1980-1981, est imputable au fait qu'en ce qui concerne l'exercice biennal 1980-1981, une partie de ces fonds a été approuvée pour un an (1981) par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session (A/C.5/35/115, par. 9, alin. d) et A/C.5/35/SR.61). Le Comité consultatif escompte que les crédits demandés pour les services de consultants auprès du Bureau des services du personnel seront à l'avenir ventilés pour faire ressortir le nombre des mois de travail et les tâches à exécuter, comme cela se fait déjà pour d'autres chapitres du budget.

### 3. Division du recrutement

28.29 Le Comité consultatif ne voit aucune objection aux crédits demandés pour les postes temporaires (maintien d'un poste P-4, de 2 postes P-3 et de 4 postes d'agent des services généraux) pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales (47 400 dollars aux taux révisés de 1981) et pour les frais de voyage du personnel (82 100 dollars aux taux révisés de 1981), indiqués respectivement aux paragraphes 28C.20, 28C.21 et 28C.22 du projet de budget-programme. Au paragraphe 28C.23, le

Secrétaire général chiffre à 248 000 dollars (215 800 dollars aux taux révisés de 1981) les crédits demandés pour 1982-1983 au titre des annonces dans la presse et des campagnes de recrutement concernant "les postes exigeant des connaissances linguistiques" et l'organisation "de campagnes de recrutement pour les autres postes". Les informations supplémentaires fournies par les représentants du Secrétaire général à la demande du Comité indiquent que le crédit ouvert au budget de l'exercice biennal en cours pour les annonces dans la presse et les campagnes de recrutement (212 800 dollars - tableau 28C.10) sera utilisé essentiellement pour des postes d'administrateur exigeant des connaissances linguistiques et pour des postes d'agent des services généraux bilingue (dactylographes de conférence, secrétaires) nécessaires en particulier pendant les sessions de l'Assemblée générale. Par contre, en 1982-1983, les annonces dans la presse et les campagnes de recrutement concernant les postes soumis à la répartition géographique devraient représenter une grande part du coût total des annonces dans la presse et des campagnes de recrutement, en application de la résolution 35/210 de l'Assemblée générale, annexe, section I, paragraphe 7, alinéa a) (A/C.5/35/115, par. 6). Le Comité estime cependant que si l'on opère une gestion prudente des ressources disponibles, on devrait pouvoir réaliser des économies. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 20 000 dollars le crédit demandé pour les annonces dans la presse et les campagnes de recrutement, qui serait ainsi ramené à 228 000 dollars.

#### 4. Division de l'administration du personnel

28.30 Au paragraphe 28C.25, du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande le reclassement de trois postes d'agent des services généraux à la classe G-5; ces trois postes relèvent des Groupes d'administrateurs du personnel. Selon le Secrétaire général, sur les cinq Groupes d'administrateurs du personnel de la Division, deux disposent déjà d'assistants au personnel de la classe G-5. En réponse aux questions du Comité, les représentants du Secrétaire général ont indiqué comme suit l'affectation des sept postes de la classe G-5 au sein de la Division (tableau 28C.13) :

- a) Un prêté au Bureau du Sous-Secrétaire général pour un assistant personnel du Sous-Secrétaire général;
- b) Deux aux Groupes d'administrateurs du personnel;
- c) Un au Groupe des activités du personnel et du logement;
- d) Un au Groupe des indemnités et prestations;
- e) Un au Groupe des dossiers et statistiques concernant le personnel;
- f) Un au Groupe des recours.

Compte tenu de ces informations supplémentaires et de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 28.22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le poste de la classe G-5 actuellement prêté au Bureau du Sous-Secrétaire général soit retourné à la Division de l'administration du personnel. En conséquence, le Comité recommande d'approuver deux des trois reclassements proposés et de réduire de ce fait de 15 300 dollars le montant du crédit demandé.



28.31 Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de transformer en postes permanents les deux postes temporaires d'agent des services généraux affectés aux Groupes d'administrateurs du personnel (par. 28C.26 du projet de budget-programme). Le Comité recommande de les maintenir comme postes temporaires. La présente recommandation n'a pas d'incidence sur le montant du crédit demandé.

#### 5. Service médical

28.32 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé pour le Service médical, d'un montant de 1 333 300 dollars (par. 28C.30 à 28C.35 et tableaux 28C.14 et 28C.15 du projet de budget-programme).

#### Récapitulation

28.33 Aux paragraphes 28.24, 28.29 et 28.30 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 41 300 dollars. En conséquence, le Comité recommande de ramener de 14 287 200 dollars à 14 245 900 dollars le crédit demandé pour le Bureau des services du personnel.

D. Bureau des services généraux (New York)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général	108 417 200
Crédit recommandé par le Comité consultatif	107 085 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981	89 172 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981	81 577 400
Dépenses effectives de 1978-1979	69 703 600

28.34 Le crédit d'un montant de 108 417 200 dollars demandé au chapitre 28D est supérieur de 19 244 300 dollars (21,5 p. 100) au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (89 172 900 dollars) (tableau 28D.1 du projet de budget-programme). Il doit permettre de financer non seulement les programmes gérés par le Bureau des services généraux mais également les services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes. Les ressources nécessaires au titre de ces services sont estimées à 60 271 600 dollars (tableau 28D.3).

28.35 Dans le tableau 28D.1 le Secrétaire général indique une diminution de ressources (accroissement négatif) de 44 100 dollars aux taux révisés de 1981 et un taux de croissance réel de zéro p. 100. Le Comité consultatif note à cet égard que les prévisions indiquées pour le sous-chapitre sont peut-être incomplètes. Par exemple, au paragraphe 28D.6 du projet de budget-programme, le Secrétaire général écrit qu'il n'est pas demandé de crédit au titre du regroupement des locaux loués à l'extérieur étant donné qu'au moment de l'établissement du présent projet de budget, les renseignements dont on disposait ne suffisaient pas pour calculer les prévisions de dépenses et que ces prévisions seront présentées à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

28.36 Au tableau 28D.1 le Secrétaire général estime à 5 165 100 dollars le montant des fonds extra-budgétaires nécessaires pour les services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies et aux programmes extra-budgétaires; le montant correspondant pour 1980-1981 est de 3 242 800 dollars. Les fonds extra-budgétaires seront utilisés en 1982-1983 pour financer, entre autres, des postes dont le nombre total est de 65 : 2 postes d'administrateur (1 P-5 et 1P-3), 52 postes d'agent des services généraux (dont 7 d'agent de première classe), 3 postes de travailleur manuel et 8 postes d'agent du Service de sécurité, soit 11 postes de plus d'agent des services généraux (dont 2 d'agent de première classe) par rapport aux postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires en 1980-1981, comme il est indiqué au tableau 28D.4. L'augmentation par rapport aux prévisions initiales pour 1980-1981, telles qu'elles figurent dans le projet de budget-programme de 1980-1981 78/ est de 15 postes (1 P-5, 12 postes d'agent des services généraux, dont 4 postes d'agent de première classe, et 2 postes de travailleur manuel).

---

78/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et Add.1), vol. II, tableau 28D.4.

28.37 Le nombre de postes imputés sur le budget ordinaire demandé pour le Bureau des services généraux (New York) pour 1982-1983 est de 789, dont 73 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 SSG, 3 D-2, 6 D-1, 14 P-5, 14 P-4, 18 P-3 et 17 P-2/1), 306 postes d'agent des services généraux (dont 53 postes d'agent de première classe), 196 postes de travailleur manuel et 214 postes d'agent du Service de sécurité.

### 1. Bureau du Sous-Secrétaire général

28.38 Aux paragraphes 28D.9 et 28D.10 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande la création d'un nouveau poste d'agent des services généraux de première classe (G-5) "pour permettre au Service administratif d'assurer comme il convient l'administration du personnel et de faire face au volume croissant des activités de contrôle financier", et la suppression d'un poste G-4. Le Comité consultatif recommande que l'on approuve cette demande.

### 2. Service de la sécurité et de la sûreté

28.39 Le Secrétaire général propose de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef du Service de la sécurité et de la sûreté "compte tenu des responsabilités qui s'attachent à ce poste" (par. 28D.16 du projet de budget-programme).

28.40 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait déjà présenté cette demande dans son projet de budget-programme pour 1978-1979 79/. A l'époque, le Comité avait été informé qu'"en ce qui concernait le poste du chef du Service de la sécurité, le titulaire avait déjà été promu à la classe D-1 et occupait un poste D-1 'emprunté'" 80/. Le Comité croit comprendre que lorsque le titulaire avait pris sa retraite, le poste D-1 "emprunté" avait été transféré et qu'il n'est plus disponible. Tout en n'ayant pas d'objection à la création d'un poste D-1 pour le chef du Service de la sécurité, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire pour cela de reclasser le poste P-5. En conséquence, le Comité recommande au Secrétaire général de s'efforcer plutôt de parvenir au résultat recherché en transférant un poste. Le crédit demandé est de ce fait réduit de 12 900 dollars.

28.41 Aux paragraphes 28D.17 et 28D.18 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande le reclassement de six postes d'agent du Service de sécurité dont cinq passeraient à la catégorie des services généraux et un à la catégorie des travailleurs manuels. Le Comité note que le reclassement de ces postes d'une catégorie à une autre est motivé par la nature des tâches qui s'y attachent. Il recommande d'approuver la proposition.

### 3. Division des achats, des transports et des bâtiments

#### Service des achats et des transports

28.42 Pour les raisons indiquées par le Secrétaire général au paragraphe 28D.24 du projet de budget-programme et compte tenu des renseignements supplémentaires

---

79/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. II, par. 22.78.

80/ Ibid., Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 22.35.

fournis, le Comité consultatif recommande d'approuver la demande de création d'un nouveau poste P-5 à la Section des achats (missions) du Service des achats et des transports. Le Comité rappelle que cette demande avait déjà été présentée dans le projet de budget-programme pour 1980-1981 81/.

28.43 Le Comité consultatif recommande également d'accepter la demande de reclassement de P-2 à P-3 de deux postes de fonctionnaire chargé des achats (par. 28D.26) et la suppression d'un poste P-2/1 de fonctionnaire auxiliaire chargé des achats (par. 28D.27).

28.44 Le Comité consultatif prend note du transfert d'un poste de travailleur manuel du Service des achats et des transports au Département des services de conférence (par. 28D.25).

#### Service des bâtiments

28.45 Comme il ressort du tableau 28D.12 et du paragraphe 28D.32 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de maintenir les effectifs du Service des bâtiments au niveau autorisé pour 1980-1981. Le Secrétaire général attribue l'accroissement des ressources de 137 800 dollars aux taux révisés de 1981 aux heures supplémentaires (tableau 28D.11) que le personnel est appelé à faire du fait "des travaux de construction, des déménagements de bureaux et des aménagements mineurs, ainsi que des situations d'urgence qui surviennent de plus en plus fréquemment en raison du vieillissement du bâtiment" (par. 28D.34). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que le problème était aggravé du fait qu'une grande partie des travaux courants d'entretien indispensables, notamment les travaux concernant le service des salles de conférence, ne pouvaient être effectués pendant les heures normales de travail.

#### 4. Division des communications, des dossiers et des services commerciaux

##### Service des communications

28.46 Le tableau d'effectifs proposé pour le Service des communications compte au total 157 postes inscrits au budget ordinaire (un D-2, un D-1, trois P-5, deux P-4, trois P-3 et 2 P-2/1, 142 postes d'agent des services généraux, dont 15 postes d'agent de première classe et trois postes de travailleur manuel) (tableau 28D.14), contre 60 postes approuvés pour 1980-1981. Le nombre de postes financés par des fonds extra-budgétaires doit passer de 7 à 27. Cette augmentation importante est imputable essentiellement au transfert de 102 postes imputés sur le budget ordinaire (un P-5, deux P-2/1, 97 postes d'agent des services généraux, dont cinq postes d'agent de première classe et un poste de travailleur manuel) et de 10 postes d'agent des services généraux financés par des fonds extra-budgétaires de la Section du courrier du Service de gestion des dossiers à compter du 1er janvier 1981 (tableau 28D.14 et notes, par. 28D.40 et 28D.42 du projet de budget-programme). Au paragraphe 28D.41, le Secrétaire général indique que. par

81/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et Add.1), vol. II, par. 28D.26.

suite de ce transfert, deux postes P-2 du Service des communications seront supprimés. Le Secrétaire général indique également que trois postes d'agent des services généraux (dont un poste d'agent de première classe) du Service des communications seront transférés au Département des services de conférence étant donné que les fonctions d'enregistrement sonore aux fins de transcription qui s'attachent à ces postes sont étroitement liées à d'autres fonctions dudit département (par. 28D.39).

28.47 Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement de P-2 à P-3 du poste de chef du Groupe de la correspondance télégraphique pour les raisons invoquées par le Secrétaire général au paragraphe 28D.37 du projet de budget-programme. Le Comité n'a également pas d'objection au reclassement proposé de deux postes d'agent des services généraux dans la catégorie des travailleurs manuels (par. 28D.38).

#### Service de gestion des dossiers

28.48 Du fait du transfert de 102 postes au Service des communications (voir par. 28.46 ci-dessus), le nombre de postes du Service de gestion des dossiers imputés sur le budget ordinaire en 1982-1983 doit être ramené à huit postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (un D-1, un P-5, un P-4, quatre P-3 et un P-2/1) et 36 postes d'agent des services généraux (dont six d'agent de première classe) (tableau 28D.16). Le montant des ressources nécessaires pour le Service fait apparaître des réductions correspondantes (tableau 28D.15). Vu la diminution globale des responsabilités du Service de gestion des dossiers, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine le classement du poste du chef du Service en vue d'un transfert éventuel du poste de D-1 à un autre service du Bureau (voir par exemple, le paragraphe 28.40 ci-dessus).

#### 5. Division des missions

28.49 Au paragraphe 28D.55 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande le reclassement de P-4 à P-5 du poste de chef du Service mobile. Le Comité consultatif rappelle qu'il s'agit d'une demande initialement formulée dans le projet de budget-programme de 1980-1981 82/ et qu'à l'époque, le Comité n'avait pas appuyée 83/. De l'avis du Comité, on n'a présenté aucun élément nouveau indiquant que le niveau de responsabilité qui s'attache à ce poste avait suffisamment changé pour justifier son reclassement. Le Comité note en outre que la Division des missions dispose déjà de trois postes d'administrateur hors classe (P-5), (dont un financé au moyen de fonds extra-budgétaires) (tableau 28D.18). Dans ces circonstances, le Comité recommande de refuser la demande de reclassement, ce qui entraîne une réduction de 19 800 dollars du crédit demandé.

---

82/ Ibid., par. 28D.73 à 28D.76.

83/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7), par. 28.38.

28.50 L'une des fonctions de la Division des missions a été de fournir un appui administratif et logistique aux centres d'information des Nations Unies (par. 28D.53 du projet de budget-programme). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que cette fonction d'appui est maintenant confiée au Département de l'information. Compte tenu de ce qui précède, et étant donné que le Département de l'information dispose de ses propres fonds au titre des frais de voyage, le Comité consultatif recommande de supprimer le crédit de 2 900 dollars (2 600 dollars aux taux révisés de 1981) demandé au titre des frais de voyage du personnel de la Division des missions pour assister à la réunion régionale annuelle des directeurs des centres d'information des Nations Unies (par. 28D.53 et tableau 28D.17).

6. Services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes

28.51 Les divers services regroupés sous cette rubrique font l'objet des tableaux 28D.19 à 28D.26 et sont expliqués dans les paragraphes 28D.59 à 28D.94 du projet de budget-programme.

28.52 Les crédits demandés pour la location et l'entretien des locaux s'élèvent à 25 629 300 dollars (tableau 28D.19). Selon le Secrétaire général, la diminution nette des ressources aux taux révisés de 1981 (269 000 dollars) s'explique par le fait qu'en se fondant sur l'expérience passée, on a réduit le montant des ressources nécessaires pour les postes suivants : services divers d'entretien, fonctionnement et entretien des ascenseurs et services de nettoyage /430 000 dollars aux taux révisés de 1981 (par. 28D.65, 28D.67 et 28D.68) /, réduction qui est contrebalancée par les ressources supplémentaires nécessaires pour l'entretien des installations électriques /161 000 dollars aux taux révisés de 1981 (par. 28D.66) /. Comme il a été dit plus haut au paragraphe 28.35, on n'a pas tenu compte dans le montant des ressources prévues au titre de la location de bureaux des ressources supplémentaires que nécessiterait éventuellement le regroupement des locaux loués à l'extérieur; on attend en effet qu'un rapport soit présenté à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session. Le Comité consultatif recommande que ce rapport contienne également les conclusions du Comité composé de hauts fonctionnaires du Secrétariat dont il est fait mention au paragraphe 28D.64 du projet de budget-programme.

28.53 Comme il ressort du paragraphe 28D.66, l'accroissement des ressources pour l'entretien des installations électriques est imputable en partie au montant de 58 000 dollars, aux taux révisés de 1981, demandé pour financer les services de deux électriciens de lère classe. Le Comité consultatif recommande que seuls les services d'un électricien soient approuvés, ce qui entraîne une réduction de 33 300 dollars (aux taux de 1982-1983) du crédit demandé.

28.54 Dans le tableau 28D.20, le Secrétaire général estime à 16 499 100 dollars le montant des dépenses prévues au titre de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau pour 1982-1983; ce montant se décompose comme suit : électricité (8 974 000 dollars), vapeur (7 231 300 dollars), eau (158 800 dollars), mazout, huile et coke (105 200 dollars) et divers (29 800 dollars). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'ajustement apporté à la base de ressources, à la rubrique "Electricité", (par. 28D.69 du projet de budget-programme) a été surévalué et que le montant indiqué dans la colonne "Réévaluation" du tableau 28D.20 doit être ramené de 1 767 200 dollars à 1 439 300 dollars. Il en résulte une réduction du montant prévu pour tenir compte des effets de l'inflation en 1982 et 1983 : le chiffre indiqué au tableau 28D.20 devrait être 1 101 400 dollars au lieu de 1 162 700 dollars. L'augmentation totale prévue au titre de l'électricité est donc de 2 540 700 dollars (au lieu de 2 929 900 dollars); le crédit demandé pour 1982-1983 s'élève donc à 8 584 800 dollars, ce qui représente une diminution de 389 200 dollars par rapport au montant indiqué au tableau 28D.20 (8 974 000 dollars). Le crédit demandé au titre de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau doit donc être réduit de 389 200 dollars, ce qui le ramène de 16 499 100 dollars à 16 109 900 dollars.

28.55 Le Secrétaire général estime à 8 896 900 dollars le montant total des ressources nécessaires au titre des communications. Il indique les principaux objets de dépense au tableau 28D.22 et explique ses demandes aux paragraphes 28D.75 à 28D.81 du projet de budget-programme. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que l'on avait surévalué les ajustements apportés à la base de ressources aux taux révisés de 1981 pour tenir compte de la hausse des tarifs de location de téléphones et des services postaux (par. 28D.77 et 28D.80). En ce qui concerne la location de téléphones, le chiffre inscrit dans la colonne "Réévaluation" du tableau 28D.22 doit se lire 280 600 dollars et non pas 394 200 dollars, et celui inscrit dans la colonne "Inflation en 1982 et 1983" doit se lire 362 100 dollars au lieu de 383 300 dollars. L'augmentation totale pour la rubrique Location de téléphones doit donc être de 642 700 dollars et non 777 500 dollars; le crédit demandé pour 1982-1983 s'élève donc à 2 824 100 dollars, c'est-à-dire 134 800 dollars de moins que le montant indiqué dans le tableau 28D.22 (2 958 900 dollars). Le crédit demandé au titre des services postaux doit être réduit de 28 600 dollars (ce qui le ramène de 1 358 700 dollars à 1 330 100 dollars), réduction qui se répartit comme suit : 24 300 dollars à la colonne réévaluation (dont le montant est ramené de 169 200 dollars, chiffre indiqué au tableau 28D.22, à 144 900 dollars) et 4 300 dollars à la colonne inflation (soit 171 700 dollars au lieu de 176 000 dollars). Le crédit demandé au titre de l'ensemble des communications doit donc être réduit de 163 400 dollars, au total, ce qui le ramène de 8 896 900 dollars à 8 733 500 dollars.

28.56 Le crédit de 1 032 900 dollars demandé au titre de la location du circuit New York-Genève reflète un accroissement des ressources de 350 000 dollars aux taux révisés de 1981, dû à l'installation entre New York et Genève d'une ligne supplémentaire qui servirait à la fois aux communications téléphoniques et à la transmission d'informations. Au paragraphe 28D.75, il est dit que la proposition, si elle est approuvée, réduirait le coût des communications téléphoniques transmises par les réseaux commerciaux et "devrait permettre de réaliser des économies substantielles à New York et à Genève; on prévoit même des recettes supplémentaires, encore qu'il soit difficile d'en estimer le montant à ce stade". Le Comité note que des arguments analogues avaient été invoqués dans le budget-programme pour 1976-1977 pour justifier la location du premier circuit New York-Genève 84/.

28.57 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif qu'en raison du décalage horaire entre New York et Genève le circuit actuel ne peut être utilisé pour les communications téléphoniques que quatre heures par jour (trois heures lorsque l'horaire d'été est en vigueur). Le reste du temps, le circuit sert à la transmission d'informations et à la transmission par télécopie et par téléscripneur. Les économies susceptibles d'être réalisées sur les communications téléphoniques transmises par les réseaux commerciaux grâce à la location d'un deuxième circuit seraient limitées du fait du décalage horaire entre New York et Genève. Les représentants du Secrétaire général n'ont pu fournir au Comité des renseignements détaillés sur la façon dont est utilisé le circuit actuel car ils ne disposaient d'aucune donnée sur les communications à partir de

---

84/ Ibid., trentième session, Supplément No 6 (A/10006), vol. VI, par. 22.227. Voir aussi document A/C.5/1540/Rev.1, par. 47 et 48.



Genève. De l'avis du Comité, il convient d'analyser de façon approfondie comment ce circuit est utilisé et d'effectuer une étude connexe de coût-utilité du deuxième circuit proposé. Le Comité recommande au Secrétaire général d'entreprendre cette étude et de soumettre ses conclusions à l'Assemblée générale, pour décision, dans le projet de budget-programme pour 1984-1985. En outre, le Comité recommande qu'entre-temps soit supprimé le crédit demandé pour la location d'un deuxième circuit (soit 392 300 dollars aux taux de 1982-1983, ce qui équivaut à 350 000 dollars aux taux révisés de 1981).

28.58 En ce qui concerne les communications téléphoniques interurbaines et internationales, le Comité consultatif prend note de ce qui est dit au paragraphe 28D.79 du projet de budget-programme :

"L'expérience a montré que les contrôles administratifs n'ont pas permis de contrôler les dépenses au niveau central. Il a donc été décidé de continuer à inscrire au chapitre 28D le coût total des appels téléphoniques autres que les communications téléphoniques interurbaines et internationales, mais de ventiler le coût de ces dernières entre les différents services intéressés. Chaque département a reçu sa quote-part de la base de ressources, d'un montant de 582 700 dollars, indiquée sous la rubrique 'Communications'. La ventilation de la base de ressources, établie au prorata des dépenses de chaque unité administrative en 1980, est indiquée ci-après."

28.59 Le Comité consultatif se souvient que dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, il a déclaré que si l'on n'arrivait pas à contrôler les dépenses entraînées par les communications téléphoniques interurbaines et internationales, "il se pourrait qu'il faille envisager de recourir à une évaluation extérieure de la situation" 85/. Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 17 du chapitre I, le Comité escompte que la nouvelle procédure proposée par le Secrétaire général permettra effectivement de contrôler les communications téléphoniques interurbaines et internationales. Le Comité estime par ailleurs qu'en se fondant sur les dépenses encourues pendant la période où les contrôles étaient à peu près inexistantes, on surévalue les ressources réellement nécessaires. Il recommande en conséquence de réduire de 76 800 dollars le montant prévu pour les communications téléphoniques interurbaines et internationales à partir du Siège comme il est indiqué ci-après :

---

85/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 28.43.

Propositions du Secrétaire général				Réduction recommandée	Montant recommandé par le Comité consultatif pour 1982-1983
Unité administrative	Quote-part de la base de ressources aux taux révisés de 1981	Provision pour inflation en 1982-1983	Montant total du crédit demandé pour 1982-1983		
	(En dollars des Etats-Unis)				
Cabinet du Secrétaire général (tableau 1.22) .....	78 700	11 700	90 400	10 000	80 400
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité (tableau 2.14) .....	32 600	4 900	37 500	4 300	33 200
Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation (tableau 3.16) .....	21 100	3 200	24 300	2 700	21 600
Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie (tableau 3.32) .....	15 100	2 200	17 300	2 000	15 300
Directeur général au développement et à la coopération économique internationale (tableau 5A.1) .....	32 600	4 900	37 500	4 000	33 500

Propositions du Secrétaire général

Unité administrative	Propositions du Secrétaire général			Réduction recommandée	Montant recommandé par le Comité consultatif pour 1982-1983
	Quote-part de la base de ressources aux taux révisés de 1981	Provision pour inflation en 1982-1983	Montant total du crédit demandé pour 1982-1983		
	(En dollars des Etats-Unis)				
Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (tableau 5B.4) .....	7 000	1 100	8 100	1 000	7 100
Département des affaires économiques et sociales internationales (tableau 6.4) .....	98 400	14 600	113 000	13 000	100 000
Département de la coopération technique pour le développement (tableau 7.4)	12 000	1 800	13 800	1 700	12 100
Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales (tableau 8.4) .....	11 700	1 700	13 400	1 700	11 700
Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (tableau 9.4) .....	34 800	5 200	40 000	4 500	35 500

	Propositions du Secrétaire général				Réduction recommandée	Montant recommandé par le Comité consultatif pour 1982-1983
	Quote-part de la base de ressources aux taux révisés de 1981	Provision pour inflation en 1982-1983	Montant total du crédit demandé pour 1982-1983	(En dollars des États-Unis)		
Unité administrative						
Bureau des affaires juridiques (tableau 26.4) .....	9 900	1 400	11 300	1 400	9 900	
Département de l'information (tableau 27.22) .....	87 400	13 000	100 400	12 000	88 400	
Département de l'administration, des finances et de la gestion, Bureau du Secrétaire adjoint (tableau 28A.1) .....	13 400	2 000	15 400	2 000	13 400	
Bureau des services financiers (tableau 28B.4) .....	19 200	2 900	22 100	2 500	19 600	
Bureau des services du personnel (tableau 28C.4) .....	47 800	7 100	54 900	6 000	48 900	

Propositions du Secrétaire général				Réduction recommandée	Montant recommandé par le Comité consultatif pour 1982-1983
Unité administrative	Quote-part de la base de ressources aux taux révisés de 1981	Provision pour inflation en 1982-1983	Montant total du crédit demandé pour 1982-1983		
	(En dollars des Etats-Unis)				
Bureau des services généraux (tableau 28D.5) .....	25 100	3 800	28 900	3 200	25 700
Département des services de conférence (tableau 29.9) .....	36 100	5 400	41 500	4 800	36 700
	582 900 a/	86 900	669 800	76 800	593 000

a/ Parmi les montants indiqués au paragraphe 28D.79 du projet de budget-programme, dont le total s'élève à 582 700 dollars, plusieurs ne correspondent pas aux chiffres indiqués dans les tableaux des chapitres correspondants.

28.60 Comme le montre le tableau ci-dessus, le montant prévu au chapitre 28D au titre des communications téléphoniques interurbaines et internationales doit être réduit de 3 200 dollars, ce qui le ramènera (de 28 900 dollars à 25 700 dollars).

28.61 Le Comité consultatif prend note du transfert de ressources (705 600 dollars aux taux révisés de 1981) prévu pour la valise diplomatique du présent chapitre au chapitre 27, Département de l'information, pour les raisons exposées au paragraphe 28D.81.

28.62 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que le montant de 3 186 100 dollars demandé pour les installations de conférence (tableau 28D.23) devrait être réduit de 24 600 dollars, ce qui aurait pour effet de le ramener à 3 161 500 dollars, étant donné qu'on avait surévalué les ajustements apportés à la base de ressources aux taux révisés de 1981, sans tenir compte de l'augmentation des salaires syndicaux et des avantages complémentaires pour les techniciens des télécommunications (par. 28D.82).

28.63 Dans le tableau 28D.26 et aux paragraphes 28D.87 à 28D.94 du projet de budget-programme, le Secrétaire général donne des détails sur le montant de 2 089 800 dollars demandé pour l'achat de mobilier et de matériel. Le Comité consultatif estime qu'on pourrait réaliser des économies grâce à une planification et une gestion judicieuses. Il recommande donc de réduire de 289 800 dollars le montant demandé, ce qui le ramènera à 1,8 million de dollars.

#### Récapitulation

28.64 Dans les paragraphes 28.40, 28.49, 28.50, 28.53, 28.54, 28.55, 28.57, 28.60, 28.62 et 28.63 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 1 331 400 dollars. Si l'Assemblée générale les approuve, cela permettra de réduire le montant global des crédits demandés au chapitre 28D., Bureau des services généraux (New York) pour le ramener de 108 417 200 dollars à 107 085 800 dollars.

E. Service de gestion administrative

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	2 021 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	2 008 700
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	1 683 100
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	1 644 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	1 447 500

28.65 Le crédit de 2 021 600 dollars qui est demandé pour la partie E du chapitre 28 accuse une augmentation de 338 500 dollars, soit de 20,1 p. 100 par rapport au crédit ouvert pour 1980-1981. Le tableau 28E.1 du projet de budget-programme indique une diminution de ressources (accroissement négatif) de 26 200 dollars aux taux révisés de 1981 et un taux de croissance réelle de moins 1,4 p. 100; cette diminution est imputable au fait que les dépenses d'imprimerie seront moins élevées (voir par. 28E.4 ci-après).

28.66 Les postes permanents nécessaires pour 1982-1983 demeurent les mêmes pour 1980-1981, à l'exception du reclassement d'un poste P-5 à D-1 qui est proposé. Comme le montre le tableau 28E.2, le tableau d'effectifs proposé pour 1982-1983 comprendrait, pour un total de 20 postes, 1 D-2, 3 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 2 G-5 et 7 G-4/1.

28.67 La proposition de reclasser un poste P-5 à D-1 pour un spécialiste de la gestion administrative est exposée au paragraphe 28E.6 du projet de budget-programme. Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité d'un poste D-1 supplémentaire au Service de gestion administrative. Le Comité croit comprendre que ce service utilise ses ressources en personnel de façon souple; les deux postes D-1 existants devraient suffire pour satisfaire les besoins pour lesquels le reclassement a été demandé. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver le reclassement proposé, ce qui réduit de 12 900 dollars le crédit demandé.

28.68 Le Comité note d'après le paragraphe 28E.11 du projet de budget-programme que la diminution de ressources de 29 300 dollars (aux taux révisés de 1981) qui apparaît au titre des travaux d'imprimerie et de reliure faits à l'extérieur est due au fait que le Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat sera à l'avenir reproduit dans les ateliers du Secrétariat.

28.69 Compte tenu de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 28.67 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 12 900 dollars le crédit demandé au chapitre 28E, pour le ramener de 2 021 600 dollars à 2 008 700 dollars.

F. Division de vérification intérieure des comptes

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	3 891 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	3 891 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	3 294 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	3 229 900
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	3 140 000

28.70 Le crédit de 3 891 000 dollars demandé pour 1982-1983 au chapitre 28F dépasse de 596 400 dollars (18,1 p. 100) le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981, qui s'élevait à 3 294 600 dollars. Cette augmentation correspond à un accroissement de ressources de 24 600 dollars (aux taux révisés de 1981). Le taux de croissance réelle donné au tableau 28F.1 est de 0 p. 100. Le crédit demandé intéresse à la fois le Siège (2 558 400 dollars) et Genève (1 332 600 dollars).

28.71 Comme le montre le tableau 28F.5 du projet de budget-programme, le tableau d'effectifs proposé pour 1982-1983 comprendrait, comme pour 1980-1981, 42 postes permanents imputés sur le budget ordinaire, c'est-à-dire 1 D-2, 3 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 10 P-2/1, 4 G-5 et 9 G-4/1.

28.72 L'accroissement de ressources est imputable uniquement à la dépense non renouvelable de 24 600 dollars prévue pour l'achat d'un ensemble complet de programmes d'ordinateurs destinés à la vérification des comptes relatifs à des activités exécutées ailleurs qu'à Genève et au Siège. Le Comité consultatif ne fait pas d'objection à l'accroissement demandé, mais il aurait souhaité qu'on lui expose mieux comment l'acquisition de cet ensemble de programmes se situe par rapport aux autres ressources et programmes qui sont consacrés ou qu'il est prévu de consacrer au TEI. Le Comité a d'autre part l'impression que cette demande constitue un exemple de la manière quelque peu dispersée dont les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à l'amélioration de la vérification intérieure des comptes semblent être appliquées 86/. Le Comité espérait qu'on définirait des propositions détaillées faisant suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les grandes lignes d'un programme tendant à améliorer les services de vérification intérieure des comptes. Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de faire rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes lors de la présentation du projet de budget-programme pour 1984-1985.

28.73 Le Comité consultatif note que, d'après le tableau 28F.1 du projet de budget-programme, le montant des fonds extra-budgétaires prévu pour 1982-1983 s'élève à 1 414 600 dollars, contre 851 700 dollars en 1980-1981. Comme le montrent

---

86/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 5 (A/35/5), vol. I, sect. II.



les tableaux 28F.7 et 28F.9, ces fonds sont destinés à financer neuf postes d'administrateur et deux postes d'agent des services généraux au Siège et à Genève (3 postes d'administrateur de plus que pour l'exercice 1980-1981), ainsi que les frais de voyage connexes.

28.74 Le Comité consultatif recommande l'ouverture du crédit de 3 891 000 dollars demandé pour la Division de vérification intérieure des comptes.

G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	14 607 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	14 587 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	12 024 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	12 053 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	10 149 300

28.75 Le crédit de 14 607 000 dollars demandé au chapitre 28G dépasse de 2 582 700 dollars, soit 21,4 p. 100, le montant du crédit ouvert pour 1980-1981, qui était de 12 024 300 dollars. Il doit permettre de couvrir les dépenses du Bureau du Directeur (643 800 dollars) et du Service de calcul de New York (10 032 200 dollars) ainsi que la participation de l'ONU au financement du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information et du Centre international de calcul de Genève (CIC), soit 527 600 dollars et 3 403 400 dollars, respectivement. Il ressort du tableau 28G.1 qu'il n'est pas prévu d'accroissement global de ressources. L'augmentation totale de 2 582 700 dollars tient à la réévaluation de la base des ressources pour 1980-1981 selon les taux révisés de 1981 (988 400 dollars) ainsi qu'à l'inflation (1 594 300 dollars). Le Comité consultatif constate que la réévaluation de la base de ressources pour 1980-1981 comprend le rétablissement d'un crédit de 158 800 dollars pour l'allocation et l'entretien du matériel et d'un crédit de 18 200 dollars pour les fournitures destinées au Service de calcul de New York, qui avaient été indiqués par erreur comme étant annulés dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1980-1981 (tableau 28G.2, note a/ du projet de budget-programme).

28.76 Les fonds extra-budgétaires qui sont prévus (155 800 dollars) pour l'exercice 1982-1983 serviront à financer trois postes d'agent des services généraux du Service de calcul de New York (tableaux 28G.1, 28G.7 et 28G.8). Un autre poste extra-budgétaire d'agent des services généraux sera financé par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (tableau 28G.8, note b/).

28.77 Le Comité consultatif n'a pas d'objections à formuler au sujet du crédit de 643 800 dollars demandé pour le Bureau du Directeur (tableau 28G.5). En 1982-1983, le nombre des postes permanents de ce bureau restera le même qu'en 1980-1981 (soit 4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur - 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4, et 2 postes d'agent des services généraux).

28.78 Le crédit de 10 032 200 dollars demandé pour le Service de calcul de New York a été calculé en vue d'un accroissement de ressources de 18 600 dollars (aux taux révisés de 1981) pour les traitements et les dépenses communes de personnel, que compense un accroissement négatif de ressources d'un montant équivalent au titre des contrats de traitement des données (tableau 28G.7). Le tableau d'effectifs proposé comprend 24 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 8 P-3, 3 P-2/1) et 27 postes d'agent des services généraux (dont 6 de 1ère classe). Neuf autres postes d'agent des services généraux du Service de calcul de New York sont inscrits à d'autres chapitres du projet de budget-programme (quatre au chapitre 6 et quatre au chapitre 28B, et un qui sera directement financé par l'Administration postale de l'ONU) (tableau 28G.8, note a/).

28.79 Au paragraphe 28G.6 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande le reclassement à P-5 d'un poste P-4 d'analyste de systèmes (hors classe). Le Comité consultatif constate qu'il y a à présent deux postes P-5 au Service de calcul de New York et qu'un troisième poste P-5 est rattaché au Bureau du Directeur. IL n'est pas convaincu qu'un quatrième poste de cette classe soit nécessaire et recommande que les besoins du Service de calcul de New York soient satisfaits par des transferts de postes. Les crédits alloués au Service de calcul de New York pour les traitements et les dépenses communes de personnel s'en trouveraient réduits de 19 800 dollars.

28.80 Le crédit de 527 600 dollars prévu pour la participation de l'ONU aux dépenses du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information est du même ordre de grandeur que celui approuvé pour l'exercice 1980-1981 (493 900 dollars compte non tenu des effets de l'inflation). Au paragraphe 28G.13 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise que ce crédit est demandé à titre provisoire, en attendant que le Comité administratif de coordination ait examiné le plan de travail et les demandes de crédit du Bureau interorganisations pour l'exercice 1982-1983. Les représentants du Secrétaire général ont fait savoir au Comité consultatif que le CAC avait procédé depuis lors à cet examen et que le Secrétaire général pourrait présenter des demandes de crédits révisées pour le Bureau compte tenu de la décision adoptée récemment par le CAC concernant l'avenir du Bureau interorganisations.

28.81 Le montant du crédit prévu pour la participation de l'ONU aux dépenses du Centre international de calcul de Genève (3 403 300 dollars) a été calculé provisoirement, en attendant l'approbation par le CAC du plan de travail et des demandes de crédits de ce centre. Au paragraphe 28G.15 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que les demandes de crédits révisées seront soumises à l'Assemblée générale dans le courant de sa trente-sixième session.

28.82 L'adoption de la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 28.79 ci-dessus entraînerait une réduction de 19 800 dollars des crédits prévus au chapitre 28G, qui seraient ramenés de 14 607 dollars à 14 587 200 dollars.

## H. Division de l'administration (Genève)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	12 053 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	12 053 500
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	11 048 300
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	10 666 400
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	10 498 600

28.83 Le crédit demandé pour la Division de l'administration (Genève) représente une augmentation de 1 005 200 dollars, soit 9 p. 100, par rapport au crédit ouvert pour 1980-1981. L'accroissement des ressources est estimé à 70 100 dollars aux taux révisés de 1981 et le taux de croissance réelle à 0,6 p. 100.

28.84 Le tableau 28H.5 du projet de budget-programme indique un total de 108 postes inscrits au budget ordinaire pour 1982-1983 (38 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur : un D-2, 3 D-1, 7 P-5, 5 P-4, 12 P-3 et 10 P-2/1, et 70 postes d'agent des services généraux), soit un poste P-4 de plus que pour l'exercice biennal 1980-1981. En outre, le tableau 28H.5 indique un total de 22 postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires (deux P-3 et 20 postes d'agent des services généraux), soit le même nombre qu'en 1980-1981.

28.85 Le crédit demandé pour le Bureau du Directeur s'élève à 390 100 dollars, ce qui ne traduit aucun accroissement des ressources.

28.86 Le crédit demandé pour la section des systèmes de gestion s'élève à 1 850 200 dollars, ce qui ne fait apparaître aucun accroissement des ressources. Le Comité note que le Secrétaire général indique au paragraphe 28H.11 du projet de budget-programme que

"le programme de travail de la section pour 1982-1983 ne tiendra compte que des projets et activités ayant un rang de priorité élevé et qui revêtent une importance considérable pour des services d'exécution, et il sera réduit en fonction des ressources disponibles".

28.87 Un montant de 1 098 800 dollars est demandé pour le service du budget pour l'exercice biennal 1982-1983. L'intégralité de cette somme, à l'exception de 2 800 dollars, est demandée au titre des postes permanents (six postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et quatre postes d'agent des services généraux) et des dépenses communes de personnel. Aucun accroissement des ressources n'est demandé.

28.88 De même, la quasi-totalité des 3 010 300 dollars demandés pour le service des finances en 1982-1983 concerne les postes permanents et les dépenses communes de personnel. D'après le tableau 28H.13, outre 34 postes inscrits au budget ordinaire, le service dispose de 18 postes financés au moyen de fonds extra-budgétaires.

28.89 Un crédit de 5 704 100 dollars est demandé pour 1982-1983 pour le service du personnel. Sur cette somme, un montant de 70 100 dollars correspond à l'accroissement des ressources (aux taux révisés de 1981), imputable à une augmentation de la part des dépenses du service médical commun de Genève qui est à la charge de l'ONU.

28.90 Au paragraphe 28H.19 du projet de budget-programme, il est demandé de transformer en poste permanent le poste temporaire de spécialiste du classement des emplois (P-4) approuvé pour l'exercice biennal 1980-1981. Conformément à la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 28.25 ci-dessus relative au statut des postes de la section du classement des emplois du Bureau des services du personnel de New York, le Comité consultatif recommande de maintenir le poste de spécialiste du classement des emplois à Genève (P-4) à titre temporaire.

28.91 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé pour la Division de l'administration (Genève).

## I. Division des services généraux (Genève)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	51 904 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	51 620 200
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	48 950 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	45 878 800
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	46 085 300

28.92 Le crédit de 51 904 300 dollars que le Secrétaire général demande pour cette Division accuse une augmentation de 2 954 100 dollars, soit 6 p. 100 par rapport au crédit ouvert pour 1980-1981. Le tableau 28I.1 du projet de budget-programme indique un taux de croissance réelle négative de 0,8 p. 100.

28.93 Comme le montre le tableau 28I.5 du projet de budget-programme, 374 postes sont prévus au budget ordinaire pour 1982-1983, à savoir : un poste D-1, 4 postes P-5, 3 postes P-4, 5 postes P-3, 7 postes P-2/1 et 354 postes d'agent des services généraux, y compris 11 postes d'agent de première classe. Les 354 postes d'agent des services généraux comprennent 110 postes qui étaient classés auparavant postes de travailleurs manuels mais qui ont été incorporés à la catégorie des services généraux après l'unification des barèmes des traitements des travailleurs manuels et des agents des services généraux.

28.94 A la section des bâtiments et des services techniques, le Secrétaire général propose d'ajouter un nouveau poste d'agent des services généraux pour un technicien radio et de reclasser de P-2 à P-3 le poste de Chef du Groupe des bâtiments, parcs et jardins.

28.95 Comme il est dit au paragraphe 28I.11 du projet de budget-programme, il n'y a à l'heure actuelle que deux techniciens radio pour faire fonctionner et entretenir le matériel de prise de son et d'interprétation simultanée dans les 24 salles de conférence du Palais des Nations. Le Comité a été informé que ces deux techniciens radio avaient fait plus de 400 heures supplémentaires chacun en 1980. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande d'approuver le poste supplémentaire demandé pour un technicien radio. La création de ce poste devrait toutefois permettre de réaliser des économies importantes sur les heures supplémentaires; en conséquence, le Comité recommande de réduire de 30 000 dollars le crédit demandé pour 1982-1983 pour cet objet de dépense, pour le ramener à 185 400 dollars.

28.96. En ce qui concerne la proposition de reclasser le poste de chef du Groupe des bâtiments, parcs et jardins, le Comité consultatif rappelle que ce reclassement avait été initialement demandé dans le projet de budget-programme pour 1980-1981. Au paragraphe 28.86 de son rapport correspondant, le Comité avait estimé que 'les définitions d'emploi correspondantes n'indiquaient pas de modification du niveau

des responsabilités qui puisse justifier ce reclassement<sup>87/</sup>. Le Comité n'a pas reçu d'information nouvelle ou complémentaire qui indique une modification de la situation en conséquence, il recommande de ne pas approuver le reclassement proposé. La réduction correspondante du crédit demandé est de 20 900 dollars.

28.97 A la section de la sécurité, sur un total de 12 postes temporaires, le Secrétaire général propose d'en transformer neuf en postes permanents (voir par. 28I.18 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif recommande d'approuver cette demande.

28.98 Au paragraphe 28I.23 du projet de budget-programme, un nouveau poste de commis pour les voyages est demandé pour la section des achats, des transports et des services intérieurs. Le Comité ne voit pas d'objection à cette demande.

28.99 Au paragraphe 28I.24 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de reclasser de P-2, à P-3 le poste de chef du Groupe des transports, des voyages et du logement. Cette demande, présentée pour la première fois dans le projet de budget-programme pour 1980-1981, n'avait pas été approuvée par le Comité consultatif. Le Comité n'a pas reçu de nouvelles informations qui l'amèneraient à changer d'avis et recommande en conséquence de ne pas approuver le reclassement demandé. La réduction correspondante du crédit demandé est de 20 900 dollars.

28.100 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la transformation de huit postes temporaires d'agent des services généraux en postes permanents, comme il est demandé au paragraphe 28I.25 du projet de budget-programme.

28.101 Le Comité consultatif note d'après le paragraphe 28I.27 du projet de budget-programme, que la diminution de 270 900 dollars (aux taux révisés de 1981) du crédit global prévu pour du personnel temporaire est due en partie au fait que l'on prévoit de recourir graduellement à des services contractuels de nettoyage. Une augmentation correspondante de 105 100 dollars (aux taux révisés de 1981) pour l'entretien des locaux (services contractuels de nettoyage) est proposée au paragraphe 28I.30 du projet de budget-programme.

28.102 Comme il est dit au paragraphe 28I.32 du projet de budget-programme, les ressources prévues pour la location et l'entretien du matériel accusent une augmentation de 107 000 dollars (aux taux révisés de 1981) qui est due à la location et à l'entretien de terminaux de dialogue. Le Comité consultatif a été informé que l'on entendait répartir comme suit les 16 machines à écran et les six imprimantes :

Service des finances : cinq machines à écran, trois imprimantes

Service du budget : une machine à écran

Service du personnel : deux machines à écran

Service de l'information : une machine à écran

Division des services généraux : sept machines à écran, trois imprimantes

---

87/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7).

Sur les sept machines à écran destinées à la Division des services généraux, quatre seraient utilisées pour les achats, une pour la gestion des cartes et deux pour les passeports et visas.

28.103 Le Comité recommande que l'on agisse avec circonspection en installant ce matériel. En particulier, il faudrait s'efforcer, dans la mesure du possible, de placer les machines à écran et les imprimantes de façon qu'elles puissent être utilisées en commun. Le Comité recommande que l'on réduise de quatre le nombre des machines à écran demandées, réduction qui se répartirait comme suit : deux machines de moins pour les services d'achat, une de moins pour la gestion des cartes et une de moins pour le service des finances. Si les suppressions recommandées sont faites par rapport aux machines qu'il est proposé d'ajouter à partir de 1983, le crédit demandé pour 1982-1983 serait réduit de 12 300 dollars.

28.104 Le crédit demandé pour les services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes est de 20 933 200 dollars pour 1982-1983. Sur ce montant, 6 527 400 dollars concernent la location et l'entretien des locaux. Le Comité consultatif a été informé que le crédit de 462 500 dollars qui est demandé pour faire face à l'inflation en 1982-1983 au titre de la location et de l'entretien des locaux (voir tableau 28I.16) correspondait à une réévaluation automatique de la base de ressources. De l'avis du Comité, cependant, il devrait être possible de faire des économies dans ce domaine, grâce notamment à une gestion rationnelle des fonds alloués au titre de l'entretien des locaux.

28.105 Les paragraphes 28I.34 à 28I.42 du projet de budget-programme concernent les crédits demandés pour les services divers, les fournitures et accessoires ainsi que le mobilier et le matériel, pour lesquels des crédits d'un montant total de 3 879 200 dollars sont prévus pour 1982-1983. Il s'agit là de domaines sur lesquels on peut exercer un contrôle considérable. Bien qu'une diminution de ressources soit indiquée tant pour les services que pour le mobilier et le matériel (voir tableau 28I.16) le Comité estime qu'une gestion prudente et efficace des ressources devrait permettre de réaliser encore des économies sensibles dans ces trois domaines, en particulier celui des services divers. Cela étant, et compte tenu de l'observation qu'il a faite au paragraphe 28.104 ci-dessus, le Comité recommande de réduire de 200 000 dollars les crédits demandés pour les services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes.

28.106 Compte tenu des recommandations qu'il a faites dans les paragraphes 28.95, 28.96, 28.99, 28.103 et 28.105 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 284 100 dollars le crédit demandé au chapitre 28I, pour le ramener de 51 904 300 dollars à 51 620 200 dollars.

J. Formation du personnel (New York, Genève et commissions régionales)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	7 060 400
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	7 012 700
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	5 588 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	5 268 500
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	4 552 800

28.107 Le crédit de 7 060 400 dollars demandé pour le chapitre 28J accuse une augmentation de 1 471 800 dollars, soit 26,3 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (5 588 600 dollars). Le tableau 28J.1 du projet de budget-programme fait apparaître une réduction des ressources de 27 200 dollars aux taux révisés de 1981 et un taux de croissance réelle de moins de 0,4 p. 100. Le Comité consultatif note que d'après le tableau 28J.2 et le paragraphe 28J.7, le total réévalué de la base de ressources de 1980-1981 comprend, au titre d'"ajustements spéciaux", le transfert d'un poste d'agent des services généraux de 1ère classe (55 200 dollars aux taux révisés de 1981) du chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales). Les accroissements sensibles du total réévalué de la base de ressources de 1980-1981 aux taux révisés de 1981 au titre des consultants, des frais de voyage du personnel et de l'imprimerie et de la reliure (voir tableau 28J.4) sont imputables aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

28.108 Ainsi qu'il ressort du tableau 28J.1, le Secrétaire général prévoit que les fonds extra-budgétaires s'élèveront à 551 000 dollars. Ils serviront notamment à financer quatre postes : un P-3, un P-2/1 et deux postes d'agent des services généraux (tableau 28J.5).

28.109 Le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire de 43 postes en tout, dont 21 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (un D-1, 3 P-5, 3 P-4, 7 P-3 et 7 P-2/1) et 22 postes d'agent des services généraux (dont 4 postes d'agent de 1ère classe) - soit 3 postes de plus que le nombre total de postes approuvés pour 1980-1981 (tableau 28J.5). La demande de trois nouveaux postes résulte a) du transfert d'un poste d'agent des services généraux (G-5) du chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales) (tableau 28J.9 et par. 28J.7 du projet de budget-programme) et b) de la proposition de transformer en postes permanents un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux du Service de la formation et des examens pour le programme "Concours et examens" (tableau 28J.13 et par. 28J.22). Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande du Secrétaire général.

28.110 Le Comité consultatif recommande également d'approuver la demande de reclassement de P-2 à P-3 d'un poste du programme "Formation professionnelle" (par. 28J.8 du projet de budget-programme). Le Comité n'a cependant pas été



convaincu par les arguments avancés au paragraphe 28J.21 en faveur du reclassement de P-4 à P-5 d'un poste du programme "Concours et examens". Selon le Comité, la demande est prématurée, vu l'expérience limitée acquise dans l'organisation des concours. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 19 800 dollars le crédit demandé.

28.111 Le crédit de 2 116 600 dollars demandé pour les cours de langues pour les fonctionnaires représente une réduction des ressources de 50 000 dollars aux taux révisés de 1981 au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales (tableau 28J.10). Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 28.97 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981 88/ il a réaffirmé la recommandation tendant à ce que le Secrétaire général évalue ce programme et fasse rapport à ce sujet à l'Assemblée générale. Le Comité note qu'au paragraphe 28J.17 du projet de budget-programme, le Secrétaire général déclare que cette réduction a été proposée en attendant les résultats d'une étude sur la manière dont le programme peut répondre au mieux aux besoins de l'Organisation. L'étude porte notamment sur "la composition des effectifs des cours de langue et les avantages que ces cours apportent à l'Organisation des Nations Unies ... /et/ également un certain nombre de questions touchant la gestion du programme, y compris le statut contractuel des enseignants".

28.112 S'agissant du crédit de 282 900 dollars demandé au titre des frais de voyage du personnel, le Comité consultatif fait observer qu'il devrait être possible de combiner certains des voyages mentionnés à l'alinéa a) du paragraphe 28J.25 et au paragraphe 28J.11. Une organisation judicieuse des déplacements devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 27 900 dollars le crédit demandé au titre des frais de voyage du personnel pour ce programme, le ramenant ainsi de 282 900 dollars à 255 000 dollars.

28.113 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au crédit de 1 190 700 dollars demandé par le Secrétaire général pour les activités de formation du personnel à Genève, qui représente une réduction des ressources de 70 300 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 28J.14). Cette réduction des ressources est imputable à la suppression du programme de formation d'interprètes (par. 28J.33).

28.114 Lorsque l'étude sur l'efficacité du programme de cours de langues au Siège sera achevée (voir par. 28.111 ci-dessus), il conviendrait d'examiner si elle peut être appliquée au programme de Genève.

28.115 Le Secrétaire général estime le montant des ressources nécessaires pour les activités de formation du personnel dans les commissions régionales à 795 500 dollars, dont 557 000 dollars pour la Commission économique pour l'Afrique, 112 500 dollars pour la Commission économique pour l'Amérique latine, 96 600 dollars pour la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et 29 400 dollars pour la Commission économique pour l'Asie occidentale (tableaux 28J.16 à 28J.21 et par. 28J.39 à 28J.42 du projet de budget-programme). Le crédit de 557 000 dollars demandé pour la CEA comprend 461 300 dollars destinés à poursuivre le programme de formation de traducteurs de la Commission "en attendant que soit présenté à l'Assemblée, lors de sa trente-sixième session, le rapport d'évaluation

---

88/ Ibid.

du programme qu'elle a demandé dans la partie IV de sa résolution 35/217 du 17 décembre 1980" (par. 28J.40). Le crédit demandé pour la CESAP accuse un accroissement des ressources de 16 500 dollars aux taux révisés de 1981 pour la raison énoncée au paragraphe 28J.42. Le Comité consultatif recommande d'accepter la demande de crédit présentée par le Secrétaire général pour les activités de formation du personnel dans les commissions régionales.

28.116 Aux paragraphes 28.110 et 28.112, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 47 700 dollars. Le Comité recommande par conséquent que le crédit demandé au chapitre 28J soit ramené de 7 060 400 dollars à 7 012 700 dollars.

K. Dépenses diverses

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	3 773 000
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	3 773 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	6 676 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	3 137 000
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	2 381 200

28.117 Le crédit de 3 773 000 dollars qui est demandé au chapitre 28K doit permettre de couvrir le coût des cotisations de l'Organisation au plan d'assurance maladie après la cessation de service, des indemnités à verser aux fonctionnaires ou à leurs ayants-droit en cas de maladie, d'accident ou de décès, et des primes d'assurance générales, ainsi que frais bancaires. Le crédit demandé accuse une diminution de 2 903 600 dollars, soit 43,4 p. 100, par rapport au crédit ouvert pour 1980-1981.

28.118 La diminution est due au fait que le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 comprenait une subvention de 3 515 000 dollars pour l'Eccle internationale des Nations Unies. Si l'on déduit cette somme du montant révisé du crédit, le crédit demandé pour 1982-1983 accuse une augmentation de 488 800 dollars. Le tableau 28K.3 du projet de budget-programme indique que cette augmentation est due uniquement à l'inflation. Le Comité consultatif recommande l'ouverture du crédit demandé (3 773 000 dollars) pour les dépenses diverses.

## L. Activités administratives financées en commun

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	10 353 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	10 309 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 784 800
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 353 900
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	7 013 300

28.119 Au chapitre 28L, le Secrétaire général demande la totalité des crédits prévus pour la Commission de la fonction publique internationale et pour le Corps commun d'inspection ainsi que le crédit correspondant à la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives 89/. Conformément aux décisions de l'Assemblée générale, la part des dépenses de la CFPI et du CCI qui sera remboursée par les institutions spécialisées et les autres organisations participantes est inscrite au chapitre 2 des recettes (Recettes générales).

28.120 Le crédit de 10 353 900 dollars qui est demandé au chapitre 28L accuse une augmentation de 1 569 100 dollars, soit 17,8 p. 100 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le taux de croissance réelle est estimé à 0,2 p. 100.

### 1. Commission de la fonction publique internationale

28.121 Le Comité consultatif prend note du paragraphe 28L.2 du projet de budget-programme, qui déclare :

"Lorsque les présentes révisions ont été établies la Commission n'avait pas encore formulé ses propositions pour l'exercice biennal 1982-1983. En conséquence, on a prévu au projet de budget, à titre provisoire, un montant de 5 398 000 dollars, afin de continuer à disposer de crédits équivalents aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 1980-1981. Le Secrétaire général présentera des montants estimatifs révisés à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session."

---

89/ Les crédits demandés pour la participation de l'ONU aux dépenses du Centre international de calcul (Genève) sont présentés dans la partie G du chapitre 28. On trouvera également dans le même chapitre les crédits demandés, à titre provisoire, pour la participation de l'ONU aux dépenses du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 28.80 il se peut que le Secrétaire général présente des montants estimatifs révisés pour le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information compte tenu de la dernière décision du CAC concernant l'avenir du Bureau.

## 2. Corps commun d'inspection

28.122 Le crédit de 4 605 300 dollars demandé pour le CCI dépasse de 330 200 dollars le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Ce crédit ne prévoit aucun accroissement global des ressources; toutefois, comme il ressort du tableau 28L.6 du projet de budget-programme, il est prévu plusieurs accroissements, qui seront compensés par des diminutions équivalentes pour d'autres objets de dépense.

28.123 Les accroissements de ressources concernant les postes permanents, les consultants et les dépenses communes de personnel (33 200 dollars, 10 500 dollars et 9 000 dollars respectivement aux taux révisés de 1981). Les principales réductions concernent les frais de voyage des inspecteurs (29 000 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (22 700 dollars).

28.124 L'augmentation de ressources au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel (qui se chiffre au total à 42 200 dollars aux taux révisés de 1981) s'explique par le reclassement proposé à P-5 d'un poste P-4 et à P-3 d'un poste P-2 du secrétariat du CCI. Le Comité consultatif rappelle qu'une demande analogue avait été présentée dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 90/. Il n'avait pas appuyé cette demande à l'époque 91/ et aucun renseignement supplémentaire ne lui a été communiqué qui lui permette de le faire maintenant. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de ne pas approuver les reclassements proposés et de réduire en conséquence le crédit demandé de 44 000 dollars aux taux révisés de 1982-1983 (soit 42 200 dollars aux taux révisés de 1981).

## 3. Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives

28.125 Les dépenses du secrétariat du CCQA sont réparties chaque année entre les organisations participantes au prorata de l'effectif total de leur personnel en poste au mois de décembre de l'année précédente. Le crédit de 350 600 dollars qui dépasse de 45 500 dollars le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981, représente la part des dépenses du secrétariat du CCQA qui est à la charge de l'ONU (soit 39 p. 100 environ). Le crédit demandé pour 1982-1983 prévoit une augmentation de ressources de 23 000 dollars (aux taux révisés de 1981), qui est entièrement imputable à un accroissement de 2 p. 100 de la part des dépenses du secrétariat du CCQA à la charge de l'ONU. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses pour le secrétariat du CCQA (901 300 dollars au total pour 1982-1983) accusent une réduction de 2 300 dollars (aux taux révisés de 1981).

---

90/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et rectificatif et Add.1), par. 28L.31.

91/ Ibid., Supplément No 7 (A/34/7), par. 28.127.

M. Services administratifs (Vienne)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	41 189 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	40 071 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 ..	34 932 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .	16 074 400
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	5 558 600

28.126 Le crédit de 41 189 300 dollars demandé pour les Services administratifs (Vienne) représente une augmentation de 6 256 600 dollars, soit de 17,9 p. 100, par rapport au crédit ouvert pour 1980-1981 (34 932 700 dollars). Comme l'indique le tableau 28M.3 du projet de budget-programme, ce montant est destiné à couvrir le coût des services fournis par l'Organisation des Nations Unies (Office des Nations Unies à Vienne et Service de la sécurité et de la sûreté - 5 162 000 dollars) et celui des services fournis par l'ONUDI (Finances et personnel, Service des bâtiments, autres services généraux et services communs - 36 027 300 dollars). Il comprend également une somme destinée à couvrir le coût des services informatiques, des services de logement et des services médicaux qui seront fournis par l'AIEA (263 100 dollars - tableau 28M.4). Le Comité consultatif note que ces dispositions sont conformes au mémorandum d'accord signé par le Secrétaire général, le Directeur général de l'AIEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI en 1977, en vertu duquel :

"Les services communs ont été répartis entre les trois organisations, qui partagent les frais correspondants. En vertu de cet arrangement, l'AIEA est chargée de l'exploitation et de la gestion : a) des services informatiques, b) des services de bibliothèque, c) des travaux d'impression et de reproduction, d) de l'économat et e) du service médical. De son côté, l'ONUDI doit s'occuper : a) de la gestion et de l'exploitation des bâtiments, b) de la restauration et des services annexes et c) des cours de langue. L'ONU assure directement le fonctionnement du Service de la sécurité et de la sûreté." (A/C.5/35/81, par. 8).

28.127 Dans la note de bas de page a/du tableau 28M.1, le Secrétaire général indique que :

"On prévoit des remboursements d'un montant total de 15 076 600 dollars au titre des services communs, des cours de langue, du service des bâtiments et du service de la sécurité et de la sûreté qui sont assurés par l'Organisation des Nations Unies mais dont le coût est réparti entre les organisations qui utilisent lesdits services. Le montant total susmentionné se décompose comme suit : 2 416 600 dollars remboursés par l'UNRWA, 12 336 400 dollars remboursés par l'AIEA et 323 600 dollars remboursés par d'autres organisations. Les recettes correspondantes sont inscrites au chapitre 2 des recettes."

A cet égard, le Comité consultatif a été informé que les coûts des services assurés par l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI au Centre international de Vienne se répartissent comme suit :

CENTRE INTERNATIONAL DE VIENNE

Répartition des coûts des services fournis par l'ONU et l'ONUDI au  
Centre international de Vienne

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1

2

Prévisions des dépenses  
pour 1982-1983

	Répartition des coûts entre les usagers			
	ONU	AIEA	UNRWA	Autres organisation
<u>Coût des services communs</u>				
Location et entretien des locaux	7 989,8	3 630,8	384,5	53,4
Services de nettoyage	2 809,0	665,7	185,4	19,7
Eclairage, chauffage, énergie et eau	9 684,2	3 287,6	539,9	206,9
Location et entretien du matériel	1 897,3	53,1	252,4	3,8
Communications	3 864,7	106,5	397,9	17,1
Services divers	216,9	81,2	8,7	0,4
Fournitures et accessoires	1 505,5	186,3	172,0	4,0
Mobilier et matériel	833,2	123,0	13,4	0,5
Total partiel	28 800,6	8 134,2	1 954,2	305,8
<u>Service des bâtiments</u>	4 557,7	2 101,0	227,9	9,1
<u>Service de la sécurité et de la sûreté</u>	4 360,8	2 010,3	218,1	8,7
<u>Cours de langues</u>	137,4	90,8	16,4	-
Total partiel	9 055,2	4 202,2	462,4	17,8
TOTAL GENERAL	37 856,5	12 336,4	2 416,6	323,6
Recettes prévues au chapitre 2 des recettes :		12 336,4	2 416,6	323,6

28.128 Pour 1982-1983, le Secrétaire général propose pour les services administratifs (Vienne) un tableau d'effectifs de 240 postes au total, se décomposant comme suit : 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un D-2, deux P-5, quatre P-4, cinq P-3, deux P-2/1), 57 postes d'agent des services généraux (dont deux postes d'agent de lère classe), et 169 postes de travailleur manuel. Cela représente 20 postes de plus (un P-2, cinq postes d'agent des services généraux et 14 postes de travailleur manuel) que le nombre qui avait été approuvé pour 1980-1981 (tableau 28M.5). Pour 16 de ces postes, il s'agit de la transformation en postes permanents de postes antérieurement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire. Les quatre postes restants (un P-2 et trois postes d'agent des services généraux) sont des postes nouveaux. En réponse à ses questions, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que deux postes d'administrateur sont actuellement vacants et que l'on s'occupe de les pourvoir. L'un de ces postes est un poste P-5 de l'Office des Nations Unies à Vienne dont l'Assemblée générale a approuvé la création à sa trente-cinquième session 92/ et l'autre est un poste P-2/1 du Service des bâtiments.

#### Office des Nations Unies à Vienne

28.129 Au paragraphe 28M.1 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique que :

"les attributions de l'Office des Nations Unies à Vienne sont exposées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/175 et ont été décrites de façon plus détaillée dans les paragraphes 11, 12, 27 et 28 du rapport du Secrétaire général sur les locaux du Centre international de Vienne (A/C.5/35/81)."

Le Comité consultatif note que l'Office, qui a été créé avec effet du 1er janvier 1980 pour remplacer le Bureau de coordination, assure entre autres :

"la liaison avec les autorités du pays hôte et même avec elle les consultations nécessaires au sujet des arrangements administratifs locaux et de toutes les questions relatives à la présence de l'ONU à Vienne, à l'exclusion, dans chaque cas, des questions touchant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). L'Office est également responsable du fonctionnement du Service de la sécurité et de la sûreté, service commun du Centre international de Vienne qui a été confié à l'Organisation des Nations Unies." (A/C.5/35/81 et Corr.1, par. 11).

28.130 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 801 200 dollars demandé par le Secrétaire général pour l'Office des Nations Unies à Vienne et qui figure dans le tableau 28M.6 ainsi que dans les paragraphes 28M.2 et 28M.3 du projet de budget-programme. Le Comité note que la forte réévaluation de la base de ressources de 1980-1981 (aux taux révisés de 1981) pour les postes permanents et les dépenses communes de personnel (394 500 dollars) et qui est compensée par la suppression des ressources au titre du personnel temporaire affecté à des tâches

---

92/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), documents A/35/7/Add.28, par. 17; A/C.5/35/81 et Corr.1, par. 29 a); et A/C.5/35/SR.58.



générales (219 400 dollars aux taux révisés de 1981) est imputable à la transformation de postes antérieurement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire en postes permanents, comme l'Assemblée générale l'a autorisé à sa trente-cinquième session 91/. Pour 1982-1983, le Secrétaire général ne propose aucun changement dans le tableau d'effectifs de l'Office /un D-2, un P-5, un P-4, un P-3 et trois postes d'agent des services généraux, dont un de 1ère classe (tableau 28M.7)/.

#### Service de la sécurité et de la sûreté

28.131 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 4 360 800 dollars demandé pour le Service (tableaux 28M.8 et 28M.9 et par. 28M.5 à 28M.7 du projet de budget-programme). Le Comité note qu'aucun changement n'a été proposé pour 1982-1983 en ce qui concerne les effectifs de ce service, qui comprennent un poste P-4, un poste P-3, sept postes d'agent des services généraux et 87 postes de travailleur manuel (les postes d'agent de sécurité à Vienne étant classés dans la catégorie des travailleurs manuels).

#### Finances et personnel

28.132 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au crédit de 1 148 700 dollars demandé pour ce service, qui est assuré par l'ONUDI (tableau 28M.10 et par. 28M.9 à 28M.13 du projet de budget-programme). Le tableau d'effectifs proposé pour 1982-1983 demeure le même qu'en 1980-1981, à savoir deux postes P-3 et 10 postes d'agent des services généraux (tableau 28M.11). Le Comité note que le crédit de 137 400 dollars demandé pour 1982-1983 pour les cours de langue destinés au personnel (125 300 dollars aux taux révisés de 1981 - voir par. 28M.12 du projet de budget-programme) ne couvre que le coût des fournitures et des accessoires et les dépenses d'administration. Les dépenses de personnel, qui actuellement ne font pas l'objet d'un partage des coûts, sont indiquées au chapitre 17 relatif à l'ONUDI (voir ci-dessus par. 17.22). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité qu'il était prévu que l'AIEA participerait, durant le deuxième semestre de 1981, au programme de cours de langue et assumerait une partie du coût des fournitures et des accessoires.

#### Service des bâtiments

28.133 Pour 1980-1981, ce service compte un effectif approuvé de 78 postes, dont quatre postes d'administrateur (un P-5, un P-4, un P-3, un P-2/1), 20 postes d'agent des services généraux et 54 postes de travailleur manuel (tableau 28M.13). Au paragraphe 28M.15 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande la transformation en postes permanents de deux postes d'agent des services généraux (électriciens) et de 14 postes de travailleur manuel; ces 16 postes sont actuellement financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que la demande faite au paragraphe 28M.15 du projet de budget-programme concerne en fait la totalité des postes temporaires que compte actuellement le Service. Comme le volume des travaux d'entretien a tendance à varier d'année en année, et que les organisations n'ont qu'une expérience limitée en matière d'occupation du Centre international de Vienne, le Comité juge souhaitable de ne pas accroître l'effectif du personnel permanent à ce stade et de continuer à faire appel à du personnel temporaire au fur et à mesure des besoins. C'est pourquoi, le Comité n'appuie pas la demande de transformation en postes permanents et recommande que les deux postes d'agent des services généraux

et les 14 postes de travailleur manuel en question continuent d'être financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire. Cette recommandation n'a pas d'incidences sur le montant global du crédit demandé (4 557 700 dollars - voir tableau 28M.12).

28.134 Comme l'indique le tableau 28M.12, le crédit demandé pour le Service des bâtiments comprend un montant de 133 000 dollars (121 200 dollars aux taux révisés de 1981 - voir par. 28M.16) au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales devant être recruté pendant les périodes de pointe et pour remplacer les fonctionnaires qui sont en congé de maladie de longue durée, et un montant de 193 600 dollars (176 500 aux taux révisés de 1981 - voir par. 28M.18) pour les heures supplémentaires. Le Comité consultatif est convaincu qu'une bonne gestion et une programmation rationnelle devraient permettre de réaliser des économies dans ces deux domaines. Il recommande donc que les ressources prévues pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales soient diminuées de 33 000 dollars et celles demandées au titre des heures supplémentaires, de 53 600 dollars. Le crédit demandé pour le Service des bâtiments (4 557 700 dollars) serait ainsi ramené à 4 471 100 dollars, ce qui représente une réduction totale de 86 600 dollars.

#### Autres services généraux

28.135 Le crédit demandé à ce titre (1 520 300 dollars) doit permettre de couvrir le coût des services généraux autres que le service des bâtiments qui sont fournis par les Services généraux de l'ONUDI aux unités administratives de l'ONU à Vienne. Il servira à financer la création de quatre nouveaux postes (un poste P-2 et trois postes d'agent des services généraux) "vu l'augmentation globale du volume de travail des Services généraux de l'ONUDI, notamment du Groupe de contrôle des stocks, du Groupe des voyages et des transports et du Groupe des communications, des archives et des dossiers" (par. 28M.20). Le Comité note qu'il existe déjà 27 postes au total (un P-4, 12 postes d'agent des services généraux, dont un poste d'agent de 1ère classe, et 14 postes de travailleur manuel) pour les activités rentrant dans le cadre des services généraux. C'est pourquoi le Comité recommande de n'approuver que trois seulement (un poste P-2 et deux postes d'agent des services généraux) des quatre postes demandés, ce qui entraînerait une réduction de 31 700 dollars du crédit demandé à ce titre.

#### Services communs

28.136 Le crédit demandé à ce titre s'élève à 28 800 600 dollars. Vu le montant considérable en jeu, le Comité consultatif a demandé des renseignements supplémentaires. Les représentants du Secrétaire général lui ont communiqué la ventilation ci-après du crédit demandé pour les services communs :

Ventilation par objet de dépense des ressources prévues pour  
les services communs

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

		Crédit demandé (aux prix de 1982-1983)
A. <u>Location et entretien des locaux</u>		
Petits travaux d'aménagement	499,8	
Fournitures nécessaires pour l'entretien des locaux	787,3	
Contrats d'exploitation et d'entretien	3 438,4	
Services divers d'entretien	1 375,5	
Utilisation et entretien des ascenseurs	<u>1 888,8</u>	7 989,8
B. <u>Services de nettoyage</u>		2 809,0
C. <u>Eclairage, chauffage, énergie et eau</u>		
Electricité	3 317,8	
Echangeur de chaleur	5 723,4	
Eau	289,6	
Divers	<u>353,4</u>	9 684,2
D. <u>Location et entretien du matériel</u>		
Location et entretien de machines de bureau	392,2	
Entretien et exploitation du matériel de transport	33,8	
Location et entretien du matériel de reproduction	1 281,6 a/	
Location et entretien de matériel divers	120,8	
Essence	<u>68,9</u>	1 897,3
E. <u>Communications</u>		
Télégrammes et télex	1 226,3	
Téléphone	1 065,5	
Services postaux	704,9	
Valise diplomatique	<u>868,0</u>	3 864,7
F. <u>Services divers</u>		
Transport de marchandises et dépenses connexes	105,9	
Assurance	57,0	
Frais bancaires	26,5	
Services divers	<u>27,5</u>	216,9

G. Fournitures et accessoires

Fournitures de bureau	656,1	
Papier pour la reproduction des documents dans les ateliers du Secrétariat	12,2	
Stencils, supports pour duplicateurs	4,0	
Fournitures diverses pour la reproduction des documents dans les ateliers du secrétariat	50,9	
Papier et fournitures de photocopie	308,1	b/
Fournitures pour le traitement des données	51,3	
Formules pour le traitement des données	18,3	
Fournitures pour enregistrements sonores	34,8	
Fournitures pour le service de télex	33,7	
Uniformes	146,9	
Fournitures diverses	189,2	1 505,5

H. Mobilier et matériel

Mobilier et équipements	229,2	c/
Machines de bureau	157,9	
Matériel de reproduction dans les ateliers du Secrétariat	98,5	
Matériel d'interprétation	28,9	
Véhicules	21,2	d/
Matériel de téléimpression	19,8	
Magnétophones	9,7	
Matériel photographique	1,2	
Matériel d'entretien des bâtiments	85,2	
Matériel de sécurité et de sûreté	10,1	
Matériel divers	171,5	833,2
Total		28 800,6

a/ Y compris un montant de 494 400 dollars pour la reproduction dans les ateliers du Secrétariat des comptes rendus des débats et autres documents de ce type.

b/ Y compris un montant de 173 000 dollars pour la reproduction dans les ateliers du secrétariat des comptes rendus des débats et autres documents de ce type.

c/ Y compris les sommes nécessaires pour remplacer le matériel suivant :

<u>Article</u>	<u>Nombre d'articles achetés avant 1973</u>	<u>Nombre d'articles dont le remplacement est proposé en 1982-1983</u>
Bureaux	587	58
Sièges de dactylographes	682	68
Bureaux de dactylographes	218	21
Armoires métalliques	826	82
Tables de travail	715	71
Tables téléphones	1 060	106
Classeurs	688	68
Sièges pivotants	508	50
Sièges supplémentaires	2 815	28

(Suite de la note c/)

Y compris également les sommes nécessaires pour acheter 50 armoires métalliques à étagères, 40 rayonnages métalliques et 20 tableaux de planning.

d/ Ces sommes sont destinées à remplacer le matériel suivant :

Une camionnette achetée en 1970 (kilomètres parcourus : 108 000).

Un minibus, acheté en 1974 (kilomètres parcourus : 83 000).

28.137 En ce qui concerne les crédits demandés pour l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, le Comité consultatif a été informé que les consultants engagés en 1980-1981 (voir par. 28M.17 du projet de budget-programme) ont fait des recommandations dont l'application devrait permettre de réduire de 7 p. 100 la consommation d'électricité.

28.138 Le Comité consultatif estime qu'une saine gestion et un contrôle rigoureux devraient permettre de réaliser des économies dans des domaines tels que les communications téléphoniques (en particulier en ce qui concerne les appels téléphoniques interurbains et internationaux), les télégrammes et le télex, et les fournitures et le matériel. Par ailleurs, le Comité recommande que le programme proposé de remplacement du mobilier, du matériel et des véhicules soit réexaminé dans un esprit d'économie. En conséquence, le Comité consultatif recommande que le crédit global demandé pour les services communs (28 800 600 dollars) soit ramené à 27 800 600 dollars, ce qui représenterait une réduction d'un million de dollars.

#### Récapitulation

28.139 Dans les paragraphes 28.134, 28.135 et 28.138 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 1 118 300 dollars. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale approuve l'ouverture d'un crédit de 40 071 000 dollars au chapitre 28M /Services administratifs (Vienne)/. Par suite des réductions recommandées ci-dessus, les prévisions de recettes au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) devront également être réduites de 701 300 dollars.

28.140 Comme il est indiqué plus haut au tableau du paragraphe 28.3, le Secrétaire général demande un nombre total de 2 088 postes pour 1982-1983 contre 2 042 postes approuvés pour 1980-1981. L'augmentation de 46 postes demandée se répartit comme suit :

	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>	<u>Services généraux et autres catégories</u>	<u>Total</u>
Nouveaux postes	2	7	9
Transformations de postes temporaires en postes permanents	5	39	44
Postes supprimés ou transférés à d'autres chapitres	(3)	(4)	(7)
Total	4	42	46

Sur les neuf nouveaux postes demandés, le Comité consultatif a recommandé d'en approuver huit (les 2 postes d'administrateur et 6 des 7 postes d'agent des services généraux). Sur les 44 transformations de postes temporaires en postes permanents, le Comité a demandé d'en approuver 23 (2 des 5 postes d'administrateur et 21 des postes d'agent des services généraux et de travailleur manuel).

28.141 Les réductions que le Comité consultatif recommande d'apporter au crédit prévu au chapitre 28 sont récapitulées ci-après :

	<u>Dollars</u>
A. Cabinet du Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion .....	2 000
B. Bureau des services financiers .....	33 100
C. Bureau des services du personnel .....	41 300
D. Bureau des services généraux .....	1 331 400
E. Service de gestion administrative .....	12 900
F. Division de vérification intérieure des comptes .....	-
G. Division du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques .....	19 800
H. Division de l'administration (Genève) .....	-
I. Division des services généraux (Genève) .....	284 100
J. Formation du personnel .....	47 700
K. Dépenses diverses .....	-
L. Activités administratives financées en commun .....	44 000
M. Services administratifs (Vienne) .....	<u>1 118 300</u>
Total .....	2 934 600

En conséquence, le Comité recommande d'approuver un crédit de 280 958 300 dollars pour le chapitre 28.

Réduction recommandée

Chapitre 28. Administration, gestion et services généraux 2 934 600 dollars

Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	237 884 500
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	233 965 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	202 642 500
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	190 416 800
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	170 184 800

29.1 Le crédit de 237 884 500 dollars que le Secrétaire général demande pour les services de conférence et les bibliothèques accuse une augmentation de 35 242 000 dollars, soit de 17,3 p. 100 par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé représente une diminution nette de ressources de 127 100 dollars (aux taux révisés de 1981). Le Secrétaire général estime le taux de croissance réelle à moins de 0,1 p. 100. Les fonds extra-budgétaires qui seront disponibles pour les activités de fond sont estimés à 1 495 100 dollars (tableau 29.1 du projet de budget-programme).

29.2 Les crédits demandés au chapitre 29 sont répartis entre six parties du chapitre : A. Département des conférences (New York) (125 754 700 dollars); B. Services de conférence (Genève) (91 929 700 dollars); C. Services de conférence (Vienne) (3 549 800 dollars); D. Bibliothèque (New York) (11 111 300 dollars); E. Bibliothèque (Genève) (4 900 100 dollars) et F. Bibliothèque (Vienne) (638 900 dollars).

29.3 Le crédit demandé au chapitre 29 ne correspond pas à la totalité des dépenses prévues pour les services de conférence au cours de l'exercice biennal 1982-1983. Des crédits sont également demandés pour du personnel linguistique et/ou du personnel temporaire pour les réunions aux chapitres 11 (CESAP), 12 (CEPAL), 13 (CEA), 14 (CEAO), 17 (ONUDI) et 18 (PNUE). En outre, le Secrétaire général précise dans les paragraphes 29.2, 29.52, 29.53 et 29.86 du projet du budget-programme qu'il a calculé les crédits demandés pour les services de conférence à New York, à Genève et à Vienne, sur la base d'un volume de travail provisoire, en attendant la mise au point d'un calendrier des conférences plus complet pour 1982 et 1983, et qu'il présentera des montants estimatifs révisés vers la fin des trente-sixième et trente-septième sessions de l'Assemblée générale dans les états récapitulatifs du coût des services de conférence en 1982 et 1983.

29.4 Le Comité consultatif note en outre que le Secrétaire général traite les crédits demandés pour les services de conférence à fournir dans les trois villes susmentionnées comme des entités distinctes. A ce propos, le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1980-1981 93/, il avait fait observer que

...

"Bien que les mêmes types de services de conférence soient fournis à New York et à Genève, il existe toujours des différences de nomenclatures et

---

93/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 29.5.

de structure, qui ne facilitent certes pas la comparaison des activités ni l'évaluation des besoins correspondants."

Bien que les recommandations visant à harmoniser la présentation des prévisions de dépenses relatives aux activités de l'Organisation en matière de service des conférences aient été formulées à l'origine dans le premier rapport du Comité sur le projet de budget-programme pour 1976-1977 94/ et répétées dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1978-1979 95/, aucune mesure ne semble avoir été prise en vue de les appliquer pleinement. Le Comité n'est pas satisfait de cet état de choses et prie le Secrétaire général de présenter, dans le contexte de l'exercice biennal 1984-1985, un rapport sur les problèmes qu'il a rencontrés dans l'application des recommandations du Comité.

29.5 Le Secrétaire général estime le nombre des postes permanents nécessaires à un total de 2 329, dont 1 044 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste de secrétaire général adjoint, 6 poste D-2, 19 postes D-1, 154 postes P-5, 380 postes P-4, 358 postes P-3 et 126 postes P-2/1), 1 259 postes d'agent des services généraux (dont 152 postes d'agent de lère classe) et 26 postes de travailleur manuel (tableau 29.4). Par rapport à l'exercice biennal 1980-1981, on constate une diminution nette de 38 postes. Les transformations proposées par le Secrétaire général peuvent se récapituler comme suit :

	<u>Catégorie des administrateurs</u>	<u>Catégorie des services généraux</u>	<u>Catégorie des travailleurs manuels</u>	<u>Total</u>
Postes nouveaux	2	-	3	5
Postes temporaires transformés en postes permanents	-	9	-	9
Postes transférés au chapitre 29	-	3	1	4
Hors du chapitre 29	(1)	(2)	-	(3)
Postes supprimés	<u>(47)</u>	<u>(6)</u>	<u>-</u>	<u>(53)</u>
Augmentation (diminution) nette	(46)	4	4	(38)

29.6 Comme il est dit au paragraphe 29.3 du projet de budget-programme, les prévisions tiennent compte de propositions tendant à appliquer la décision de l'Assemblée générale, exprimée par sa résolution 35/225 du 17 décembre 1980 relative au classement des emplois et à l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques à New York et à Genève 96/. La majorité des reclassements proposés par le Secrétaire général au chapitre 29 est donc imputable à la résolution 35/225. Des renseignements relatifs aux reclassements proposés figurent dans le projet de budget-programme, dans les tableaux qui font suite aux paragraphes 29.11, 29.18, 29.25 et 29.30 pour New York et aux paragraphes 29.68, 29.71 et 29.76 pour Genève.

94/ Ibid., trentième session, Supplément No 8 (A/10008), par. 23.3.

95/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 23.2 et 23.3.

96/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 7 (A/35/7 et Add.1 à 32), document A/35/7/Add.27; et A/C.5/35/75.



Etant donné que les tableaux susmentionnés comportent des postes non linguistiques, le Comité consultatif a demandé aux représentants du Secrétaire général des renseignements concernant la nouvelle structure des services linguistiques. Les détails suivants lui ont été communiqués :

Classement des postes linguistiques<sup>a/</sup> proposé pour 1983

	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2</u>	Total
<u>New York</u>					
Traducteurs	60	146	103	34	343 <sup>b/</sup>
Documentation et terminologie <u>c/</u>	1	2	5	2	10
Interprètes	27	60	26	6	119
Sténographes-rédacteurs de séance	5	4	28	-	37
Rédaction et documents officiels	1	9	19	4	33
Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves	1	4	8	11	24
Total partiel	95	225	189	57	566
<u>Genève</u>					
Traducteurs	28	69	60	7	164
Terminologie	1	2	3	-	6
Rédaction	1	4	10	-	15
Interprètes	20	50	20	6	96
Préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves	-	1	7	6	14
Total partiel	50	126	100	19	295
TOTAL	145	351	289	76	861

a/ Non compris les postes non linguistiques dans les services linguistiques.

b/ Le total indiqué dans le document A/C.5/35/75 (345 postes) comprenait deux postes P-2 qui ont été transférés à la Section de documentation et de terminologie.

c/ La structure de la Section de documentation et de terminologie (New York) n'a pas fait l'objet d'un examen en 1980 dans le cadre de l'organisation des carrières des fonctionnaires des services linguistiques.

29.7 Outre les reclassements qu'il demande en application de la résolution 35/225 de l'Assemblée générale relative au classement des emplois et à l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques, le Secrétaire général demande le reclassement de 12 postes (6 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux).

29.8 En réponse aux questions que le Comité consultatif a posées, les représentants du Secrétaire général l'ont informé que la proportion des postes d'administrateur vacants dans les services de conférence était sensiblement plus élevée que le taux de 5 p. 100 que le Secrétaire général applique pour calculer l'abattement pour mouvements de personnel (à New York, la proportion des postes vacants était en moyenne de 19 p. 100 pendant les quinze premiers mois de l'exercice biennal 1980-1981; à Genève, elle était de 13,5 p. 100 à la fin de février 1981). Le Comité a été informé à cet égard que les économies réalisées sur les postes vacants étaient utilisées pour compenser en partie les dépassements de crédits dus au recrutement de personnel temporaire pour les réunions.

29.9 Le tableau ci-après indique la ventilation, par objet de dépense, des crédits demandés pour les services de conférence pour l'exercice biennal 1982-1983 :

Crédits demandés pour les services de conférence pour 1982-1983

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>New York</u>	<u>Genève</u>	<u>Vienne</u>	<u>Total</u>
Postes permanents	76 770,5	58 375,8	-	135 146,3
Personnel temporaire pour les réunions	12 835,4	14 589,0	3 257,3	30 681,7
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	567,6	134,5	-	702,1
Consultants	57,3	-	-	57,3
Heures supplémentaires	2 100,6	543,3	-	2 643,9
Postes temporaires	68,5	-	132,5	201,0
Dépenses communes de personnel	24 565,9	15 130,9	41,2	39 738,0
Indemnités de représentation	12,8	1,2	-	14,0
Frais de voyage du personnel	101,4	18,4	-	119,8
Travaux contractuels de traduction	1 121,7	346,2	-	1 467,9
Imprimerie et reliure	75,5	-	-	75,5
Location et entretien du matériel	1 489,6	426,1	-	1 915,7
Communications	41,5	-	-	41,5
Dépenses de représentation (D-1 et au-dessous)	1,6	0,7	-	2,3
Fournitures et accessoires	5 348,6	2 117,1	-	7 465,7
Mobilier et matériel	596,2	246,5	-	842,7
Participation aux dépenses financées conjointement	-	-	118,8	118,8
<b>Total</b>	<b>125 754,7</b>	<b>91 929,7</b>	<b>3 549,8</b>	<b>221 234,2 <u>a/</u></b>

a/ Le solde de 16 650 300 dollars au chapitre 29 correspond aux services de bibliothèque à New York (11 111 300 dollars), Genève (4 900 100 dollars) et Vienne (638 900 dollars).

29.10 Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, les crédits demandés pour recruter du personnel temporaire pour les réunions s'élèvent au total à 30 681 700 dollars. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que la nécessité de recruter davantage de personnel temporaire dans les services chargés de traduire, dactylographier, reproduire, etc., la documentation était directement imputable à quatre facteurs principaux :

a) Le fait que la plupart des départements ne respectent pas les délais fixés aux fins de la soumission des documents pour traduction, dactylographie, reproduction etc.;

b) La sous-estimation du volume de la documentation nécessaire pour certains organes de l'ONU;

c) L'absence de contrôles sur le volume de la documentation qui n'émane pas des départements, comme les comptes rendus in extenso et analytiques, les suppléments aux documents officiels et les communications des gouvernements;

d) La structure actuelle du plan des conférences, qui est conçu de telle façon que les sessions de divers organes qui ont besoin de beaucoup de documents se réunissent pendant une même période.

Selon les représentants du Secrétaire général, du fait de ces problèmes, le personnel du Département des services de conférence est périodiquement surchargé de travail. Cette surcharge oblige le Département à recruter beaucoup de personnel temporaire.

A. Département des services de conférence (New York)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	125 754 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	121 889 000
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	102 163 900
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	96 607 400
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	79 989 300

29.11 Le crédit de 125 754 700 dollars qui est demandé pour le Département des services de conférence (New York) accuse une augmentation de 23 590 800 dollars, soit de 23 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé représente une diminution de ressources (accroissement négatif) d'un montant net de 130 900 dollars (aux taux révisés de 1981) le Secrétaire général estime le taux de croissance réelle à moins 0.1 p. 100 (tableau 29.6 du projet de budget-programme). Le facteur qui contribue le plus à cette diminution de ressources est la réduction du nombre des postes de la catégorie des administrateurs à la Division de traduction, où 31 de ces postes ont été supprimés en conséquence de l'application de la résolution 35/225 de l'Assemblée générale relative au classement des emplois et à l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques (tableaux 29.8, 29.15 et 29.16). Le Comité consultatif note d'après le tableau 29.7 que le montant réévalué de la base ressources de 1980-1981 a été calculé compte tenu du fait qu'il est proposé d'inscrire désormais au chapitre 29.C un montant de 1 million de dollars prévu auparavant au chapitre 29.A, afin de fournir le montant de base nécessaire pour les services de conférence à Vienne (voir également par. 29.39).

29.12 Dans le tableau 29.11 du projet de budget-programme, le Secrétaire général présente un état récapitulatif des crédits demandés pour les travaux d'imprimerie et de reliure à New York qui sont confiés à des imprimeries commerciales, le compte en question est géré globalement par le Comité des publications, mais les crédits sont répartis entre plusieurs chapitres du budget. Le Comité consultatif relève au paragraphe 29.4 que le crédit de 5 259 300 dollars (aux taux révisés de 1981) qui est demandé à ce titre représente une diminution de ressources de 741 200 dollars (aux taux révisés de 1981) qui a été calculée compte tenu des innovations techniques adoptées à la Division des publications (Département des services de conférence) ainsi que de l'augmentation de sa capacité de production à la suite de l'installation des ateliers dans de nouveaux locaux .

29.13 L'effectif permanent qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Département des services de conférence comprend 1 371 postes, dont 643 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste de secrétaire général adjoint, 4 postes D-2, 12 postes D-1, 99 postes P-5, 240 postes P-4, 211 postes P-3, 76 postes P-2/1), 702 postes d'agent des services généraux (dont 127 postes d'agent de première classe) et 26 postes de travailleur manuel (tableau 29.10). Par rapport aux chiffres de 1980-1981 on constate une diminution nette de 28 postes, comme il ressort du tableau suivant .

	<u>Administrateurs</u>	<u>Agents des services généraux</u>	<u>Travailleurs manuels</u>	<u>Total</u>
Postes nouveaux	2 (un D-1, un P-3)	.	3	5
Postes transférés	-	3	1	4
Postes supprimés	(31)	(6)	-	(37)
Augmentation (diminution) nette	(29)	(3)	4	(28)

29.14 Outre les reclassements qu'il propose dans le cadre du plan d'organisation des carrières, le Secrétaire général propose de reclasser cinq postes d'administrateur (un poste P-5 à D-1, un poste P-4 à p\_5, 2 postes P-3 à P-4 et un poste P-2 à P-3) et six postes d'agent des services généraux, qui deviendraient des postes d'agent de première classe.

29.15 Au paragraphe 29.21 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande pour la Division de la rédaction et des documents officiels un poste supplémentaire d'administrateur général (D-1) dont le titulaire serait chargé de coordonner sur le plan technique la mise en service du matériel de traitement des mots et matériel connexe et l'application des méthodes et procédures nécessaires à cet effet. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait demandé en 1977 un crédit pour du personnel temporaire afin que la Division puisse s'assurer les services d'un coordonnateur des travaux d'automatisation (D-1) à l'occasion de l'adoption d'innovations techniques pour la production des publications et documents de l'Organisation (A/C.5/32/11) et que le Comité avait alors recommandé de ne pas approuver à ce stade le crédit demandé 97/. Le Comité consultatif s'étant enquis de la classe du poste demandé, les représentants du Secrétaire général l'ont informé que la classe du poste n'avait pas encore été déterminée lors de l'établissement des prévisions budgétaires, mais que la Section du classement des emplois (Bureau des services du personnel) avait recommandé que ce poste soit classé P-5. Dans ces conditions, les représentants du Secrétaire général ont demandé que le poste mentionné au paragraphe 29.21 du projet de budget-programme soit un poste P-5. Maintenant qu'il a été décidé d'appliquer intégralement le système de traitement des mots, le Comité reconnaît la nécessité d'un poste dont le titulaire sera chargé d'assurer la coordination du programme d'innovations techniques. Le Comité recommande donc d'approuver la demande de poste, telle qu'elle a été modifiée, ce qui réduirait de 6 700 dollars le crédit demandé.

---

97/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.12, par. 8.

29.16 Au paragraphe 29.22 du projet de budget-programme, le Secrétaire général demande un poste supplémentaire d'éditeur (P-3) pour la section d'édition des documents officiels. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que le poste serait affecté au groupe linguistique qui en avait le plus besoin. Dans ces circonstances, le Comité consultatif approuve la demande.

29.17 Trois postes supplémentaires de travailleur manuel sont demandés pour la Division des publications (par. 29.27 du projet de budget-programme). Etant donné le nombre actuel des postes de cette catégorie (22 postes, tableau 29.22), le Comité consultatif recommande d'approuver deux postes, ce qui réduirait de 34 900 dollars le montant du crédit demandé.

29.18 Le Secrétaire général propose au paragraphe 29.29 du projet de budget-programme de reclasser un poste d'administrateur hors classe (P-5) à administrateur général (D-1) pour un directeur adjoint de la Division des publications. Les indications données à l'appui de cette proposition et l'exposé des attributions et de l'organisation de la Division des publications dans la Circulaire du Secrétaire général /ST/SGB/Organisation, section Q/Rev.1 (Partie 1.)/ du 28 janvier 1981 ne suffisent pas, de l'avis du Comité consultatif, à justifier cette demande. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver le reclassement proposé. Le crédit demandé serait ainsi réduit de 12 900 dollars.

29.19 Le Comité consultatif approuve la proposition de reclasser de P-3 à P-4 le poste de secrétaire du Comité des conférences à la Division d'interprétation et des séances (par. 29.15).

29.20 Au paragraphe 29.16 du projet de budget-programme, le Secrétaire général propose de reclasser deux postes d'administrateur à la Section de la planification et du service des séances (Division d'interprétation et des séances), c'est-à-dire de reclasser le poste de chef de la Section de P-4 à P-5, et celui de chef du Groupe de la planification de P-2 à P-3. Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement du premier de ces postes. Dans le cas du second, le Comité n'est pas convaincu que le reclassement soit justifié et il recommande de ne pas l'approuver. De ce fait, le crédit demandé serait réduit de 18 100 dollars.

29.21 Le Comité consultatif approuve la demande présentée par le Secrétaire général au paragraphe 29.37 du projet de budget-programme, qui consiste à reclasser de P-3 à P-4 un poste de fonctionnaire d'administration au Service administratif du Département des services de conférence.

29.22 Le Secrétaire général propose de reclasser six postes d'agent des services généraux à agent de première classe (G-5), à savoir trois postes d'assistant terminologue à la Section de documentation et de terminologie (Division de traduction) (par. 29.10 du projet de budget-programme) et trois postes de spécialiste technique du traitement des mots à la Division de la rédaction et des documents officiels (par. 29.24). Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux reclassements proposés.

29.23 Le Comité consultatif note qu'on prévoit de transférer du Bureau des services généraux trois postes d'agent des services généraux (dont un poste d'agent de première classe) pour des techniciens du son à la Division d'interprétation et des séances (par. 29.17 du projet de budget-programme) et un poste de travailleur manuel à la Division des publications (par. 29.28). Le Comité note également que le Secrétaire général propose de supprimer six postes d'agent des services généraux à la Section de sténo-dactylographie (Division de la rédaction et des documents officiels) du fait de l'adoption du système de traitement des mots (par. 29.23).

29.24 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la demande du Secrétaire général concernant le maintien d'un poste temporaire (P.3) à la Division des publications, afin de rattraper le retard accumulé dans la publication du Recueil des Traités (par. 29.31).

29.25 Les crédits demandés pour le programme Direction exécutive et administration comprennent 88 200 dollars (aux taux révisés de 1981) pour les frais de voyage du personnel. Ce montant représente un accroissement de ressources de 25 000 dollars (aux taux révisés de 1981), qui est imputable à l'exécution d'un programme d'échange du personnel entre New York, l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres bureaux extérieurs qui assurent des services de conférence (par. 29.6 et tableau 29.13 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif rappelle que ce programme avait été prévu pour la première fois dans le budget-programme de 1978-1979 98/. Tout en reconnaissant que le principe de l'échange de fonctionnaire a du bon, le Comité avait recommandé que les dépenses qui pourraient découler du programme d'échanges proposé soient couvertes dans les limites des crédits ouverts 99/. Conformément à la position du Comité en ce qui concerne l'harmonisation des activités de l'Organisation en matière de service des conférences (qui est exposée au paragraphe 29.4 ci-dessus), le Comité recommande d'approuver le crédit demandé, y compris l'accroissement de ressources de 25 000 dollars (aux taux révisés de 1981).

29.26 Le crédit demandé pour la Division de traduction comprend 1 121 700 dollars pour des services contractuels de traduction, ce qui ne représente pas d'accroissement des ressources (tableau 29.15). Le Comité consultatif croit comprendre que ce crédit comprend les frais de dactylographie et d'envoi des documents et que la traduction contractuelle est le mode de traduction de loin le moins coûteux dans la région new-yorkaise. Le Comité note ce que le Secrétaire général indique au paragraphe 29.12 du projet de budget-programme, à savoir que le Département a pour politique d'y recourir au maximum afin de limiter le plus possible les dépenses relatives au personnel temporaire et de réduire l'arriéré des travaux à faire.

---

98/ Ibid., Supplément No 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. II par. 23.35.

99/ Ibid., Supplément No 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 23.26.



29.27 Le Comité consultatif note que, d'après le tableau 29.21 et le paragraphe 29.32 du projet de budget programme, le crédit de 225 800 dollars demandé pour la location et l'entretien du matériel de la Division des publications est inférieur au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (366 000 dollars). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que cette diminution était due à l'achat de matériel neuf.

29.28 Le crédit demandé pour la Division des publications comprend 5 348 600 dollars au titre des fournitures pour les ateliers de reproduction (une liste de ces fournitures est donnée au paragraphe 29.34 du projet de budget-programme). Ce montant représente un accroissement de ressources de 300 000 dollars (aux taux révisés de 1981) pour l'achat de papier et autres fournitures pour les travaux d'impression supplémentaires qui seront effectués dans les ateliers du Secrétariat plutôt qu'à l'extérieur (tableau 29.21 par. 29.4 et 29.34). Le Comité consultatif n'est pas convaincu que la totalité de l'accroissement de ressources prévu soit nécessaire et il recommande de le réduire de 100 000 dollars pour le ramener à 200 000 dollars aux taux révisés de 1981 (115 000 dollars aux taux de 1982-1983).

29.29 Le Secrétaire général estime à 18 733 100 dollars les crédits nécessaires pour le Service administratif, soit une augmentation de 2 008 200 dollars (12 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé représente un accroissement net de ressources de 307 500 dollars (aux taux révisés de 1981). Le Secrétaire général estime le taux de croissance réelle à 1,9 p. 100 (tableau 29.24). La croissance est largement imputable à la location et à l'entretien du matériel de traitement des mots.

29.30 Le crédit demandé pour le Service administratif comprend 11 153 300 dollars aux taux révisés de 1981 (12 835 400 dollars aux taux de 1982-1983) pour du personnel temporaire pour les réunions (tableau 29.24). Ce montant qui, selon le Secrétaire général, ne représente pas d'accroissement de ressources, se décompose comme suit : 8 022 800 dollars pour les deux sessions ordinaires de l'Assemblée générale, soit 4 011 400 dollars par session, et 3 130 500 dollars pour les autres réunions (par. 29.38 et 29.44 du projet de budget-programme).

29.31 Au paragraphe 29.41 du projet de budget-programme, le Secrétaire général indique comment se répartissent les crédits dont le Département a besoin pour recruter du personnel temporaire pour une session ordinaire de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif croit comprendre que les besoins du Département à cet égard diffèrent de ceux qui étaient indiqués pour 1980-1981 100/, surtout parce qu'il a été décidé de moins recourir au personnel linguistique de l'Office des Nations Unies à Genève et d'utiliser davantage de personnel temporaire recruté à New York. En outre, le Secrétaire général demande deux préposés supplémentaires aux salles de conférence et deux commis-dactylographes supplémentaires, en raison de l'augmentation du nombre des réunions officielles pendant l'Assemblée générale, augmentation à laquelle il est fait allusion au paragraphe 29.43 du projet de budget-programme.

---

100/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 6 (A/34/6 et Errata et Add.1), Vol. II, par. 29.41.

29.32 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit demandé pour recruter du personnel temporaire pour les réunions pendant l'Assemblée générale.

29.33 Comme il est indiqué ci dessus au paragraphe 29.30, le crédit demandé pour recruter du personnel temporaire pour les réunions comprend également 3 130 500 dollars (aux taux révisés de 1981) pour des réunions autres que les sessions de l'Assemblée générale. Au paragraphe 29.44 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise que ce montant serait utilisé pendant les périodes de pointe, lorsque le personnel permanent du Département doit être renforcé. Il n'indique pas cependant sur la base de quelles hypothèses le montant en question a été calculé. Dans le même paragraphe, le Secrétaire général précise que le montant définitif du crédit ouvert pour chaque année est calculé compte tenu du calendrier des conférences approuvé et de l'état récapitulatif des incidences administratives et financières relatives au coût des services de conférence.

29.34 Le montant susmentionné de 3 130 500 dollars doit être mis en rapport avec la totalité du crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 29 pour recruter du personnel temporaire pour les réunions. Il ressort des tableaux 29.24 29.32 et 29.44 que pour l'exercice biennal 1982-1983, le Secrétaire général demande un crédit d'un montant total de 30 681 700 dollars (y compris le montant susmentionné de 3 130 500 dollars) au titre de cet objet de dépense. En outre, bien qu'un montant de 565 400 dollars aux taux révisés de 1981 (par. 29.39) ait été supprimé de la base de ressources en tant que montant non renouvelable le Comité n'est pas convaincu que les ressources supplémentaires libérées grâce à l'achèvement de conférences et de réunions extraordinaires aient été identifiées de façon satisfaisante. Ainsi, bien que le montant correspondant au secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ait été supprimé du crédit demandé au chapitre 20, le montant correspondant demandé au titre des services de conférence n'a pas été supprimé au chapitre 29. Il est donc raisonnable de supposer que le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 29 pour recruter du personnel temporaire pour les réunions permettra d'assurer le service d'un nombre plus important de réunions en 1982-1983 que ce qui est prévu actuellement. Dans ces circonstances, le Comité recommande de supprimer le montant susmentionné de 3 130 500 dollars (3 602 600 dollars aux taux de 1982-1983) du crédit demandé par le Secrétaire général. Si cela s'avère nécessaire, le Comité pourra recommander l'ouverture d'un crédit additionnel pour recruter du personnel temporaire pour les réunions lorsqu'il examinera, vers la fin de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, l'état récapitulatif du coût des services de conférence pour 1982 présenté par le Secrétaire général.

29.35 Les crédits demandés pour le Service administratif comprennent un montant de 1 100 000 dollars aux taux révisés de 1981 (1 263 800 dollars aux taux de 1982-1983) pour la location et l'entretien du matériel de traitement des mots. Ce montant représente un accroissement de ressources de 328 100 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 29.24), qui est imputable à deux facteurs : a) une augmentation du prix de location du matériel et des services d'entretien et b) une augmentation du nombre des postes de travail pour le traitement des mots, qui passerait de 56 à 99 (par. 29.49 du projet de budget-programme). On trouvera ci-après la répartition des postes de travail qui a été communiquée par les représentants du Secrétaire général :

<u>Application du traitement des mots</u>	<u>Nombre de postes de travail proposé</u>	<u>Nombre de postes de travail initialement prévu</u>
Groupe anglais	26	16
Groupe espagnol	30	18
Groupe français	30	18
Correspondance	4	4
Formation et améliorations techniques	5	--
Autres applications	4	--
Total	99	56

29.36 Selon les représentants du Secrétaire général, le plan initial prévoyant 56 postes de travail était fondé sur l'hypothèse selon laquelle le matériel serait utilisé par deux équipes d'effectif égal, une équipe de jour et une équipe travaillant de 16 heures à minuit. La décision du Secrétaire général de ramener l'effectif de la deuxième équipe de 50 p. 100 à 20 p. 100 de l'effectif total impliquerait la création de 34 postes de travail supplémentaires, le nombre total passant de 56 à 90. De plus, le Secrétaire général demande la création de cinq postes de travail pour permettre de poursuivre la formation du personnel et d'apporter des améliorations techniques et de quatre autres postes de travail pour d'autres applications du traitement des mots, notamment les travaux de terminologie et de références, l'établissement du calendrier des conférences et des travaux statistiques et administratifs à faire pour le Département. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de porter le nombre des postes de travail de 56 à 90. Le Comité n'est pas convaincu toutefois que ces neuf postes de travail supplémentaires soient tous nécessaires au stade actuel. Le Comité estime qu'il devrait être possible d'utiliser certains des postes de travail actuels pour poursuivre la formation du personnel et que pour créer des postes de travail pour d'autres applications, il faudrait suivre un certain ordre de priorité. Le Comité recommande donc de prévoir quatre postes de travail supplémentaires au lieu de neuf, soit deux pour la formation du personnel et deux pour les autres applications du traitement des mots. Cette recommandation entraînerait une réduction de 63 800 dollars du crédit demandé.

29.37 Les crédits demandés pour le Service administratif comprennent 136 700 dollars pour l'achat du mobilier et du matériel nécessaires pour l'application du système de traitement des mots (tableau 29.24 et par. 29.50 du projet de budget-programme). Conformément à la recommandation qu'il a formulée au paragraphe précédent, le Comité consultatif recommande de réduire ce crédit de 6 900 dollars pour le ramener à 129 800 dollars.

29.38 Pour la raison exposée ci-dessus au paragraphe 17 du chapitre premier le Comité consultatif recommande de réduire de 4 300 dollars le crédit demandé pour les communications du Département (tableau 29.9) pour le ramener de 41 500 à 36 700 dollars.

29.39 Dans les paragraphes 29.15, 29.17, 29.18, 29.20, 29.28, 29.34 et 29.36 à 29.38 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé au chapitre 29.A des réductions d'un montant total de 3 865 700 dollars.

B. Services de conférence (Genève)

Dollars

Crédit demandé par le Secrétaire général .....	91 929 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	91 875 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	86 125 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	80 192 600
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	77 771 600

29.40 Le crédit de 91 929 700 dollars qui est demandé pour les services de conférence de Genève accuse une augmentation de 5 804 700 dollars (6,7 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé représente une diminution de ressources (accroissement négatif) de 25 400 dollars (aux taux révisés de 1981) et un taux de croissance réelle de moins 0,2 p. 100 (tableau 29.26 du projet de budget-programme). La diminution de ressources est imputable pour une large part à la suppression de 16 postes d'administrateur au Service linguistique, en conséquence de l'application de la résolution 35/225 de l'Assemblée générale relative au classement des emplois et à l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques (tableaux 29.28, 29.38 et 29.39). Le Comité note, à la lecture du tableau 29.27 et du paragraphe 29.57 du projet de budget-programme, que le total réévalué de la base de ressources de 1980-1981 a été calculé compte tenu du fait qu'il est proposé d'inscrire désormais au chapitre 29C un montant de 1,5 million de dollars (prévu auparavant au chapitre 29B) pour fournir une partie du montant de base nécessaire pour les services de conférence à Vienne.

29.41 Le tableau d'effectifs proposé pour les services de conférence de Genève compte 759 postes : 318 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 poste D-2, 4 postes D-1, 51 postes P-5, 131 postes P-4, 110 postes P-3 et 21 postes P-2/1) et 441 postes d'agent des services généraux (dont 14 postes d'agent de 1ère classe). Comme l'indique le tableau 29.30, ces chiffres représentent une diminution nette de 7 postes par rapport aux effectifs inscrits au budget pour 1980-1981. Les modifications proposées par le Secrétaire général peuvent se récapituler comme suit :

	<u>Administrateurs</u>	<u>Agents des services généraux</u>	<u>Total</u>
<b>Transformation en postes permanents :</b>			
de postes précédemment financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire pour les réunions	-	8	8
de postes précédemment financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales	-	1	1
Postes supprimés (organisation des carrières du personnel des services linguistiques)	(16)	-	(16)
Augmentation (diminution) nette	(16)	9	(7)

29.42 Outre les reclassements qu'il propose dans le cadre de l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques, le Secrétaire général propose de reclasser d'administrateur hors classe (P-5) à administrateur général (D-1) le poste de Chef du Service des publications (par. 29.75 du projet de budget-programme). Le Comité consultatif approuve cette proposition.

29.43 Le Secrétaire général propose de créer 9 postes d'agent des services généraux en transformant en postes permanents des postes précédemment financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire, à savoir :

a) Quatre postes du Service de conférence (2 pour la Section de la coordination et du service des séances et 2 postes de technicien du son) (par. 29.64 et 29.56);

b) Quatre postes du Service des publications (2 postes de commis à la reproduction et 2 postes de commis à la distribution) (par. 29.74 et 29.56);

c) Un poste prévu pour des travaux administratifs au Service d'interprétation (par. 29.67 et 29.58).

Cette proposition entraîne une réduction des crédits demandés au titre du personnel temporaire pour les réunions et du personnel temporaire affecté à des tâches générales pour le programme "Direction exécutive et administration", et un accroissement correspondant des ressources au titre des postes permanents et des dépenses communes de personnel pour les unités administratives mentionnées ci-dessus. Le Comité consultatif rappelle que le budget-programme de 1980-1981 prévoyait pour les services de conférence de Genève la transformation en postes permanents de 54 postes d'agent des services généraux précédemment financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire, dont 10 postes à la Division des conférences (maintenant Service de conférence) et 19 à la Division des documents (maintenant

Service des publications) 101/. En conséquence, le Comité n'est pas convaincu que les transformations en postes permanents qui sont demandées pour 1982-1983 soient entièrement justifiées et recommande de ne pas approuver la proposition.

29.44 Le crédit demandé pour le programme "Direction exécutive et administration" comprend un montant de 543 300 dollars pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit. Ce montant représente un accroissement de ressources de 200 000 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 29.32). Le Comité consultatif rappelle l'observation et la recommandation qu'il a faites dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 102/. En réponse aux questions posées par le Comité, les représentants du Secrétaire général l'ont informé que le nombre élevé de séances de jour qui étaient annulées et le retard avec lequel les séances commençaient faisaient que des séances plus nombreuses devaient être tenues après les heures de travail. Le Comité estime que tout devrait être fait en vue d'appeler l'attention des organes se réunissant à Genève sur les incidences financières de cette pratique. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 50 000 dollars (aux taux révisés de 1981) l'accroissement de ressources de 200 000 dollars qui est proposé, pour le ramener à 150 000 dollars. Dans ces conditions, le crédit de 543 300 dollars demandé pour les heures supplémentaires serait réduit de 53 800 dollars, ce qui le ramènerait à 489 500 dollars.

29.45 Le crédit demandé pour le Service des publications comprend 426 100 dollars pour la location et l'entretien du matériel et 246 500 dollars pour l'acquisition de matériel (tableau 29.40 et par. 29.77 à 29.79 et 29.81 du projet de budget-programme). Les deux montants représentent un accroissement de ressources de 47 200 dollars et 56 000 dollars respectivement (aux taux révisés de 1981). Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au crédit demandé par le Secrétaire général.

29.46 Au paragraphe 29.44 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé de réduire de 53 800 dollars le crédit demandé au chapitre 29B.

### C. Services de conférence (Vienne)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	3 549 800
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	3 549 800
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	262 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	-
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	-

101/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 29.38 et 29.39.

102/ Ibid., par. 29.45.

29.47 Le crédit que le Secrétaire général demande pour les services de conférence de Vienne s'élève à 3 549 800 dollars. alors que le crédit ouvert pour 1980-1981 était de 262 600 dollars. Comme il est indiqué dans les tableaux 29.43 et 29.44 du projet de budget-programme, le crédit demandé tient compte des transferts de fonds suivants (aux taux révisés de 1981) .

a) Un million de dollars précédemment inscrit au chapitre 29A /Département des services de conférence (New York)/ (tableau 29.7 et par. 29.40);

b) 1,5 million de dollars précédemment inscrit au chapitre 29B /Services de conférence (Genève)/ (tableau 29.27 et par. 29.57);

c) 469 400 dollars précédemment inscrits au chapitre 18 (PNUE) et représentant le coût des services de conférence à fournir au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (par. 29.87).

Selon le Secrétaire général, ces transferts de ressources au chapitre 29C permettraient de fournir une partie du montant de base nécessaire à Vienne pour les services de conférence 103/. Le Comité consultatif approuve la proposition du Secrétaire général.

29.48 Le Comité consultatif note, d'après les paragraphes 29.84 à 29.86 du projet de budget-programme, que l'arrangement actuel, selon lequel l'ONUDI assure, à titre expérimental, le service de toutes les conférences des Nations Unies se tenant à Vienne, sera réétudié à la fin de 1981. Selon les représentants du Secrétaire général, l'étude à faire portera sur les arrangements à prendre pour assurer le service des conférences au Centre international de Vienne. Au paragraphe 29.86, le Secrétaire général fait observer qu'"on prévoit qu'à plus long terme il sera souhaitable d'apporter divers changements à la structure des services et aux rapports entre eux, et le Secrétaire général a l'intention de présenter des recommandations à cet égard à l'Assemblée générale".

29.49 En attendant que des arrangements définitifs soient pris pour assurer le service des conférences à Vienne, le Secrétaire général propose (par. 29.89) de maintenir les deux postes temporaires (un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux) du Groupe de la planification et du service des séances à l'ONUDI. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette demande.

29.50 Le Comité consultatif note que le crédit demandé pour les services de conférence de Vienne comprend un montant de 118 800 dollars au titre de la participation aux dépenses qu'entraînent les activités communes. Ce montant doit permettre de couvrir le coût des services de reproduction que l'AIEA fournit aux unités administratives de l'ONU à Vienne.

29.51 Le Comité consultatif approuve le crédit que le Secrétaire général demande au chapitre 29C.

---

103/ Ces ressources s'ajouteront à celles de l'ONUDI. L'ONUDI dispose actuellement de 56 postes linguistiques : 4 pour l'interprétation, 39 pour la traduction et les références, 8 pour l'édition et 5 pour la correction d'épreuves.



D. Bibliothèque (New York)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	11 111 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	11 111 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	9 248 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	8 801 400
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	7 896 500

29.52 Le crédit de 11 111 300 dollars qui est demandé pour la Bibliothèque (New York) accuse une agumentation de 1 862 600 dollars (20,1 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé ne représente pas d'accroissement de ressources (tableau 29.45 du projet de budget-programme).

29.53 Le tableau d'effectifs à prévoir au budget ordinaire pour la Bibliothèque (New York) comprend 151 postes : 65 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste D-2, 2 postes D-1, 2 postes P-5, 7 postes P-4, 33 postes P-3 et 20 postes P-2/1) et 86 postes d'agent des services généraux (dont 8 postes d'agent de lère classe) (tableau 29.49). Par rapport à 1980-1981, ces chiffres représentent une diminution de trois postes [un poste d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 26 (Activités juridiques)] (par. 29.96).

29.54 Le Comité consultatif approuve le crédit demandé au chapitre 29D.

E. Bibliothèque (Genève)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	4 900 100
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	4 900 100
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	4 529 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	4 357 800
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	4 500 000

29.55 Le crédit de 4 900 100 dollars qui est demandé pour la Bibliothèque (Genève) accuse une augmentation de 370 500 dollars (8,2 p. 100) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981. Le crédit demandé ne représente pas d'accroissement de ressources (tableau 29.54 du projet de budget-programme).

29.56 Le tableau d'effectifs proposé pour la Bibliothèque à Genève, qui n'a pas été modifié par rapport à celui de 1980-1981, comprend 48 postes : 18 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un poste D-1, 2 postes P-5, 2 postes P-4, 4 postes P-3 et 9 postes P-2/1) et 30 postes d'agent des services généraux (dont 3 postes d'agent de 1ère classe) (tableau 29.58).

29.57 Le Comité consultatif note que le crédit demandé comprend 55 000 dollars au titre du personnel temporaire affecté à des tâches générales (tableau 29.57), alors que le montant prévu à ce titre pour la Bibliothèque à New York n'est que de 8 300 dollars (tableau 29.48). A cet égard, le Comité a été informé que, l'effectif de la Bibliothèque de Genève étant moins nombreux, il était plus difficile de remplacer les fonctionnaires en congé et de faire face au volume de travail durant les périodes de pointe.

29.58 Le Comité consultatif approuve le crédit demandé au chapitre 29E.

#### F. Bibliothèque (Vienne)

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	638 900
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	638 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	312 700
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	457 600
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	27 400

29.59 Les services de bibliothèque à Vienne sont fournis par la bibliothèque commune du Centre international de Vienne, que l'AIEA gère pour le compte de toutes les organisations et unités administratives qui se trouvent au Centre (par. 29.107 et 29.108 du projet de budget-programme). Le crédit demandé, qui s'élève à 638 900 dollars (alors que le montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 était de 312 700 dollars), comprend 192 000 dollars pour l'achat de livres et de fournitures et 446 500 dollars pour la participation aux dépenses qu'entraînent les activités communes (tableau 29.65). Ce dernier montant permettrait de maintenir trois postes d'administrateur (2 postes P-3 et un poste P-2) et quatre postes d'agent des services généraux (par. 29.111). Le Comité consultatif approuve le crédit demandé au chapitre 29F.

#### Récapitulation

29.60 Aux paragraphes 29.39 et 29.44 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant de 3 865 700 dollars pour le chapitre 29A et de 53 800 dollars pour le chapitre 29B, soit un montant total de 3 919 500 dollars. En conséquence, le Comité recommande d'ouvrir au chapitre 29 un crédit de 233 965 000 dollars.

#### Réductions recommandées

	<u>Dollars</u>
Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques .....	3 919 500

TITRE VIII

DEPENSES SPECIALES

Chapitre 30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	17 220 300
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	17 220 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	17 056 000
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	17 056 000
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	16 932 600

30.1 Le crédit relatif aux obligations émises par l'Organisation des Nations Unies est demandé conformément à la résolution 1739 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1961, modifiée par les résolutions 1878 (S-IV) du 27 juin 1963 et 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963. Le crédit demandé pour 1982-1983 comprend 1 898 300 dollars pour le service des intérêts des obligations en circulation et 15 322 000 dollars pour le remboursement du principal.

30.2 Comme certaines obligations sont libellées dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, les fluctuations des taux de change influent sur le montant des crédits nécessaires à ce chapitre. Le Comité consultatif croit comprendre que le montant de 164 300 dollars inscrit à la rubrique "Accroissement des ressources" dans le tableau 30.1 du projet de budget-programme doit permettre, en grande partie, de faire face aux répercussions attendues des fluctuations monétaires sur les charges que représentent le service des intérêts et le remboursement du principal en 1982-1983.

TITRE IX

CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre 31. Contributions du personnel

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	229 946 600
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	226 768 300
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	190 367 600
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	184 604 300
Dépenses effectives de 1978-1979 .....	161 218 742

31.1 Le Secrétaire général a estimé en montants nets les dépenses de personnel incluses dans le coût des divers programmes et demande séparément, au présent chapitre de dépenses, la somme représentant la différence entre le montant brut et le montant net des traitements. Le montant des retenues opérées sur les traitements sera crédité au Fonds de péréquation des impôts, le compte de chaque Etat Membre audit Fonds étant crédité de la manière indiquée dans la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

31.2 Les contributions du personnel sont prélevées sur le montant brut des traitements selon un barème établi par l'Assemblée générale et reproduit à l'alinéa b) de l'article 3.3 du Statut du personnel. Les recommandations que le Comité consultatif a faites quant à l'effectif et aux grades des fonctionnaires dont les postes seront inscrits au budget pour 1982-1983 entraînent une réduction de 3 178 300 dollars 104/ du montant des contributions du personnel à prélever sur les traitements. En conséquence, le Comité consultatif recommande l'ouverture d'un crédit de 226 768 300 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel).

<u>Réduction recommandée</u>	<u>Dollars</u>
Chapitre 31. Contributions du personnel .....	3 178 300

104/ Dont 1 522 000 dollars sont imputables à l'accroissement de l'abattement pour mouvements de personnel recommandé par le Comité consultatif en ce qui concerne les chapitres 6,7 et 11 à 14 du projet de budget-programme, et 1 261 000 dollars aux recommandations du Comité relatives au personnel temporaire pour les réunions financé par des crédits ouverts au chapitre 29.

## TITRE X

## DEPENSES D'EQUIPEMENT

Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	<u>Dollars</u>
Crédit demandé par le Secrétaire général .....	45 551 700
Crédit recommandé par le Comité consultatif .....	17 300 900
Montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	53 740 200
Montant initial du crédit ouvert pour 1980-1981 .....	65 693 300
Dépenses effectives en 1978-1979 .....	49 652 500

32.1 Le crédit demandé au chapitre 32 (45 551 700 dollars) doit permettre de couvrir le coût des travaux de construction (35 543 500 dollars), des travaux de transformation et d'amélioration des locaux (5 950 300 dollars) et des gros travaux d'entretien (4 057 900 dollars) (tableaux 32.1 et 32.3 du projet de budget-programme). Le crédit demandé accuse une diminution de 8 188 500 dollars, soit de 15,2 p. 100, par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 1980-1981 (53 740 200 dollars). Selon le Secrétaire général, le taux de croissance réelle pour l'ensemble de ce chapitre est de moins 8,6 p. 100. Le Comité consultatif rappelle les réserves qu'il avait formulées dans ses rapports précédents 105/ en ce qui concerne le calcul du taux de croissance réelle pour ce chapitre, étant donné qu'il est difficile de faire la distinction entre les dépenses prévues pour les gros travaux d'entretien (dont il est tenu compte pour calculer la croissance réelle) et les dépenses prévues pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (dont le coût est exclu dudit calcul, puisqu'il s'agit de dépenses non renouvelables) (voir tableau 32.4 et par. 32.21 du projet de budget-programme).

105/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8), par. 26.1; et *ibid.*, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7 et Corr.1), par. 32.1.

## A. Travaux de construction

32.2 Le crédit de 35 543 500 dollars qui est demandé pour les travaux de construction peut se décomposer comme suit :

	<u>Dollars</u>
New York (dépenses renouvelables)	1 000 000
Genève (dépenses renouvelables)	7 669 600
Nairobi (dépenses non renouvelables)	26 873 900
	<hr/>
	35 543 500

32.3 Le crédit de 1 million de dollars qui est demandé pour New York représente le montant nécessaire pour couvrir la dernière annuité due au titre de l'amortissement de l'emprunt contracté pour la construction des bâtiments du Siège (par. 32.3 du projet de budget-programme).

32.4 Le crédit de 7 669 600 dollars qui est demandé pour Genève correspond aux huitième et neuvième annuités dues au titre de l'amortissement (avec intérêts) d'un prêt de 61 millions de francs suisses consenti pour financer l'agrandissement du Palais des Nations (bâtiment E). Au paragraphe 32.5, le Secrétaire général indique que la dernière annuité sera payable en 1984.

32.5 Le crédit de 26 873 900 dollars qui est demandé pour les travaux de construction à Nairobi correspond à un montant de 196 985 008 shillings kényens au taux de 7,33 shillings kényens pour un dollar des Etats-Unis (taux qui a été utilisé dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981, document A/C.5/35/100). Le Comité consultatif croit comprendre que ce montant de 196 985 008 shillings kényens représente la différence entre le coût total du projet modifié, à savoir 254 944 000 shillings kényens, qui était spécifié au paragraphe 2 de la résolution 35/222 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1980, et le montant de 57 958 992 shillings kényens qui correspond au crédit que l'Assemblée générale a déjà ouvert.

32.6 En réponse aux questions que le Comité consultatif a posées, les représentants du Secrétaire général l'ont informé qu'au 30 avril 1981, les décaissements et engagements s'élevaient à 36 229 003 shillings kényens, ce qui laissait un solde inutilisé d'environ 21,7 millions de shillings kényens. Le Comité croit comprendre en outre que les dépenses à faire pendant le reste de l'année 1981 seront vraisemblablement modestes car on prévoit maintenant que les marchés pour les travaux de construction ne seront pas attribués avant février 1982, au plus tôt. Ainsi, un solde important des crédits déjà ouverts sera reporté sur l'exercice biennal 1982-1983.

32.7 La mesure dans laquelle il faudra des fonds supplémentaires en dollars des Etats-Unis pendant l'exercice biennal 1982-1983 dépendra non seulement de l'ordre de grandeur du solde susmentionné mais aussi du taux de change entre le shilling kényen et le dollar des Etats-Unis. Le Secrétaire général a utilisé le taux de 7,33 shillings kényens pour un dollar des Etats-Unis (voir par. 32.5 ci-dessus), mais le dollar s'est apprécié par rapport au shilling kényen au cours de ces derniers mois. Les crédits nécessaires en 1982-1983 dépendront aussi du calendrier

des travaux de construction. On devrait avoir vers la fin de l'année des estimations plus exactes du solde inutilisé des crédits ouverts et du rapport entre les monnaies kényenne et américaine (sinon une idée plus exacte du calendrier des travaux de construction). Dans ces conditions, le Comité consultatif considère que le Secrétaire général devrait présenter une demande de crédits révisée à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session et qu'en attendant le crédit demandé de 26 873 900 dollars devrait être éliminé du projet de budget.

#### B. Transformation et amélioration des locaux

32.8 Toutes les dépenses incluses sous cette rubrique sont considérées par le Secrétaire général comme étant non renouvelables (voir par. 32.1 ci-dessus). Le crédit de 5 950 300 dollars qui est demandé pour la transformation et l'amélioration des locaux peut se décomposer comme suit :

	<u>1982-1983</u>	<u>Texte de référence dans le projet de budget- programme</u>
	<u>Dollars</u>	
New York	4 561 700	par. 32.11, alin. a) à d)
Genève	1 120 400	par. 32.12, alin. a) et b)
Addis-Abeba (CEA)	66 800	par. 32.13, alin. a) à c)
Bangkok (CESAP)	201 400	par. 32.14, alin. a) à h)
	<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/>	
	5 950 300	

32.9 Au paragraphe 32.10 du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise qu'il ne demande pas de crédits pour les travaux d'agrandissement du Siège "étant donné l'achèvement prévu des travaux pour lesquels des crédits avaient été ouverts au budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981".

32.10 Le crédit de 4 561 700 dollars (4 millions de dollars aux taux révisés de 1981) qui est demandé pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux à New York doit permettre de couvrir le coût de l'amélioration des dispositifs de sécurité et de sûreté dans les bâtiments du Siège /375 000 dollars aux taux révisés de 1981, par. 32.11 a)/, d'acquérir un système pour automatiser les dossiers du Secrétariat, des délégations et des services /150 000 dollars aux taux révisés de 1981, par. 32.11 b)/, d'améliorer et de moderniser les installations mécaniques /3 295 000 dollars aux taux révisés de 1981, par. 32.11 c)/ et d'appliquer des mesures de conservation de l'énergie /180 000 dollars aux taux révisés de 1981, par. 32.11 d)/. Le Secrétaire général précise au paragraphe 32.11 que le crédit de 3 295 000 dollars qu'il demande pour l'amélioration et la modernisation des installations mécaniques comprend 2 millions de dollars pour le système et le matériel de chauffage et de climatisation, près d'un million de dollars pour l'équipement électrique et l'éclairage et 295 000 dollars pour le matériel et les dispositifs de contrôle des ascenseurs.

32.11 Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que les travaux envisagés étaient nécessaires en raison de la vétusté des installations mécaniques et électriques des bâtiments du Siège. Ils ont aussi appelé l'attention du Comité sur ce qui est dit au paragraphe 32.11 du projet de budget-programme, à savoir que "les lourdes dépenses engagées pour les travaux de construction, combinées aux politiques budgétaires restrictives appliquées depuis 1978, ont amené le Bureau des services généraux à remettre à plus tard de grosses dépenses d'équipement. Le Secrétaire général et l'Assemblée générale ont, pour la même raison, remis à plus tard de nouvelles dépenses d'équipement". Le Comité n'est pas convaincu néanmoins que tous les travaux envisagés soient également urgents. En outre, le Comité estime que, si les travaux prévus sont soigneusement planifiés et exécutés de façon judicieuse, il sera possible de faire des économies. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 571 700 dollars le crédit demandé pour la transformation et l'amélioration des locaux au Siège, afin de le ramener de 4 561 700 dollars à 3 990 000 dollars aux taux de 1982-1983 (c'est-à-dire de 4 millions à 3,5 millions de dollars aux taux révisés de 1981).

32.12 La ventilation du crédit de 1 120 400 dollars (1 056 300 dollars aux taux révisés de 1981) qui est demandé pour des travaux de transformation et d'amélioration des locaux à Genève figure au paragraphe 32.12 du projet de budget-programme.

32.13 En ce qui concerne le crédit de 270 000 dollars (aux taux révisés de 1981) qui est demandé pour améliorer la climatisation dans les salles de conférence XVII et XIX de la nouvelle aile du Palais des Nations (par. 32.12, a), ii), le Comité consultatif rappelle qu'un crédit de 322 300 dollars avait été demandé à cette fin dans le projet de budget-programme pour 1980-1981 mais que l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité, n'avait pas voté ce crédit 106/. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité qu'un nouvel examen de la situation avait confirmé que le renouvellement et le refroidissement de l'air dans ces salles posaient des problèmes mais que les travaux pourraient être exécutés à moindres frais qu'on ne l'avait prévu initialement.

32.14 En conséquence, le Comité consultatif recommande de réexaminer aussi, avec le souci de faire des économies, les travaux à faire en ce qui concerne la climatisation dans les autres salles de conférence (par. 32.12, a), iii) et iv) et de remettre à plus tard les travaux moins urgents. Dans ces conditions, le Comité recommande de réduire de 70 000 dollars (aux taux révisés de 1981) le crédit demandé pour les installations techniques et de réduire, en conséquence, de 3 000 dollars (aux taux révisés de 1981) le crédit demandé pour les honoraires des ingénieurs-conseils. Aux taux de 1982-1983, le montant dont le Comité consultatif recommande de réduire le crédit demandé par le Secrétaire général pour la transformation et l'amélioration des locaux à Genève s'élève à 77 400 dollars, et le crédit demandé serait ainsi ramené à 1 120 400 dollars à 1 043 000 dollars.

32.15 En ce qui concerne les travaux de transformation et d'amélioration des locaux que le Secrétaire général propose, au paragraphe 32.13, de faire faire à

---

106/ Ibid., trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. 32.14,



Addis-Abeba (CEA) pour un montant total de 66 800 dollars (60 000 dollars aux taux révisés de 1981), le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés à la rubrique a) pour la réfection des trottoirs d'asphalte (20 000 dollars aux taux révisés de 1981) et à la rubrique b) pour l'installation d'une autre conduite d'eau (15 000 dollars aux taux révisés de 1981). Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité d'améliorer, comme prévu, l'aménagement des jardins autour des bâtiments de la CEA et de planter des arbres autour de l'aire de stationnement. En conséquence, il recommande de réduire le crédit demandé pour la CEA de 27 800 dollars aux taux de 1982-1983 (25 000 dollars aux taux révisés de 1981).

32.16 Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit de 201 400 dollars aux taux de 1982-1983 (qui équivaut à 174 000 dollars aux taux révisés de 1981) que le Secrétaire général demande pour des travaux de transformation et d'amélioration des locaux à Bangkok (CESAP) dont le détail est donné au paragraphe 32.13.

### C. Gros travaux d'entretien

32.17 Le crédit de 4 057 900 dollars qui est demandé à ce titre peut se décomposer comme suit :

	<u>1982-1983</u>
	<u>Dollars</u>
New York	2 420 800
Genève	1 030 400
Bangkok (CESAP)	206 100
Santiago (CEPAL)	115 100
Addis-Abeba (CEA)	218 700
Vienne	66 800
	<hr/>
Total	4 057 900

Le Secrétaire général considère toutes les dépenses ainsi prévues comme renouvelables.

32.18 La liste des gros travaux d'entretien qui sont prévus pour le Siège est donnée au paragraphe 32.15 du projet de budget-programme. Compte tenu des renseignements complémentaires que les représentants du Secrétaire général lui ont donnés, le Comité consultatif n'est pas convaincu que tous les travaux prévus soient également urgents. En conséquence, le Comité recommande de réduire le crédit demandé de 576 600 dollars aux taux de 1982-1983, pour le ramener de 2 420 800 dollars à 1 844 200 dollars (soit 1,6 million de dollars aux taux révisés de 1981).

32.19 En ce qui concerne les gros travaux d'entretien qu'il est proposé de faire faire à Genève (par. 32.16 du projet de budget-programme), le Comité consultatif a été informé que la nécessité de remplacer du matériel qui a été installé assez récemment, dans les années 60, était due dans certains cas à la médiocre qualité du matériel acheté à l'époque et, dans d'autres cas, au fait qu'il était impossible de trouver des pièces de rechange. En ce qui concerne en particulier les

ascenseurs 3A et 3B, les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité que l'Office de Genève avait eu des difficultés considérables à trouver une entreprise de confiance pour assurer l'entretien du matériel. Une seule entreprise avait manifesté de l'intérêt pour ce contrat d'entretien; elle avait recommandé de faire des réparations coûtant 237 250 francs suisses mais n'avait pas voulu garantir que, même une fois ces travaux faits, les ascenseurs continueraient à fonctionner pendant une période d'une durée raisonnable. Le Comité consultatif n'est pas convaincu néanmoins que tous les travaux prévus pour 1982-1983 aient la même urgence. Dans ces conditions, il recommande de réduire de 123 400 dollars (aux taux de 1982-1983) le crédit demandé pour les gros travaux d'entretien (y compris les honoraires des ingénieurs-conseils) à faire à Genève (par. 32.16), pour le ramener de 1 030 400 dollars à 907 000 dollars (soit de 962 200 dollars à 846 000 dollars aux taux révisés de 1981).

32.20 Le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits que le Secrétaire général demande pour les gros travaux d'entretien à faire à Bangkok (CESAP), à Santiago (CEPAL) et à Addis-Abeba (CEA) et qui coûteront 206 100 dollars, 115 000 dollars et 218 700 dollars respectivement (par. 32.17 à 32.19 du projet de budget-programme).

32.21 Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au crédit de 66 800 dollars qui est demandé pour Vienne et qui représente la contribution de l'ONU à un fonds commun de financement des gros travaux de réparation et de remplacement au Centre international de Vienne, conformément aux termes de l'Accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Gouvernement fédéral de la République d'Autriche (par. 32.20 du projet de budget-programme). Cependant, le Comité présente à l'Assemblée générale un rapport distinct sur la question de la création du fonds commun.

#### D. La propriété "Les Feuillantines" à Genève

32.22 A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/233, dont la section IV était ainsi conçue :

1. Décide que l'Organisation des Nations Unies conservera la propriété 'Les Feuillantines';
2. Décide que la villa servira, au besoin de locaux à usage de bureaux, étant entendu qu'on ne procèdera qu'aux aménagements absolument nécessaires;
3. Décide que, dans l'intervalle, la propriété sera convenablement entretenue;
4. Approuve le transfert à la Ville de Genève des biens de l'Organisation des Nations Unies décrits dans la section B du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/23), conformément aux modalités indiquées au paragraphe 18 dudit rapport;
5. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, des mesures qu'il aura prises pour donner suite à ses propositions."

32.23 Comme suite à la demande que l'Assemblée générale lui a adressée au paragraphe 5 de la section IV de cette résolution, le Secrétaire général a informé le Comité consultatif que la villa était utilisée pour des cours de langues. Treize bureaux et diverses pièces ont été aménagés pour qu'on puisse y mettre des archives. Des dépenses d'un montant de 17 157 dollars (au taux de 1,71 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis) ont été engagées pour améliorer l'éclairage, le chauffage central, les installations téléphoniques et les dispositifs de sécurité (extincteurs d'incendie). En application du paragraphe 3 de la section IV de la résolution précitée, le Secrétaire général a pris les mesures nécessaires pour que la villa et le terrain soient convenablement entretenus par le personnel de la Section des bâtiments et des services techniques.

32.24 Le Secrétaire général a en outre informé le Comité consultatif qu'en application du paragraphe 4 de la section IV de la résolution précitée, les biens de l'Organisation des Nations Unies qui étaient décrits dans la section B du rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/23) ont été transférés à la Ville de Genève le 24 janvier 1980.

#### Récapitulation

32.25 Aux paragraphes 32.7, 32.11, 32.14, 32.15, 32.18 et 32.19 qui précèdent, le Comité consultatif a recommandé des réductions d'un montant total de 28 250 800 dollars. En conséquence, le Comité recommande de prévoir au chapitre 32 un crédit de 17 300 900 dollars.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien .....	28 250 800

## B. PREVISIONS DE RECETTES

### Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel

	<u>Dollars</u>
Prévisions du Secrétaire général .....	233 876 300
Prévisions recommandées par le Comité consultatif .....	230 698 000
Montant révisé des prévisions approuvées pour 1980-1981 ....	193 897 500
Prévisions initialement approuvées pour 1980-1981 .....	188 028 600
Montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel en 1978-1979 .....	163 791 915

IS1.1 Le chiffre de 233 876 300 dollars avancé par le Secrétaire général correspond au montant prévu des contributions du personnel qui, en vertu de l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, seront retenues sur les traitements et sur certains autres éléments de rémunération des fonctionnaires dont le traitement net est inscrit aux divers chapitres des dépenses ou au chapitre 3 des recettes. La part des contributions ainsi perçues qui n'aura pas été expressément affectée à d'autres fins par une résolution de l'Assemblée générale sera versée au Fonds de péréquation des impôts, le compte de chaque Etat Membre à ce fonds étant crédité selon les modalités indiquées dans la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

IS1.2 Les réductions du nombre des postes demandés recommandées par le Comité consultatif dans le présent rapport auraient pour effet de réduire de 3 178 300 dollars 107/ le montant des recettes à prévoir pour 1982-1983 au titre des contributions du personnel. Le Comité recommande donc de prévoir au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) une somme de 230 698 000 dollars.

#### Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel .....	3 178 300

107/ Dont 1 522 000 dollars sont imputables à l'accroissement de l'abattement pour mouvements de personnel recommandé par le Comité consultatif en ce qui concerne les chapitres 6, 7 et 11 à 14 du projet de budget-programme et 1 261 000 dollars à la recommandation du Comité relative au personnel temporaire pour les réunions financé par des crédits ouverts au chapitre 29.

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

	<u>Dollars</u>
Prévisions du Secrétaire général .....	34 521 600
Prévisions recommandées par le Comité consultatif .....	33 795 000
Montant révisé des prévisions approuvées pour 1980-1981 .....	29 073 400
Prévisions initialement approuvées pour 1980-1981 .....	21 448 700
Montant effectif des recettes générales de 1978-1979 .....	17 793 500

IS2.1 Les prévisions inscrites à ce chapitre concernent les recettes générales provenant de diverses sources. Ces prévisions s'élèvent à 34 521 600 dollars, soit une augmentation de 5 448 200 dollars (18,7 p. 100) par rapport au montant des prévisions approuvées pour 1980-1981 (29 073 400 dollars). Le tableau 2.2 du chapitre 2 des recettes récapitule, selon leur origine, les prévisions de recettes pour 1982-1983, en indiquant le montant révisé des prévisions approuvées pour 1980-1981.

IS2.2 Les recettes provenant des loyers sont estimées à 2 505 700 dollars en 1982-1983, soit une augmentation de 82 500 dollars par rapport à 1980-1981. Ainsi qu'il ressort du tableau 2.3 du chapitre 2 des recettes, il est prévu que les recettes provenant des loyers augmenteront à New York de 68 700 dollars, à Addis-Abeba de 72 600 dollars et à Bangkok de 59 500 dollars. Le Comité consultatif a été informé que la diminution de 117 800 dollars qui apparaît pour l'Office des Nations Unies à Genève était une projection fondée sur l'utilisation effective des locaux en 1980.

IS3.3 Les recettes provenant de remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes en 1982-1983 sont estimées à 16 876 500 dollars soit une augmentation de 1 511 400 dollars par rapport à 1980-1981. Comme le montre le tableau 2.4, ce chiffre comprend un montant de 15 076 600 dollars, représentant la part du coût des services communs qui est remboursée par l'Agence internationale de l'énergie atomique, par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et par d'autres organismes en ce qui concerne le Centre international de Vienne. Du fait des réductions que le Comité consultatif a recommandées au chapitre 28M (voir plus haut, par. 28.139), ces prévisions de recettes devraient être réduites de 701 300 dollars.

IS2.4 Les recettes provenant du remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge sont estimées à 2 652 700 dollars en 1982-1983. Comme il est dit au paragraphe IS2.10 du projet de budget-programme, ce montant représente le remboursement, par les institutions spécialisées, d'environ 57,6 p. 100 des dépenses du Corps commun. Du fait que le Comité a recommandé au chapitre 28L (voir plus haut par. 28.124), de réduire de 44 000 dollars le crédit demandé pour le Corps commun, il faudra réduire ces prévisions de recettes de 25 300 dollars.

IS2.5 Pour les raisons qu'il a exposées aux paragraphes IS2.3 et IS2.4 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire le montant des recettes prévues au chapitre 2 des recettes de 726 600 dollars, pour le ramener de 34 521 600 dollars à 33 795 000 dollars.

Réduction recommandée

	<u>Dollars</u>
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales .....	726 600

Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes

	<u>Dollars</u>
Prévisions du Secrétaire général .....	16 209 000
Prévisions recommandées par le Comité consultatif .....	17 968 000
Montants révisés des prévisions approuvées pour 1980-1981 .....	15 362 200
Prévisions initialement approuvées pour 1980-1981 .....	11 865 900
Montant effectif des recettes en 1978-1979 .....	11 622 835

IS3.1 Le montant de 16 209 000 dollars inscrit au chapitre 3 des recettes représente la différence entre le revenu estimatif brut des activités productrices de recettes et les dépenses connexes.

IS3.2 Selon le Secrétaire général, les prévisions de recettes concernent les activités suivantes :

Activités productrices de recettes	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes
(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
1. Vente de timbres-poste (New York, Genève et Vienne)	31 564,0 <u>a/</u>	17 438,5	14 125,5 <u>b/</u>
2. Magasin de souvenirs (New York)	5 600,0	3 787,0	1 813,0
3. Comptoir d'articles pour cadeaux (New York)	4 000,0	3 071,0	929,0
4. Restaurants et services annexes (New York)	13 900,0	13 900,0	-
5. Redevances : médailles commémoratives	500,0	-	500,0
6. Exploitation du garage (New York, Genève et Vienne)	1 308,5	697,5	611,0
	<u>56 872,5</u>	<u>38 894,0</u>	<u>17 978,5</u>
<u>Moins</u> : Dépenses de personnel (personnel d'encadrement et personnel administratif).	-	1 007,2 <u>c/</u>	(1 007,2)
Total partiel	56 872,5	39 901,2	16 971,3
7. Vente de publications	6 146,6	5 439,6	707,0
8. Services destinés aux visiteurs	3 343,2	4 812,5	(1 469,3)
Total	<u>66 362,3</u>	<u>50 153,3</u>	<u>16 209,0</u>

a/ Dont 180 000 dollars de recettes provenant de redevances (médailles et émission de timbres premier jour).

b/ Non comprises les recettes déposées sur le compte spécial ouvert en application de la résolution 35/113 de l'Assemblée générale.

c/ Concerne les coûts directs du Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux.

IS3.3 Au paragraphe 3.1 du chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme, le Secrétaire général précise que :

« bien que les activités inscrites au [chapitre 3 des recettes] soient de nature commerciale, il y en a peu qui soient considérées comme des activités à but essentiellement lucratif ».

IS3.4 Pour ce qui est de la vente de timbres-poste de l'ONU, principale activité productrice de recettes, le Secrétaire général indique que le montant estimatif des recettes nettes s'élève à 14 125 500 dollars, soit 1 060 900 dollars, ou 8,1 p. 100, de plus que le montant de 13 064 600 dollars approuvé pour 1980-1981. Ce montant estimatif concerne les ventes de timbres à New York, Genève et Vienne. Les recettes brutes correspondantes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) en 1982-1983, estimées à 31 564 000 dollars, dépassent de 3 414 000 dollars, soit de 12,1 p. 100 le montant estimatif des recettes brutes, approuvé pour 1980-1981 qui était de 28 150 000 dollars (tableau 3.5 du chapitre 3 des recettes). Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité consultatif que, sur la base des indications recueillies postérieurement à l'établissement du chapitre 3 des recettes, ils estimaient maintenant que le montant des recettes nettes pour 1980-1981 serait supérieur au montant approuvé (13 064 600 dollars) et atteindrait 20 705 200 dollars. Cette augmentation était imputable à l'activité particulièrement forte de la vente en 1980. S'il leur paraissait improbable que le chiffre de vente de 1980 puisse être maintenu en 1981, les représentants du Secrétaire général considéraient toutefois que les recettes nettes provenant de la vente de timbres en 1982-1983 pourraient être augmentées de 1 759 000 dollars, passant ainsi de 14 125 500 dollars à 15 884 500 dollars 108/,

IS3.5 Les prévisions de dépenses concernant l'APNU à New York, Genève et Vienne pour 1982-1983 s'établissent à 17 438 500 dollars et font apparaître un accroissement net des ressources de 155 600 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 3.7 du chapitre 3 des recettes). Cet accroissement découle principalement des propositions du Secrétaire général concernant la dotation en personnel, propositions qui sont les suivantes :

---

108/ Ce montant de 15 884 500 dollars est le montant net, déduction faite des 2 millions de dollars destinés au compte spécial ouvert conformément à la résolution 35/113 de l'Assemblée générale.



Nouveaux postes

Texte de référence dans le  
projet de budget-programme

New York

Huit postes d'agent des services  
généraux

par. 3.8 du chapitre 3 des recettes

Un poste d'administrateur de la  
classe P-3

par. 3.9 du chapitre 3 des recettes

Genève

Deux postes d'agent des services  
généraux

par. 3.18 du chapitre 3 des recettes

Vienne

Quatre postes d'agent des services  
généraux

par. 3.22 du chapitre 3 des recettes

Reclassement de postes existants (New York)

Deux postes d'agent des services  
généraux (G-4) reclassés à agent  
de lère classe (G-5)

par. 3.10 du chapitre 3 des recettes

IS3.6 La raison invoquée à l'appui de toutes les demandes est l'accroissement du volume de travail et des responsabilités. Le Comité consultatif relève aux paragraphes 3.8 et 3.9 du chapitre 3 des recettes que le coût des postes nouveaux et des reclassements demandés pour le bureau de l'APNU à New York serait compensé par une réduction des crédits prévus pour du personnel temporaire affecté à des tâches générales et par la suppression de deux postes d'administrateur de la classe P-2/1. Le Comité recommande d'approuver tous les postes nouveaux et les reclassements de postes existants demandés pour les bureaux de l'APNU à New York, à Genève et à Vienne : le tableau d'effectifs de l'APNU comporterait alors, à New York, 77 postes : un poste P-5, trois postes P-4, trois postes P-3, trois postes P-2/1 et 67 postes d'agent des services généraux /y compris 17 postes d'agent de lère classe (tableau 3.9 du chapitre 3 des recettes)/; à Genève, 19 postes : un poste P-5, un poste P-3 et 17 postes d'agent des services généraux /y compris deux postes d'agent de lère classe (tableau 3.11 du chapitre 3 des recettes)/; et à Vienne, 22 postes : un poste P-4, un poste P-3 et 20 postes d'agent des services généraux /y compris quatre postes d'agent de lère classe (tableau 3.13 du chapitre 3 des recettes)/.

IS3.7 Le coût estimatif des heures supplémentaires prévues pour l'APNU pour 1982-1983 est de 393 400 dollars, dont 76 900 dollars pour le bureau de Genève (tableaux 3.7 et 3.10 du chapitre 3 des recettes. On lit au paragraphe 3.19 du chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme que la rémunération des heures supplémentaires à Genève "représentera 4,5 p. 100 des traitements versés aux fonctionnaires permanents". Bien que le Comité consultatif n'ait pas d'objection à opposer à cette demande de crédits, il lui paraît néanmoins que les prévisions concernant le coût des heures supplémentaires ne devraient pas être présentées sous la forme d'un pourcentage des traitements.

IS3.8 En ce qui concerne la diminution de ressources (accroissement négatif) qui apparaît à la rubrique "Impression des timbres-poste, etc." pour l'ensemble des bureaux de l'APNU (90 000 dollars aux taux révisés de 1981 - tableau 3.7 du chapitre 3 des recettes), le Comité a été informé que cela correspondait au volume des travaux d'impression prévus pour 1982-1983. A cet égard, le Comité note que le Secrétaire général indique au paragraphe 3.17 du chapitre 3 des recettes, que pour l'exercice biennal 1982-1983, afin de pouvoir déterminer avec exactitude les recettes et les dépenses de chacun des trois bureaux de l'Administration postale de l'ONU/ et de donner suite à la recommandation faite par le Comité consultatif 109/, il est proposé de répartir les frais d'impression entre les trois bureaux en fonction des quantités de timbres-poste que chacun recevra.

IS3.9 Bien qu'étant exploités sous un seul contrat, le magasin de souvenirs, le comptoir d'articles pour cadeaux et les restaurants et services annexes du Siège sont considérés comme des entités séparées pour les besoins de la comptabilité et leur personnel est employé par le concessionnaire et non par l'Organisation des Nations Unies (par. 3.27 et 3.28 du chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme). Au paragraphe 3.29, le Secrétaire général indique que le concessionnaire règle toutes les dépenses directes en les imputant sur les recettes. Les recettes nettes, une fois payée la commission du concessionnaire, reviennent à l'ONU. L'Organisation fournit les locaux, les services d'entretien, l'eau, le gaz, l'électricité, etc. Le Comité consultatif recommande d'approuver les prévisions de recettes (montants nets) pour 1982-1983 en ce qui concerne le magasin de souvenirs (1 813 000 dollars, voir tableau 3.14 du chapitre 3 des recettes) et le comptoir d'articles pour cadeaux (929 000 dollars, voir tableau 3.16). Comme pour les exercices biennaux précédents, on prévoit que l'exploitation des restaurants et services annexes se fera sans profits ni pertes en 1982-1983 (voir tableau 3.18). L'accroissement important des ressources au titre des traitements du personnel engagé par le concessionnaire (1 391 000 dollars aux taux révisés de 1981, voir tableau 3.19) est expliqué au paragraphe 3.31 du chapitre 3 des recettes par l'agrandissement des locaux du salon nord et du restaurant des délégués et également par la construction de la nouvelle cafétéria, plus grande que l'ancienne.

IS3.10 Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant estimatif des redevances pour 1982-1983 que le Secrétaire général a chiffré à 500 000 dollars: ces recettes proviennent de la vente de médailles commémoratives et de médailles de la paix ainsi que de la vente, commencée en 1981, de plaquettes en argent émaillé représentant en miniature les drapeaux des Etats Membres (par. 3.33 du chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme).

IS3.11 Le Comité consultatif n'a aucune objection à formuler en ce qui concerne les prévisions de recettes (montants nets) au titre de l'exploitation des garages à New York, Genève et Vienne, soit 611 000 dollars pour 1982-1983 contre 557 700 dollars pour 1980-1981 (voir tableau 3.20 du chapitre 3 des recettes). Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les estimations du Secrétaire général sont énoncées aux paragraphes 3.34 à 3.37. Dans la note a au bas du tableau 3.20, le Secrétaire général indique que l'on prévoit une augmentation des recettes brutes provenant de l'exploitation du garage de New York en 1982-1983 du fait que des places de stationnement qui étaient inutilisables en raison des travaux de construction effectués au Siège qui devraient s'achever au cours de l'exercice 1982-1983, deviendront disponibles.

---

109/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 7 (A/34/7), par. IS3.6.

IS3.12 A cet égard, le Comité consultatif estime que l'achèvement des travaux de construction devrait offrir au Secrétaire général l'occasion de passer en revue l'exploitation du garage à New York; d'étudier les moyens d'améliorer le service; et de présenter ensuite un rapport au Comité sur cette question.

IS3.13 Dans le tableau 3.23 du chapitre 3 des recettes, le Secrétaire général indique les dépenses relatives au personnel d'encadrement et d'administration dont le coût est imputé sur les recettes. Ce personnel est placé sous la direction du Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux, (New York) (par. 3.38 du chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme). Le montant estimatif de 1 007 200 dollars indiqué à cette rubrique fait apparaître un accroissement des ressources de 21 200 dollars aux taux révisés de 1981 (tableau 3.23 du chapitre 3 des recettes) imputable au reclassement proposé d'un poste P-2 à P-3 pour les raisons exposées au paragraphe 3.39. Le Comité consultatif recommande d'approuver ce reclassement. Le tableau d'effectifs du Service de gestion commerciale à New York compterait alors 10 postes : un poste D-1, un poste P-5, trois postes P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (dont un poste d'agent de première classe (voir tableau 3.24)).

IS3.14 Le Comité consultatif recommande d'approuver les prévisions de recettes (montants nets) provenant de la vente de publications à New York et à Genève, pour 1982-1983, à savoir 707 000 dollars, contre 680 800 dollars pour 1980-1981 (voir tableau 3.25 du chapitre 3 des recettes). Les prévisions de dépenses au titre de cette activité établies par le Secrétaire général figurent dans le tableau 3.26 et sont expliquées aux paragraphes 3.41 à 3.51 du chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme. Ainsi que l'indique le tableau 3.26, les coûts directs ont été estimés à 5 439 600 dollars pour 1982-1983, soit 969 400 dollars de plus que le montant approuvé pour le présent exercice biennal (4 470 200 dollars). Le montant estimatif des coûts directs pour 1982-1983 comprend, à la rubrique "communications", 595 400 dollars représentant les frais d'affranchissement (par. 3.48). Les fonctionnaires qui s'occupent de la vente de publications, activité placée sous la direction de la Division des publications du Département des services de conférence, sont au nombre de 42 : 30 à New York (dont 6 administrateurs) et 12 à Genève (dont un administrateur) (voir tableau 3.27 et 3.28).

IS3.15 En ce qui concerne les services destinés aux visiteurs, qui comprennent des visites guidées à New York, à Genève et à Vienne, le Secrétaire général prévoit un déficit de 1 469 300 dollars, alors que le chiffre correspondant était de 833 800 dollars pour l'exercice biennal 1980-1981 (voir tableau 3.29 du chapitre 3 des recettes).

IS3.16 En ce qui concerne les visites guidées à New York, le Secrétaire général indique au paragraphe 3.53 du chapitre 3 des recettes et dans la note a que le nombre estimatif des visiteurs pendant l'exercice biennal 1982-1983 sera en moyenne de 620 000 par an. De l'avis du Secrétaire général, le nombre total des visiteurs a atteint un maximum au cours des années 1979 (661 700 visiteurs) et 1980 (666 500 visiteurs). Le total des coûts directs des services destinés aux visiteurs à New York pour 1982-1983 a été estimé à 3 652 600 dollars, contre 2 501 800 dollars pour 1980-1981. Le Secrétaire général attribue la totalité de cette augmentation, soit 1 150 800 dollars, à la réévaluation de la base de ressources de 1980-1981 aux taux révisés de 1981 et à l'inflation en 1982-1983 (voir tableau 3.31). Il ne propose aucune modification du tableau d'effectifs de la Section des visites qui comprend 17 postes, dont 5 de la catégorie des administrateurs.

IS3.17 Les prévisions du Secrétaire général concernant les coûts directs des services destinés aux visiteurs à Genève pour 1982-1983 s'élèvent à 842 400 dollars, contre 791 500 dollars pour 1980-1981. Cette estimation ne prévoit aucun accroissement des ressources (voir tableau 3.34 du chapitre 3 des recettes). Les effectifs du Groupe des visites de Genève pour 1982-1983 seront maintenus au niveau autorisé pour 1980-1981, à savoir quatre postes, dont un de la catégorie des administrateurs (voir tableau 3.35).

IS3.18 Le Secrétaire général estime les coûts directs des services destinés aux visiteurs à Vienne à 317 500 dollars pour 1982-1983, contre 284 700 dollars pour 1980-1981. Il attribue l'augmentation de 32 800 dollars à la réévaluation de la base de ressources de 1980-1981 aux taux révisés de 1981 et à l'inflation en 1982 et 1983 (voir tableau 3.37). Au paragraphe 3.68 du chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme, il est proposé de maintenir deux postes temporaires (un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux). Le Comité consultatif n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de cette demande.

#### Récapitulation

IS3.19 Pour la raison exposée plus haut au paragraphe IS3.4, le Comité consultatif recommande que le montant des recettes prévues au chapitre 3 des recettes soit relevé de 1 759 000 dollars, ce qui le porterait de 16 209 000 dollars à 17 968 000 dollars.

#### Augmentation recommandée

Dollars

Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes ..... 1 759 000